



3 1761 07487966 9

ENCYCLOPÉDIE
SOCIALISTE
SYNDICALE & COOPÉRATIVE
DE
L'INTERNATIONALE OUVRIÈRE

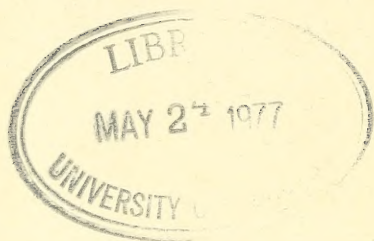
Encyclopédie Socialiste

SYNDICALE ET COOPÉRATIVE

de l'Internationale Ouvrière

*Tous droits réservés pour tous les pays
y compris la Hollande et la Scandinavie.*

Copyright by ARISTIDE QUILLET, éditeur, Paris, 1912.



HX

21

E6

t. 3

LA FRANCE SOCIALISTE

PAR

HUBERT-ROUGER

TOME I



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

Si nous avons demandé à Hubert Rouger de bien vouloir collaborer à notre Encyclopédie, en se chargeant de réunir dans la France Socialiste toutes les manifestations de la vie du Parti depuis le Congrès de la salle du Globe, du 23 avril 1905 — où fut scellée l'unité — jusqu'au Congrès de Lyon de 1912, c'est que nous étions certains qu'il le ferait avec toute la méthode qui convient à ce genre de travail et sans se départir d'une impartialité aussi complète qu'absolue — si nécessaire en pareille matière.

Hubert-Rouger est né le 6 octobre 1875, à Calvisson (Gard). Paysan-viticulteur, il participa, dès son plus jeune âge, aux travaux de la terre. Commis de perception, comptable, il devint ensuite directeur d'une importante imprimerie coopérative. Quoique jeune, c'est déjà un vieux militant. Adhérent au Parti Ouvrier Français dès l'âge de 20 ans, secrétaire adjoint de la Fédération socialiste du Gard, il mena une active propagande, non seulement dans son propre département, mais dans les départements voisins: l'Ardèche, la Lozère, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône, faisant conférences sur conférences, fondant de nombreux Groupes socialistes, et organisant plusieurs Coopératives. Il fut un des principaux artisans de l'Unité socialiste à Nîmes et dans le Gard. Conseiller municipal de Nîmes en 1908, il fut nommé adjoint, puis maire en 1909, et finalement envoyé à la Chambre des Députés par les paysans-viticulteurs de la Vaunage, où il était né, et où il avait débuté dans la vie politique. Rédacteur au Combat Social, organe hebdomadaire de la Fédération socialiste du Gard, il en devint le directeur, et collabore en même temps au Socialisme et au Socialiste.

D'un esprit très fin et très avisé, ayant assisté à la plupart de nos Congrès nationaux, connaissant comme pas un la vie du Parti, de ses militants, de ses propagandistes et de sa

presse, nul plus que lui n'était capable d'écrire un volume de documentation, où tout le monde pourra trouver les « textes officiels » qui expriment et donnent toute la pensée de la Section française de l'Internationale ouvrière sur les importantes questions portées à l'ordre du jour de ces différents Congrès, ainsi que sur les principaux événements politiques et sociaux de ces dernières années.

En plus des manifestes et des résolutions des Congrès, suivis des votes des Fédérations, non seulement on trouvera dans ce volume la nomenclature et l'histoire de nos revues et de nos journaux départementaux, régionaux et nationaux, ainsi que les biographies et les photographies de nos députés et de nos principaux militants, mais on pourra aussi y compiler des statistiques d'ensemble donnant le détail des résultats des élections municipales, cantonales, législatives et sénatoriales de 1905 à 1912, et l'état des forces de notre organisation politique de classe, année par année, Fédération par Fédération.

Nous sommes donc persuadés que la France Socialiste, dont nous présentons le premier tome à nos lecteurs, constituera un recueil de renseignements, de documents et de chiffres que l'on sera très heureux de consulter pour connaître la physionomie exacte de notre Parti, de ses Congrès, de ses élus, de ses propagandistes, de sa presse et de ses militants.

COMPÈRE-MOREL.

I'Humanité

5

Publication Quotidienne

JEAN JAURÈS

« Il faut Voter »

ACTION D'ENSEMBLE

Les



P. LANDRIEU
(Administrateur)

Jean JAURÈS
(Directeur)

P. RENAUDEL
Administrateur-délégué
à la Rédaction

L. DUBREUILH
BRACKE

LEADERS

COMPÈRE-MOREL

M. CA CH'N

M. ALLARD

Marcel SEMBAT

PREMIÈRE PARTIE

LA VIE DU PARTI

CHAPITRE PREMIER

L'UNIFICATION DES FÉDÉRATIONS

Les difficultés vaincues.

On a vu dans un précédent volume comment se réalisa l'unification des forces socialistes françaises et la Constitution unitaire que se donna au Congrès du Globe, en avril 1905, à Paris, la Section française de l'Internationale ouvrière.

Au lendemain du Congrès d'unité, l'organisme central eut à se préoccuper de faire entrer cette unité dans les faits en réalisant sur les bases départementales l'œuvre d'union accomplie par les organisations nationales et consacrée par le Congrès de Paris.

Dans la plupart des cas, ce fut chose aisée, puisque, au bout de quelques mois, *Le Socialiste*, organe officiel du Parti, annonçait la constitution définitive de 47 Fédérations départementales unitaires.

Il y eut cependant des régions où l'âpreté particulière des luttes fratricides qui avaient mis aux prises des Fédérations rivales rendit l'entente bien difficile.

La Commission administrative permanente s'employa consciencieusement à apaiser ces conflits. Elle s'entremet partout pour les résoudre en envoyant ses militants et ses élus sur place afin de mettre en contact et de rapprocher les divers éléments qui devaient constituer le Parti.

Ecartant tout ce qui divisait, insistant sur tout ce qui unissait, les délégués de la C. A. P. s'acquittèrent avec fidélité de leur mission pacificatrice et ils amenèrent ainsi à l'unité tous ceux qui comprirent la nécessité qu'il y avait pour le prolétariat français de coordonner ses efforts en vue du but commun à atteindre.

Les quelques difficultés que la C. A. P. rencontra furent ainsi vite aplanies.

Dans les Basses-Pyrénées, une centaine de militants, trop étroitement confondus avec les radicaux, furent perdus pour le Parti, tandis qu'en Lorraine, tout au contraire, ce fut vers les libertaires qu'évoluèrent une autre centaine de cotisants.

Dans le Rhône, dans les Bouches-du-Rhône, dans l'Isère, dans la Seine, de petites fractions d'adhérents aux anciennes organisations préférèrent rester isolées de la grande armée ouvrière pour suivre des élus, refusant de se discipliner librement, sous le contrôle d'un Parti organisé.

Dans la Loire, les obstacles à surmonter furent plus sérieux par suite de la mauvaise volonté des élus; l'unité constituée fut précaire, la crise de constitution se prolongea jusqu'après l'entrée au gouvernement bourgeois de M. Briand. Enfin la Fédération s'organisait définitivement et trois cents adhérents de ce département furent représentés au Congrès national de novembre 1906.

CHAPITRE II

L'ACTION DU PARTI

I. — La propagande éducative.

Constituée sur des bases organiques solides, la Section française de l'Internationale ouvrière prit son élan pour la conquête du prolétariat français. Dans les centres urbains, comme dans les milieux ruraux, son action fut féconde, les adhésions vinrent nombreuses, les sympathies s'affirmèrent unanimes, l'œuvre de recrutement et d'organisation, poussée activement aboutit rapidement à la formation et au développement vigoureux d'un parti politique puissant, groupant en un faisceau compact toutes les forces vives de la classe ouvrière et paysanne.

Divisé par les luttes intestines, affaibli par les polémiques violentes qui en étaient les conséquences, le Parti socialiste en France ne pouvait pas ne pas être entraîné dans l'orbite des différentes fractions politiques de la classe bourgeoise ; uni, il devenait forcément autonome, ne servait plus de marchepied aux autres partis et n'allait désormais faire que ses affaires, rien que ses affaires, c'est-à-dire celles du prolétariat, dont il devenait l'organisation politique de classe.

Les résultats de cette action, tant au point de vue recrutement qu'au point de vue électoral, sont donnés en détail par les tableaux comparatifs qu'on trouvera aux pages 78 à 85.

En 1905, au Congrès du Globe, 34,688 adhérents ; la même année, à celui de Chalon, 67 Fédérations rayonnant sur 77 départements ; au Congrès de Lyon, c'est 76 Fédérations rayonnant sur 79 départements, avec 63,657 cotisants que compte le Parti fin décembre 1911.

C'est par une vie active aux multiples manifestations, par une propagande incessante et ininterrompue que le Parti a pu prendre ce vigoureux essor.

Le Congrès de Chalon avait mis à la disposition de la Commission administrative permanente, la *Délégation permanente* (1) dont la fonction consistait — comme son nom l'indique — à avoir en permanence un certain nombre de délégués pour la propagande à faire dans le pays.

Ces *missi dominici* du Socialisme parcoururent le pays dans tous les sens, pénétrèrent dans tous les milieux pour faire connaître le Parti, sa doctrine, son but, ses moyens d'action. Ils répandirent à flots la parole socialiste : ici créant des liens d'union, là formant des groupes, constituant des fédérations, recueillant partout des sympathies. Secondés par les militants, par les élus, cette besogne de vulgarisation socialiste fut menée avec persévérance et continuité.

Dès 1905, c'est 205 réunions organisées par les soins de la C. A. P. L'année suivante, 314 réunions sont enregistrées par le Congrès national. En 1907, les Délégués permanents donnent 410 réunions, divers militants 224 et les élus parlementaires remplirent 277 délégations.

Au Congrès de 1908, c'est 584 réunions. A celui de 1909, ce sont les mêmes proportions avec 213 journées de propagande à l'actif des permanents pour une période allant d'octobre 1908 à avril 1909.

D'avril 1909 à janvier 1910, cinquante-deux fédérations sont visitées au moins une fois.

1910 ayant été une année d'élections (élections législatives et cantonales), le rapport du secrétaire général Dubreuilh, ne mentionne pas le décompte habituel des réunions dont le nombre fut considérable, puisque délégués perma-

(1) Voir page 118 la composition de la délégation.

nents, militants et élus menèrent tous des campagnes électorales.

En 1911, les élus et les militants fournissent un total de réunions dépassant cinq cents et la délégation permanente assure 827 journées de propagande.

Et à toutes ces tournées de réunions il faut encore ajouter les conférences données en nombre considérable par une pléiade de modestes militants qui, dans leur fédération, s'adonnent avec ardeur et passion à la besogne d'éducation et de recrutement socialiste, besogne que nous ferons connaître dans le volume qui traitera de l'histoire particulière de chaque fédération départementale.

II. — Sur les champs de grève.

Jadis, aux premières années du mouvement socialiste, ressuscitant des cendres de la Commune, on était accoutumé de voir sur les champs de grève l'élu ouvrier qui, en maintes circonstances, ayant mis son écharpe de représentant du peuple, entre grévistes et soldats, avait évité les brutalités policières et des collisions sanglantes, puis les comités de grève s'étaient déshabitués de ces concours et pendant quelques années les députés ouvriers furent tenus éloignés par eux.

Avec la constitution de la Section française de l'Internationale ouvrière, le prolétariat ne tarda pas à comprendre qu'il avait conquis son unité politique de classe et il considéra bientôt que les mandataires de l'une ne pouvaient être que les représentants naturels de l'autre ; et nombreux sont les théâtres de grève où les élus socialistes ont été appelés à jouer un rôle utile. Ce n'est plus seulement les élus qui sont demandés, mais c'est également les militants du Parti. Nous n'avons pas à donner ici une énumération qui serait trop longue, mais il convient de signaler la présence des représen-

tants directs du Socialisme organisé dans les grandes grèves de Fougères, de Flers, de Raon-l'Étape, de Trélazé, etc., et à celle des travailleurs agricoles de la Brie — où le délégué du Parti, Compère-Morel, resta en mission pendant toute la durée du conflit, comme Poisson était resté à Fougères — allant mettre à la disposition des grévistes leurs connaissances et leur talent, leur dévouement et leur expérience.

CHAPITRE III

LA PROPAGANDE ÉLECTORALE

I. — Les élections législatives de 1906.

Nous avons toujours dit que les périodes électorales fournissent au Parti l'occasion d'intensifier sa propagande et son recrutement. Cela est si exact que l'augmentation du nombre d'adhérents a été plus sensible les années d'élections 1906, 1908, 1910.

La campagne législative de 1906 est menée avec entrain sur toute la ligne de combat. Le Congrès de Chalon (1) avait décidé que la bataille serait engagée partout. 346 circonscriptions sur 540 furent pourvues de candidats, soit par la Fédération, soit par le Conseil national organisant lui-même la campagne des candidats isolés qui acceptèrent d'aller défricher le terrain et de planter les premiers jalons de l'organisation socialiste dans les milieux où notre propagande n'avait pu encore pénétrer.

La campagne fut la même partout, ainsi qu'en avait décidé le Congrès de Chalon : elle fut uniquement menée sur la question de propriété. C'est, du reste, sur ce terrain qu'elle était placée par le Manifeste du Parti voté par le Conseil national dans sa réunion plénière du 14 janvier 1906, dont voici la reproduction :

CITOYENS,

Les élections législatives vous donnent l'occasion d'affirmer une fois de plus, avec une force accrue, votre volonté d'émancipation complète.

Cette émancipation n'est possible que par l'avènement de la pro-

(1) Voir les Principales résolutions des Congrès.

priété sociale. Tant que les moyens de production seront détenus par une classe, tant que cette classe capitaliste, maîtresse des grandes usines et des grands domaines, dominera et exploitera le travail, il n'y aura pour vous ni liberté, ni sécurité, ni bien-être. Vous vous exténuerez pour fournir au capital ses rentes, ses loyers, ses fermages, ses dividendes, ses dîmes multipliées et accumulées. C'est votre substance qui fera la richesse de vos maîtres, c'est votre passivité qui fera leur force.

Il n'est qu'un moyen de vous affranchir, c'est de substituer à la propriété capitaliste la propriété collective, qui, gérée par vous et pour vous, fera de vous tous, serfs modernes du salariat, des producteurs associés et libres.

CIToyENS,

Cette unique solution du problème de la servitude, de la misère ouvrière et humaine, le Parti socialiste est le seul qui la reconnaisse, la proclame, la poursuive avec vous et pour vous, travailleurs, ouvriers et paysans. Ou plutôt, ce Parti, c'est vous-mêmes, c'est votre classe devenue consciente et passant enfin de la résignation à la revendication.

Tous les autres partis vous combattent ou rusent avec vous. Ou bien ils essaient de vous arracher les premières libertés péniblement conquises et de vous rejeter en pleine servitude et en pleines ténèbres. Ou bien ils vous endorment et vous trompent par d'illusoires programmes qui, en maintenant la propriété capitaliste, maintiennent le principe de toute oppression et de toute exploitation. A tous ces partis, vous opposerez l'entière revendication du prolétariat, la grande idée révolutionnaire du travail souverain.

Républicains et résolus à défendre les trop rares libertés politiques du prolétariat contre toute entreprise de réaction, vous signifierez que la République politique doit être complétée par la République économique, que la liberté du citoyen n'est assurée et pleine que là où est garantie la liberté du producteur, et que les ateliers où le capital tient les salariés sous sa loi communiquent à toute la cité une contagion de servitude.

Hommes de pensée libre et résolus à émanciper les sociétés humaines de toute tutelle cléricale, les esprits de toute tyrannie dogmatique, vous rappellerez à tous que la liberté de pensée est supprimée en fait dans une société qui met la conscience des prolétaires à la merci des possédants et qui refuse aux travailleurs, ravalés à n'être que les instruments passifs de la production, l'emploi quotidien de leurs forces intellectuelles.

Hommes d'action et résolus à arracher à l'État par la force de votre organisation politique et syndicale, toutes les réformes qui peuvent alléger un peu vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement, vous direz bien haut que les réformes immédiates :

Limitation à huit heures de la journée de travail;

Extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune;

Assurance sociale contre tous les risques du chômage à la maladie;

Impôt progressif sur le revenu et les successions;

Retour à la nation des monopoles dont le capital a fait ses plus hautes forteresses;

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

ne valent pour vous que comme moyen d'accroître votre puissance de revendication totale et d'abattre tout l'édifice du capitalisme exploiteur. Vous vous grouperez donc tous, travailleurs des usines ou des champs, en un grand parti de classe, en un Parti socialiste réalisant pour tous les producteurs la propriété commune des moyens de production.

CITOYENS,

Comme le socialisme seul peut fonder la justice entre les hommes, il peut seul fonder la justice et la paix entre les nations. A l'heure où les combinaisons occultes des diplomaties et les convoitises des classes possédantes multiplient les risques de conflit, vous ne vous bornerez pas à signifier à tous, gouvernants et possédants, que vous ne voulez pas de la guerre, qui ne serait que la diversion criminelle des privilèges menacés et des classes aux abois, vous rendrez la guerre impossible en chassant du gouvernement ceux-là seuls qui y ont intérêt et en installant au pouvoir votre propre classe.

Il faut que l'Internationale ouvrière agisse et se dresse pour sauver à la fois l'indépendance des nations et la paix du monde. Il faut qu'elle assure, dans la liberté inviolable des peuples, le libre développement du prolétariat universel.

Préparez-vous donc, citoyens, à conquérir, au nom du socialisme, le pouvoir politique, instrument nécessaire de l'affranchissement du travail et de l'humanité. Vous êtes, dès maintenant, assez nombreux, assez organisés, assez conscients pour faire sentir votre force dans toutes les régions et pour exproprier du pouvoir la classe ennemie. Allez donc à la bataille avec vigueur, avec confiance. Les élections prochaines peuvent et doivent être pour vous, pour la République du travail, une grande victoire.

Vive la République Sociale !

Vive le Socialisme international !

Ce manifeste fut placardé dans plus de 20,000 communes. 67,753 affiches, 1,184,500 circulaires, 12,225 affiches du groupe parlementaire contre les candidats socialistes dissidents (1) furent imprimées par les soins du Conseil national et expédiées aux fédérations, sans préjudice des tirages directs effectués par ces dernières.

Le Parti saisit l'occasion de cette campagne électorale pour mettre en garde l'épargne française contre l'emprunt russe et le krack tsariste qui pouvait en résulter.

Pour le deuxième tour, Dubreuilh, secrétaire général du Parti, constate dans son rapport au Congrès de Limoges (2) « qu'il donna lieu à une action d'ensemble tendant au maintien et au développement des libertés politiques et économiques par la République maintenue et développée » (3), suivant les termes mêmes de la motion de Chalon.

Le Parti socialiste sortit vainqueur de cette première bataille menée avec son organisation unitaire, aussi à la fête qui eut lieu le 4 juin, au Salon des Familles, à Saint-Mandé les orateurs (4) et le président du banquet, Vaillant, purent-ils se réjouir justement des victoires législatives de mai 1906 aux acclamations enthousiastes des 1,500 convives réunis.

II. — Les élections municipales de 1908.

La campagne électorale municipale de 1908 donna les résultats aussi brillants (5).

Le manifeste du Parti est affiché partout, il affirme l'unité

(1) Voir les Principales résolutions des Congrès (motion Cambier, Chalon).

(2) Voir rapport du Secrétariat au Congrès national de Limoges, 1907 (compte rendu du dit Congrès).

(3) *id.* *id.*

(4) Dubreuilh, au nom du C. N.; Arnaud, au nom des Fédérations; Betoulle, Sembat, Jaurès, Guesde, prirent la parole.

(5) Voir le tableau des résultats électoraux pages 82 et 83.

de pensée et la volonté de batailler sur le terrain municipal de la même façon que sur le terrain législatif, c'est-à-dire sur le terrain de classe.

Aussi, si le manifeste contient une énumération des principales réformes comme :

1° La représentation proportionnelle et l'autonomie communale ;

2° L'extension du droit syndical à tous les ouvriers et employés de la commune ;

3° L'introduction dans les cahiers des charges de tous les travaux, de clauses réglant les conditions du travail quant à la durée, au salaire, à l'hygiène, à la suppression du marchandage ;

4° La participation de la commune à l'assurance sociale en faveur des enfants, des mères, des vieillards, des invalides, des chômeurs ;

5° La fourniture gratuite des livres et du matériel scolaire ; la création de cantines scolaires gratuites ou leur extension, l'établissement d'écoles professionnelles et de bibliothèques municipales ;

6° La suppression des octrois avec la liberté complète des communes dans le choix des taxes de remplacement et la participation de l'État ;

7° Le retour à la commune ou aux syndicats de communes des monopoles concédés aux sociétés financières et l'extension du domaine agricole et industriel des communes, il n'en affirme pas moins que :

« A tous les partis qui, maintenant le principe de la propriété capitaliste, maintiennent le principe de toute exploitation, vous opposerez l'idée révolutionnaire de la souveraineté du travail.

.....
« Vous direz que vous voulez abolir et que vous abolirez

« le régime d'exploitation capitaliste, en réalisant pour tous
« les travailleurs la propriété commune des moyens de pro-
« duction. »

III. — Les élections législatives de 1910.

La campagne législative fut menée avec vigueur par les candidats et les fédérations. Le Conseil national mettait à leur disposition : 1° 200 affiches du Manifeste général du Parti signé par tous les membres de la C. A. P. et du Groupe parlementaire, et ainsi conçu :

Aux Travailleurs de France :

CITOYENS,

Comme nous vous le disions il y a quelques années, les élections législatives vous donnent l'occasion d'affirmer une fois de plus, avec une force accrue, votre volonté d'émancipation complète. Cette émancipation n'est possible que par l'avènement de la propriété sociale.

Tant que les moyens de production seront détenus par une classe, tant que cette classe capitaliste, maîtresse des grands domaines et des grandes usines dominera et exploitera le travail, il n'y aura pour vous ni liberté, ni sécurité ni bien-être. Vous vous exténuerez pour fournir au capital ses rentes, ses loyers, ses dividendes, ses fermages, ses dîmes multipliées et accumulées; c'est votre substance qui fera la richesse de vos maîtres, c'est votre passivité qui fera leur force.

Il n'est qu'un moyen pour vous affranchir : c'est de substituer à la propriété capitaliste la propriété collective qui, gérée par vous et pour vous, fera de vous tous, serfs modernes du salariat, des producteurs associés et libres.

La preuve a été faite avec un triste éclat par cette législature même que toute politique qui ne procède pas de la pensée socialiste et de la force prolétarienne organisée est vouée à l'impuissance et à la réaction. La majorité radicale, à qui la défaite des vieux partis laissait le champ libre, a perdu quatre années à ébaucher lentement des réformes incomplètes et sans vie, à inquiéter et violenter les syndicats ouvriers, à persécuter les groupements de fonctionnaires, à contrarier les mouvements d'organisation des travailleurs de tout ordre, à briser par des répressions sanglantes les grèves des ouvriers et les

revendications des paysans, à livrer aux Compagnies capitalistes les richesses nationales et à seconder les entreprises coloniales les plus suspectes et les plus menaçantes pour la paix du monde.

Il ne suffit pas à la Démocratie et à la Classe ouvrière, pour faire justice de cette besogne, que le Parlement ait laissé tomber, en un jour de surprise, le chef brouillon d'une politique brutale et stérile, il faut que les travailleurs écartent tous ceux qui ont été à quelque degré les complices de cette œuvre détestable. C'est toute la majorité qui est responsable, ce sont tous les partis de conservation sociale, de la réaction antidémocratique au radicalisme antiouvrier, qui doivent disparaître devant la force politique grandissante du prolétariat ouvrier et paysan.

L'heure est propice, citoyens pour un grand effort. Par les conséquences même de ces fautes, la démocratie bourgeoise va être acculée. Le déficit, châtement des régimes qui se décomposent, s'installe de plus en plus dans les budgets de la France comme dans tous les budgets de l'Europe militariste. La nation française va subir de dures charges, si elle n'entre pas résolument dans une voie nouvelle.

A vous de dire que vous voulez en finir avec les dépenses du militarisme par l'avènement d'une politique certaine d'arbitrage et de paix.

A vous de transformer en un système de grandes milices populaires l'armée de métier et de caserne qui est à la fois moins efficace et plus coûteuse que ne serait l'organisation de la nation armée.

A vous d'exiger que pour faire face aux dépenses de solidarité sociale que vous imposerez demain, la République demande de plus grands sacrifices à la richesse et restitue à la collectivité les sources de profit qui ont été monopolisées par le capital.

Dans cet effort de réforme immédiate vous n'oublierez pas votre idéal souverain.

Hommes d'action et résolus à arracher à l'État, par la force de votre organisation politique et syndicale, toutes les réformes qui peuvent alléger un peu vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement, vous direz bien haut que les réformes immédiates : limitation à huit heures de la journée de travail, extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune, assurance sociale contre tous les risques du chômage et de la maladie, impôt progressif sur le revenu et les successions, retour à la nation des monopoles dont le capital a fait ses plus hautes forteresses, scrutin de liste avec représentation proportionnelle, ne valent pour vous que comme moyen d'accroître votre puissance de revendication totale et d'abattre tout l'édifice du capitalisme exploiteur.

Vous vous grouperez donc tous, travailleurs des usines et des

champs, en un grand parti de classe, en un Parti socialiste, réalisant pour tous les producteurs la propriété commune des moyens de production.

2° 300 brochures sur la représentation proportionnelle (1), le Congrès de Limoges et plusieurs Conseil Nationaux ayant décidé de faire campagne sur cette question ;

3° 300 brochures sur le bilan de la législature et l'impuissance des partis bourgeois (2).

Chaque circonscription eut donc ainsi gratuitement un minimum d'imprimés électoraux, mais affiches et brochures furent répandues en un nombre d'exemplaires beaucoup plus considérable.

IV. — Les élections municipales de 1912.

Il en fut de même pour les élections municipales de 1912, où l'appel aux travailleurs lancé par le Conseil national, ainsi que des milliers de brochures furent distribuées à profusion. Cet appel était ainsi conçu :

CITOYENS,

Les élections municipales vous donnent l'occasion d'affirmer votre volonté de conquérir, au nom du socialisme et du prolétariat organisé en parti de classe, le pouvoir politique, instrument nécessaire de l'émancipation des travailleurs.

Vous participerez donc aux élections municipales pour signifier au Gouvernement, à la Chambre élue au suffrage restreint, votre volonté de faire aboutir les réformes et de hâter l'heure de votre émancipation totale.

CITOYENS,

La bataille livrée par le Parti pour la conquête des Hôtels de ville n'est, sans doute, qu'une partie de la bataille engagée par la classe ouvrière.

« La libération totale du prolétariat n'est possible que par la conquête des pouvoirs politiques et par la transformation générale de « la propriété capitaliste en propriété sociale. »

(1) La C. A. P. avait chargé Alexandre Varenne de la rédaction de cette brochure.

(2) — — — Marcel Sembat — — —

Toutefois les socialistes peuvent, par leur action municipale, en accroissant les garanties de bien-être et de liberté et les moyens de lutte du prolétariat « ajouter à sa force de revendication et de combat contre le capitalisme et l'État bourgeois ».

La recherche de l'organisation des travaux et services municipaux qui donne le plus grand avantage à la fois à la commune, aux travailleurs qui y sont employés et à la classe ouvrière, est un des premiers éléments de l'action des socialistes et de leurs conseillers dans les municipalités.

C'est dans les circonstances actuelles et chaque fois que cela est possible, « par la municipalisation des travaux et services municipaux gérés avec la collaboration de la classe ouvrière, syndicale-ment et coopérativement organisée » que cette organisation peut être au mieux réalisée.

Les travailleurs qui y sont employés doivent, avec leur part de gestion, avoir les meilleures conditions possibles de travail, de repos, d'hygiène et de sécurité, et « droit entier de coalition ».

Cette organisation ainsi substituée aux monopoles privés, aux cartels et trusts capitalistes, doit rechercher et organiser le contrôle des consommateurs et usagers prolétaires.

Les services municipaux peuvent et doivent, dans ces conditions, être établis d'abord au profit de la population ouvrière et pauvre pour qui ils doivent être au plus à prix de revient s'ils sont rémunérés. S'ils donnent des bénéfices par l'usage des autres classes de la population, ces bénéfices doivent être utilisés à « l'extension des services municipaux d'intérêt ouvrier » et, avant tout à la création et au développement des services gratuits d'éducation, d'enseignement, d'hygiène, d'assurance, d'assistance et d'alimentation.

CITOYENS

Vous entrerez dans la bataille en réclamant :

- 1° La représentation proportionnelle et l'autonomie communale;
- 2° L'extension du droit syndical à tous les ouvriers et employés de la commune;
- 3° L'introduction dans tous les cahiers des charges de tous les travaux, de clauses réglant les conditions de travail quant à la durée, au salaire, à l'hygiène et à la suppression du marchandage;
- 4° La participation de la commune à l'assurance sociale en faveur des enfants, des mères, des vieillards, des invalides, des malades et des chômeurs;
- 5° La fourniture gratuite des livres et du matériel scolaire; la

création de cantines scolaires gratuites ou leur extension; l'établissement d'écoles professionnelles et de bibliothèques municipales;

6° La suppression des octrois avec la liberté complète des communes dans le choix des taxes de remplacement et la participation de l'État;

7° Le retour à la commune, ou aux syndicats de communes, des monopoles concédés aux sociétés financières et l'extension du domaine agricole et industriel des communes;

8° La construction par les municipalités d'habitations ouvrières, hygiéniques et à bon marché;

9° L'organisation de la lutte de classe ouvrière contre la cherté de la vie par l'extension des rapports directs d'échange avec les syndicats et les coopératives agricoles.

Vous répondrez tous, travailleurs des villes et des champs, à l'appel du Parti socialiste. Vous êtes dès à présent assez conscients et assez résolus pour faire sentir votre puissance dans la plupart des communes, « pour arracher, dans beaucoup d'entre elles, le pouvoir à la classe ennemie ». Marchez avec confiance à la conquête des municipalités. « Les élections prochaines peuvent être pour vous « et la République du Travail une grande victoire. »

Vive la République sociale !

Vive le Socialisme international !

LE CONSEIL NATIONAL.

Les élections cantonales de 1907 et 1910 permirent à un certain nombre d'élus du Parti de forcer les portes des assemblées départementales (1), malgré les difficultés éprouvées par le Parti à lutter à ces élections de clocher où les questions de personnalités tiennent beaucoup plus de place que les questions de principe.

V. — Les élections complémentaires municipales, cantonales et législatives. Les élections sénatoriales.

Mais si les élections générales sont profitables au Parti parce qu'elles lui procurent un terrain favorable à l'exposé de ses théories, et lui permettent surtout, par une action d'en-

(1) Voir le tableau des résultats électoraux pages 82 à 85 et la liste des élus.

semble de provoquer de larges mouvements d'opinions en suscitant une salubre agitation des masses ouvrières et paysannes qui apprennent à reconnaître et rallier le drapeau du Socialisme, la Section française ne tira pas moins tout le parti qu'elle put des élections complémentaires pendant ces six dernières années, de même qu'elle porta son action jusque devant le suffrage restreint en présentant des candidats aux diverses élections sénatoriales.

VI. — Elections municipales complémentaires.

A — En 1905.

Armentières, 7 mai, 1,000 voix.

Boulogne-sur-Seine, 7 mai, 430 voix.

Vichy (Allier), 7 mai, 640 voix.

Cerilly, 7 mai, 197 voix.

Miradoux, 30 juillet, 160 voix.

Oignies (P.-de-C.), 6 août, 240 voix.

Le Teil, 20 août, 235 voix.

Clermont-Ferrand, 3 septembre, 1,800 voix ; 7 septembre, 2,000.

Toulouse, 7 septembre, 7,000 voix ; 24 septembre, 11,774 voix, 3 élus.

Rosières (Tarn), 24 septembre, liste élue.

Canohès (Pyrén.-Orient.), 8 octobre, 85 voix, 1 élu.

Périgueux, 15 octobre, 540 voix.

Toulouse, 22 octobre, 10,411 voix, 1 élu.

Toulon, 29 octobre, 10 candidats, 5,660 voix, élus.

Aubervilliers, 5 novembre, liste socialiste, 1,505 à 1,816 voix, 1 élu au 2^e tour.

Equeurdeville, 19 novembre, 6 candidats, 455 voix, élus.

Villenauxe, 30 décembre, Chaise, 129 voix.

B — En 1906.

Houplines (Nord), 21 janvier. — 8 candidats, 694 voix, élus.

Avion (P.-de-C.), 28 janvier. — Lefebvre, 684 voix, élu.

Limoges (Haute-Vienne) 4 février. — 6,000 voix.

Toulouse (Haute-Garonne), 11 février. — 9,500 voix, liste élue au 2^e tour.

- Fismes* (Marne), 18 février. — 174 voix.
Pollestre (Pyrénées-Orientales), 18 février. — 100 voix, 10 élus.
Clichy-sous-Bois (Seine), 25 février. — 33 à 55 voix.
Bourganeuf (Creuse), 18 mars. — 230 voix.
Besançon (Doubs), 18 mars. — 1,127 à 1,199 voix.
Digoin (S.-et-L.), 18 mars. — 660 voix. — Liste élue.
Saint-Chamas (B.-du-R.), 11 mars. — 1 candidat 384, élu; 1 candidat 193 voix.
Warrechain (Nord), 23 juin. — 135 voix, 3 élus.
Montmorency (S.-et-O.), 8 juillet. — 47 à 113 voix.
Saint-Claude (Jura), 8 juillet. — Henri Ponard, 754 voix, élu.
Bruay-sur-Escaut (Nord), 29 juillet. — 735 voix 3 élus.
Poissy (S.-et-O.), 26 août. — 332 voix, 1 élu au 2^e tour.
Rive-de-Gier (Loire), 26 août. — 658 à 751 voix.
Le Bouscat (Gironde), 26 août. — Guénant, Lacoste 454 voix, élus.
Romilly (Aube), 26 août. — Waldemar, Thibault, élus.
Fourmies (Nord), 9 septembre. — Cousin 1,076 voix, élu.
Athis-Mons (S.-et-O.), 9 septembre, 220 voix, 2 élus.
Romilly (Aube), 13 octobre. — Thériot, 651 voix, élu.
Paris (Clignancourt), 20 octobre. — Dherbécourt, 4,293 voix.
Capetang (Hérault), 18 novembre. — 365 voix, 8 élus.
Sin-le-Noble (Nord), 25 novembre. — 3 candidats élus.
Mauzé (Deux-Sèvres), 25 novembre. — 60 voix.
Montluçon (Allier), 25 novembre. — Constans et Dormoy, 3 600 voix, élus.
Huriel (Allier), 25 novembre. — 300 voix, 2 élus.
Levallois-Perret (Seine), 16 décembre. — 2,928 voix.

C — En 1907.

- Chalon-sur-Saône* (Saône-et-Loire), 20 janvier. — 1,500 voix, liste élue.
Maraussan (Hérault), 27 janvier. — 303 voix, liste élue.
Dax (Landes), 17 février. — 101 voix.
Indré (Loire-Inférieure), 10 mars. — 266 à 298 voix.
Fougères (Ile-et-Vilaine), 3 mars. — 2,132 voix, élu.
Farniers (Aisne), 24 mars. — 284 voix, liste élue.
Rosières (Tarn), 24 mars. — Liste élue.
La Ricamarie (Loire), 24 février. — 987 voix, liste élue.
Sainte-Geneviève (Oise), 7 avril. — 66 à 119 voix.
Gabarrou-de-Couché (Pyrénées-Orientales), 7 avril. — liste élue.
Ay (Marne), 7 avril. — 8 élus.
Emmerin (Nord), 21 avril. — 244 voix, 2 élus.

- Saint-Martin* (Indre-et-Loire), 21 avril. — 201 voix, 1 élu.
Athis-Mons (S.-et-O.), 5 mai. — Cabardos, 288 voix, élu au 2^e tour.
Sainte-Maure (Indre-et-Loire), 5 mai. — Bourguignon, 348 voix, élu.
Paris (Saint-Gervais), 12 mai. — Besombes, 2,049 voix.
Paris (Jardin des Plantes), 12 mai. — Givort, 457 voix.
Paris (Necker), 12 mai. — Dubief, 2,655 voix.
Paris (Épinettes), 12 mai. — Brunet, 4,479 voix, élu.
Paris (La Chapelle), 12 mai. — V. Dalle, 1,944 voix.
Paris (Amérique), 12 mai. — Camélinat, 2,031 voix.
Estival-Clairefontaine, 23 juin. — 241 à 259 voix, liste élue.
Paris (Montparnasse), 21 juillet. — Gauthiot, 361 voix.
Fontaine-au-Pire, 29 septembre. — 300 voix, liste élue.
Beauvois (Nord), 29 septembre, 550 voix, liste élue.
Fort-de-France (Martinique), 29 septembre. — 125 voix, liste élue.
Lorient (Morbihan), 20 décembre. — 711 voix, Devechat, élu.
Wingles (P.-de-C.), 20 décembre. — 7 élus.

D — En 1909.

- Paris* (15^e), 7 février. — P. Aubriot, 2,804 voix.
Denain (Nord), 18 avril. — 3,100 voix, liste élue.
Chazelles-sur-Lyon (Rhône), 1^{er} mai. — 502 voix.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), 1^{er} mai. — 550 voix.
Nîmes (Gard), 23 mai. — 3,600 voix.
Blagnac (Haute-Garonne), 30 mai. — 90 voix.
Toulouse (Haute-Garonne), 1^{er} août. — 10,200 voix, 2 élus au 2^e tour.
Bemer (Haute-Garonne), 1^{er} août. — 2,350 voix.
Paris (3^e), octobre. — Sicard, 585 voix.
Paris (11^e), octobre. — Duffau, 92 voix.
Paris (12^e), octobre. — Dubreuilh, 819 voix.
Paris (18^e), octobre. — Dalle, 2,011 voix.
Orbec (Calvados), 14 novembre. — Astorg, 191 voix.
Bône (Algérie), 14 novembre. — Vergnes, 1,888 voix, élu.
Alais (Gard), 28 novembre. — 1,200 voix.
Saint-Marc, 28 novembre. — 194 à 206 voix.
Toulon (Var), 12 décembre. — 3,249 à 4,165 voix.
Beauvais (Oise), 19 décembre. — Héraude, Bourguignon, Courrier, 432 à 445 voix.
Saint-Denis (Seine), 19 décembre. — Delpierre, Delouard, élus au 1^{er} tour (7 élus au 2^e tour).
Fougères (Ille-et-Vilaine), 26 décembre. — Gallon, élu.

E — En 1910.

- Paris* (Montparnasse), 16 janvier. — Chopard, 309 voix.
Clermont-Ferrand, 22 mai. — 1,504 voix.
Renyado (Morbihan), 12 juin. — 265 voix.
Saint-Quentin (Aisne), 12 juin. — 4,450 voix, 6 élus.
La Seyne (Var), 19 juin. — 930 voix.
Paris (Saint-Victor), 9 octobre. — Corcos, 768 voix.
Saint-Étienne, 28 novembre. — Liste socialiste, 2,000 voix.

F — En 1911.

- Paris* (5^e), Sorbonne, 22 janvier. — Poli, 856 voix.
Paris (9^e), Saint-Georges), 22 janvier. — Mériglier, 227 voix.
Paris (12^e), Bercy, 22 janvier. — Morin, 924 voix, élu au 2^e tour.
Paris (18^e), Grandes-Carrières, 22 janvier. — J. Varenne, 4,054 voix, élu au 2^e tour.
Issy-les-Moulineaux, 23 avril. — 1 candidat, 1,265 voix.
Remollon (Hautes-Alpes), 23 avril. — 2 candidats, Chabrier et Peyrot, 72-65 voix, élus.
Saint-Quentin, 9 avril. — Dumotier, 3,013 voix, élu au 2^e tour.
Dunkerque, juillet. — 3 candidats, 652 à 632 voix, élus.
Paris (7^e), Gros-Caillou. — Lavalette, 306 voix.
Paris (3^e), 17 décembre. — Gindre, 233 voix.
Nîmes, octobre. — 1 candidat, 3,500 voix, élu.

VII. — Élections cantonales complémentaires.

A — Élections au Conseil général 1905.

- Montluçon* (Allier), 2 mai. — Paul Constans, 2,634 voix, élu.
3^e canton de *Troyes* (Aube), 23 juillet. — Léandre Nicolas, 1,530 voix, élu.
Condé-sur-Noireau (Orne), 27 août. — H. Verger, 29 voix.
1^{er} canton de *Toulon* (Var), 24 septembre. — J.-A. Valès, 1,781 voix, élu.
Saint-Chaptes (Gard), 8 octobre. — Bonnaud, 966 voix.

B — Élections au Conseil d'arrondissement 1905.

- 3^e canton de *Troyes* (Aube), 17 septembre. — Philippon, 1,108 voix ;
24 septembre (scrutin de ballottage), Philippon, 1,388 voix, élu.
Le Mans (Sarthe), 15 octobre. — D^r Clause, 2,378 voix, réélu.

Auberwilliers (Seine), 18 juin. — Georgen, 1,986 voix.
Ivry. — Chéron, 4,600 voix, élu.
Noisy-le-Sec. — Robillard, 1,707 voix.
Pantin. — Noël, 3,761 voix, élu.
Sceaux. — Lapierre, 1,776 voix.
Saint-Denis. — Philippe, 2,641 voix.
Saint-Ouen. — Bazin, 2,091 voix.
Vanves. — Jolly, 1,854 voix.
Villejuif. — D^r Durand, 3,495 voix, élu.
Avignon (Vaucluse), 21 octobre. — Vaillandet, 960 voix.

C — Élections cantonales 1906.

Die (Drôme), Daspre, 739 voix, Cons. général, battu, majorité de l'âge.
Toulon (Var), Cons. d'arrond. — Thurin, 1,503 voix, élu.
Cavaillon (Vaucluse), Cons. général. — Rousset, 1,528 voix.
Voiron (Isère), Cons. d'arrond. — Gaillard, 1,300 voix, élu au 2^e tour.
Vence (Alpes-Maritimes), Cons. général. — Maliver, 223 voix.
Mormant (S.-et-M.), Cons. d'arrond. — Trony, 290 voix.
Nogent-le-Roi (Seine), Cons. général. — Téton, 448 voix.
Vincennes (Seine), Cons. général. — Bouchard, 565 voix.

D — Élections cantonales 1907.

Saint-Etienne (Loire), 20 janvier, Cons. général. — F. Faure, 798 voix.
Nogent-sur-Marne (Seine), 17 février, Cons. d'arrond. — Caron, 1,110 voix.
Gaillac (Tarn), 3 mars, Cons. d'arrond. — Sabin, 1,318 voix élu au ballottage.
Lannoy (Nord), 7 avril, Cons. d'arrond. — Lallart, 2,073 voix.
Claye-Souilly (S.-et-M.), 23 juin. — Lasseure, 543 voix.
Le Cateau (Nord),
Domart, 29 septembre, Cons. d'arrond. — Guillouart, 1,278 voix.
Lille (Est), 6 octobre, Cons. d'arrond. — Desmettre, 3,270 voix, élu.
Lille (Ouest), 6 octobre, Cons. d'arrond. — Vandorme, 2,452 voix, élu.
Marsillargues (Hérault), Cons. d'arrond. — Amphoux, 1,370 voix.
Bordeaux (4^e canton), Cons. d'arrond. — Dondicol, 738 voix.
Perpignan (Est), Cons. général. — Tourres, 518 voix.
Châtellerault (Vienne), Cons. général. — Krebs, 1,526 voix.

E — Élections cantonales 1908.

Raon-l'Étape (Vosges), Cons. général. — A. Piton, 141 voix.

Orpierre (Doubs), 16 février, Cons. d'arrond. — Lazarini, 11 voix.

Alais (Gard), 23 février, Cons. général. — Gaston Mazoyer, 758 voix.

Prades (Pyrénées-Orientales), 8 mars, Cons. général. — Petit, 184 voix.

Toulouse (Haute-Garonne), 12 juillet, Cons. d'arrond. — D^r Du Barry, 1,496 voix.

Bourganeuf (Creuse), 12 juillet, Cons. d'arrond. — Mastournin, 1,681 voix, élu.

Brezolles (Eure-et-Loir), 12 juillet, Cons. d'arrond. — Jauch, 119 voix.

Cambrai (Pas-de-Calais), 12 juillet, Cons. général. — Quéra, 2,947 voix.

F — Élections cantonales 1909.

Limoges (Ouest), 28 février, Cons. général. — Fèvre, 1,655 voix. élu au 2^e tour.

Rouen (Seine-Inf.), 7 mars, Cons. d'arrond. — Bazire, 219 voix.

Saint-Maur (Seine), Cons. général. — Restiaux, 1,030 voix.

Mculins (Est) (Allier), Cons. général. — Boudet, 1,722 voix, élu au 2^e tour.

Périgueux (Dordogne), Cons. général. — Paul Faure, 1,954 voix.

Saint-Chamond (Loire), Cons. d'arrond. — Marcel, 812 voix.

Lille (Est), (Nord), Cons. d'arrond. — Carlier, 3,280 voix, élu.

Aubenton (Aisne), Cons. d'arrond. — Marteau, 80 voix.

Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales), Cons. d'arrond. — Poncet, 228 voix.

Perpignan (Pyrénées-Orientales), Cons. général. — Tourres, 467 voix.

Ambazac (Haute-Vienne), Cons. d'arrond. — Texier, 1,400 voix, élu.

Charenton (Seine), Cons. général. — Gallon, 2,644 voix.

G — Élections cantonales 1910.

Verdun (Meurthe-et-Moselle), octobre, Cons. d'arrond. — Cheny, 271 voix.

Grand Serre (Drôme), 4 décembre, Cons. gén. — Nadi, 766 voix, élu au 2^e tour.

Fayenne (Var), 4 décembre, Cons. gén. — Chrestian, 507 voix.
Castres (Tarn), 11 décembre, Cons. gén. — Clermont-Guiraud, 1,600 voix.

H — Élections cantonales 1911.

Nogent-sur-Marne (Seine), 5 mars, Cons. d'arrond. — Martellet, 1,133 voix, élu au 2^e tour.

Vanves (Seine), 11 juin, Cons. d'arrond. — Repiquet, 1,882 voix.

Marchiennes (Nord), 11 juin, Cons. d'arrond. — Debève, 2,205 voix, élu au 2^e tour.

Saint-Denis (Seine), 25 juin, Cons. d'arrond. — Laporte, 3,712 voix, élu.

Pantin (Seine), 25 juin, Cons. d'arrond. — Auray, 4,108 voix, élu.

Saint-Ouen (Seine), 25 juin, Cons. d'arrond. — Ladihuser, 2,512 voix, élu.

Asnières (Seine), 25 juin, Cons. d'arrond. — Wiart, 1,109 voix.

Ivry (Seine), 25 juin, Cons. d'arrond. — Doizié, 2,185 voix.

Sceaux (Seine), 25 juin, Cons. d'arrond. — Cariot, 1,314 voix.

Corbie (Somme), 23 juillet, Cons. d'arrond. — Lacourbas, 1,773 voix, élu.

Poissy (S.-et-O.), 23 juillet, Cons. d'arrond. — Durel, 320 voix.

Sedan (Ardennes), 23 juillet, Cons. d'arrond. — Martin, 1,344 voix, élu.

Collobrières (Var), 15 octobre, Cons. général. — Chometton, 491 voix, élu.

Lille-Centre (Nord), 29 octobre, Cons. général. — Samson, 1,271 voix.

Quimper (Morbihan), 29 octobre, Cons. général. — Mage, 466 voix.

Istres (B.-du-R.), 5 novembre, Cons. général. — Gouin, 731 voix, élu au 2^e tour.

Toulouse (Nord), 19 novembre, Cons. général. — Prévot, 3,133 voix.

Amiens (Somme), 26 novembre, Cons. d'arrond. — Thierry, 1,410 voix, élu.

Asnières (Seine), 10 décembre, Cons. général. — Wiart, 806 voix.

Marscille (10^e canton), 10 décembre, Cons. général. — Balajar, 1,423 voix.

I — Élection cantonale 1912.

Nîmes (1^{er} canton), 14 mars. — Valette, 1,321 voix.

VIII. — Élections législatives partielles.

A — En 1905.

1^{re} circonscription de Valenciennes (Nord), 30 avril. — Pierre Mélin, 4,223 voix.

2^e circonscription de Nevers (Nièvre), 24 septembre. — L.-H. Roblin, 4,271 voix; 8 octobre (scrutin de ballottage), L.-H. Roblin, 6,228 voix, élu.

Circonscription de Florac (Lozère), 1^{er} octobre. — D^r Vauriot, 1,311 voix.

2^e circonscription de Nancy (M.-et-M.), 8 octobre. — Jules Uhry, 1,327 voix.

1^{re} circonscription de Privas (Ardèche), 22 octobre. — Bandon.

Reims (Marne), 3 décembre. — Révelin, 3,925 voix.

Lyon (Rhône), 10 décembre. — Montet, 1,869 voix.

Toulouse (Haute-Garonne), 17 décembre. — Ellen-Prévo, 4,767 voix.

B — En 1906.

Semur (Côte-d'Or), 20 octobre. — Lefol, 3,771 voix.

C — En 1907.

1^{re} circonscription de Montpellier (Hérault), 3 mars. — Reboul, 1,913 voix.

Saint-Quentin (Aisne), 23 juin. — Ringuier, 7,217 voix.

Falaise (Calvados), 10 novembre. — Verger, 53 voix.

1^{re} circonscription de Villefranche (Rhône), 8 décembre. — Dubost, 1,170 voix.

Guéret (Creuse), 29 décembre. — Germain, 382 voix.

D — En 1908.

Muret (Haute-Garonne), 9 février. — Gouzy, 1,512 voix.

Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 9 février. — Calvayrac, 13 voix.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 9 mars. — Parassols, 1,947 voix.

Valence (Drôme), 28 juin. — Nadi, 1,708 voix.

Villefranche (Aveyron), décembre. — Cabrol, 4,962 voix, élu au 2^e tour.

Charolles (Saône-et-Loire), décembre. — Ducarouge, 4,367 voix, élu au 2^e tour.

E — En 1909.

Langres (Haute-Marne), 21 février. — Robinet, 122 voix.

6^e circonscription de Marseille (B.-du-R.), 21 février. — G. Crémieux, 3,756 voix.

2^e circonscription de l'oulon (Var), 21 février. — Renaudel, 4,030 voix.

Rochechouart (Haute-Vienne), 21 février. — J. Parvy, 1,674 voix.

Belley (Ain), 7 mars. — Nicod, 1,263 voix.

1^{re} circonscription de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 7 mars. — Ceccaldi, 1,540 voix.

3^e circonscription de Lyon (Rhône), 7 mars. — Rognon, 4,153 voix, élu.

Moutiers (Savoie), 7 mars. — Caillard, 227 voix.

1^{re} circonscription de Meaux (S.-et-M.), 7 mars. — Poisson, 1,671 voix.

2^e circonscription de Pontoise (S.-et-O.), 7 mars. — Courty, 1,303 voix.

1^{re} circonscription d'Amiens (Somme), 7 mars. — Lecointe, 8,400 voix, élu au 2^e tour.

Doullens (Somme), 7 mars. — Myrens, 3,222 voix.

Sens (Yonne), 7 mars. — Jobert, 2,151 voix.

2^e circonscription de Sceaux (Seine), 21 mars. — Albert Thomas, 7,192 voix.

4^e circonscription de Sceaux (Seine), 21 mars. — Nectoux, 4,997 voix, élu au 2^e tour.

Gaillac (Tarn), 21 mars. — Imbert, 2,250 voix.

Avallon (Yonne), 21 mars. — Th. Martin, 244 voix.

2^e circonscription d'Épinal (Vosges), 21 mars. — Leconte, 457 voix.

Neufchâteau (Vosges), 21 mars. — Thiébault, 44 voix.

Uzès (Gard), avril. — Compère-Morel, 7,890 voix, élu au 2^e tour

Moulins (Allier), avril. — Mille, 4,977 voix, élu.

Montpellier (Hérault), mai. — Reboul, 4,022 voix.

Paris (12^e), mai. — Fribourg, 4,810 voix.

Chinon (Indre-et-Loire), mai. — Ducos de la Haille, 363 voix.

Abbeville (Somme), juillet. — Becquerelle, 2,475 voix.

Perpignan (Pyénées-Orientales), 17 octobre. — J. Payra, 2,501 voix.

Cahors (Lot), 7 novembre. — Doizié, 1,311 voix.

2^e circonscription de Limoges (Haute-Vienne), 7 novembre. — Pressemane, 4,683 voix.

Pamiers (Ariège), 28 novembre. — Giron, 1,261 voix.

F — En 1910.

Paris (15^e), 3 juillet. — Francis de Pressensé, 4,815 voix.

G — En 1911.

Saint-Claude (Jura), mars. — A. Varenne, 2,583 voix.

Toul (M.-et-M.), 7 mai. — Lévy, 788 voix.

4^e circonscription de *Rouen* (Seine-Inf.), mars. — Waroquier, 915 voix.

Thiers (Puy-de-Dôme), 28 mai. — Claussat, 9,466 voix, élu au 2^e tour.

6^e circonscription de *Saint-Denis* (Seine), 5 novembre. — Laval, 3,317 voix.

Argenteuil (Seine-et-Oise), juillet. — A. Lebey, 3,197 voix.

Paris (17^e), 22 octobre. — Descoubes, 800 voix.

H — En 1912.

4^e circonscription de *Rouen* (Seine-Inf.), 21 janvier. — E. Poisson, 3,331 voix.

Trevoux (Ain), 25 février. — Merlin, 341 voix.

Gap (Alpes-Maritimes), 25 février. — Antig, 522 voix.

Saint-Jean-d'Angély (Char.-Inf.), 25 février. — Privat, 425 voix.

Aubusson (Creuse), 25 février. — Norange, 1,886 voix.

Roanne (Loire), 25 février. — Baisson, 1,481 voix.

2^e circonscription d'*Aix* (B.-du-R.), 10 mars. — Marius André, 2,369 voix.

3^e circonscription de *Brest* (Finistère), 10 mars. — Le Tréis, 200 voix.

Tonnerre (Yonne), 10 mars. — Maxence Roldes, 2,210 voix.

3^e circonscription de *Quimper* (Finistère), 17 mars. — Masson, 3,917 voix.

Le Havre (Seine-Inf.), 17 mars. — Le Chapelain, 2,272 voix.

Paris (14), 31 mars. — Bracke, 4,613 voix, élu au 2^e tour.

1^{re} circonscription d'*Alger* (Algérie), 31 mars. — Renard, 2,561 voix.

Bergerac (Dordogne), 14 avril. — Bernardi, 873 voix.

1^{re} circonscription de *Chartres* (Eure-et-Loir), 14 avril. — Dubief, 503 voix.

IX. — Les élections sénatoriales.

A — Élections sénatoriales 1905.

Yonne, 4 juin. — François Martin, 64 voix.

Loire, 27 août. — Tullio Cavalazzi, 20 voix.

B — Élections du 7 Janvier 1906 (série renouvelable).

Gironde, Ducos, 12 voix; Giret, 12 voix.

Hérault, Barberat, 36 voix; Masse, 36 voix; Paget 25 voix.

Isère, Jaurès, 36 voix; Guesde, 31 voix; Lafargue, 31 voix; Vailant, 31 voix.

Loire, Vittone, 108 voix; Micon 108 voix; Laurençon, 106 voix; Bonfils, 106 voix; Louison, 105 voix.

Lot-et-Garonne, Fieux, 13 voix; Cambon, 12 voix; Estampes, 8 voix.

Manche, Biville, 16 voix.

..

Nièvre, Laurent, 85 voix.

Nord, Selle, 169 voix; Delesalle, 166 voix; Delory, 161 voix; Carrette, 161 voix; Fiévet, 160 voix; Ghesquière, 158 voix; Mélin, 147 voix; Rassel, 132 voix.

Oise, Bourguignon, 20 voix; Galland, 20 voix; Dhardivillers, 20 voix.

C — Élections sénatoriales complémentaires 1907-1908.

Ardennes, 3 février 1907. — Philippe, maire, 127 voix.

Seine-et-Oise, 17 février 1907. — Vogt, maire, 11 voix.

Seine, 26 mai 1907. — A. Cambier, 84 voix.

Puy-de-Dôme, 7 juillet 1907. — Conchon, 65 voix.

Saône-et-Loire, 23 février 1908. — Lardy, 65 voix.

Nord, 21 juin 1908. — Delory, 344 voix.

Saône-et-Loire, 21 juin 1908. — Ducarouge, 80 voix.

D — Élections sénatoriales du 3 Janvier 1909 (série renouvelable).

Pas-de-Calais, 5 candidats, liste complète: F. Évrard, Beugnet, H. Merlin, Leroux et Desmets, ont réuni respectivement 224, 214, 197, 196 et 190 voix.

Puy-de-Dôme, un candidat unique, Conchon, 199 voix.

Pyrénées-Orientales, liste complète, Manalt et Biboulet, le premier 30 voix, le second 26 voix.

Saône-et-Loire, liste complète 5 candidats : Masson, Lardy, Chambosse, Charut, Lechère, qui réunissent 100, 93, 89, 84 et 84 voix.

Seine, liste complète 10 candidats : Véber, 110 voix ; Meslier, 97 ; Willm, 94 ; Landrin, 93 ; Camélinat, 84 ; Walter, 81 ; Marin, 80 ; E. Thomas, 78.

Seine-Inférieure, liste complète 5 candidats : Bazire, Delaville, Gauthier, Lemieux, Pecqueux et qui rassemble de 22 à 11 voix.

Somme, liste complète de 4 candidats : Dutilloy, Lecointe, Hazemann, Rosselin : 68, 38, 26 et 22 suffrages.

Vaucluse, deux candidats : Chave, 65 voix, et Millet, 29 voix.

E — Élections sénatoriales partielles 1909-1910-1911.

Cher, 11 juillet 1909. — Bodin, 70 voix.

Morbihan, 29 août 1909. — Le Halpert, 10 voix.

Gard, 6 mars 1910. — D^r Delon, 135 voix.

Cher, 2 octobre 1910. — Ph. Apied, 96 voix.

Nord, 19 mars 1911. — Delory, 283 voix.

F — Élections sénatoriales du 7 Janvier 1912 (série renouvelable).

Aisne, Fournière, 36 voix ; Ballet, 34 voix ; Liévoux, 34 voix ; Hess, 34 voix.

Allier, Paul Constans, 130 voix ; Mage, 94 voix ; Panaud, 92 voix. Deuxième tour : Paul Constans, 123 voix.

Ardennes, D^r Doizy, 155 voix ; Albert Poulain, 123 voix ; Philippe, 118 voix. Deuxième tour : D^r Doizy, 121 voix. Troisième tour : D^r Doizy, 110 voix.

Aveyron, Jean Jaurès, 18 voix ; Gustave Hervé, 16 voix.

Bouches-du-Rhône, Clément Lévy, 62 voix ; Cadenat, 54 voix ; G. Maunier, 22 voix ; Maurel, 21 voix.

Cantal, Tourtoulou, 5 voix.

Cher, Mauger, 138 voix. Deuxième tour : Mauger, 54 voix.

Finistère, Goude, 19 voix ; Arzur, 17 voix ; Guyader, 17 voix ; Campion, 16 voix ; Stéphan, 16 voix.

Gard, Cabanis, 96 voix ; D^r Delon, 103 voix ; Mazoyer, 106 voix.

Loire, Guignot, 35 voix. Deuxième tour : Guignot, 26 voix.

CHAPITRE IV

LES CRISES, LES GRÈVES ET LE PARTI

I. — Les divers aspects de la vie du Parti.

Mais la vie du Parti n'est pas absorbée entièrement par les campagnes électorales, ni même seulement par les réunions de propagande. Il n'est pas un incident du mouvement ouvrier, pas une crise sociale, pas un phénomène économique ou politique national ou international qui le laisse indifférent et ne soit enregistré et utilisé par lui en vue de l'œuvre de libération qu'il poursuit.

Par ses déclarations, par ses manifestes, il tire les enseignements nécessaires des crises, il projette sur elles la lumière de la critique socialiste, en analyse les causes et en démontre les conséquences. Par ses campagnes de meetings, de conférences, par sa presse, par tous les moyens d'agitation dont il peut disposer, il fait éclater — profitant des événements eux-mêmes — les contradictions d'un régime qui est son propre fossoyeur et tout à la fois la matrice même de l'ordre nouveau.

En prenant parti en toutes circonstances pour les meurtris, les écrasés du régime, les vaincus de la mêlée sociale, il prépare le prolétariat à prendre conscience de sa force et du rôle historique qu'il a à jouer.

Par ses témoignages de solidarité internationale, il démontre la communauté d'intérêt qui unit par dessus les frontières les travailleurs détachés de la bourgeoisie et se préparant à être eux-mêmes le propre instrument de leur libération.

A ces principes, la Section française de l'Internationale ouvrière n'a pas failli, soit qu'elle fit entendre ses pro-

testations contre les condamnations à jet continu des militants ouvriers socialistes et syndiqués traqués par une justice de classe, soit qu'elle s'éleva avec vigueur dans sa campagne contre le crime social du jury de Rouen (1) rendant un verdict de classe en condamnant à mort un innocent, l'honnête ouvrier Durand, soit que sa Commission administrative et son Conseil national protestassent contre les poursuites intentées aux journaux *La Voix du Peuple* et *Le Conscriit*, ou contre les poursuites et les condamnations multipliées, pour délit d'opinion, dont Gustave Hervé « l'enfermé » de la III^e République fut victime.

C'est ainsi que le Parti socialiste a saisi toutes les occasions pour appeler tous les travailleurs à rejoindre les organisations politiques et économiques de la classe ouvrière.

Deux dates n'ont jamais été oubliées par lui : celle du 18 mars et celle du 1^{er} mai. En commémorant la première, il prouve qu'il conserve le souvenir du passé, des défenseurs glorieux de la Commune et des héros du prolétariat parisien. En fêtant la deuxième, il célèbre l'avenir, le travail fécon et rénovateur du monde nouveau qui s'avance (2).

Tous les ans, le Conseil national convie les travailleurs des villes et des champs à chômer le 1^{er} Mai, à manifester en ce jour de revendication ouvrière et de démonstration internationale. Tous les ans, lorsqu'arrive l'anniversaire de la Semaine de Mai, le Parti socialiste va au Père-Lachaise et à Montparnasse honorer les morts de 1871 en de grandioses défilés devant le mur sanglant où il dépose pieusement les fleurs du souvenir.

1) La condamnation à mort fut commuée par le Président de la République. Si la tête de Durand fut sauvée, il perdit la raison. Le Parti socialiste était résolu à poursuivre sa campagne — disait le rapport Dubreuilh, au Congrès de Lyon — jusqu'à la revision du procès qui, en faisant éclater la vérité, sera la condamnation des juges et de la justice bourgeoise.

(2) Voir Principales résolutions des Congrès nationaux (Congrès de Chalon, 1905; Saint-Etienne, 1909).

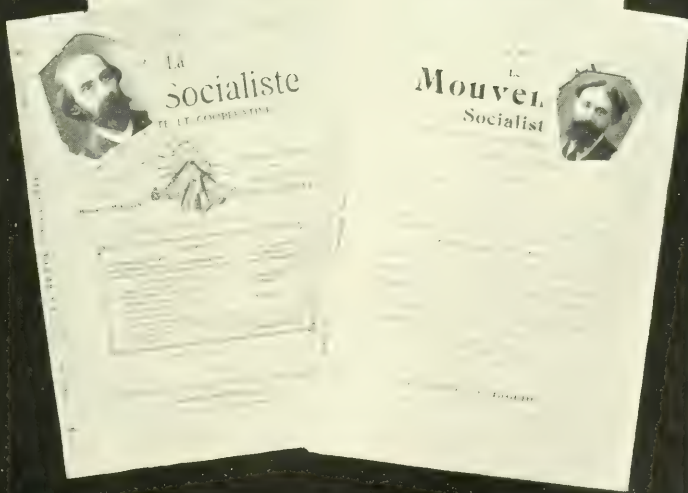
Le Socialisme

Directeur JULES GUESDE



Le Bulletin de vote

Année Républicaine de 1901



LES REVUES DU PARTI

En haut : Jules GUESDE ; à gauche : Eugène FOURNIÈRE ; à droite : Hubert LAGARDELLE.

Directeur
de "Le Socialisme"

Directeur
de la "Revue Socialiste"

Directeur
du "Mouvement Socialiste"

II. — La crise viticole.

Ces dernières années virent deux grandes crises, de celles engendrées par la production capitaliste : l'une ruinant le producteur, l'autre affamant le consommateur.

1907, la crise méridionale, la mévente des vins, affole les populations d'une partie du pays.

Le Midi ensoleillé avec sa végétation puissante, ses millions de grappes d'or aux récoltes splendides, se meurt ! La surabondance d'une production sans limite aggravée par la fraude et la fabrication artificielle des vins, ont provoqué la crise de misère !

Les vigneron dansent le ventre vide devant leurs foudres pleins !

Et sur les routes, en processions interminables, en défilés sans fin, travailleurs salariés et propriétaires paysans clament leur détresse et leur désespoir ! Rassemblés en formidables manifestations dans les grandes cités méridionales de Péziers, Narbonne, Carcassonne, Perpignan, Nîmes et Montpellier, les flots populaires bouillonnent et les cris de colère des « gueux du Midi » montent vers les Pouvoirs publics !

Le 2 juin, le Conseil national est rassemblé à Paris, pour tenir sa réunion habituelle. Il vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Le Conseil National du Parti socialiste ;

Considérant que la crise de mévente et de misère dont souffrent les viticulteurs français est un effet du régime capitaliste de la production et de l'échange ;

Considérant que la fraude, qui aggrave la ruine des régions viticoles est encore une des conséquences de cette anarchie économique ;

Considérant que les souffrances et les crises ne disparaîtront qu'avec ce régime même, par la socialisation de la propriété et de la production ;

Résolu en même temps à proposer et à soutenir toutes les mesures

qui peuvent, dans la société actuelle, non pas guérir mais atténuer les misères des viticulteurs ;

Envoie sa sympathie et sa solidarité aux travailleurs des régions en lutte ;

Se déclare prêt à appuyer toutes les dispositions législatives qui pourraient adoucir la crise du Midi, sans aggraver, en d'autres régions, le malaise économique, comme la déclaration obligatoire de la récolte, l'interdiction du sucrage pour la fabrication des vins, la répression rigoureuse de la fraude, le dégrèvement ou même l'exonération totale du sucre pour la consommation, la suppression du privilège des bouilleurs de cru et le monopole de l'alcool ;

Et rappelle à tous les prolétaires, à tous les vigneron, que ces palliatifs laissent subsister la cause profonde de leur misère, et que seul l'avènement de l'ordre socialiste leur apportera le salut.

Mais les événements se précipitent, la grève des impôts est déclarée, la démission en masse des municipalités suspend la vie administrative de trois départements mis en état de siège et isolés du reste du pays ! Le toscin sonne lugubre aux cloches des cités, occupées par deux corps d'armée ! Les soldats paysans du 17^e, dans un geste sublime, se refusent à devenir les meurtriers des paysans révoltés ! Pourtant, à Narbonne, les fusils sont partis, couchant les vigneron sur le pavé sanglant !

A la Chambre, le groupe socialiste est debout, dix de ses membres se succèdent à la tribune et se font les défenseurs des opprimés contre les oppresseurs.

Mais le rôle du Parti socialiste ne peut se borner au témoignage de sa solidarité, il faut analyser la crise, en tirer les enseignements utiles pour la classe prolétarienne et pour son devenir. C'est ce qu'il fait dans le manifeste suivant qui est affiché à cinq mille exemplaires dans la région envahie et répandu par des milliers de journaux dans tout le pays.

Aux Travailleurs de France !

« CITOYENS,

« La crise du Midi manifeste une fois de plus la puissance de désordre et de détresse de la société bourgeoise. Des vigneron qui

cultivent sous un soleil qu'éternux une terre féconde sont accablés par milliers, par centaines de mille à la misère et au désespoir.

« Ils sont ruinés par l'aveuglement et le dérèglement d'une production qu'aucune statistique n'éclaire, qu'aucun plan concerté ne mesure. Ils sont ruinés par la fraude, par la concurrence des vins artificiels et frelatés, par les combinaisons innombrables que les ressources de la chimie mettent au service de l'improbité.

« Dans un système social où tout est oppression et mensonge, violence et ruse, les richesses de la nature et les découvertes de la science se retournent contre les producteurs.

« L'Etat, absorbé par son service de police au profit d'une classe ou perdu dans le chaos des intérêts contradictoires, ne sait même pas prévoir les grandes catastrophes économiques qui s'annoncent pourtant de loin par des signes multipliés.

« Les élus du suffrage universel, livrés par le scrutin d'arrondissement et par l'absence de la représentation proportionnelle à de basses et absorbantes besognes, serfs des influences administratives et des coteries locales, n'ont ni le temps, ni la liberté d'esprit, ni la force de caractère de s'élever aux intérêts généraux.

« Les juges, déjà corrompus par leur fonction même, qui est de donner une force juridique aux violences du privilège, sont asservis, en outre, aux influences de clans que développent le désordre d'une démocratie inorganique et le déchaînement de rivalités politiciennes.

« Aussi, la loi qui, même respectée, ne serait qu'une robe de chambre d'une classe, n'est le plus souvent qu'un haillon.

« Ainsi a pu se former dans le Midi, depuis des années, par l'anarchie économique prolongée, par la fraude impunie, et sans que l'organisme social ait été averti à temps, un abîme profond de misère et de révolte.

*
**

« A cette révolte de la misère méridionale, les salariés du Midi ont participé. C'est à tort qu'on leur reprocherait d'avoir pris part à un mouvement de protestation qui n'avait pas un caractère exclusif de classe et où la propriété, même la moyenne et la grande, a joué — du moins à l'origine — un rôle prépondérant. Ceux-là parmi les adversaires du socialisme sont des ignorants ou des calomnieux qui l'accusent de se désintéresser des progrès de la richesse et de la marche de la production. Le développement du prolétariat n'est possible que dans les nations à production intense et croissante. Le socialisme ne se propose pas de socialiser la misère, mais d'étendre au contraire à tous les citoyens, dans un régime de vaste coopération, les bienfaits d'une production accrue et harmonisée. C'est dans cet

esprit que ces mêmes prolétaires du Midi, qui venaient de livrer à la grande propriété une vigoureuse bataille, ont coopéré au salut commun. C'est dans cette pensée que nous nous sommes réjouis qu'un des nôtres, le citoyen Aldy, ait été désigné par l'ensemble des représentants du Midi pour défendre devant le Parlement les revendications essentielles de la viticulture.

« Mais pour que cette participation des prolétaires du Midi au mouvement général et unanime de leur région soit bienfaisante, deux conditions sont nécessaires. La première, c'est que les travailleurs du Midi s'organisent assez fortement, dans leurs Comités politiques socialistes et dans leurs Syndicats prolétariens, pour ne pas s'exposer à perdre un instant, dans le mouvement de protestation qui a rapproché passagèrement les classes, la nette et vigoureuse conscience de leur durable antagonisme. Il faut aussi qu'ils saisissent l'occasion de cette crise, pour démontrer à tous les producteurs le vice profond de la société bourgeoise. Déjà les groupes politiques et économiques de l'Hérault, socialistes, syndiqués, coopérateurs qui ont, en pleine tourmente, envoyé leur adhésion au projet de nationalisation de la grande propriété viticole, de l'industrie du sucre et de l'alcool que le Groupe socialiste au Parlement a déposé, sont entrés dans cette voie.

*
**

« Citoyens ! à ce mouvement de protestation qui n'était que l'instinctive révolte de la misère, le Gouvernement de Clemenceau a tenu à donner, par la violence maladroite et criminelle de son intervention, une signification révolutionnaire. Par sa longue indifférence et sa longue ignorance, il a acculé le peuple souffrant du Midi à la démission des municipalités et à la grève de l'impôt. Il a jeté dans l'action directe, non seulement le prolétariat rural, mais aussi la propriété conservatrice. Il a ridiculisé la loi qu'il exaltait et bafouait tour à tour et souvent à la même heure ; il a fait de la légalité, dans la même pièce et sur le même tréteau, une tragédie et une farce : elle a été entre ses mains, l'instrument sanglant de l'orgueil et le jouet du caprice.

« Surtout, par la scélératesse et l'imprévoyance de son recours aux soldats, fils et frères de paysans contre des paysans, il a appris au monde que les classes dirigeantes ne pouvaient plus compter sur l'armée de la Nation. La noble et courageuse résistance des soldats du 17^e est le plus grand fait social qui se soit produit depuis 35 ans. Elle signifie que les prolétaires ne veulent pas être, qu'ils seront de moins en moins les fusilleurs de prolétaires. Elle crée un précédent

qui obligera la société bourgeoise à se transformer par la loi ou à se dissoudre par sa propre anarchie.

« C'est à faux que les réacteurs, ceux du dehors comme ceux du dedans, verraient là un signe de décomposition de la France, une menace pour la nationalité française. Quand en 1789, l'ancien régime se décomposait, quand l'armée, pénétrée de l'esprit de la Révolution, avant que la Révolution fût accomplie dans les faits, se refusait aux disciplines anciennes, les prophètes ne manquèrent pas dans l'Europe monarchique pour annoncer la disparition ou la diminution de la France. Elle répondit aux prophètes, aux provocations par la plus magnifique affirmation de force révolutionnaire et nationale. Aujourd'hui aussi, ce n'est pas la France qui se décompose, c'est un régime qui meurt, et ce régime est européen. C'est tout le conservatisme, c'est tout le capitalisme de l'Europe qui est menacé par la préparation d'un ordre nouveau, se substituant à travers une apparente et provisoire anarchie aux vieilles disciplines d'autorité.

*
**

« A vous tous, citoyens, de hâter l'heure de la libération par la force croissante de votre organisation politique et économique. L'entrée en ligne révolutionnaire des paysans du Midi est un admirable symptôme. La réaction gouvernementale essaye vainement d'ameuter contre les vigneronniers méridionaux les défiances des autres régions. Sous d'autres formes et à d'autres moments, tous les paysans de France, du Centre et de l'Ouest comme ceux du Midi, sont exposés à être rançonnés et pillés : ils sont tous à la merci de la concurrence anarchique et d'un mercantilisme fraudeur et exploiteur.

« En secouant les habitudes de passivité, de résignation et de silence, en se groupant, en s'affirmant, les vigneronniers du Midi ont donné à toute la France paysanne un signal qu'elle comprendra. Bien des méfiances entretenues par la perfidie des privilégiés entre paysans et ouvriers s'évanouiront, puisque les travailleurs de la terre, les petits propriétaires, comme les salariés, ont dû recourir, pour se sauver, aux moyens de protestation que recommandent les ouvriers les plus hardis.

« Comment la bourgeoisie pouvait-elle faire peur aux petits propriétaires ruraux, des doctrines propagées dans la classe ouvrière, quand ce sont les soldats des régions paysannes qui, pour ne pas fusiller le peuple paysan, ont les premiers manqué à une discipline de sang, pour préparer la discipline nouvelle, l'ordre nouveau des volontés libres fraternellement associées ? D'un bond la France paysanne, aiguillonnée par une crise de misère, a rejoint sur les

chemins de l'avenir, sur les chemins de la Révolution, la France ouvrière: ce sera la grande et inviolable patrie du travail organisé et émancipé.

« Pour vous, citoyens socialistes, l'heure est à la fois difficile et féconde. Elle est difficile car tous les symptômes révolutionnaires qui se multiplient vont exciter les dirigeants à une politique insensée de réaction et de répression. Elle est féconde, car le socialisme apparaîtra comme la seule force capable d'affranchir le travail et d'organiser le pays.

« Que les travailleurs des champs et les travailleurs des villes, unis déjà par une commune misère, s'unissent donc pour la même revendication et pour le même combat. »

« Vive la République sociale ! »

Le Groupe Socialiste au Parlement :

ALBERT POULAIN, ALDY, A. BLANC, ALLARD, ALLEMANÉ, BASLY, BEDOUCÉ, BENEZÉCH, BÉTOULLE, BOUVERI, BRETON, CADENAT, CARLIER, CHAUVIÈRE, CONSTANS, COUTANT, DEJEANTE, DELORY, DUBOIS, DEVÈZÉ, DUFOUR, DURRE, FERRERO, FIÉVET, FOURNIER, FRANCONIE, GHESQUIÈRE, GONTAUX, GROUSSIÉRE, GUESDÉ, JAURÈS, LAMENDIN, LASSALLÉ, MARIETTON, MÉLIN, MESLIER, PAUL BROUSSE, NICOLAS, PASTRE, PRESSENSÉ, ROBLIN, ROUANET, ROZIER, SELLE, SEMBAT, THIVRIER, VAILLANT, VARENNE, VÈBER, VIGNÉ, WALTER, WILM.

Pour le Conseil National :

La Commission administrative permanente :

BRACKE, CACHIN, CAMÉLINAT, CHERECHEWSK, DUBREUILH, DUCOS DE LA HAILLÉ, HÉLIÈS, Gustave HERVÉ, LAFARGUE, LANDRIN, LAUCHE, LAVAUD, LONGUET, Jean MARTIN, PEDRON, RENAUDEL, RÉVELIN, Lucien ROLAND, ROLDES, TANGER, THOMAS, VOILIN.

III. — La cherté de la vie.

Après la mévente des produits suscitant les colères paysannes contre les « riches fraudeurs que le Gouvernement décore », c'est au tour des populations ouvrières des grandes villes de se révolter contre « les accapareurs et les spéculateurs ». Après la crise viticole, la crise de la cherté de la

vie jette sur les places publiques les ménagères manifestant violemment.

Le Parti socialiste, en cette circonstance non plus, n'a pas failli à sa mission qui consiste à profiter des événements économiques qui se succèdent pour faire l'éducation populaire en se servant des faits qu'il peut utiliser comme exemples, illustrant sa critique de l'ordre capitaliste.

C'est dans cet esprit qu'il engagea la campagne sur le renchérissement de la vie.

Déjà cette question l'avait préoccupé puisqu'en décembre 1907 et en janvier 1908, la Fédération de la Haute-Vienne en avait entretenu la Commission administrative permanente qui avait décidé d'attirer l'attention du Parti sur les causes du renchérissement croissant des vivres.

Plus tard, la question faisait l'objet de maintes délibérations, elle figurait à l'ordre du jour de plusieurs réunions du Conseil national et elle était enfin renvoyée à l'étude des fédérations pour faire l'objet d'un débat étendu dans un Congrès national.

Mais la crise s'accroissant, la question passait au premier plan et la Commission administrative permanente décidait d'engager sans plus tarder la campagne.

Le 28 août 1910, elle votait un ordre du jour engageant les fédérations à prendre d'urgence les dispositions en vue de « l'action qui s'impose » et leur faisant connaître qu'elles pourront utiliser, selon leurs besoins et les démonstrations qu'elles organiseront, le concours des parlementaires.

Cette décision, aussitôt connue, amène une proposition de collaboration émanant de la Bourse des Coopératives socialistes de France pour une campagne parallèle à mener, proposition acceptée avec joie par la C. A. P. qui voyait là l'occasion de nouer des liens de fraternelle entente avec cet organisme ouvrier, et de faire ainsi la preuve que les efforts divers de la classe ouvrière aboutissent forcément à une lutte commune contre l'ennemi de classe, le capitalisme.

De nombreuses réunions mixtes sont tenues entre le bureau de la B. C. S. et la C. A. P. qui, d'accord, rédigent la déclaration suivante :

**Action parallèle du Parti socialiste
et de la Bourse des Coopératives socialistes de France.**

Saisie par la Bourse des Coopératives Socialistes de France d'une proposition tendant à entreprendre avec ladite Bourse et la Confédération Générale du Travail une campagne commune ou parallèle contre le renchérissement du coût de la vie, la Commission administrative permanente du Parti socialiste avait répondu affirmativement.

Comme suite à cette acceptation, les délégués de la Bourse des Coopératives Socialistes de France se sont réunis, vendredi soir 16 septembre, avec les membres de la Commission administrative permanente du Parti socialiste et les uns et les autres au nom de leur organisation respective ont arrêté les premières dispositions en vue de l'action parallèle à mener.

Cette action aura pour objet d'imposer au gouvernement la suppression des droits de douane sur les denrées de première nécessité et d'agiter l'opinion publique par une série de meetings et de démonstrations en commun, de façon à mettre les masses ouvrières au courant des spéculations criminelles des accapareurs et de les rendre susceptibles de recourir, si besoin est, aux mesures les plus énergiques.

Dans des réunions ultérieures, les délégués de la Bourse des Coopératives Socialistes de France et les membres de la Commission administrative permanente du Parti socialiste examineront et préciseront ces mesures et prendront, en général, toutes dispositions utiles pour la sauvegarde des intérêts prolétariens, ensemble poursuivie.

Pour le Conseil National du Parti socialiste :

Le Secrétaire : LOUIS DUBREUILH.

Pour la Bourse des Coopératives Socialistes :

G. BOUDIOS.

Publiée le 16 septembre, cette déclaration était bientôt suivie d'effet et le 10 octobre, après une nouvelle série de réunions mixtes, la C. A. P. et la B. C. S. aboutissaient à la publication d'un manifeste commun, qui était tiré à 15,000 en affiches, et à 100,000 en tracts.

Voici le texte de ce document :

Bourse des Coopératives socialistes de France
Parti Socialiste (Section française de l'Internationale ouvrière)

LA CHERTÉ DES VIVRES

CITOYENS,

Une fois de plus les organisations économiques et politiques de la classe ouvrière sont amenées à dénoncer le régime capitaliste et ses crises.

Il y a deux ans, crise de surproduction et mévente des vins.

Aujourd'hui, cherté des vivres.

Pain, Vin, Sucre, Viandes, Denrées de première nécessité, montent de prix.

Les cultivateurs, fermiers ou petits propriétaires sont loin d'en être les bénéficiaires, le peuple ouvrier y trouve misères nouvelles, mais les grands propriétaires et les spéculateurs y trouvent surcroît de profits.

Accaparement des blés, Cartels des grands raffineurs de sucre, Spéculations sur les vins, Opérations de hausse sur les viandes, se couvrant du prétexte d'une récolte déficitaire, mais insuffisante à expliquer ou justifier une hausse si considérable, voilà les causes.

LE PAIN (Première qualité, les 2 kilogr.) montant de 65 et 70 centimes en 1909 à 75 et 85 centimes en 1910.

LE VIN (Le litre de consommation courante) montant de 25, 30 et 35 centimes en 1909 à 45, 50 et 65 centimes en 1910.

LE SUCRE (Le kilogr.) montant de 65 et 70 centimes en 1909 à 85 centimes en 1910.

LA VIANDE (Le kilogr. de bœuf, prix moyen de gros, à la Villette) montant de 1 fr. 48 en septembre 1909 à 1 fr. 62 en septembre 1910.

LA POMME DE TERRE (Prix du gros, 100 kilogr.) montant de 10 francs en septembre 1909 à 15 fr. 50 en 1910.

Voilà les résultats.

Pour l'hiver prochain, ajoutez à l'aggravation certaine de la hausse des denrées, *la hausse continue des loyers*, et qu'on se demande quel sera le sort de la classe ouvrière, privée de salaires suffisants, écrasée sous le poids de manœuvres des spéculateurs.

Certes, les organisations ouvrières et socialistes savent que le retour de ces crises ne peut être évité que par l'établissement d'une société où l'ordre économique succèdera au désordre, où les statistiques de la consommation permettront de régler la production, où les travailleurs seront maîtres et possesseurs de leurs moyens de production, où profits et profiteurs seront disparus.

Nous savons que de grandes mesures devraient être appliquées, telles que :

Service d'achat des blés organisé par l'Etat et les Municipalités;

Monopoles de la meunerie, de la raffinerie du sucre et de l'alcool, seuls capables de régulariser le marché.

Mais si nous sommes décidés à les réclamer, comment attendre de nos gouvernants, toujours complices des capitalistes, parfois jusqu'au crime, qu'ils adopteront aussi rapidement les lois destinées à enlever à ces mêmes capitalistes leurs profits ?

Du moins, pour les crises immédiates, pourrons-nous leur imposer des mesures immédiates ?

Pour ces raisons, la BOURSE DES COOPÉRATIVES SOCIALISTES et le PARTI SOCIALISTE vous convient à l'action. Dans les villes, dans les villages même, partout des réunions vont être organisées. Il faut que les travailleurs, que les ménagères, surtout, y viennent en foule.

Avec nous vous réclamerez :

La suspension des droits sur les blés, les vins, etc.;

L'application des lois sur l'accaparement et la spéculation;

La taxation des denrées de première nécessité;

L'interdiction momentanée de l'exportation du bétail.

DÉJÀ LE GOUVERNEMENT A FAIT ANNONCER QU'IL SE RÉFUSERAIT A SUSPENDRE LES DROITS SUR LES BLÉS. Mais pour l'amener à composition, si l'agitation des réunions est insuffisante, au besoin nous demanderons au peuple d'aller devant les Hôtels de Ville crier sa misère grandissante.

Au besoin, il faudra frapper le Gouvernement et l'État dans leurs œuvres vives. L'alcool est source de revenus énormes pour l'État. C'est plus de 400 millions que les droits versent dans les caisses publiques. *En boycottant l'alcool*, ce sera l'équilibre budgétaire rompu, ce sera le Gouvernement acculé à céder.

En même temps, les travailleurs se diront qu'ils ont un moyen de peser sur le marché de la consommation, comme sur le marché du travail, comme sur les lois dont la classe ouvrière est si souvent la victime et dont elle veut devenir bénéficiaire.

Ils iront dans les *COOPÉRATIVES* de leur quartier ou de leur localité, dans les *Syndicats*, dans les *Groupes du Parti socialiste*, pour

s'y organiser et utiliser une puissance qui serait irrésistible s'ils savaient s'unir nationalement et internationalement.

Pour le bien-être et la vie meilleure de nos enfants, de nos familles, hommes et femmes, venez tous aux Meetings, aux Réunions, aux Organisations.

La Bourse des Coopératives Socialistes : Les Délégués :
BLANGY, BOUDIOS, HUGUET.

Le Parti Socialiste : Les Secrétaires : LOUIS DUBREUILH,
Pierre RENAUDEL, Angèle ROUSSEL.

Mille à douze cents réunions, au cours desquelles les orateurs s'efforcèrent d'éclairer l'opinion publique sur les causes réelles de l'élévation du prix de la vie, furent tenues dans l'ensemble du pays.

L'année 1911 vit une nouvelle aggravation de la crise, des manifestations tumultueuses eurent lieu dans plusieurs grandes villes au cours de septembre. Il fallait aviser aux événements et prendre les mesures indispensables à cet effet.

La C. A. P. tint à cet effet de nombreuses réunions plénières avec les membres du groupe parlementaire, et elle arrêta le texte d'une déclaration commune qui fut publiée par la presse.

Parti socialiste (S. F. I. O.)

LA VIE CHÈRE

La Commission administrative permanente et le Groupe socialiste au Parlement, réunis au sujet de l'augmentation du coût de la vie, augmentation qui a pour effet de provoquer un surcroît de misère dans la classe ouvrière déjà si éprouvée par les vols capitalistes ;

Constatent :

1° Que la crise de la cherté n'est pas seulement nationale, mais internationale ;

2° Que si les récoltes déficitaires ont pu, avec les maladies épidémiques d'origine animale ou végétale, contribuer à l'élévation du prix

de certains produits, ces causes accidentelles ne suffisent à expliquer ni le caractère général, ni l'intensité croissante de la crise de cherté dont pâtit la masse consommatrice.

Ils déclarent que la hausse est due à un ensemble de facteurs d'origine capitaliste, au premier rang desquels apparaissent :

1° La mauvaise organisation de la production et des industries agricoles ;

2° Le développement des cartels et des trusts, grâce auxquels un petit nombre de grands industriels et d'intermédiaires font progressivement la loi sur les marchés ;

3° La spéculation, l'accaparement favorisés par notre régime douanier ;

Décident que le Parti doit continuer, avec une vigueur accrue, l'œuvre de propagande socialiste qu'il ne cesse et ne doit cesser de mener, afin de bien faire comprendre aux travailleurs urbains et ruraux, que les crises déficitaires, comme les crises de surproduction, les méfaits de la surproduction et de l'accaparement sont les produits naturels d'une société où tout est anarchie et désordre ; qu'ils ne pourront être complètement supprimés que par l'expropriation politique et économique de la classe bourgeoise, par la restitution à la collectivité des fonctions de production et d'échange, actuellement détenues par la classe capitaliste.

Ils invitent les Fédérations à mener une campagne énergique de réunions publiques dans le pays, et chargent les élus au Parlement de mettre le pouvoir en demeure d'essayer d'atténuer les maux causés par l'augmentation inquiétante du coût de la vie :

1° En renforçant la législation — jusqu'ici inefficace — contre les spéculateurs et les accapareurs ;

2° Par la suspension des tarifs douaniers, la suppression des droits d'octroi et la diminution immédiate, en attendant leur suppression, de toute taxe de consommation sur les denrées de première nécessité ;

3° Par le perfectionnement des moyens de transport et de conservation des denrées périssables ; par l'abaissement des tarifs de chemin de fer ; par l'adoption de toutes mesures destinées à faciliter à tous les produits l'accès des marchés aux meilleures conditions ;

4° Par l'extension des attributions économiques des communes, qui leur permettra, comme en d'autres pays, et notamment pour ce qui concerne les services d'habitation et d'alimentation, d'intervenir utilement en faveur des travailleurs dans les conditions et sous les formes permises par le milieu et les circonstances.

Enfin, avec le Bureau International, le Parti socialiste fait appel aux travailleurs ou travailleuses de tous les pays, qui souffrent du renchérissement exorbitant des objets nécessaires à la vie, pour qu'ils

s'affilient en masse au Parti socialiste et aux organisations syndicales et coopératives et forment ainsi l'armée du prolétariat conscient, qui lutte efficacement contre la cherté de la vie, puisqu'elle s'attaque à la société capitaliste, qui, au fond, est la cause réelle du renchérissement de l'existence.

La Commission administrative permanente :

BREMER, CAMÉLINAT, DUBREUILH, DUCOS DE LA HAILLE, GÉRARD, GRAZIANI, HÉLIÈS, LONGUET, MAILLET, MANIER, MAYÉRAS, POISSON, PONCET, DE PRESSENSÉ, REISZ, RENARD, REINAUDEL, ROLAND, ROLDES, citoyenne ROUSSEL, UHRY.

Le Groupe Socialiste au Parlement :

Albert POULAIN, Albert THOMAS, AUBRIOT, BEDOUCE, BETOULLE, BOUHEY-ALEX, BOUISSON, BOUVERI, BRENIER, BRIZON, CABROL, CADENAT, CAMELLE, CLAUSSAT, COLLY, COMPÈRE-MOREL, DEJEANTE, DELORY, DOIZY, DUBLED, DUCAROUGE, DUFOUR, Ch. DUMAS, E. DUMAS, E. FAURE, GHESQUIÈRE, GONIAUX, GOUDE, GROUSSIER, GUESDE, HUBERT-ROUGER, JAURÈS, LAGROSILLIÈRE, DE LA PORTE, LAUCHE, LAVAUD, LECOINTE, LHOSTE, MANUS, MARIETTON, MAUGER, MÉSLIER, MILLE, MISTRAL, MYRENS, NECTOUX, NICOLAS, PRÉVOT, RAFFIN-DUGENS, RINGUIER, ROBLIN, ROGNON, ROUANET, ROUX-COSTADAU, ROZIER, SABIN, SELLE, SEMBAT, SIXTE-QUENIN, THIVRIER, VAILLANT, VEBER, VOILIN, WALTER, WILLM.

IV. — Les grèves des fonctionnaires.

Comme il est avec les producteurs ruraux et les consommateurs urbains victimes les uns et les autres de la même mauvaise organisation sociale, le Parti socialiste est également avec le prolétariat administratif brimé par l'arbitraire gouvernemental.

Dès le 10 avril 1907, par un manifeste de son Conseil national, il appelle les travailleurs de France à appuyer de leur action les syndicats de fonctionnaires dans la lutte qu'ils ont engagé contre l'État-patron leur déniait le droit de bénéficier de la légalité existante : « En défendant le droit outragé

des fonctionnaires, le Parti socialiste soutiendra la cause de tous les travailleurs ».

En mars 1909, lorsque — las d'attendre en vain la justice qui leur est due — les agents des P. T. T. se mettent en grève, ils trouvent un Parti socialiste unanime pour soutenir leurs légitimes revendications, et c'est par l'intermédiaire de sa Commission administrative permanente, réunie le 23 mars, qu'il exprime sa joie de l'issue victorieuse de la première grève.

Un mois après, il est plus que jamais avec les postiers, cette fois-ci vaincus. Et son Conseil national affiche sur les murs de Paris la déclaration suivante :

La Commission administrative permanente du Parti socialiste (S. F. I. O.) proteste contre les actes et les manœuvres du Gouvernement radical refusant aux fonctionnaires l'exercice de leurs droits de citoyens et les plaçant entre la soumission à ses volontés et caprices et la révocation ;

Se déclare solidaire avec les postiers et les autres salariés de toute catégorie de l'État-patron et prête à les appuyer jusqu'au bout dans leurs revendications et leur lutte ;

Compte, à cet effet, sur l'action de ses élus au Parlement et sur l'intervention des Fédérations et Sections du Parti.

Elle engage fermement celles-ci à déterminer dans le pays, par des réunions, meetings et démonstrations, l'agitation la plus intense et la plus énergique.

Pour le Conseil National :

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PERMANENTE.

Puis ses militants et groupements organisent meetings et réunions.

Sa presse fait campagne et ouvre dans ses colonnes des souscriptions en faveur des victimes de la grève.

Par son groupe d'élus réclamant au Parlement les réintégrations des révoqués en même temps qu'il affirme hautement, devant l'Assemblée législative, la légitimité des revendications et le droit des salariés de l'État, le Parti socialiste se donne tout entier dans la lutte contre l'État-patron.

Ét une brochure de propagande sur les Syndicats de fonctionnaires, tirée à un nombre considérable d'exemplaires, fut éditée et distribuée dans le pays (1).

V. — La grève des chemins de fer.

Nous n'avons pas l'intention de faire revivre en détail, dans le cadre limité de ce livre, l'épisode de lutte de classe que fut la grève des serfs de la voie ferrée, mais il convient de souligner, qu'en cette circonstance, la S. F. I. O. fut le seul parti politique qui prit fait et cause pour les travailleurs des chemins de fer.

Dès la première heure, la C. A. P., comme le Parti socialiste tout entier, fit son devoir pendant et après la bataille.

Le Parti socialiste n'est pas un fomenteur de grèves, comme le prétendent ses adversaires. Il n'a pas à s'immiscer ni à intervenir dans l'organisation économique des travailleurs, qui tiennent — avec raison — à conserver jalousement leur complète autonomie syndicale. C'est dans leurs organisations corporatives qu'ils déterminent les conditions de lutte et la manière de revendiquer leurs droits, et lorsque la nécessité les oblige à la cessation concertée du travail, ils sont les seuls juges de l'heure — puisqu'ils sont directement intéressés — les seuls maîtres des décisions à prendre en vue d'une grève que le Parti socialiste n'a ni à conseiller, ni à déconseiller.

Mais lorsque le conflit a fait explosion, lorsque la bataille sociale est engagée, le Parti socialiste considère comme la plus impérieuse de ses obligations de prendre immédiatement son rang de combat du côté ouvrier contre le capitalisme dominateur et exploiteur.

C'est là son rôle et il n'est que là ; aussi pas un instant ne

(1) La rédaction en avait été confiée à A. Thomas.

pensa-t-il à se substituer aux directeurs naturels du mouvement (le Comité de grève), se contentant de seconder ce dernier en essayant par ses journaux, par ses appels, d'éclairer l'opinion publique sur les causes réelles du mouvement, sur les revendications justifiées des grévistes, sur la violation de leur droit et les illégalités commises par le Gouvernement aux ordres des Compagnies.

Dans la nuit du 10 au 11 octobre la grève est déclarée. Le vendredi matin (4^e journée de la grève) le manifeste suivant est placardé dans la capitale et lancé dans la presse socialiste :

La Grève des Chemins de fer

MANIFESTE DU PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.)

CITOYENS,

Contre une grève légale et que lui-même a rendue inévitable, le gouvernement sévit. Il emploie la calomnie, en essayant de persuader au pays que la grève n'est pas professionnelle.

Elle a au contraire pour objet des intérêts *strictement professionnels*. C'est pour obtenir la *rétroactivité de la retraite*, solennellement promise par un vote de la Chambre; c'est pour être protégés contre *des journées de travail exténuantes*; c'est pour conquérir un *repos périodique assuré*; c'est pour avoir enfin des *salaires qui leur permettent de vivre avec la cherté croissante de la vie* que les travailleurs de la voie ferrée se sont mis en grève.

Ce n'est pas de gaieté de cœur, ce n'est pas à la légère qu'ils ont pris cette résolution. Et ils souffrent de ne pouvoir se défendre eux-mêmes qu'en infligeant à la population des jours de gêne et d'embaras, mais ils ont été acculés à la lutte par l'égoïsme des Compagnies, par la mollesse des pouvoirs publics, par toutes les manœuvres dilatoires d'un gouvernement dévoué aux intérêts du Capital.

Ce n'est pas sur ces probes et fermes ouvriers, qui ont soutenu héroïquement un service tous les jours plus pesant; *c'est sur les diri-*

geants aveugles et cupides que doit porter la responsabilité des événements; c'est à eux que le pays doit demander des comptes. Le sentiment même de leurs fautes et de leurs responsabilités les affole jusqu'au délire et jusqu'au crime.

Ils portent atteinte aux premières et trop faibles libertés conquises par la classe ouvrière. *Biffant comme d'un trait de plume les lois sur les coalitions, les lois sur les syndicats; ils remontent ou plutôt redescendent aux lois de police de 1845. Ils font application aux travailleurs en grève des lois destinées à protéger les trains contre les bandes de pillards qui les assaillaient.*

Ils osent menacer du baigne, ils osent menacer expressément *de la peine de mort et du couteau de Deibler* les ouvriers coupables d'exercer un droit légal !

Ce serait participer à la folie de ces hommes que de paraître prendre au sérieux ces menaces insensées, ces procédures d'aberration. Mais elles montrent à quel degré de réaction et d'égarement dans la réaction le gouvernement est parvenu.

Par un *révoltant abus de pouvoir*, par une *interprétation monstrueuse* et une *extension illégale* des décrets sur l'organisation militaire des chemins de fer, le ministère applique des dispositions prévues pour la défense nationale, à la répression de la grève. *Il transforme illégalement les ouvriers en soldats*, pour les remettre comme des esclaves publics aux mains des Compagnies substituées à la Patrie elle-même.

Et ces mesures sont promulguées, appliquées par des hommes qui ont jadis prêché aux travailleurs l'emploi des moyens révolutionnaires et qui, si le système des *complicités morales* qu'ils invoquent pour frapper avait un sens, *devraient être déjà saisis par leurs policiers et condamnés par leurs juges.*

Vous protesterez tous, travailleurs républicains libres, citoyens des cités et des campagnes contre cet *abus de la force*, contre ce déchaînement de réaction et d'arbitraire. *Vous défendrez le droit de grève menacé.* C'est à vous que le Parti socialiste fait appel.

Le devoir du Parlement, dans ces jours de crise, *est de se réunir sans délai.* Il est impossible qu'il abdique. Nous avons soumis à M. le Président de la Chambre une demande de convocation immédiate. Il dépend des représentants du pays de la rendre efficace en y joignant leurs signatures. Honte à ceux qui par pusillanimité, par trahison, laisseraient le champ libre à la politique la plus violente et la plus fourbe qui ait depuis de longues années compromis et déshonoré la République !

En ajournant la réunion de la Chambre, ils deviendraient responsables de la continuation du conflit, *que seules les Compagnies peu-*

vent résoudre, en accordant aux ouvriers, sous la pression de la volonté nationale, les justes satisfactions réclamées par eux.

Vive la Solidarité ouvrière !

Vive la République sociale !

La Commission administrative permanente :

Marius ANDRÉ, BEUCHARD, Henri BINET, CAMBIER, CAMÉLINAT, CHASTENET, LOUIS DUBREUILH, DUCOS DE LA HAILLE, GÉRARD, HÉLIÈS, Paul LAFARGUE, Jean LONGUET, MAYÉRAS, citoyenne PELLETIER, POISSON, RENARD, Pierre RENAUDEL, Lucien ROLAND, Maxence ROLDES, citoyenne ROUSSEL, TANGER, J. UHRY.

Le Groupe Parlementaire :

Albert POULAIN, Albert THOMAS, ALDY, AUBRIOT, BARTHE, BASLY, BEDOUCE, BÉTOULLE, BOUVERI, J.-L. BRETON, BRIQUET, BRENIER, BRIZON, BOUISSON, BOUHEY-ALLEX, CABROL, CADENAT, CAMELLE, COLLY, COMPÈRE-MOREL, DEJEANTE, DELORY, DOIZY, DUBLED, DUCAROUGE, J. DUFOUR, Charles DUMAS, Emile DUMAS, ELLEN-PRÉVOT, FAURÉ, FOURMENT, GHESQUIÈRE, GONIAUX, GROUSSIÈRE, GOUDE, GUESDE, HUBERT-ROUGER, JAURÈS, LAGROSILLIÈRE, LAMÉNDIN, LAUCHE, LAVAUD, LECOINTE, MOLLE, LHOSTE, MANUS, MARIETTON, MAUGER, MESLIER, MILLE, MISTRAL, MYRENS, NECTOUX, H. DE LA PORTE, Léandre NICOLAS, RAFFIN-DUGENS, REBOUL, RINGUIER, ROBLIN, ROGNON, ROUANET, ROUX-COSTADAU, ROZIER, SABIN, SELLE, Marcel SEMBAT, SIXTE-QUENIN, TARBOURIECH, THIVRIER, Ed. VAILLANT, VEBER, VIGNE, VOILIN, WALTER, WILLM.

Le Parti socialiste se dressa tout entier d'un bout de la France à l'autre bout. Commission administrative permanente et groupe parlementaire siégèrent en permanence ; sur la demande des grévistes ils fournirent militants et élus pour les réunions et les meetings, et ce fut au milieu des députés socialistes que les militants du Comité de grève (1) vinrent se laisser arrêter.

Les députés socialistes demandèrent vainement la convo-

(1) Voir dans *l'Humanité* du 14 octobre 1910 le récit de l'arrestation du Comité de Grève dans ses bureaux.

cation anticipée des Chambres. Quelques jours après, la grève ayant été brisée, la C. A. P. et le groupe parlementaire publièrent un nouveau manifeste :

Après la grève

AUX TRAVAILLEURS SOCIALISTES

CITOYENS,

Les cheminots, solidaires à tous les moments de la lutte, ont décidé tous ensemble la reprise du travail.

Ils rentrent sans faiblesse et sans désarroi, plus forts du combat soutenu en commun. Les violences et les illégalités du pouvoir, qui devra bien en rendre compte, n'ont pas fait fléchir leur courage. Ils ont donné une preuve de force qui atteste et qui accroît l'énergie du prolétariat tout entier, sa confiance en lui-même. Les réacteurs affolés n'ont combattu qu'en recourant à la calomnie, à l'emprisonnement arbitraire, à une manœuvre de militarisation contre la grève, qui est un scandale sans précédent dans la République. Ceux qui glorifient sans cesse hypocritement l'armée et la patrie, les ont prostituées au service du capital. Et la bourgeoisie s'est infligée à elle-même cette honte suprême de proclamer qu'elle prend pour chefs d'anciens révolutionnaires, parce qu'ils avaient appris, dans leurs fréquentations premières, à connaître le Parti de la révolution et les habitudes du camp ennemi. Tactique vaine autant que méprisable ! Car ceux qui n'ont traversé les rangs de la classe ouvrière que pour la trahir ne la connaissent pas. Ils n'en connaissent ni la grandeur morale, ni la puissance de solidarité, ni la résolution invincible.

Tous ceux qui ont peur du mouvement ouvrier, tous ceux qui veulent maintenir et étendre les monopoles capitalistes, tous ceux qui ont besoin de la servitude et du silence de la classe ouvrière pour pêcher dans les combinaisons coloniales de louches profits ou pour provoquer en Europe, au service de leurs appétits, des conflits sanglants, tous ceux-là se sont rués contre les cheminots, contre le prolétariat, contre le Parti socialiste, en un déchainement de haine sauvage et de calomnie qui dépasse les souvenirs ignominieux des temps de réaction du ministère Dupuy.

Cette haine et cette violence n'entameront pas la fermeté ouvrière.

Il faut que les cheminots se groupent plus nombreux que jamais dans le Syndicat national des travailleurs des chemins de fer, dans la Fédération nationale des mécaniciens et chauffeurs. Il faut que tous les travailleurs entrent dans leurs organisations pour opposer la force de la masse avec la force du courage aux entreprises du pouvoir et de la réaction, dont il est l'organe. Il faut que tous les vrais républicains comprennent qu'il n'y a plus de salut pour l'esprit républicain que dans la démocratie sociale.

Travailleurs, la peur et la colère de l'ennemi grandissent, et cette grève même, dont ils savent bien qu'au fond elle est pour eux une défaite parce qu'elle a révélé une force croissante d'organisation et d'action achève de l'exaspérer. A vous de déjouer toutes ces manœuvres, de briser ces desseins criminels par la force toujours développée de votre groupement et de votre solidarité. A travers toutes les vicissitudes d'une lutte qui aboutira nécessairement à la victoire, vous serez fidèles à vous-mêmes, à votre idée, à votre classe, à votre Parti. Au terme de cette grève, qui marque une grande date de l'histoire sociale du prolétariat, nous crions avec vous comme au premier jour du combat, et résolus à lutter toujours à vos côtés :

Vive la Solidarité ouvrière !

Vive la République sociale !

La Commission administrative permanente du Parti socialiste.

Le Groupe socialiste au Parlement.

A la rentrée des Chambres, le groupe socialiste parlementaire interpelle le Gouvernement dont il provoque la chute (1) après cinq journées mouvementées qui produisirent dans le pays une profonde impression, tant par l'attitude énergique des élus ouvriers que par la cynique glorification de l'illégalité à laquelle fut acculé Briand affolé.

En conclusion des débats, Jules Guesde déposa au nom du groupe l'acte d'accusation suivant :

La Chambre :

Considérant que M. Briand, aujourd'hui président du Conseil, a, pendant des années, essayé de capter la confiance des travailleurs les plus ardents en propageant l'idée de la grève générale révolutionnaire,

(1) 4 jours après, M. Briand se présentait avec un nouveau ministère devant les Chambres.

qu'il a toujours montré qu'elle était la résultante nécessaire, inévitable du mouvement économique; qu'il a invité la classe ouvrière à s'organiser pour en hâter l'explosion; qu'il a adjuré les minorités résolues de réagir par l'exemple *contre la veulerie du troupeau ouvrier*, et de ne pas se laisser prendre aux conseils des endormeurs qui ont toujours peur de la violence; que même les réformes ne peuvent être obtenues *que par l'effet de l'intimidation et par la menace*, considérant que l'intérêt d'une grève générale de mineurs résidait surtout, selon lui, en ce qu'elle ne resterait pas même 24 heures limitée à cette corporation; *qu'un tel mouvement déterminerait, dans le prolétariat tout entier, un courant de solidarité irrésistible et que la bataille serait bientôt générale*, que même si la majorité des autres corporations voulait se désintéresser d'une grève de mineurs, elles ne le pourraient pas, celle-ci suffirait à leur imposer la généralisation du conflit et que *les ouvriers des ports, les déchargeurs feraient obstacle à l'arrivée des houilles étrangères; que, d'ailleurs, des groupes énergiques entraîneraient et domineraient toujours la troupe moutonnaire, la masse amorphe dont sont faites en majorité les foules*;

Considérant qu'il s'est publiquement solidarisé avec les antimilitaristes; qu'il a expressément conseillé aux soldats de tirer sur les officiers si ceux-ci, dans une grève, leur ordonnaient de faire feu sur les ouvriers; qu'il a adjuré les prolétaires d'adhérer à une organisation dont le programme, publié et recommandé par lui-même, était de *répondre à toute déclaration de guerre par la grève générale*, et qu'il a donné comme mot d'ordre aux ouvriers de faire du signal de la guerre *le signal de la révolte*;

Considérant que le même homme, arrivé au pouvoir, s'est dressé, au nom de l'ordre, de la loi, de la patrie, de la tranquillité publique, pour écraser par des poursuites arbitraires et une militarisation illégale la grève légale des ouvriers et employés des chemins de fer;

Considérant que la violation des lois républicaines, transformées en un abominable traquenard, mais surtout la scandaleuse contradiction entre toutes les affirmations du militant et tous les actes du ministre ne peuvent qu'exciter dans le prolétariat tout entier la colère et le dégoût, lui enlever toute confiance en la République, qui ne peut vivre pourtant et se développer que par le concours des travailleurs;

Considérant que cette politique scandaleuse et corruptrice ne peut qu'ébranler le régime républicain et supprimer toute chance d'évolution légale; que la violation flagrante du droit de grève et l'abus de la force militaire détournée de sa destination légale et employée à écraser une liberté reconnue par la loi constituent des crimes qui doivent être non seulement flétris, mais réprimés;

La Chambre décide qu'il y a lieu de mettre en accusation, confor-

mément à l'article 12, paragraphe 2 de la loi constitutionnelle, M. Briand, président du Conseil.

Le Conseil national, dans sa séance de nuit du 30 octobre, votait l'affichage, dans toute la France, de l'acte d'accusation en invitant les groupes du Parti « à engager une propagande « énergique pour demander au pays de s'associer à la protestation socialiste ».

Depuis, l'agitation sur cette question fut ininterrompue tant à la Chambre, où les élus luttèrent pour obtenir les légitimes réparations, que dans le pays.

VI. — Les grèves sanglantes.

Et lorsque les conflits entre le capital et le travail ont, pendant ces dernières années, revêtu la forme la plus aiguë et fait naître les incidents sanglants comme lors des grèves du bâtiment noyées dans le sang ouvrier à Draveil, à Vigneux, à Villeneuve-Saint-Georges, ou comme lors des événements douloureux des grèves des cheminots et de Raon-l'Étape, c'est le cri de protestation de la France ouvrière et paysanne que fait entendre la C. A. P. ou le Conseil national du Parti socialiste contre les oppresseurs.

Le soir même de la première fusillade du 2 juin 1908. à Draveil, la C. A. P. se réunissait et flétrissait le crime en rappelant au prolétariat que « pour résister à armes moins « inégales aux brutalités des agents de la classe capitaliste, « il était indispensable qu'il renforce ses organisations de « classe ».

Le Conseil national, réuni le 14 juin, votait l'ordre du jour suivant :

Le Conseil national, convaincu que les conflits qui surgissent quotidiennement entre le capital et le travail et leur issue souvent sanglante ne sont que l'aboutissant normal de l'état de guerre permanent engendré par le système de production et de propriété capitaliste ;

Enregistre sans étonnement le vote cynique par lequel la majorité

bourgeoise de la Chambre s'est empressée de ratifier les méthodes barbares de persécution employés par le ministère Clemenceau contre les grévistes de Draveil et la classe ouvrière organisée en général.

Il rappelle au prolétariat qu'il ne saurait se contenter de protestations verbales nombreuses et énergiques, mais que le meilleur moyen d'en imposer au capital et au gouvernement — son soutien le plus effectif — c'est d'accroître la force de ses organisations politiques et économiques, socialiste et syndicale, en attendant que, par son effort patient et infatigable, cette force considérablement accrue lui permette de renverser le régime d'oppression et de peur qu'est le régime capitaliste pour installer à sa place un régime de propriété commune dont l'établissement définitif est la raison d'être du Parti socialiste.

C'est ensuite la nouvelle saignée dont l'atrocité soulève l'émotion populaire. Comme à Narbonne, les fusils lebel ont accompli leur tuerie fratricide ! La C. A. P., le groupe parlementaire se réunirent immédiatement, et les Commissions administratives des Fédérations de la Seine et de Seine-et-Oise se joignirent à eux pour flétrir le crime de Villeneuve-Saint-Georges. Leur commune protestation se traduit par le manifeste suivant :

APRÈS LE CRIME

CITOYENS, CAMARADES,

Le gouvernement a versé à nouveau le sang des travailleurs. Le Parti socialiste se dresse tout entier pour protester contre cet assassinat.

Assassinat voulu, savamment prémédité et préparé.

Avec une habileté criminelle, par des dispositions stratégiques astucieusement combinées, les dix mille travailleurs venus en manifestants dans les plaines de Vigneux et de Draveil, le jeudi 28 juillet, ont été poussés au fond d'une cuvette, dans un entonnoir dont tous les côtés étaient occupés par l'armée et ont été livrés comme un bétail marqué pour l'abattoir aux charges et aux feux de salve.

La saignée fut la plus atroce, la plus abondante que l'on ait vue depuis les massacres versaillais.

Flétrissant les bourreaux, le Parti socialiste affirme sa solidarité avec les militants ouvriers en grève et en bataille et les organisations

syndicales qui les groupent et qui les encadrent sur le terrain économique.

Aujourd'hui comme hier, le Parti donnera sa participation entière à toute action décidée par le prolétariat organisé. Avec le prolétariat organisé il combattra : avec lui, il se dressera contre les forces d'exploitation et d'oppression. Sous le feu de l'ennemi, il affirmera plus haut et plus clair que jamais l'indestructible unité de la classe ouvrière.

Après ces assassinats, le ministère Clemenceau complète son action de classe par les arrestations des militants. Impuissant à détruire l'institution, il cherche à la ruiner en atteignant les hommes.

En faisant le procès des secrétaires ouvriers, c'est le procès de la Confédération Générale du Travail qu'il invite sa justice à poursuivre.

Les travailleurs conscients ne s'y tromperont pas.

Ils répondront à l'arbitraire et aux fusillades des pouvoirs bourgeois en serrant les rangs. Ils répondront en appelant à les rejoindre au sein du Parti socialiste et de la Confédération Générale du Travail tous leurs frères d'exploitation et de misère.

Pour hâter l'heure où devenus maîtres de la production ils supprimeront par là même tous les antagonismes meurtriers, les travailleurs renforceront leurs groupements de résistance et de combat, convaincus que la victoire ne peut procéder que d'un énergique et méthodique effort de propagande et d'organisation.

La Commission administrative permanente.

Le Groupe Socialiste au Parlement.

La Fédération Socialiste de la Seine.

La Fédération Socialiste de Seine-et-Oise.

Ce manifeste reproduit par tous les journaux du Parti, permit, avec les réunions qui furent tenues les 8, 9 et 10 août dans le pays, et les milliers d'ordres du jour motivés qui furent votés par les groupes du Parti, d'établir les responsabilités du Gouvernement et empêcha l'opinion publique de s'égarer malgré les mensonges de la presse de conservation aux ordres de la féodalité de l'or. De son côté, le groupe parlementaire demandait en vain la convocation de la Chambre et décidait d'établir à la tribune les responsabilités.

CHAPITRE V

POUR L'INTERNATIONALE

I. — La solidarité internationale.

Si, en toute circonstance, le Parti socialiste a joué son rôle naturel au point de vue national, il a su accomplir de même son devoir international en faisant entendre les protestations nécessaires lorsque, sur un point quelconque du monde, les Partis socialistes frères étaient atteints.

C'est ainsi que sa C. A. P. protestait contre l'assassinat de Kotoku et des socialistes japonais par le gouvernement du Mikado, qui, en cette circonstance, sut égaler en férocité le tsar rouge. Elle protestait également contre les persécutions subies par les socialistes de Buenos-Ayres de la part de leur gouvernement, et elle envoyait sa souscription au Parti socialiste de la République Argentine.

II. — Pour la Révolution russe.

Mais il y a un peuple envers lequel la reconnaissance du prolétariat international s'est affirmée de multiples fois au cours de ces dernières années, c'est le peuple de Russie en lutte contre la sauvage tyrannie des Romanoff. La Section française de l'Internationale ouvrière n'a pas oublié, elle aussi, les martyrs russes, et, pas un Congrès, pas un Conseil national n'a été tenu sans que l'ordre du jour de sympathie envers les révolutionnaires russes ne soit acclamé, scellant ainsi l'alliance slavo-latine qui ne peut avoir rien de commun avec la franco-russe basée sur le coffre-fort français et le glaive du tyran.

Le 30 décembre 1905, la C. A. P. lançait, côte à côte avec celui du Bureau socialiste international, l'appel suivant :

La Commission administrative permanente du Parti socialiste s'associe de toute son énergie à l'appel du Bureau International.

Elle invite toutes les Fédérations du Parti, toutes les sections, tous les groupes, à faire leur devoir en ce jour historique.

Elle estime qu'il n'est pas un groupe, si faible soit-il, qui ne puisse, à cette occasion, manifester, joindre son geste à la grandiose manifestation qui s'accomplira dans tout l'univers civilisé.

La manifestation doit être éclatante; elle le sera.

Pour cela, que faut-il ?

Il faut et il suffit que Fédérations, sections et groupes agissent par eux-mêmes, créant chacun dans leur sphère une agitation qui entraîne tous les prolétaires et les oblige moralement à se solidariser en ce jour avec les héroïques prolétaires de Russie, en marche vers leur émancipation.

L'organisme central ne peut, en cette circonstance, se substituer aux unités régionales et locales du Parti. C'est à elles, avec leurs ressources propres, leurs orateurs, leurs militants, à assurer la manifestation. La Commission administrative, sans doute, fera tout le possible pour leur venir en aide, mais elle ne pourra leur apporter qu'un faible appoint, tous les orateurs, les députés au même titre que les autres, étant appelés à organiser, dans leurs Fédérations et leurs localités respectives, la démonstration qui partout s'impose.

Les orateurs dont disposera la Commission seront envoyés aux sections qui en feront la demande et assumeront la charge de leurs frais de déplacement. Ces orateurs, s'ils sont députés, seront plus particulièrement réservés aux Fédérations qui n'ont pas, pour leur part, de représentants à la Chambre.

Ainsi, camarades, tous debout, tous à l'œuvre ! qu'aucun d'entre nous ne regarde s'il est soutenu, entr'aidé, qu'il agisse de lui-même, par lui-même dans sa ville, son village, son hameau. Tous et partout, donnons le maximum de notre effort. Si ce maximum est en soi peu de chose, il n'importe : donnons-le. Ce qu'il faut, c'est que partout où il existe, ne serait-ce qu'un groupe d'une dizaine de militants, *il y ait quelque chose le 22 janvier.*

Si le groupe ne peut tenir un meeting, donner une conférence, manifester par un cortège, dans les rues ou sur la place, qu'il se borne, dans une salle, à une causerie, voire même à une lecture où le récit sera fait de la lutte héroïque de nos camarades russes. Si une réunion familiale a plus de chance de réussite, va pour la réunion familiale. Là où le discours révolutionnaire ne peut être prononcé,

que la chanson révolutionnaire prenne sa place. Le *Socialiste* publiera, au surplus, à la veille de la manifestation, un article exposant l'organisation des partis socialistes en Russie et les efforts accomplis jusqu'ici par le Parti de la Révolution, article qui permettra aux conférenciers de se documenter suffisamment.

Que partout en tout cas, quelle que soit l'ampleur de la manifestation, son caractère, ses conditions, deux choses soient faites :

D'abord qu'une collecte ait lieu au profit des combattants de la Révolution russe pour leur fournir le pain, les munitions de toute nature dont ils ont besoin dans leur grande épreuve;

Ensuite que partout soit voté le même ordre du jour de réprobation contre l'absolutisme tsariste, de solidarité passionnée et admiratrices avec les morts du 22 janvier, avec leurs frères survivants qui continuent l'âpre combat pour la Liberté.

A cet effet, la Commission administrative enverra en temps utile à toutes les Fédérations le texte de l'ordre du jour qui aura été voté partout le même.

En attendant, et dès aujourd'hui, la Commission administrative recommande instamment aux Secrétaires fédéraux de transmettre un exemplaire du présent appel à chaque Secrétaire de Section ou Groupe.

Il convient que tous les camarades du Parti aient été avertis pour que chacun à son tour puisse faire entrer en ligne son groupement et déterminer ainsi dans le pays entier une démonstration sans pareille qui dira aux gouvernants de Russie, comme aux gouvernants de France et de partout, où vont nos sympathies ardentes et nos souhaits de victoire.

La Révolution russe est la nôtre. C'est le prologue de la grande Révolution qui brisera les chaînes du prolétariat universel et lui donnera le monde en partage.

Attestons-le à la face de nos maîtres, alliés et complices des maîtres de là-bas, en ce jour où l'Internationale tout entière va se lever pour clamer sa haine et son espérance.

Pour la Commission administrative permanente :

Le Secrétariat.

LOUIS DUBREUILH, BRACKÉ, P. RENAUDEL.

L'appel fut entendu jusque dans les plus petites cités de France et les travailleurs des villes comme ceux des campagnes affirmèrent leur admiration pour les héroïques combattants de la Révolution russe. Partout où ces réunions furent

tenues les 20, 21 et 22 janvier 1906, des collectes furent faites en faveur des victimes du tsarisme et l'ordre du jour suivant rédigé par la Commission administrative permanente était voté :

Les citoyens réunis en ce premier anniversaire du « dimanche rouge » qui a consommé à Pétersbourg et dans toute la Russie la rupture irrévocable entre la nation et le tsarisme, affirment la solidarité fraternelle des travailleurs de France avec le prolétariat russe.

Ils adressent le témoignage de leur admiration à tous ceux qui ont, avec tant d'héroïsme, donné leur vie sans compter et leur crient : Courage, camarades ! ce n'est pas pour votre seule liberté que vous combattez. La Révolution triomphant en Russie, c'est à bref délai la libération des travailleurs du monde entier.

Vive la Révolution internationale !

Cette imposante démonstration était renouvelée spontanément l'année suivante les 26 et 27 janvier 1907.

III. — Contre le tsarisme.

La Révolution russe est à peine écrasée, les gibets sont encore garnis de cadavres, la forteresse Pierre et Paul regorge toujours des prisonniers, la Douma vient d'être chassée, que nos banques songent déjà à renouveler leurs opérations financières, et que le Président de la République va, dans une visite à l'empereur de toutes les Russies, agenouiller la France de 1789 devant le Tsar rouge.

Le Conseil national du 14 juin 1908 votait la déclaration suivante :

« Le Conseil National déclare que le Parti socialiste en France, fidèle au devoir de la solidarité socialiste internationale, s'élève avec indignation contre la visite de M. Fallières à l'autocrate russe au moment même où son gouvernement de sang multiplie les fusillades, les pendaisons et les déportations en Sibérie.

« A l'exemple des camarades socialistes italiens, qui, par leurs vigoureux efforts, ont empêché, en 1903, la venue du tsar en Italie,

s'inspirant de l'action récente des militants du Parti du Travail anglais à la Chambre des Communes, protestant contre le voyage d'Édouard VII en Russie, il invite toutes les Fédérations et organisations à donner corps à sa protestation et, en particulier, la Commission administrative permanente.

« Il déclare qu'au cas où le tsar Nicolas devrait, comme on l'a annoncé, venir en France, le prolétariat serait tout entier debout pour clamer à la face des bourreaux du peuple russe toute sa haine et tout son mépris. »

Conformément à cet ordre du jour la C. A. P. envisagea l'attitude à prendre, elle décida la publication d'un manifeste destiné à être affiché à Paris et au point d'embarquement ; elle invita toutes les fédérations à commencer l'agitation contre la visite du président Fallières en Russie et le voyage éventuel du Tsar en France.

Le 12 juillet, le manifeste était publié. Il disait :

Pour le Peuple russe. — Aux Travailleurs de France

CITOYENS, CAMARADES,

« Le Président Fallières va rendre, dans les eaux russes, au tsar Nicolas II, une visite pour laquelle le Parlement, malgré l'opposition des élus socialistes, lui a voté les fonds.

« Ainsi, la bourgeoisie et tous ses représentants, désertant la tradition démocratique et révolutionnaire, persistent à mettre à la disposition d'un tyran en guerre contre son peuple, l'or, l'influence et le crédit de la République Française.

« Nous qui ne voulons pas que la République se fasse la pourvoyeuse des bagnes de la Sibérie, des potences et des pelotons d'exécution, nous protestons.

« Nous, qui ne voulons pas que notre richesse nationale alimente plus longtemps les caisses des despotes et des tortionnaires qui se sont mis, par leur cruauté, au ban de l'humanité, nous protestons.

« Et nous faisons appel pour protester avec nous à toutes les Fédérations du Parti, à tous les travailleurs socialistes.

« Cette protestation, nous la voulons éclatante.

« Si nous ne pouvons empêcher le Président Fallières de prosterner la République aux pieds de Nicolas II, prévenons du moins la honte suprême que serait pour nous, pour la France, le Tsar sanglant

venant à son tour saluer sur notre sol et remercier nos gouvernants.

« Que nos maîtres comprennent qu'il est des injures intolérables.

« Citoyens, Camarades,

« La Russie révolutionnaire en poursuivant l'œuvre de son émancipation, coopère à l'œuvre de libération du prolétariat universel.

« Nous sommes avec elle dans sa lutte héroïque.

« Crions-le hardiment à la face des alliés et des complices de ses oppresseurs et de ses bourreaux.

« Vive la Révolution russe !

« Vive l'Internationale Ouvrière !

Pour le Conseil National :

Le Groupe Socialiste au Parlement :

Albert POULAIN, ALDY, Alexandre BLANC, ALLARD, ALLEMANE, BASLY, BEDOUCE, BÉTOULLE, BOUISSON, BOUVERI, BRETON, BROUSSE, CABROL, CADENAT, CARLIER, CHAUVIÈRE, COMPÈRE-MOREL, CONSTANS, DEJEANTE, DELORY, DUBOIS, DUCAROUGE, DUFOUR, DURRE, FERRERO, FIÉVET, FRANCONIE, GHESQUIÈRE, GONIAUX, GROUSSIÈRE, J. GUESDE, J. JAURÈS, LAMENDIN, LASALLE, LECOINTE, MARIETTON, MÉLIN, MESLIER, MILLE, NECTOUX, NICOLAS, F. DE PRESSENSÉ, ROBLIN, ROGNON, ROUANET, ROZIER, SELLE, SEMBAT, THIVRIER, VAILLANT, VARENNE, VEBER, VIGNE, WALTER, WILLM.

La Commission administrative permanente :

Marius ANDRÉ, BEUCHARD, CACHIN, CAMBIER, CAMÉLINAT, DUBREUILH, DUCOS DE LA HAILLE, Gustave HERVÉ, JOBERT, LAFARGUE, LAFONT, LANDRIN, LAUCHE, LAVAUD, LONGUET, PÉDRON, RENARD, RENAUDEL, RÉVELIN, ROLAND, Angèle ROUSSEL, Albert TANGER.

L'année suivante le Tsar rendait sa visite au président Fallières, mais il n'osait pas affronter le peuple de Paris et la réception de l'impérial bureau devait avoir lieu dans les eaux françaises en vue de Cherbourg.

La Section de cette ville, d'accord avec le Conseil municipal socialiste d'Équeurdeville (banlieue de Cherbourg) et la C. A. P., fit entendre la protestation ouvrière dans un im-

portant meeting tenu dans la ville maritime au milieu de juillet. Un deuxième meeting organisé pour la veille du jour de l'arrivée de Nicolas II fut interdit et ne put être tenu.

Le manifeste ci-après fut placardé à Cherbourg et répandu en circulaires dans cette ville :

Contre le Tsarisme. — Aux Travailleurs de France

CITOYENS,

Il y a moins d'une année, à la veille du voyage du Président de la République en Russie, le Parti socialiste, après avoir élevé sa protestation contre ce lamentable manquement à toutes les traditions de la France républicaine, proclamait bien haut sa volonté de s'opposer, de toutes ses forces, à la honte suprême que serait la venue du tsar sanglant en notre pays.

S'imaginant bien à tort, que la Révolution est définitivement vaincue en Russie, encouragé surtout par les basses complaisances du caçitalisme international, Nicolas II ose aujourd'hui sortir des palais où, à l'abri des canons et des baïonnettes, il s'était confiné depuis près de quatre années, pour imposer à l'opinion européenne sa présence exécrée.

Après la Suède, c'est la France à laquelle il prétendait rendre visite. Ensuite, ce sera à l'Angleterre et à l'Italie.

C'est d'un élan unanime et tout frémissant de colère que le prolétariat international s'est dressé pour protester contre cet outrage fait à ses sentiments de solidarité les plus chers et les plus profonds.

Au Parlement suédois, Branting; au Parlement anglais, Thorne; à la Chambre italienne, Morgari, ont jeté à la face du bourreau du peuple russe, le jugement de la conscience universelle. De vastes manifestations de trades-unions se préparent en Angleterre.

Les organisations ouvrières italiennes menacent de proclamer la grève générale si Nicolas II touche le sol de l'Italie. De simples républicains bourgeois italiens, de modestes libéraux et démocrates anglais se joignent dans cette manifestation grandiose, à nos amis socialistes.

La France ouvrière ne restera pas en arrière : le prolétariat français, de plus en plus le seul héritier de la grande tradition démocratique de notre pays, se doit à lui-même de la continuer sans faiblesse en appuyant de toute son énergie la protestation, déjà formulée en son nom, par Jaurès, à la Chambre.

La responsabilité véritablement écrasante assumée dans le passé

par nos gouvernants, lui impose, en outre, des devoirs particuliers : sans l'or qui, avec leur complicité, fut prodigué par la Haute Finance aux tortionnaires du peuple russe, celui-ci aurait aujourd'hui conquis sa liberté politique et abattu ses tyrans.

Déjà, dans toute notre presse, la protestation socialiste s'est fait entendre assez véhémement pour que nos gouvernants, qui n'avaient pas osé amener l'autocrate dans Paris, aient même reculé devant son débarquement sur le sol français.

C'est en mer, à bord d'un vaisseau de guerre, qu'il rencontrera le Président de la République.

CITOYENS,

C'est à l'heure où les événements ont fait apparaître en pleine lumière toutes les tares et tous les crimes du régime qu'il personnifie, que Nicolas II va être reçu par nos dirigeants.

C'est lorsque le gouvernement russe a été pris la main dans le sac, participant à l'œuvre de boue et de sang de l'agent provocateur Azew, organisant le massacre des « races sujettes » de l'Empire, avec le concours des « apaches » des bandes noires, couvrant de sa protection les assassinats commis contre des hommes politiques par ces éléments sinistres que le tsar a proclamé « les plus loyaux et les plus fermes soutiens du trône !... »

L'homme qu'une presse servile vous désigne comme le représentant de la nation russe, en est le pire ennemi.

Il ne la domine que par la plus effroyable terreur, en envoyant les meilleurs de ses citoyens aux gibets, aux pelotons d'exécution, dans les bagnes glacés de la Sibérie, en emplissant les prisons de l'Empire de 180,000 prisonniers politiques !

Toutes ces atrocités, Nicolas II les connaît bien. Elles ne se commettent qu'avec son assentiment ou sur son ordre. Il en est pleinement et personnellement responsable !

CAMARADES,

La répression la plus cruelle n'a pu abattre tous ceux — ouvriers, paysans, intellectuels — qui luttent là-bas pour la liberté politique et l'émancipation économique, sous les plis de notre drapeau rouge, sans un moment de faiblesse, ni de découragement.

À l'heure où loin des masses populaires qu'ils ne représentent pas, nos gouvernants vont se rencontrer avec le tyran, c'est à nos frères de Russie, aux combattants, héros et martyrs de la Révolution russe, que vous enverrez une pensée fervente, affirmant notre étroite solidarité avec tout le peuple souffrant de l'immense Empire mos-

covite. Il appartient à tous les socialistes, à tous les travailleurs conscients, à tous les véritables républicains de France, d'affirmer d'un bout à l'autre du pays, sous toutes les formes qui leur apparaîtront les plus efficaces, leur réprobation en présence d'un semblable outrage au grand rôle historique de notre pays, à son passé glorieux d'émancipateur du genre humain, aux traditions que nos ancêtres ont scellé de leur sang.

Vive le peuple russe ! A bas le tsarisme !

Vive l'Internationale des travailleurs !

La Commission administrative permanente :

Marius ANDRÉ, BEUCHARD, CACHIN, CAMBIER, CAMÉLINAT, DUBREUILH, DUCOS DE LA HAILLE, GUSTAVE HERVÉ, JOBERT, LAFARGUE, LAFONT, LANDRIN, LAUCHE, LAVAUD, LONGUET, PÉDRON, RENARD, RENAUDEL, RÉVELIN, ROLAND, Angèle ROUSSEL, TANGER.

Le Groupe socialiste au Parlement :

Albert POULAIN, ALDY, Alexandre BLANC, ALLARD, ALLEMANE, BASLY, BEDOUCE, BETOULLE, BOUISSON, BOUVERI, BRÉTON, BROUSSE, CABROL, CADENAT, CARLIER, CHAUVIÈRE, COMPÈRE-MOREL, CONSTANS, DEJEANTE, DELORY, DUBOIS, DUCAROUGE, DUFOUR, DURRE, FERRERO, FIÉVET, FRANCONIE, GHESQUIÈRE, GONIAUX, GROUSSIER, J. GUESDE, J. JAURÈS, LAMENDIN, LASSALLE, LECOINTE, MARIETTON, MÉLIN, MESLIER, MILLE, NECTOUX, NICOLAS, F. DE PRESSENSÉ, ROBLIN, ROGNON, ROUANET, ROZIER, SELLE, SEMBAT, THIVRIER, VAILLANT, VARENNE, VÉBER, VIGNE, WALTER, WILLM.

Le Conseil national du 11 juillet approuvait cette action par le vote de l'ordre du jour suivant, présenté par Dubreuilh :

« Le C. N. du P. S. s'élève avec la plus grande indignation contre la visite du Tsar assassin aux dirigeants de la République française et invite tous les travailleurs à protester « à cette occasion de toute leur énergie. »

IV. — L'aventure marocaine.

Les convoitises du capitalisme cosmopolite relatives au Maroc n'avaient pas été sans faire naître l'inquiétude dans le socialisme international, et, en France, le Congrès de

Nancy (1) avait adopté un ordre du jour motivé à ce sujet.

Dans les premiers jours de septembre 1907, le Parti socialiste espagnol exprimait à la Commission administrative permanente son désir de ne pas attendre plus longtemps sans faire entendre la protestation des frères socialistes des deux principaux pays intéressés. Aussi les deux organisations socialistes espagnole et française lançaient le manifeste ci-après à la fin du même mois :

Aux Travailleurs de France et d'Espagne

CAMARADES,

Le sang des prolétaires coule et pourra couler davantage au Maroc.

Une fois de plus l'avidité des capitalistes, en quête de débouchés, et des financiers à l'affût des spoliations se traduit par des bombardements, par le massacre des populations indigènes, par le sacrifice des enfants et du peuple offerts en holocauste aux appétits du Dieu capital.

Nouvelle preuve que la prétendue mission civilisatrice que les États capitalistes se donnent à eux-mêmes, que la soi-disant « pénétration pacifique » par laquelle ils assurent devoir la réaliser, ne sont que des prétextes à couvrir le désir de conquêtes et la soif de profits.

Ce sont, cette fois, les gouvernants d'Espagne et de France qui se sont chargés de cette civilisation à coups de canons, pour le plus grand bien et l'avantage exclusif de la petite poignée d'hommes en possession des moyens de production et en position, par là, d'exploiter jusqu'à la mort le travail de la classe ouvrière.

Ce sont nos fils, nos frères qu'on transforme là-bas en meurtriers, lorsqu'on n'en fait pas des cadavres.

Le souffrirons-nous les uns et les autres ?

Le dernier Congrès international de Stuttgart a proclamé hautement le devoir du prolétariat international de s'opposer irréductiblement aux brigandages que représente la politique coloniale.

C'est à nous, prolétaires de France et d'Espagne, d'accomplir les premiers ce devoir, puisque ce sont les nôtres qui sont les premières victimes de l'action capitaliste au Maroc.

Dressons donc en commun contre les gouvernants criminels de notre République française et de notre monarchie espagnole, la classe ouvrière des deux pays pour mettre fin aux tueries marocaines.

(1) Voir les Principales résolutions des Congrès (Nancy, 1907).

Faisons campagne ensemble, la main dans la main, frères de travail et de misère que nous sommes, subissant la même exploitation et partageant les mêmes espoirs d'affranchissement.

Qu'à notre cri de protestation réponde dans les deux pays une action énergique pour arrêter les nouveaux forfaits du capitalisme.

Pas un homme, pas un sou pour le Maroc !

Il faut que devant notre résistance les gouvernements hésitent.

Avec nous et autour de nous, la classe ouvrière de toutes les nations nous prètera son appui. Car si les capitalistes d'autres pays sauront à l'occasion réclamer leur part du butin préparé par les armes de la France et de l'Espagne, les travailleurs de partout ont conscience qu'il n'y aura pour eux d'autres résultats à l'expédition marocaine que de nouvelles charges militaires et de nouvelles chances de conflits internationaux.

Debout donc, travailleurs d'Espagne et de France, pour manifester ensemble et d'accord notre fraternelle solidarité.

A bas l'expédition du Maroc ! Vive l'Internationale ouvrière !

Pour le Conseil National du Parti socialiste espagnol :

PABLO IGLESIAS, *président* ; MARIANO GARCIA CORTÈS, *secrétaire*.

Pour le Conseil National du Parti socialiste (S. F. I. O.) :

Le Secrétariat,

LOUIS DUBREUILH, BRACKE, P. RENAUDEL.

Ce manifeste était tiré à cent cinquante mille exemplaires répandus dans les réunions organisées par les fédérations sur l'affaire marocaine.

Le 5 octobre, deux grands meetings furent organisés simultanément à Paris et à Madrid. P. Iglesias devait parler à Paris au nom du Parti ouvrier espagnol, et Willm à Madrid, au nom du Parti socialiste français. L'un et l'autre furent respectivement expulsés par les gouvernements de France et d'Espagne, mais les meetings furent tenus et réussirent admirablement.

En février 1908, nouveau rappel à la vigilance des Groupes par la C. A. P. ; nouvelles interventions répétées au Parlement, et, lorsque surviennent les incidents de Casablanca, la C. A. P. se propose d'organiser un meeting à

Nancy, mais elle renonce à son projet par suite de la solution arbitrée réglant le conflit.

Au mois d'août 1909, l'Espagne est soulevée en protestation contre l'aventure marocaine, la grève générale est proclamée à Barcelone et dans toute la Catalogne; la C. A. P. lance un appel à la solidarité en unissant dans la même fraternelle pensée, et les prolétaires d'Espagne, debout contre la guerre, et les 300.000 grévistes qui, eux, en Suède, sont dressés contre le capitalisme.

Aux Prolétaires de France. — Appel à la Solidarité

CITOYENS, CAMARADES,

Aux deux extrémités de l'Europe, la classe ouvrière s'est dressée.

En Espagne, c'est en application même des résolutions de nos Congrès internationaux que nos frères se sont levés, afin de protester contre l'odieuse aventure marocaine.

A Barcelone, à Sabadell, à Mataro, dans toute la Catalogne, la protestation a été véhémement et héroïque, et si le mouvement ne s'est pas étendu davantage, c'est que le Gouvernement, violant les lois constitutionnelles, a emprisonné les hommes de cœur, les socialistes, qu'il savait capables d'entraîner les masses ouvrières derrière eux.

En Suède, c'est tout le prolétariat qui s'est dressé là, non pas contre le Gouvernement, mais contre le patronat, contre le capitalisme, et c'est un duel formidable dans lequel il ne faut pas que la classe ouvrière soit vaincue.

Le Parti socialiste fait appel aux prolétaires de France pour qu'ils manifestent leur solidarité à nos frères d'Espagne et de Suède. Ici, il faut panser des blessures, là il faut aider la lutte qui continue.

Les prolétaires de France n'oublieront pas qu'en maintes circonstances ils ont reçu des marques de solidarité des camarades de l'Internationale. Autrefois, ils ont reçu, aujourd'hui, ils donneront.

Ils affirmeront ainsi, la puissance et la grandeur des liens qui unissent dans l'Internationale, les classes ouvrières de tous les pays.

Vive la Solidarité internationale !

Pour la Commission administrative permanente:

Le Secrétariat,

LOUIS DUBREUILH, P. RENAUDEL, Angèle ROUSSEL.

V. — Pour la Catalogne révolutionnaire.

Mais tandis qu'en Suède la grève pacifique prend fin, les événements d'Espagne prennent une tournure tragique, la répression est féroce, impitoyable. Aux emprisonnements en masse succèdent les fusillades sommaires; aux condamnations sans répit, les bannissements et les massacres en permanence ! Plus de 10,000 travailleurs, et avec eux tout ce qui pense librement en Espagne sont tenus dans les forteresses sinistres de Montjuich et de Figueras. L'exécution de Ferrer soulève l'émotion profonde du monde entier. Dans toutes les grandes villes de France, des manifestations se produisent. Celle de Paris, organisée par le Parti, jette le 17 octobre plus de cent mille manifestants dans les rues de la capitale. La S. F. I. O. continue, dans les colonnes de son quotidien l'*Humanité*, la souscription pour les victimes de la répression espagnole, et la C. A. P. et le Groupe parlementaire publient le manifeste suivant :

Pour nos frères d'Espagne. Aux Travailleurs de France

CITOYENS,

Le peuple de Catalogne, terrassé et désarmé, gît à cette heure, momentanément impuissant, aux pieds des représentants de la caste capitaliste, militariste et cléricale qui gouverne l'Espagne sous le nom d'Aïphonse XIII.

L'ère des représailles implacables commence. Les vainqueurs, comme aux jours de la Commune de Paris, s'érigent en juges et en bourreaux des vaincus, écrivent leur triomphe en lettres de sang.

Il appartient à tous les hommes de cœur et davantage encore aux travailleurs groupés dans leurs différents Partis socialistes nationaux, de s'élever contre les attentats et contre les crimes que cette répression a déjà entraînés et qu'elle va entraîner demain plus nombreux et plus odieux, quand fonctionneront les Conseils de guerre de la soi-disant justice militaire. Il leur appartient de protester, à cette occasion, aussi énergiquement qu'ils protestèrent hier contre les forfaits et les massacres dont la Russie et la Turquie furent le théâtre.

D'abord, il faut que l'opinion publique connaisse toute la vérité. Or, la vérité, la voici : L'insurrection de Barcelone et des autres cen-

tres industriels de la péninsule n'a été que la réponse à la politique de conquête et de pillage d'une monarchie uniquement occupée à favoriser au Maroc les intérêts capitalistes les plus étroits et les plus égoïstes. Si le mouvement de protestation contre l'expédition du Riff, qui se déroulait au début dans les cadres de la légalité, s'est transformé en soulèvement à main armée, la responsabilité en incombe tout entière à la classe dominante et à son gouvernement.

C'est ce gouvernement et ses soutiens qui, en incarcérant dès le premier moment, tous les citoyens suspects d'opposition, a poussé les prolétaires aux résolutions vengeresses.

C'est ce gouvernement et ses soutiens qui, par leurs manœuvres et leurs provocations, ont conduit les travailleurs de Barcelone, de Manresa, de Sabadell et de vingt autres villes d'Espagne à lutter par les seuls moyens de grève générale et d'insurrection que leur avait laissés l'arbitraire du pouvoir. En courant ainsi au devant du danger et de la mort, ils n'ont fait, du reste, que répondre d'un cœur héroïque à l'appel de l'Internationale ouvrière qui, dans ses Congrès, a invité tous les prolétariats à agir contre la guerre, par tous les moyens.

Voilà pour hier. Voyons pour aujourd'hui. Demeurée maîtresse du terrain, en dépit de l'effort admirable des ouvriers et des paysans de la Catalogne, la réaction gouvernementale, cléricale et capitaliste entend maintenant bénéficier largement de sa victoire. Elle veut profiter des circonstances pour châtrer de ses éléments les plus vivaces et les plus rebelles, la classe devant laquelle elle a tremblé un instant. N'est-ce pas, du reste, ainsi qu'en tous pays, et en France notamment, que la réaction en a usé, quand, par la vertu des baïonnettes, elle a eu rétabli son ordre et sa légalité ? C'est Juin 1848, c'est Mai 1871 qui menacent de se répéter en Espagne.

Des arrestations en masse ont jeté dans les geôles de Montjuich et de Figueras, péle-mêle, plus de deux mille personnes : hommes, femmes, enfants, vieillards. Dix mille autres combattants de l'insurrection, ou sympathisants, ont pris la route de l'exil et vont, cherchant leur pain, sur les grands chemins de France et des autres pays d'Europe. L'état de siège s'est appesanti sur les provinces domptées ; toutes les garanties constitutionnelles sont suspendues ; la presse, muselée, se tait lorsqu'elle ne veut pas consentir à mentir ; les écoles modernes, où des éducateurs dévoués essayaient d'éveiller à la conscience des populations croupissant depuis des siècles dans l'ignorance entretenue par la moinerie et le clergé, sont fermées. C'est la nuit, c'est le silence qui de nouveau s'étend sur l'Espagne. Le prêtre, le soldat, le policier règnent en maîtres et besognent de concert pour ramener aux temps du moyen âge et de l'Inquisition l'in-

fortunée nation qui s'efforçait de sortir du tombeau où elle étouffait, languit et se meurt.

Enfin, les exécutions commencent, plusieurs des prisonniers ont été déjà condamnés à mort par les cours martiales et fusillés. Demain nous réserve de plus vastes boucheries, de plus abondantes saignées.

Protestons donc, pendant qu'il est temps encore, si nous voulons arrêter le bras des lâches bourreaux, levé sur leurs victimes ligotées et impuissantes.

Que partout les sections du Parti multiplient les démonstrations en faveur des prisonniers et des bannis. A la tribune du Parlement, les crimes des dirigeants espagnols seront dénoncés et flétris par les députés du Parti; mais il faut que cette intervention, pour être irrésistible, s'appuie sur une action énergique et persévérante de tout le prolétariat français, frémissant et debout.

Les Maura, les la Cierra, et les autres gouvernants madrilénes ne redoutent qu'une chose: le jugement de la conscience européenne. Apprenons-leur donc qu'en France, tous les citoyens généreux et droits sont unanimes à les tenir pour indignes et pour infâmes. Ils sont descendus bien bas déjà, mais qu'ils le sachent, ils descendront plus bas encore et au-dessous des pires tourmenteurs et assassins de leurs sujets, s'ils n'ouvrent pas largement les prisons, s'ils ne rappellent pas les proscrits et ne permettent pas ainsi à l'Espagne moderne d'évoluer librement vers les conditions politiques et économiques générales nouvelles qui la replaceront dans le grand courant de la vie civilisée et hâteront l'heure de la République sociale universelle.

Pour le Conseil National :

La Commission administrative permanente.

Marius ANDRÉ, BEUCHARD, CACHIN, CAMBIER, CAMÉLINAT, L. DUBREUILH, DUCOS DE LA HAILLE, G. HERVÉ, JOBERT, LAMARQUE, LAFONT, LANDRIN, LAUCHE, LAVAUD, LONGUET, PÉDRON, RENARD, RENAUEDEL, RÉVELIN, ROLAND, ROUSSEL, TANGER.

Le Groupe socialiste au Parlement,

Albert POULAIN, ALDY, Alexandre BLANC, ALLARD, ALLEMANE, BASLY, BEDOUCE, BETOULLE, BOUISSON, BOUVERI, BRETON, BROUSSE, CABROL, CADENAT, CARLIER, CHAUVIÈRE, COMPÈRE-MOREL, CONSTANS, DEJEANTE, DELORY, DUBOIS, DUCAROUGE, DUFOUR, DURRE, FERRERO, FIÉVET, FRANCONIE, GHESQUIÈRE, GONIAUX, GROUSSIER, J. GUESDE, J. JAURÈS, LAMENDIN, LASALLE, LECOINTE, MARIETON, MELLIN, MESLIER, MILLE, NICOTOUX, NICOLAS, F. DE PRESSENSÉ, ROBLIN, ROGNON, ROUANET, ROZIER, SELLE, SEMBAT, THIVRIER, VAILLANT, VARENNE, VÉBER, VIGNÉ, WALTER, WILLM.

Cette action est sanctionnée par le Conseil national du 31 octobre, qui vote par acclamations la motion suivante, présentée par Morizet :

Le Parti socialiste (S. F. I. O.) par la voie des délégués de ses 78 Fédérations, réunis en Conseil National, renouvelle toutes les affirmations de fraternelle solidarité faites au lendemain de la semaine tragique de Barcelone par la C. A. P.; ils saluent avec émotion la mémoire des cinq victimes tombées dans les fossés de Montjuich : Baro, Malet, Hoyas, C. R. Garcia et Ferrer.

Rappelle que huit des héros de la Commune Barcelonaise sont condamnés à mort, que nombreuses sont les condamnations aux travaux forcés, à la réclusion, à l'exil; que 1,200 accusés attendent leur procès et que l'agitation commencée pour arracher leurs victimes aux Versaillais de Madrid doit par conséquent continuer.

Il constate que les capitalistes français et notamment les succursales des banques françaises à Barcelone ont publiquement félicité les assassins, les ont encouragés dans leur œuvre sanglanté ;

Affirme que le pacte conclu à Stuttgart entre les Sections espagnole et française de l'Internationale est plus que jamais indispensable pour lutter contre toutes les fibusteries marocaines, contre tous les gouvernements d'aventures ;

Et déclare, une fois de plus, que contre toutes menaces et conflit international, le Parti socialiste français emploiera tous les moyens d'action nécessaires.

Au cours de 1910 et 1911 le Groupe parlementaire traduisit la pensée du Parti à chacune des péripéties de la conquête marocaine : révolte des tribus, prise de Fez, événements d'Agadir, sans que l'agitation menée dans le pays s'interrompit.

VI. — Contre la guerre.

Le 4 août 1911, a lieu à la salle Wagram un meeting franco-allemand organisé par la C. G. T. Les orateurs socialistes et syndicalistes y prirent la parole devant 6,000 travailleurs.

Les Allemands avaient désigné pour les représenter et parler en leur nom les citoyens Ledebour, Molkenbuhr, députés; Ernst, délégué du Comité directeur; Silberschmidt,

LE SOCIALISTE ARDENNAIS

ORGANE DE LA SECTION SOCIALISTE DE LA PROVINCE DE BRUXELLES
N° 1000
LE SOCIALISTE ARDENNAIS
N° 1000
LE SOCIALISTE ARDENNAIS
N° 1000

l'Emancipateur

ORGANE DE LA SECTION SOCIALISTE DE LA PROVINCE DE BRUXELLES
N° 1000
L'EMANCIPATEUR
N° 1000

Le Populaire de l'Ouest

ORGANE DE LA SECTION SOCIALISTE DE LA PROVINCE DE BRUXELLES
N° 1000
LE POPULAIRE DE L'OUEST
N° 1000

LE PETIT LIMOUSIN

ORGANE DE LA SECTION SOCIALISTE DE LA PROVINCE DE BRUXELLES
N° 1000
LE PETIT LIMOUSIN
N° 1000

L'Ouvrier Vosgien

ORGANE DE LA SECTION SOCIALISTE DE LA PROVINCE DE BRUXELLES
N° 1000
L'OUVRIER VOSGIE
N° 1000

de la Fédération du bâtiment; Bauer, des employés de Berlin; Kœrsten; Robert Schmidt, député et membre de l'Union générale des travailleurs, et José Negre, délégué de la Solidarité ouvrière; les Anglais, Tom Mann; les Hollandais, Holkhech; les Français, Lavaud, député, pour le Parti socialiste; Yvetot et Jouhaux, pour la C. G. T.

Ainsi se trouvent en une première rencontre les représentants des organisations politiques et économiques des prolétariats de France et d'Allemagne.

Le Parlement est en vacances; la tension diplomatique entre Paris et Berlin semble prendre une tournure menaçante; la C. A. P., à la suite d'une lettre de Vandervelde, président du B. S. I., convoque, le 14 septembre 1911, une réunion où assistent les délégués du Groupe parlementaire, et, d'accord, diverses décisions sont prises :

1^o Demande de convocation du Bureau socialiste international;

2^o Invitation aux élus de demander la convocation immédiate des Chambres, dont la rentrée était retardée à une date inusitée;

3^o Publication d'un manifeste à afficher à Paris et dans les départements, invitant les Sections à intensifier la protestation contre la guerre.

La réunion du Bureau socialiste international eut lieu le 24 septembre, à Zurich; quelques jours après, la demande de convocation anticipée du Parlement était adressée au Président de la Chambre. Quant au manifeste, il fut lancé le 16 septembre 1911. Il disait :

CONTRE LA GUERRE

CITOYENS,

L'opinion publique, calme jusqu'à ce jour, est sollicitée maintenant par les excitations chauvines.

Personne, en France, *en dehors des forbans de la finance et de la politique*, ne veut la guerre, la guerre européenne. Mais si le peuple

faiblit, s'il se laisse duper, la guerre, ses désastres nous menacent. Aux ordres du Syndicat marocain, aux ordres de sa presse, et pour favoriser son brigandage colonial, les gouvernants nous y mèneraient. Contre la France, ils ne reculeraient devant rien pour réaliser les louches combinaisons des Sociétés congolaises, des Unions métallurgistes et des journalistes de proie. Contre la France, contre la République, ils sont prêts à se rendre coupables du même crime que les gouvernants allemands contre l'Allemagne.

CITOYENS,

Il n'est pas possible que ce crime s'accomplisse. Pour l'empêcher, pour prévenir la guerre, pour écarter la ruine des revendications ouvrières, le recul de civilisation, les massacres, les deuils, les misères sans fin d'une guerre entre les peuples faits pour s'entendre, entre prolétaires internationalement unis, tous les prolétaires, tous les socialistes *doivent clamer leur volonté de paix.*

Il y a quelques jours, le Parti socialiste d'Allemagne réunissait à Berlin et dans toutes les grandes villes, des centaines de mille d'ouvriers pour protester contre une guerre impossible. Hier, dans son Congrès d'Iéna, il affirmait solennellement par un ordre du jour unanime, sa résolution *de résister par TOUS les moyens économiques ou politiques, à un conflit criminel. C'EST PAR UN SOULÈVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE UNANIME que la classe ouvrière de tous pays doit répondre au crime des gouvernants.*

Que toutes nos Sections, que tous les Syndicats se réunissent et délibèrent sur les résolutions à prendre pour prévenir le fléau auquel *tout doit être préféré.*

D'un effort commun, par une action commune, soutenus par tout le monde ouvrier, socialistes français, socialistes allemands, socialistes anglais *maintiendront la paix internationale.*

Pour la Commission administrative permanente :

MARIUS ANDRÉ, CAMBIER, CAMÉLINAT, DUBREUILH, DUCOS DE LA HAILLE, GÉRARD, GRAZIANI, HÉLIÈS, LAFARGUE, J. LONGUET, MANIER, MAYÉRAS, POISSON, PONCET, PRESSENSÉ, REISZ, RENARD, P. RENAUDEL, ROLAND, ROLDES, Angèle ROUSSEL, UHRY.

Pour le Groupe socialiste au Parlement :

VAILLANT, SEMBAT, Albert THOMAS.

Un grand meeting eut lieu le 17 septembre 1911, à Bussang (Vosges), en pays français, mais à deux pas de la frontière. Son succès fut très grand. Plus de dix mille auditeurs, dont

la moitié venus d'Allemagne, y assistaient. L'organisme central était représenté à cette manifestation par le citoyen Rouanet. Priront aussi la parole, au nom de la Fédération des Vosges, les citoyens Piton, secrétaire fédéral, et Dreyfus-Lièvre.

L'agitation grandissait rapidement en France. Des milliers de réunions s'organisent, et à chacune d'elles le même ordre du jour, le suivant, était voté :

Les citoyens réunis sur convocation de la Section du Parti socialiste :

Dénoncent les intrigues des membres du Syndicat marocain qui, pour la satisfaction des plus bas appétits, poussent à une conflagration européenne ;

Flétrissent les agissements de la presse jaune à leur service ;

Affirment leur volonté de paix et proclament qu'ils sont prêts à s'opposer à la guerre par tous les moyens en leur pouvoir ;

Réclament la convocation immédiate du Parlement, estimant qu'il est impossible que sans la présence et la participation des élus de la nation, soient menées, à l'insu du pays, les négociations dont le danger pour la paix universelle et pour la République apparaît chaque jour plus menaçant ;

Décident que la dernière partie de cet ordre du jour sera transmis au Président de la Chambre.

Le dimanche suivant 24 septembre, une grandiose manifestation avait lieu à l'Aéro-Park de Paris, où les harangues des orateurs socialistes et syndicalistes étaient couvertes par les acclamations de 50.000 travailleurs, faisant écho aux centaines de mille travailleurs allemands qui avaient, eux aussi, répondu à l'appel de la Social-Démocratie allemande et poussé, dans Berlin même, la ville du kaiser, leur cri vibrant d'internationalisme ouvrier, affirmant leur volonté de s'opposer désormais aux folies criminelles des dirigeants capitalistes.

La campagne sur le renchérissement de la vie avait abouti à la collaboration du Parti avec la Bourse des Coopératives ; l'action contre la guerre plaça côte à côte C. G. T. et Parti socialiste.

L'organisation du meeting de l'Aéro-Park permit aux prolétaires de voir côte à côte sur les murs de Paris et l'appel de la Fédération de la Seine et celui de l'Union des Syndicats les conviant à une démonstration où participaient les orateurs des deux organisations. C'est la preuve, une fois de plus faite, que la classe ouvrière ne saurait diviser contre elle-même. Elle peut manifester son activité révolutionnaire de façon différente, mais sous quelle forme que s'opère son action, les événements économiques ou politiques se chargent d'unir et de coordonner ses efforts, de canaliser son énergie, dirigeant la marche parallèle de ses divers organismes vers le même but.

La dernière affirmation de solidarité internationale fut faite au lendemain des élections triomphales du socialisme allemand ralliant plus de 4 millions de suffrages sur les candidats du Parti.

La C. A. P., d'accord avec le Club de lecture socialiste allemand de Paris, organisa une belle fête le 30 mars 1912, à la salle Wagram, où, à côté de Dubreuilh, Vaillant, Jaurès, prirent la parole pour l'Allemagne : au nom du Partei-Vorstand, Scheidemann, député de Solingen, ancien vice-président du Reichstag ; au nom de la fraction socialiste d'Alsace-Lorraine, G. Weill, député de Metz au Reichstag et au nom du Club de lecture socialiste allemand, Grumbach.

CHAPITRE VI

LES RÉSULTATS
STATISTIQUE D'ENSEMBLE

I. Les cotisants socialistes

| NUMÉROS D'ORDRE | FÉDÉRATIONS | COTISANTS aux anciennes organisations nationales, constatés au Congrès d'Unité de Paris, Salle du Globe, Avril 1905 | CONGRÈS de CHALON ¹ | | CONGRÈS DE LIMOGES | | CONGRÈS DE NANCY | |
|-----------------|---------------------------|---|--|---|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| | | | 29-30-31 Octobre et 1 ^{er} Novembre 1905 | 1-2-3-4 Novembre 1906 | 1-2-3-4 Novembre 1906 | 11-12-13-14 Août 1907 | | |
| 1 | 2 | 3 | 4 <small>Cartes prises à l'époque militaire d'Avril à Octobre</small> | 5 <small>VERSEMENTS des Fédérations à la Trésorerie du Parti</small> | 6 <small>Cotisants</small> | 7 <small>Versements</small> | 8 <small>Cotisants</small> | 9 <small>Versements</small> |
| 1 | Ain..... | 300 | 50 | 12 50 | 215 | 173 25 | 200 | 179 80 |
| 2 | Aisne..... | 332 | 150 | 38 10 | 569 | 433 75 | 780 | 496 50 |
| 3 | Algérie..... | 164 | " | " " | 95 | 85 " | 50 | 52 50 |
| 4 | Allier..... | 116 | 60 | 75 " | 685 | 495 | 667 | 442 " |
| 5 | Alpes (Basses-)... | " | " | " " | " | " " | " | " " |
| 6 | Alpes (Hautes-)... | 35 | " | " " | 76 | 73 25 | 117 | 95 " |
| 7 | Alpes-Maritimes... | " | " | " " | 359 | 213 75 | 450 | 247 75 |
| 8 | Ardeche..... | " | " | " " | " | " " | " | " " |
| 9 | Ardennes..... | 381 | 52 | 28 " | 124 | 96 25 | 397 | 333 25 |
| 10 | Ariège..... | 302 | 25 | 10 " | " | " " | 96 | 62 50 |
| 11 | Aube..... | 858 | 70 | 77 50 | 1.050 | 652 50 | 1.050 | 612 50 |
| 12 | Aude..... | " | 3 | 4 05 | 238 | 179 " | 166 | 39 50 |
| 13 | Aveyron..... | 117 | 140 | 59 " | 392 | 266 75 | 400 | 257 50 |
| 14 | Bouches-du-Rhône... | 796 | " | " " | 1 113 | 807 05 | 972 | 692 " |
| | Bretagne (2)..... | 121 | 130 | 49 30 | 652 | 460 30 | " | " " |
| 15 | Calvados et Orne... | " | " | " " | " | " " | " | " " |
| 16 | Cantal..... | " | " | " " | " | " " | " | " " |
| 17 | Charente..... | 100 | 24 | 9 " | 247 | 155 " | 200 | 140 " |
| 18 | Charente-Inférieure... | 120 | 90 | 40 50 | 410 | 267 50 | 300 | 195 " |
| 19 | Cher..... | 350 | " | 19 25 | 243 | 154 50 | 425 | 285 " |
| 20 | Corrèze..... | 222 | 10 | 20 50 | 184 | 136 75 | 225 | 141 25 |
| 21 | Corse..... | 105 | " | " " | 30 | 31 20 | " | " " |
| 22 | Côte-d'Or..... | 250 | " | " " | 500 | 415 " | 500 | 425 " |
| 23 | Côtes-du-Nord..... | " | " | " " | " | " " | " | " " |
| 24 | Creuse..... | 189 | 10 | 11 50 | 140 | 120 " | 294 | 171 " |
| 25 | Dordogne..... | 340 | 60 | 34 95 | 553 | 390 " | 636 | 386 25 |
| 26 | Drôme (3)..... | 153 | 126 | 56 05 | 124 | 283 35 | 615 | 356 25 |
| | Doubs (4)..... | " | " | " " | 149 | 76 40 | 270 | 165 " |
| 27 | Eure-et-Loir..... | 16 | 45 | 15 75 | 118 | 75 75 | 117 | 82 50 |
| 28 | Finistère..... | " | " | " " | " | " " | " | " " |
| 29 | Gard..... | 851 | 214 | 61 25 | 2.210 | 1.362 50 | 1.670 | 1.091 " |
| 30 | Garonne (Haute-)... | 100 | 195 | 90 75 | 768 | 487 50 | 1.084 | 575 " |
| | Gascogne (5)..... | 320 | 166 | 71 50 | 138 | 111 " | 201 | 136 80 |
| 31 | Gers..... | " | " | " " | " | " " | " | " " |
| 32 | Gironde..... | 1785 | 400 | 223 " | 1.134 | 847 50 | 1.433 | 892 25 |
| | Guyane (6)..... | " | " | " " | 95 | 42 50 | " | " " |
| 33 | Hérault..... | 739 | 270 | 157 50 | 1.039 | 680 50 | 775 | 443 75 |
| 34 | Ille-et-Vilaine..... | " | " | " " | " | " " | " | " " |
| 35 | Indre..... | 162 | " | " " | 58 | 54 75 | 53 | 30 65 |
| 36 | Indre-et-Loire..... | 248 | 130 | 40 50 | 290 | 195 70 | 467 | 265 40 |
| 37 | Isère..... | 291 | 100 | 25 " | 274 | 215 " | 850 | 472 50 |
| 38 | Jura (Fédération jurass.) | 200 | 60 | 30 " | 350 | 277 50 | 300 | 219 50 |
| 39 | Landes..... | " | " | " " | 49 | 31 " | 138 | 77 " |
| 40 | Loir-et-Cher..... | " | " | " " | " | " " | 160 | 92 " |
| 41 | Loire..... | 866 | 24 | 15 " | 351 | 308 50 | 584 | 357 45 |
| 42 | Loire-Inférieure..... | " | " | 90 " | " | " " | " | " " |
| 43 | Loire (Haute)..... | " | 103 | 33 70 | 114 | 86 50 | 90 | 69 50 |
| 44 | Loiret..... | 110 | 50 | 12 50 | 21 | 15 " | 97 | 62 35 |
| | Lorraine (7)..... | " | " | " " | 166 | 144 10 | " | " " |
| 45 | Lot..... | 90 | 45 | 18 15 | 127 | 88 60 | 87 | 53 " |
| 46 | Lot-et-Garonne..... | 50 | 119 | 45 60 | 194 | 132 25 | 200 | 115 " |
| 47 | Lozère..... | 25 | " | " " | 125 | 81 70 | 148 | 89 75 |

| CONGRÈS DE TOULOUSE | | CONGRÈS DE SAINT-ÉTIENNE | | CONGRÈS DE NIMES | | CONGRÈS DE SAINT-QUENTIN | | CONGRÈS DE LYON | |
|---------------------|------------|--------------------------|------------|------------------|------------|--------------------------|------------|---------------------|------------|
| 15-16-17-18 Octobre | | 11-12-13-14 Avril | | 6-7-8-9 Février | | 16-17-18-19 Avril | | 18-19-20-21 Février | |
| 1908 | | 1909 | | 1910 | | 1911 | | 1912 | |
| Cotisations | Versements | Cotisations | Versements | Cotisations | Versements | Cotisations | Versements | Cotisations | Versements |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 200 | 162 » | 200 | 150 » | 295 | 146 25 | 280 | 223 » | 355 | 293 75 |
| 796 | 646 50 | 875 | 625 » | 713 | 191 25 | 747 | 500 » | 812 | 543 75 |
| 63 | 58 75 | 55 | 51 25 | 91 | 80 55 | 162 | 122 50 | 187 | 152 50 |
| 536 | 425 » | 550 | 395 » | 800 | 632 50 | 1.287 | 925 » | 1.250 | 850 » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | 145 | 108 » |
| 54 | 87 50 | 113 | 107 50 | 163 | 146 25 | 181 | 152 50 | 150 | 119 » |
| 192 | 155 » | 163 | 163 » | 188 | 140 » | 250 | 167 50 | 212 | 152 50 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | 245 | 197 25 |
| 120 | 380 25 | 716 | 473 50 | 863 | 690 75 | 1.187 | 782 25 | 1.157 | 804 25 |
| 100 | 92 » | 100 | 72 » | 120 | 80 » | 210 | 171 » | 189 | 140 » |
| 750 | 600 » | 875 | 600 » | 875 | 575 » | 1.000 | 700 » | 1.062 | 693 75 |
| 411 | 295 50 | 345 | 241 50 | 570 | 397 75 | 675 | 482 50 | 525 | 373 75 |
| 311 | 226 25 | 325 | 213 75 | 525 | 317 50 | 556 | 390 » | 662 | 442 50 |
| 1.060 | 874 25 | 1.076 | 825 50 | 1.867 | 1.183 85 | 2.140 | 1.705 » | 2.075 | 1.653 75 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 112 | 95 65 | 125 | 96 » | 138 | 107 50 | 150 | 114 50 | 112 | 105 » |
| » | 12 50 | » | » | 38 | 45 » | 151 | 104 25 | 60 | 50 85 |
| 161 | 120 » | 163 | 110 » | 234 | 163 50 | 240 | 182 50 | 312 | 198 » |
| 129 | 122 50 | 163 | 127 50 | 225 | 162 50 | 150 | 302 50 | 550 | 367 50 |
| 506 | 392 25 | 513 | 361 25 | 513 | 348 75 | 725 | 477 50 | 750 | 500 » |
| 236 | 176 50 | 219 | 154 » | 233 | 133 85 | 117 | 111 50 | 287 | 189 » |
| 52 | 51 60 | 52 | 39 60 | 102 | 73 70 | 90 | 61 » | 63 | 45 70 |
| 168 | 140 » | 196 | 140 » | 428 | 278 45 | 320 | 265 80 | 512 | 378 » |
| 132 | 106 50 | 132 | 103 » | 63 | 45 35 | 37 | 31 25 | 42 | 28 » |
| 159 | 152 75 | 204 | 160 25 | 170 | 129 25 | 238 | 165 30 | 250 | 196 25 |
| 462 | 390 50 | 638 | 430 » | 500 | 385 » | 637 | 425 » | 575 | 418 75 |
| 504 | 362 50 | 510 | 350 » | 313 | 226 50 | » | » | 465 | 303 75 |
| 209 | 157 » | 169 | 127 » | 170 | 115 » | » | » | » | » |
| 96 | 77 50 | 113 | 81 25 | 155 | 106 25 | 125 | 90 75 | 237 | 256 25 |
| 343 | 270 10 | 344 | 247 50 | 250 | 185 » | 600 | 415 25 | 712 | 492 50 |
| 1.447 | 1.037 50 | 1.500 | 1.067 50 | 2.150 | 1.628 15 | 2.600 | 1.975 » | 2.300 | 1.700 » |
| 630 | 475 » | 428 | 427 50 | 650 | 427 50 | 875 | 568 75 | 800 | 600 » |
| 170 | 136 80 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | 119 | 90 » | 106 | 81 25 | 111 | 83 75 | 115 | 83 75 |
| 1.308 | 960 » | 1.188 | 837 50 | 913 | 665 » | 1.502 | 1.013 50 | 1.625 | 1.056 25 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 860 | 698 » | 833 | 548 50 | 1.156 | 758 50 | 1.226 | 850 60 | 980 | 675 » |
| 229 | 171 65 | 225 | 155 75 | 146 | 99 » | 125 | 81 75 | 100 | 65 » |
| 55 | 49 25 | 53 | 45 25 | 71 | 48 » | 206 | 135 » | 262 | 175 » |
| 263 | 202 50 | 319 | 207 50 | 219 | 166 50 | 303 | 200 75 | 400 | 260 » |
| 1.061 | 795 » | 1.200 | 735 » | 1.313 | 862 50 | 1.437 | 1.006 25 | 937 | 800 » |
| 460 | 330 » | 460 | 330 » | 400 | 311 15 | 505 | 445 » | 781 | 600 25 |
| 85 | 70 75 | 110 | 75 » | 100 | 70 » | 63 | 42 90 | 90 | 72 50 |
| 182 | 143 » | 182 | 135 50 | 153 | 99 50 | 202 | 133 05 | 156 | 102 25 |
| 583 | 479 50 | 563 | 432 50 | 488 | 345 » | 706 | 470 » | 918 | 642 50 |
| 279 | 210 30 | 315 | 210 » | 376 | 248 25 | 294 | 219 25 | 385 | 269 25 |
| 107 | 79 50 | 118 | 79 50 | 63 | 42 50 | 120 | 82 50 | 25 | 36 25 |
| 162 | 132 » | 144 | 113 90 | 81 | 58 75 | 37 | 32 50 | 90 | 68 50 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 63 | 49 65 | 90 | 50 65 | 81 | 58 75 | 62 | 47 50 | 82 | 53 75 |
| 96 | 96 » | 131 | 103 50 | 150 | 115 » | 201 | 175 50 | 175 | 138 75 |
| 143 | 102 60 | 144 | 96 25 | 134 | 96 50 | 126 | 83 » | 78 | 57 40 |

| NUMÉROS D'ORDRE | FÉDÉRATIONS | COTISANTS aux anciennes organisations nationales, cotisés au Congrès d'Unité de Paris, Salle du Globe, année 1905 | CONGRÈS de CHALON (1) | | CONGRÈS DE LIMOGES | | CONGRÈS DE NANCY | |
|------------------------------------|-----------------------------------|---|---|---|--------------------------|------------|--------------------------|------------|
| | | | 29-30-31 Octobre et 1 ^{er} Novembre 1905 | | 1-2-3-4 Novembre 1906 | | 11-12-13-14 Août 1907 | |
| | | | Cartes prises à l'organe unitaire d'Avril à Octobre | VERSEMENTS des Fédérations à la Trésorerie du Parti | Cotisants | Versements | Cotisants | Versements |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 48 | Maine-et-Loire | 236 | » | » | 215 | 137 75 | 138 | 98 10 |
| 49 | Manche | » | » | » | » | » | » | » |
| 50 | Marne | 395 | 100 | 55 | 747 | 488 75 | 635 | 361 25 |
| 51 | Marne (Haute) | 50 | » | 4 50 | 173 | 168 10 | 302 | 190 50 |
| 52 | Martinique | 51 | » | » | 69 | 50 » | » | 25 » |
| 53 | Meurthe-et-Moselle | » | » | » | » | » | 134 | 92 50 |
| 54 | Meuse | » | » | » | » | » | » | » |
| 55 | Morbihan | » | » | » | » | » | » | » |
| 56 | Nièvre | 7.130 | 92 | 46 95 | 556 | 365 70 | 584 | 355 » |
| 57 | Nord | 100 | 687 | 632 05 | 8.300 | 4.775 » | 8.700 | 4.925 » |
| 58 | Normandie (Basse- & Sarthe) | 140 | 202 | 76 » | 515 | 426 30 | » | » |
| 59 | Oise | 137 | 20 | 5 » | 370 | 228 90 | 620 | 435 55 |
| 60 | Pas-de-Calais | 1.100 | 380 | » | 932 | 640 » | 1.920 | 1.078 » |
| 61 | Puy-de-Dôme | 241 | 44 | 17 » | 179 | 138 75 | 825 | 482 25 |
| 62 | Pyrénées (Basses) | 45 | 15 | 6 75 | 101 | 93 50 | 300 | 175 » |
| 63 | Pyrénées (Hautes) | » | » | » | » | » | » | » |
| 64 | Pyrénées-Orientales | 347 | 75 | 64 » | 183 | 133 50 | 300 | 190 » |
| 65 | Rhin (Haut) | 100 | » | » | » | 31 25 | » | » |
| 66 | Rhône | 665 | 800 | 305 » | 918 | 635 » | 850 | 492 50 |
| 67 | Saône (Haute) | » | » | » | » | » | » | » |
| 68 | Saône-et-Loire | 500 | 451 | 184 25 | 779 | 716 20 | 950 | 655 50 |
| 69 | Sarthe | » | » | » | » | » | 134 | 77 50 |
| 70 | Savoies (Deux) | 210 | 234 | 107 70 | 391 | 292 60 | 187 | 138 50 |
| 71 | Seine | 7.378 | 2.350 | 1.082 50 | 6.987 | 4.355 » | 6.500 | 3.725 » |
| 72 | Seine-et-Marne | 51 | 35 | 14 75 | 258 | 186 75 | 436 | 317 25 |
| 73 | Seine-et-Oise | 552 | 200 | 113 25 | 1.737 | 717 50 | 1.325 | 736 25 |
| 74 | Seine-Inférieure et Eure | 308 | 119 | 83 75 | 400 | 220 » | 250 | 161 25 |
| 75 | Sèvres (Deux) | 205 | 61 | 42 25 | 134 | 101 50 | 210 | 148 50 |
| 76 | Somme | 540 | 160 | 115 » | 564 | 415 65 | 700 | 402 50 |
| 77 | Tarn | 761 | 50 | 24 50 | 750 | 487 50 | 710 | 452 50 |
| 78 | Tarn-et-Garonne | » | » | » | » | » | » | » |
| 79 | Tunisie | » | » | » | » | » | » | » |
| 80 | Var | 425 | 925 | 319 85 | 724 | 648 70 | 700 | 785 » |
| 81 | Vaucluse | 219 | 229 | 93 50 | 644 | 507 50 | 800 | 480 » |
| 82 | Vendée | » | » | » | » | » | 20 | 16 » |
| 83 | Vienne | 113 | » | » | 57 | 44 25 | 125 | 73 » |
| 84 | Vienne (Haute) | 292 | 200 | 86 » | 563 | 390 15 | 1.084 | 625 » |
| 85 | Vosges | » | » | » | 165 | 120 » | 784 | 458 50 |
| 86 | Yonne | 965 | 522 | 250 50 | 576 | 393 75 | 390 | 227 » |
| 87 | Tonkin | » | » | » | » | » | » | » |
| TOTALS | | 34.688 | 11.692 | 5.652 80 | 43.462 | 28.956 50 | 48.237 | 30.621 40 |
| Total des adhérents, Chalons | | | 40.000 | | | | | |

(1) Lors du Congrès de Chalons, les adhérents au Parti avaient les uns pris leurs cartes 1905 dans les premiers jours de l'année aux anciennes organisations nationales. Dans la colonne 3, on trouve les nombres déclarés par les Fédérations au Congrès d'Unité, tenu à Paris, salle du Globe, en Avril 1905. La colonne 4 marque les cartes prises et la colonne 5 les sommes versées à l'organisme central unitaire; un certain nombre de ces cartes font double emploi, plusieurs groupes ayant pris des cartes à une ancienne organisation et également à l'Unité. Le citoyen Dubreuilh, dans son rapport au Congrès de Limoges 1906, évalue à 2.000 groupes et à 10.000 adhérents les effectifs du Parti au moment du Congrès de Chalons. (2) La Fédération de Bretagne a formé en 1907 et 1908 cinq Fédérations départementales : Côtes du-Nord, Finis-

| CONGRÈS DE TOULOUSE | | CONGRÈS DE SAINT-ETIENNE | | CONGRÈS DE NIMES | | CONGRÈS DE SAINT-QUENTIN | | CONGRÈS DE LYON | |
|---------------------|------------|--------------------------|------------|------------------|------------|--------------------------|------------|---------------------|------------|
| 15 16 17-18 Octobre | | 11 12-13-14 Avril | | 6 7 8 9 Février | | 16-17-18-19 Avril | | 18 19 20 21 Février | |
| 1908 | | 1909 | | 1910 | | 1911 | | 1912 | |
| Cotisations | Versements | Cotisations | Versements | Cotisations | Versements | Cotisations | Versements | Cotisations | Versements |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 190 | 137 30 | 187 | 122 30 | 188 | 122 50 | 150 | 106 25 | 110 | 71 90 |
| 117 | 94 35 | 131 | 92 50 | 69 | 57 50 | 50 | 42 50 | 50 | 32 50 |
| 103 | 355 " | 100 | 325 " | 475 | 315 " | 375 | 250 " | 437 | 287 50 |
| 118 | 102 50 | 125 | 90 25 | 90 | 67 50 | 115 | 82 75 | 175 | 120 " |
| " | " " | " | " " | " | " " | 25 | 35 " | 45 | 43 " |
| 187 | 155 " | 206 | 150 " | 50 | 15 " | 137 | 131 50 | 287 | 219 75 |
| " | " " | " | " " | " | " " | 30 | 30 " | 20 | 20 " |
| 122 | 104 15 | 138 | 105 " | 113 | 78 " | 101 | 70 50 | 90 | 60 50 |
| 114 | 334 25 | 138 | 316 25 | 338 | 212 50 | 412 | 318 75 | 687 | 457 50 |
| 10.200 | 6.950 | 10.100 | 7.300 | 10.000 | 6.500 | 11.525 | 7.880 25 | 11.530 | 8.132 50 |
| 548 | 397 95 | 579 | 397 90 | 650 | 445 " | 681 | 475 " | 762 | 385 " |
| 2.300 | 1.860 25 | 2.500 | 1.800 " | 2.813 | 1.846 25 | 2.837 | 1.847 50 | 2.312 | 1.650 " |
| 905 | 651 25 | 905 | 591 25 | 750 | 500 50 | 658 | 623 50 | 1.600 | 700 " |
| 88 | 106 " | 120 | 118 " | 140 | 95 75 | 260 | 190 15 | 362 | 285 " |
| " | " " | " | " " | " | " " | 116 | 90 " | 151 | 109 50 |
| 161 | 391 25 | 650 | 136 25 | 363 | 407 50 | 592 | 441 75 | 615 | 452 50 |
| 55 | 31 75 | 25 | 28 75 | 10 | 21 " | 39 | 35 50 | 125 | 81 75 |
| 57 | 700 " | 538 | 687 50 | 1.350 | 877 50 | 1.000 | 712 50 | 1.125 | 787 50 |
| 161 | 151 25 | 325 | 166 25 | 164 | 113 " | 26 | 23 " | 37 | 32 " |
| 589 | 515 " | 960 | 610 " | 1.188 | 787 50 | 1.400 | 910 " | 1.300 | 845 " |
| 75 | 60 " | 50 | 15 " | 103 | 67 50 | 125 | 82 50 | 162 | 110 " |
| 155 | 126 25 | 169 | 121 25 | 175 | 127 50 | 231 | 150 50 | 225 | 150 " |
| 7.931 | 5.700 " | 8.125 | 5.287 50 | 7.750 | 5.969 " | 8.750 | 5.879 " | 8.500 | 5.549 " |
| 329 | 268 35 | 447 | 293 35 | 525 | 367 " | 187 | 330 " | 400 | 285 " |
| 1.371 | 990 " | 1.125 | 800 " | 1.138 | 748 " | 1.150 | 763 75 | 1.170 | 767 50 |
| 278 | 221 75 | 331 | 230 10 | 366 | 210 " | 379 | 239 50 | 556 | 376 50 |
| 162 | 90 50 | 172 | 115 50 | 150 | 106 25 | 261 | 179 30 | 350 | 232 50 |
| 579 | 457 50 | 688 | 468 75 | 906 | 665 " | 667 | 643 75 | 1.000 | 673 75 |
| 910 | 652 50 | 910 | 652 50 | 720 | 48 " | 925 | 605 25 | 800 | 520 " |
| " | " " | " | " " | " | " " | 150 | 121 " | 131 | 90 " |
| " | " " | " | " " | " | " " | 42 50 | 96 " | 150 | 147 50 |
| 740 | 610 " | 755 | 488 75 | 1.550 | 1.203 75 | 1.501 | 1.115 25 | 1.535 | 1.258 75 |
| 589 | 435 " | 659 | 430 50 | 560 | 390 " | 966 | 661 " | 712 | 465 " |
| 17 | 19 50 | 18 | 19 50 | 25 | 22 50 | 25 | 25 " | 34 | 47 60 |
| 139 | 112 50 | 163 | 112 50 | 88 | 73 75 | 175 | 126 25 | 200 | 152 50 |
| 1.000 | 832 " | 1.000 | 750 " | 920 | 650 " | 1.600 | 1.050 " | 1.600 | 1.070 " |
| 506 | 398 " | 502 | 367 " | 788 | 590 " | 372 | 300 " | 475 | 315 " |
| 504 | 362 " | 504 | 328 50 | 400 | 285 " | 409 | 282 25 | 114 | 270 50 |
| " | " " | " | " " | " | " " | " | 15 95 | " | 45 60 |
| 49.348 | 37.207 45 | 51.692 | 36.208 55 | 53.928 | 37.153 50 | 63.358 | 44.165 90 | 63.657 | 44.722 80 |

tère, Ile-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan. (3) La Fédération de la Drôme comprenait jusqu'en 1911 des groupes de l'Arèche constitués depuis en Fédération départementale. (4) La Fédération du Doubs s'est réunie à celle du Jura dans la Fédération Jurassienne en 1910. (5) La Fédération de Gascogne forme depuis 1909 et 1911 les Fédérations départementales du Gers, Tarn-et-Garonne et Hautes-Pyrénées. (6) La Fédération de Guyane n'a pas pris de cartes depuis 1907. (7) La Fédération de Lorraine a formé en 1912 et 1911 les Fédérations départementales de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse. (8) La Fédération Basse-Normandie a formé en 1907 celles de la Sarthe, en 1908 le Calvados, l'Orne et celle de la Manche.

Élections Municipales, 3 Mai 1908

Élections Cantonales, 28 Juillet 1907

Élections Législatives, 6 Mai 1906

FÉDÉRATIONS

| FÉDÉRATIONS | Nombre de députés élus | | Nombre de conseillers municipaux | Nombre de conseillers cantonaux | Nombre de députés élus | Nombre d'élus socialistes | | Nombre de conseillers municipaux | Nombre de conseillers cantonaux | Nombre de députés élus | Nombre de conseillers municipaux | Nombre de conseillers cantonaux | Nombre de députés élus | Nombre de conseillers municipaux | Nombre de conseillers cantonaux |
|-------------------------|------------------------|-------|----------------------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------------|--------|----------------------------------|---------------------------------|------------------------|----------------------------------|---------------------------------|------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| | Avant socialistes | Total | | | | Avant socialistes | Total | | | | | | | | |
| 1. Ain | 3 | 6 | 1 | 7 | 36 | 2 | 1,057 | 11 | 15 | 13 | 16 | 17 | 18 | 19 | 21 |
| 2. Aisne | 3 | 6 | 1 | 7 | 37 | 1 | 10,995 | 11 | 15 | 330 | 7 | 50 | 12 | 17 | 19 |
| 3. Algérie | 1 | 1 | 1 | 1 | 37 | 1 | 10,995 | 11 | 15 | 331 | 6 | 50 | 110 | 11 | 1 |
| 4. Allier | 1 | 1 | 1 | 1 | 29 | 10 | 12,984 | 5 | 2 | 9,225 | 2 | 194 | 59 | 23 | 16 |
| 5. Alpes (basses) | 1 | 1 | 1 | 1 | 24 | 0 | 0 | 7 | 0 | 2,172 | 9 | 17 | 11 | 61 | 5 |
| 6. Alpes (hautes) | 1 | 1 | 1 | 1 | 31 | 0 | 0 | 0 | 0 | 581 | 15 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| 7. Alpes (Maritimes) | 1 | 1 | 1 | 1 | 31 | 5 | 1,087 | 15 | 10 | 1,035 | 10 | 139 | 33 | 7 | 0 |
| 8. Ardèche | 1 | 1 | 1 | 1 | 30 | 9 | 10,535 | 2 | 1 | 2,198 | 4 | 10 | 6 | 16 | 1 |
| 9. Ardennes | 1 | 1 | 1 | 1 | 35 | 8 | 1,354 | 12 | 2 | 1,132 | 6 | 1 | 7 | 0 | 0 |
| 10. Ariège | 1 | 1 | 1 | 1 | 31 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2,112 | 1 | 8 | 2 | 8 | 1 |
| 11. Aube | 1 | 1 | 1 | 1 | 33 | 15 | 16,733 | 6 | 2 | 2,679 | 3 | 8 | 21 | 8 | 1 |
| 12. Aude | 1 | 1 | 1 | 1 | 31 | 0 | 0 | 0 | 0 | 106 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| 13. Aveyron | 1 | 1 | 1 | 1 | 33 | 2 | 692 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 14. Bouches du Rhone | 1 | 1 | 1 | 1 | 71 | 2 | 692 | 0 | 0 | 106 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| 15. Bretagne | 1 | 1 | 1 | 1 | 29 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 16. Calvados et Orne | 1 | 1 | 1 | 1 | 29 | 1 | 186 | 0 | 0 | 2,209 | 1 | 10 | 7 | 17 | 0 |
| 17. Charente | 1 | 1 | 1 | 1 | 40 | 2 | 542 | 2 | 2 | 772 | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 |
| 18. Charente Intérieure | 1 | 1 | 1 | 1 | 29 | 3 | 9,316 | 0 | 0 | 7,953 | 15 | 2 | 38 | 88 | 6 |
| 19. Cher | 1 | 1 | 1 | 1 | 29 | 3 | 9,316 | 0 | 0 | 1,162 | 6 | 6 | 12 | 11 | 0 |
| 20. Corrèze | 1 | 1 | 1 | 1 | 35 | 0 | 0 | 0 | 0 | 29 | 11 | 0 | 11 | 0 | 0 |
| 21. Corse | 1 | 1 | 1 | 1 | 35 | 2 | 1,363 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 22. Côtes d'Or | 1 | 1 | 1 | 1 | 23 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 23. Côtes du Nord | 1 | 1 | 1 | 1 | 17 | 11 | 3,820 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 24. Creuse | 1 | 1 | 1 | 1 | 29 | 1 | 2,146 | 0 | 0 | 2,369 | 10 | 2 | 7 | 2 | 0 |
| 25. Dordogne | 1 | 1 | 1 | 1 | 27 | 1 | 815 | 0 | 0 | 1,316 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| 26. Drôme | 1 | 1 | 1 | 1 | 27 | 1 | 815 | 0 | 0 | 398 | 9 | 0 | 1 | 1 | 0 |
| 27. Doubs | 1 | 1 | 1 | 1 | 43 | 0 | 1,138 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 28. Eure et Loir | 1 | 1 | 1 | 1 | 40 | 25 | 11,061 | 1 | 1 | 12,183 | 11 | 16 | 361 | 61 | 27 |
| 29. Finistère | 1 | 1 | 1 | 1 | 30 | 9 | 8,222 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 30. Gard | 1 | 1 | 1 | 1 | 29 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 31. Garonne (Haute) | 1 | 1 | 1 | 1 | 29 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 32. Gascogne | 1 | 1 | 1 | 1 | 29 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 33. Gers | 1 | 1 | 1 | 1 | 19 | 11 | 6,188 | 0 | 0 | 331 | 0 | 0 | 2 | 2 | 0 |
| 34. Gironde | 1 | 1 | 1 | 1 | 36 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 35. Guyane | 1 | 1 | 1 | 1 | 36 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3,799 | 18 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 36. Hérault | 1 | 1 | 1 | 1 | 36 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 37. Ille et Vilaine | 1 | 1 | 1 | 1 | 23 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1,362 | 1 | 1 | 7 | 7 | 0 |
| 38. Indre | 1 | 1 | 1 | 1 | 23 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

FÉDÉRATIONS

Elections Législatives, 28 Avril 1910

Elections Cantonales, 24 Juillet 1910

Elections Municipales, 5 Mai 1912

| N° | FÉDÉRATIONS | Elections Législatives, 28 Avril 1910 | | Elections Cantonales, 24 Juillet 1910 | | | Elections Municipales, 5 Mai 1912 | | | | | |
|----|---------------------|---------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|----|
| | | Nombre de candidats socialistes | Nombre de candidats socialistes | Nombre de candidats socialistes | Nombre de candidats socialistes | Nombre de candidats socialistes | Nombre de candidats socialistes | Nombre de candidats socialistes | Nombre de candidats socialistes | Nombre de candidats socialistes | Nombre de candidats socialistes | |
| 1 | Ain | 22 | 25 | 27 | 27 | 31 | 32 | 33 | 34 | 35 | 36 | 37 |
| 2 | Aisne | 2,114 | 25 | 359 | 359 | 1,300 | 3 | 18 | 13 | 13 | 15 | 15 |
| 3 | Algérie | 18,604 | 8 | 10,188 | 10,188 | 8,015 | 19 | 10 | 103 | 31 | 137 | 9 |
| 4 | Allier | 331 | 1 | 2,200 | 2,200 | 20,000 | 65 | 10 | 131 | 25 | 159 | 26 |
| 5 | Alpes (Basses) | 1,766 | 1 | 336 | 336 | 71 | 1 | 6 | 13 | 1 | 13 | 1 |
| 6 | Alpes (Hautes) | 2,478 | 8 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 7 | Alpes Maritimes | 2,015 | 8 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 8 | Ardèche | 2,771 | 8 | 1,526 | 1,526 | 1,330 | 10 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 9 | Ardennes | 24,722 | 8 | 16,626 | 16,626 | 12,693 | 31 | 6 | 245 | 6 | 345 | 17 |
| 10 | Arriège | 2,162 | 1 | 1,167 | 1,167 | 1,167 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 11 | Aube | 10,072 | 1 | 3,125 | 3,125 | 2,876 | 15 | 1 | 3 | 22 | 25 | 25 |
| 12 | Aude | 13,879 | 1 | 3,520 | 3,520 | 3,520 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 13 | Aveyron | 7,274 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 81 | 13 | 91 | 1 |
| 14 | Bouches du Rhône | 33,135 | 1 | 11,632 | 11,632 | 11,632 | 2 | 7 | 6 | 6 | 10 | 1 |
| 15 | Bretagne | 613 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 16 | Calvados et Orne | 3,119 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 17 | Canal | 5,057 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 18 | Charente Inférieure | 5,910 | 8 | 1,748 | 1,748 | 1,678 | 13 | 1 | 13 | 13 | 26 | 1 |
| 19 | Cher | 29,395 | 1 | 2,17 | 2,17 | 2,735 | 20 | 7 | 13 | 7 | 20 | 7 |
| 20 | Corrèze | 2,308 | 1 | 7,380 | 7,380 | 2,972 | 16 | 9 | 91 | 60 | 154 | 10 |
| 21 | Corse | 613 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 22 | Côte d'Or | 6,024 | 1 | 2,686 | 2,686 | 1,719 | 12 | 1 | 9 | 11 | 20 | 7 |
| 23 | Côtes du Nord | 0 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 24 | Creuse | 2,082 | 8 | 506 | 506 | 586 | 5 | 1 | 3 | 3 | 11 | 1 |
| 25 | Dordogne | 7,875 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 26 | Drome | 11,878 | 1 | 1,545 | 1,545 | 2,111 | 16 | 2 | 1 | 1 | 13 | 16 |
| 27 | Doubs | 0 | 1 | 0 | 0 | 2,166 | 8 | 11 | 37 | 26 | 63 | 1 |
| 28 | Eure et Loir | 3,011 | 1 | 6,113 | 6,113 | 6,113 | 10 | 6 | 1 | 1 | 7 | 8 |
| 29 | Finistère | 31,145 | 2 | 15,827 | 15,827 | 13,328 | 76 | 37 | 287 | 173 | 600 | 29 |
| 30 | Garonne (Haute) | 13,146 | 2 | 15,238 | 15,238 | 13,067 | 8 | 6 | 3 | 3 | 26 | 1 |
| 31 | Gers | 870 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 32 | Gironde | 33,255 | 1 | 11,591 | 11,591 | 16,702 | 12 | 5 | 26 | 25 | 51 | 2 |
| 33 | Guvane | 0 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 34 | Haut | 25,181 | 1 | 9,611 | 9,611 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 35 | Haut | 2,875 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 36 | Indre | 3,806 | 1 | 2,018 | 2,018 | 1,400 | 1 | 1 | 6 | 6 | 12 | 8 |
| 37 | Indre et Loire | 12,411 | 8 | 0 | 0 | 1,192 | 1 | 6 | 9 | 11 | 20 | 8 |

Observations au Tableau des résultats électoraux

Les résultats des élections cantonales et des élections municipales doivent être considérés comme incomplets et au-dessous de la réalité, les archives du Conseil National où nous les avons relevés, ne contenant que des tableaux statistiques où manquent divers résultats que les secrétariats de Fédération n'ont pu fournir.

*
**

La Fédération de Bretagne qui agglomérerait cinq départements, a constitué par la suite des Fédérations départementales et les résultats électoraux enregistrés au Congrès de Limoges, sous son titre, sont répartis dans le présent tableau à chaque département.

*
**

La Fédération de Lorraine est devenu Fédération de Meurthe-et-Moselle.

*
**

Pour la Fédération Drôme-Ardèche, constituant aujourd'hui deux Fédérations, les résultats sont répartis par département.

*
**

Même observations pour la Fédération de Gascogne (Gers et Hautes-Pyrénées) et pour la Fédération de Basse-Normandie (Calvados, Orne et Sarthe).

*
**

Élections législatives 1906, colonne 3. — Dans le tableau publié par le *Socialiste* du 8 au 15 mai 1910, les départements des Hautes-Pyrénées et de la Vendée ne portent pas de résultats électoraux, tandis que le tableau publié en 1906, donne 30 voix dans le premier département et 785 dans le second. Le total de 877,999 voix est celui indiqué par le tableau comparatif de 1910.

*
**

Elections cantonales 1907, colonnes 8, 9, 10, 11. — Pour la Fédération de la Seine, le nombre des candidats et celui des voix, concerne seulement la banlieue, les conseillers municipaux de Paris faisant fonction de conseillers généraux de la Seine, ce sont les résultats des élections du 17 mai 1908 qui donnèrent 2 élus au Conseil général. Aux élections du Conseil d'arrondissement qui eurent lieu le 21 juin 1908, 3 conseillers d'arrondissement furent élus. Nous les portons colonne 11, sans indication des voix obtenues dans les mêmes cantons consultés électoralement un mois avant pour le Conseil général.

*
**

Elections municipales du 3 mai 1908, colonnes 13 à 19. — Dans le chiffre des voix, et le nombre des listes et des candidats de la Seine, sont compris les 105,461 voix recueillies par les 61 candidats dans Paris avec 10 élus. La différence concerne les résultats connus des communes de banlieue.

*
**

Elections législatives de 1910, colonne 22. — Les 9,717 voix socialistes de la Fédération de la Seine-Inférieure et de l'Eure comprennent 518 voix dans l'Eure et 9,199 dans la Seine-Inférieure.

*
**

Elections cantonales 1910. — Il manque de nombreux résultats qui ne sont pas parvenus au secrétariat du Parti. Les résultats de la Seine sont ceux de 1912: élections du Conseil général de la banlieue.

*
**

Elections municipales 1912, colonnes 31 à 37. — Dans ces chiffres concernant la Seine, sont comprises les 116,020 voix obtenues par les 75 candidats au Conseil municipal de Paris, avec 15 élus aux deux tours. La différence concerne les résultats connus de la banlieue.

Si nous ne totalisons pas les voix socialistes (colonne 31) c'est que plusieurs Fédérations nous ont fait parvenir le nombre de leurs élus sans nous donner le chiffre de suffrages que ceux-ci avaient obtenus. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que des élections municipales de 1908 aux élections municipales de 1912, le nombre des électeurs qui se sont affirmés sur les noms de nos candidats a augmenté de plus d'un tiers.

III. — Nos élus.

Le véritable thermomètre de l'influence du Parti est dans la consultation populaire à l'occasion des élections législatives.

C'est surtout les élections générales pour le renouvellement de la Chambre des députés qui permettent de marquer l'orientation politique du pays; elles revêtent un caractère qui ne peut être attribué d'une façon aussi nette aux autres élections.

En 1906, le Parti socialiste groupait sur ses candidats 877,999 suffrages; en 1910, c'était *un million cent six mille quarante-sept* voix que ses candidats obtenaient, lui faisant enregistrer un accroissement de 228,048 suffrages en 4 ans. Cet accroissement marquait l'ascension du Parti et l'augmentation de son influence sur les masses populaires, qui venaient de plus en plus à lui, et ses 76 élus allaient représenter au Palais-Bourbon une classe ouvrière et paysanne puissante, forte, engagée résolument dans la voie de l'émancipation.

Les 52 élus des élections de 1906 représentaient 22 Fédérations départementales.

La Seine, 15: Jean Allemane, Emmanuel Chauvière, Jules Coutant, Victor Dejeante, André Dubois, Arthur Groussier, docteur Meslier, Paul Brousse, Gustave Rouanet, Arthur Rozier, Marcel Sembat, Edouard Vaillant, Adrien Vèber, Walter, Albert Wilm.

Le Nord, 8: Gustave Delory, A. Durre, E. Fiévet, Jules Guesde, Henri Ghesquière, Ch. Goniaux, Mélin, A. Selle.

Le Gard, 3: Marius Devèze, François Fournier, Ulysse Pastre.

Le Var, 3: Maurice Allard, Prosper Ferrero, Octave Vigne.

L'Allier, 2: Paul Constans, Léon Thivrier.

Les Ardennes, 2: Lassalle, Albert Poulain.

Bouches-du-Rhône, 2: Bernard Cadenat, Vincent Carlier.
 Pas-de-Calais, 2: Basly, Lamendin.
 Rhône, 2: Francis de Pressensé, Marietton.
 Aube, 1: Nicolas Léandre.
 Aude, 1: Aldy.
 Cher, 1: J.-L. Breton.
 Nièvre, 1: Roblin.
 Saône-et-Loire, 1: Bouveri.
 Haute-Garonne, 1: Bedouce.
 Hérault, 1: J.-B. Bénézech.
 Indre, 1: Jacques Dufour.
 Puy-de-Dôme, 1: Alexandre Varenne.
 Tarn, 1: Jean Jaurès.
 Vaucluse, 1: Alexandre Blanc.
 Haute-Vienne, 1: Léon Betoulle.
 Guyane, 1: Franconie.

Aux élections législatives de 1910, le Groupe parlementaire se trouvait composé par les 76 députés suivants :

Albert Poulain, ouvrier mécanicien ; Albert Thomas, professeur ; Aldy, avocat ; Aubriot, employé ; Barthe, pharmacien ; Basly, ouvrier mineur ; Bedouce, employé ; Betoulle, employé ; Bouhey-Alex, viticulteur ; Bouisson, industriel ; Bouveri, ouvrier mineur ; Brenier, ouvrier tisseur ; Breton, ingénieur ; Briquet, avocat ; Brizon, professeur ; Cabrol, pharmacien ; Cadenat, ouvrier cordonnier ; Camelle, commerçant ; Emmanuel Chauvière, correcteur ; Colly, ouvrier de chemin de fer ; Compère-Morel, horticulteur ; Dejeante, ouvrier chapelier ; Delory, ouvrier tisseur ; Doizy, médecin ; Dubled, ouvrier métallurgiste ; Ducarouge, cultivateur ; Dufour, commerçant ; Ch. Dumas, avocat ; E. Dumas, ouvrier mécanicien ; Faure, employé de chemin de fer ; Fourment, professeur ; Ghesquière, ouvrier tisseur ; Goniaux, ouvrier mineur ; Goude, employé de la marine ; Groussier, dessinateur-mécanicien ; Guesde, publiciste ; Hubert Rouger, viticulteur ; Jaurès, professeur ; Lagrosillière, avocat ; Lamendin, ouvrier mineur ;

Lauche, ouvrier mécanicien; Lavaud, ouvrier céramiste; Lecointe, ouvrier typographe; Lhoste, ouvrier typographe; Manus, ouvrier tisseur; Marietton, avocat; Mauger, corroyeur; Meslier, médecin; Mille, pharmacien; Mistral, employé; Molle, avocat; Myrens, professeur; Nectoux, ouvrier mécanicien; Nicolas, cultivateur; de la Porte, publiciste; Prévot, professeur; Sixte-Quenin, employé; Raffin-Dugens, instituteur; Reboul, viticulteur; Ringuier, publiciste; Roblin, avocat; Rognon, ouvrier sculpteur; Rouanet, publiciste; Roux-Costadau, instituteur; Rozier, employé; Sabin, cultivateur; Selle, pharmacien; Sembat, publiciste; Tarbouriech, professeur; Thivrier, médecin; Veber, professeur; Vigne, viticulteur; Vaillant, médecin; Voilin, ouvrier mécanicien; Walter, dessinateur-mécanicien; Willm, avocat.

Sur le terrain cantonal, les difficultés accrues de la lutte ne permettent pas de dégager d'une façon aussi nette que pour les élections législatives, la volonté du pays; trop de questions de clocher viennent fausser la signification des élections cantonales. Cependant, n'est-il pas intéressant de constater, par les résultats détaillés du précédent tableau, que les élections cantonales ont également permis de renforcer les positions du Parti dans les Assemblées départementales.

Ces résultats, qui portent sur une cinquantaine de Fédérations seulement, nous font apercevoir un gain de 70 sièges, doublant en trois ans le nombre des conquêtes précédentes. Si on déduit les élections de la Seine, qui n'ont pas lieu les mêmes années, les 28 sièges de conseillers généraux conquis en 1907 sont devenus 60 en 1910, et les 32 sièges de conseillers d'arrondissement 70 en 1910.

A — Liste des Conseillers généraux élus en 1907 :

ALLIER. — *Commentry*, Léon Thivrier; *Montmarault*, A. Gomot.

ARDENNES. — *Sedan Nord*, Philippe.

BOUCHES-DU-RHONE. — *Marseille 3^e canton*, Saravelli;

4^e canton, Duverger; 7^e canton, Clément Lévy; 11^e canton, Taddéï; *Roquevaires*, Tressault; *Eyguières*, Tuaire.

COTE-D'OR. — *Nuits Saint-Georges*, Bouhey-Allex.

CREUSE. — *Bourganeuf*, Calinaud, Coloumie.

GARD. — *Roquemaure*, Queyranne.

ISÈRE. — *Rives*, Buisset.

NORD. — *Lille Est*, Marcellin Krebs; *Lille Nord-Est*, Édouard Delesalle; *Lille Sud-Est*, C. Saint-Venant; *Carnières*, V. Campener.

PAS-DE-CALAIS. — *Lens Est*, Basly; *Lens Ouest*, Lamendin.

PUY-DE-DÔME. — *Châteldon*, D^r Claussat.

SAÛNE-ET-LOIRE. — *Montceau-les-Mines*, Claude Forest.

TARN. — *Carmaux*, Justin Soulié.

VAR. — *Cottignac*, Oct. Vigne; *Aups*, Moïse Bonnet; *Toulon* 1^{er} Écartefigue.

HAUTE-VIENNE. — *Limoges Est*, Goujaud; *Limoges Ouest*, Achille Fèvre.

SEINE. — *Canton de Pantin*, Jacquemin; *Canton de Puteaux*, L. Voilin (élu le 17 mai 1908).

B — Liste des Conseillers d'arrondissement élus en 1907 :

ALLIER. — *Montluçon Ouest*, Dousset; *Cérilly*, Truffaut; *Bourbon-l'Archambault*, Brizon.

AISNE. — *Saint-Quentin*, Savatier et Charles.

ARDENNES. — *Fumay*, Lambert Hamaude et Biaux.

AUBE. — *Romilly*, Léon Osmin et Biaudé.

AVEYRON. — *Aubin*, Baptiste Bex et P.-J. Fabre.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — *5^e Marseille*, Joubert; *Tarascon*, A. Lafont.

HAUTE-GARONNE. — *Toulouse Centre*, Falandry.

GIRONDE. — 3^e *Bordeaux*, D^r Lafontaine.

LOT-ET-GARONNE. — *Casteljaloux*, Bridoux.

NORD. — *Lille Sud*, Picavez; *Roubaix Nord*, Thérin; *Roubaix Ouest*, Dubled; *Trélon*, Moret; *Denain*, Paris.

PUY-DE-DÔME. — *Montaigut-en-Combrailles*, Duchet.

RHÔNE. — 4^e *Lyon*, Manus.

SEINE-INFÉRIEURE. — *Sotteville*, Tilloy.

DEUX-SÈVRES. — *Fontenay Rohan-Rohan*, H. de la Porte.
Ecauvoir-sous-Niort, Birard.

SOMME. — *Amiens Nord-Est*, Ch. Gaillet.

VAR. — *Toulon 2^e*, Reboul.

HAUTE-VIENNE. — *Limoges Nord*, Château; *Saint-Léonard*, A. Pressemane.

SEINE. — *Canton de Puteaux*, Jacotot; *canton de Montrouil*, Tessier; *canton de Charenton*, Cuillierier (élu le 21 juin 1908).

C — Liste des Conseillers généraux élus en 1910 :

AISNE. — *Saint-Quentin*, Ringuier; *Bohain*, Maurice Vasseur.

ALLIER. — *Bourbon-l'Archambault*, Panaud; *Dompierre*, Turaud; *Montluçon-Ouest*, Constans; *Marcillat*, Lamoine.

HAUTES-ALPES. — *Ribiers*, Antiq.

ARDENNES. — *Charleville*, Ch. Boutet; *Flize*, D^r Doizy; *Mézières*, Cacheleux.

AUDE. — *Narbonne*, Aldy.

AVEYRON. — *Aubin*, Cabrol.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Marseille 10^e*, Maurel; *La Ciotat*, Barthélemy.

CHER. — *Bourges*, Lebrun; *La Guerche*, Laudier; *Graçay*, Lacueille; *Nérondes*, Mauger.

CÔTE-D'OR. — *Dijon-Sud*, Charlot.

FINISTÈRE. — *Brest 3^e*, Masson; *Brest 2^e*, Goude.

GARD. — *Villeneuve*, Compère-Morel; *Saint-Chaptes*, docteur Martin.

HAUTE-GARONNE. — *Toulouse-Centre*, Rieux.

GIRONDE. — *Bordeaux 1^{re}*, Buscaillet; *Bordeaux 7^e*, Camelle.

HÉRAULT. — *Pézenas*, Barthe; *Nézignan*, André.

ISÈRE. — *Voiron*, Magnin.

NIÈVRE. — *Nevers*, Laurent; *Decize*, Roblin; *Fours*, docteur Delarras.

NORD. — *Lille-Sud*, Ghesquière; *Roubaix-Ouest*, Lebas; *Roubaix-Nord*, Briffaut; *Denain*, Rémy; *Valenciennes-Nord*, Durre; *Clary*, Plet; *Berlaimont*, Cathelotte, *Marchiennes*, Richez.

PAS-DE-CALAIS. — *Limy*, Briquet; *Boulogne-sur-Mer-Sud*, Chochoy.

PUY-DE-DÔME. — *Montaigut*, Michel.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — *Rivesaltes*, Soubielle.

RHÔNE. — *Lyon 4^e*, Moutet; *Villeurbanne*, Voilot.

DEUX-SÈVRES. — *Fontenay-Rohan-Rohan*, Delaporte; *Beauvoir*, Birard.

SEINE-INFÉRIEURE. — *Notteville-les-Rouen*, Tilloy.

SOMME. — *Amiens 1^{re}*, Cleuet.

TARN. — *Carmaux*, Calvignac.

VAR. — *Saint-Tropez*, Reuter; *Callas*, Fourment; *Toulon*, 4^e, Charlois; *Luc*, Collomb.

HAUTE-VIENNE. — *Limoges-Nord*, Chateau; *Limoges-Sud*, Valière; *Ambazac*, Texier; *Saint-Léonard*, Pressemane; *Eymoutiers*, D^r Fraiseix.

SEINE (élection 1912). — *Saint-Denis*, Philippe; *Pantin*, Jacquemin; *Putaux*, Sellier; *Levallois-Perret*, Vendram; *Saint-Ouen*, Bachelet; *Charenton*, Mayéras; *Izry*, Jean Martin.

D Liste des Conseillers d'arrondissement élus le 24 Juillet 1910 :

AISNE. — *Catelet*, Mascret (O.).

ALLIER. — *Commentry*, Dumazet; *Neuilly-le-Réal*, Lambert; *Montmarault*, Perrin.

ARDENNES. — *Monthermé*, Grafteaux.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Marseille* 3^e, Tasso; *Marseille* 4^e, Dianoux; *Marseille* 5^e, Ceccaldi; *Marseille* 7^e, Chauchard; *Marseille* 11^e, Perlet; *Aubagne*, Maurin; *Arles-Est*, Gayraud.

GARD. — *Nîmes* 2^e, Castan; *Beaucaire*, Bon; *Vauvert*, Maurice Pastre; *Roquemaure*, V. Abrieu.

FINISTÈRE. — *Brest* 1^{re}, P'hilipot.

HAUTE-GARONNE. — *Toulouse-Sud*, Julien; *Toulouse-Nord*, Vigneaux.

GIRONDE. — *Bordeaux* 6^e, Saint-Germain.

HÉRAULT. — *Lunel*, Louis Martin; *Méze*, Arnaud; *Cette*, Muhel.

ISÈRE. — *Vif*, Allemand; *Vienne*, Trabet.

JURA. — *Morez*, Lissac.

LOIR-ET-CHER. — *Vendôme*, Lantenant, Malangean.

LOIRE. — *Firminy*, Gessent.

NORD. — *Lille-Est*, Carlier; *Lille-Nord-Est*, Lelièvre; *Lille-Sud-Est*, Vandorme; *Douai-Ouest*, Monier, Lesnes; *Douai-Sud*, Masson, Lanoy; *Roubaix-Est*, Wattremez; *Tourcoing-Nord-Est*, Pierpont; *Carnières*, Derieux, Lepape; *Seclin*, Parsy; *Berlaimont*, Cathelotte; *Marchiennes*, Ruhez.

PUY-DE-DÔME. — *Olliergues*, Demay; *Chateldon*, Soanin.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — *Perpignan*, Rigail.

SAÔNE-ET-LOIRE. — *Montceau-les-Mines*, Louvrier; *Buxy*, Quincy.

SOMME. — *Amiens* 4^e, Brandicourt.

TARN. — *Monestiès*, Arnal; *Pampelonne*, Maffre, Guiraud, Carmat.

VAR. — *Draguignan*, Vincent; *Grimaud*, Capuro; *Salernes*, Basset.

HAUTE-VIENNE. — *Limoges-Est*, Couyau; *Limoges-Ouest*, Delhomme; *Nicul*, Foussat; *Saint-Mathieu*, Vinour, Georges dit Giry; *Nantiat*, Roussillon, Jouandaud.

E — Les Municipalités Socialistes.

En 1908

AIN

Matafelon.

AISNE

Saint-Quentin, Becquigny, Seboncourt, Pernant.

ALLIER

Montluçon, Desertines, Deneuilles-Mines, Huriel, La Chapelle-laude, Saint-Palais, Arfeuilles, Saint-Priest, Durdatt, La Celle, Saint-Bonnet-de-Four, St-Bonnet-Trousais, Valigny, Buxières, Saint-Hilaire, Bezenet, Couleuvre.

BASSES-ALPES

Autonaves, Barret-le-Bas, Saint-Pierre-Avez, Champfercie-Oze.

ARIÈGE

Laroque-d'Olmes.

ARDENNES

Vivier-au-Court, Sainte-Menges, Nouzon, Revin, Mohon, Deville.

AUBE

En 1912

AIN

AISNE

Becquigny, Seboncourt, Quessy, Fonsonnod, Nauroy, Brancourt-le-Grand, Étaves, Bohain.

ALLIER

Montluçon, Desertines, Huriel, Saint-Palais, Durdatt, Arfeuilles-Saint-Priest, la Celle, St-Bonnet-de-Four, Saint-Bonnet-Trousais, Valigny, Buxières, Bezenet, Franchesse, Commeny, Beaune, St-Angel, Saint-Yorre, Deneuilles - les - Mines, Languille, Lurcy-Lévy, Saint-Désiré, St-Hilaire, Vitray.

BASSES-ALPES

Champtercier.

ARIÈGE

ARDENNES

Vivier-au-Court, Sainte-Menges, Nouzon, Revin, Mohon, Deville, Source-St-Rémy, Vignes - au - Bois, Issancourt, Monthermé, Bourg-Fidèle, Fumay, Château-Regnault, Vireux, Harancourt, Braux.

AUBE

Courteraige, L'Aines-à-Bois.

AUDE

Narbonne.

AVEYRON

Aubin, Firmy.

BOUCHES-DU-RHONE

Aubagne, la Ciotat, Port-Saint-Louis-du-Rhône.

CHARENTE

CHARENTE-INFÉRIEURE

CHER

Vierzon, Villages, Mehun-Saint-Yèvre, Civray, Primelles, Plon, Mareuil-sur-Auron.

CORSE

COTE-D'OR

CREUSE

DROME

Die.

FINISTÈRE

AUDE

Narbonne.

AVEYRON

Aubin, Cransac, Capdenac, Peuchot, Viviez.

BOUCHES-DU-RHONE

Mouriès.

CHARENTE

Verteuil.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Courcelles.

CHER

Vierzon, Villages, Civray, Primelles, Mareuil-sur-Auron, St-Baudel, Vesdun, Vierzon-Bourgneuf, Massay, Massœuvre, Trouy, Ouvrier-les-Bourdalin.

CORSE

Cuttoli, Cortichioto.

COTE-D'OR

CREUSE

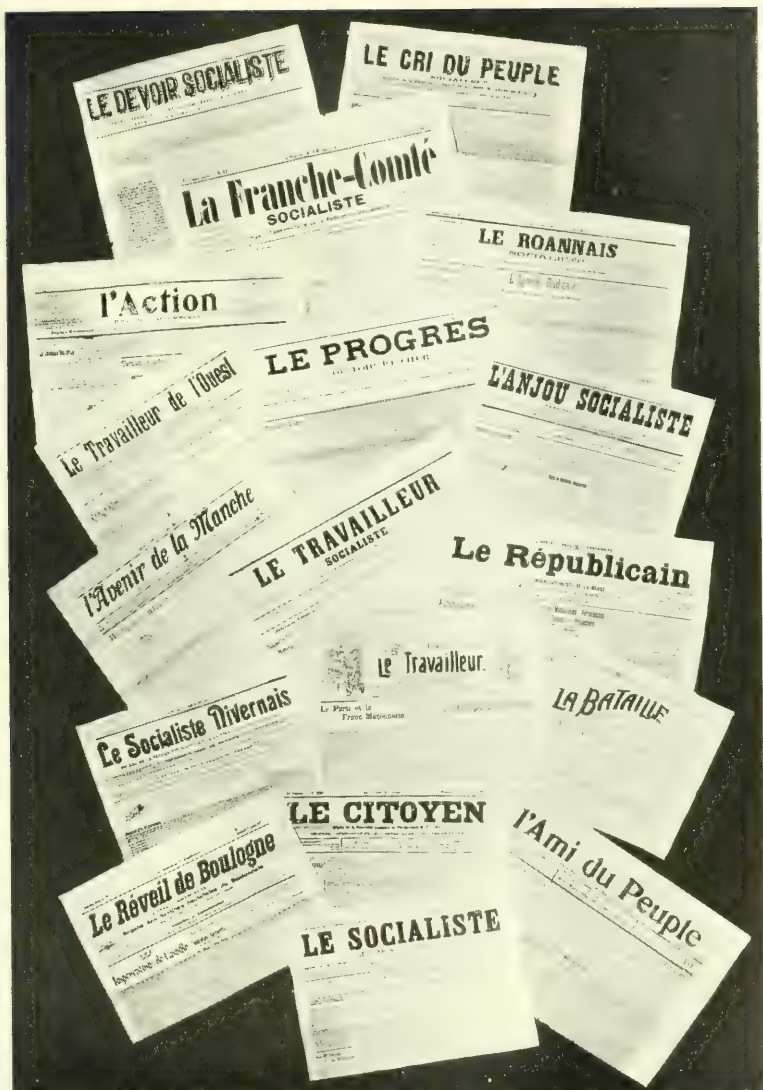
Saint-Sulpice-le-Donzeil.

DROME

Die, Épinouze, St-Sorbin, Saint-Vallier.

FINISTÈRE

Brest, Concarneau, le Guilvinec, Lambézellec.



Les Hebdomadaires du Parti.

GARD

Nîmes, Aimargues, Beaucaire, Bessèges, Bordezac, Clarensac, Canaules, Cendras, Nages, Les Mages, Lirac, Ners, Sommières, Saint-Laurent-d'Aigouze, Saint-Quentin, St-Geniès-Malgoires, St-Julien-Peyrolas, St-Hilaire-d'Ozilhan, St-Félix-de-Pallières.

Cros, Chamborigaud, Lasalle, Savignargues, St-Bonnet, Sainte-Hippolyte-du-Fort, Valleraugue (1).

HAUTE-GARONNE

GIRONDE

HERAULT

Capestang, Maraussan, Adissan, Marsillargues, Mudaison.

ISÈRE

Vienne, Lamotte, Saint-Martin.

JURA

Morez-du-Jura, Grande-Rivière.

LOIRE

La Ricamarie, Roanne.

LOIR-ET-CHER

(1) Les 7 dernières municipalités quittèrent le Parti fin 1908, lorsque la fédération du Gard raya de ses contrôles les 3 députés.

GARD

Nîmes, Bessèges, Bordezac, Canaules, Les Mages, Lirac, Ners, Sommières, St-Geniès-Malgoires, St-Julien-Peyrolas, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, le Cailar, Callargues, Aigremont, Cardet, Ribaute, St-Bénézet, Portes, St-Christol-de-Rodières, Roquemaure, Montfaucon, Saint-Lt-des-Arbres, Serviers-Labaume, Garrigues, Sauzet, Bragassargues, St-Théodorit, Arrigas, Martignargues.

HAUTE-GARONNE

Toulouse.

GIRONDE

St-Yzau-de-Soudiac, Saint-Léger.

HERAULT

Capestang, Adissan, Mudaison, Maraussan, Nézignan.

ISÈRE

Vienne, Susville, Gières, Coublevie, La Motte-d'Aveilans, Cognet.

JURA

Morez-du-Jura, Septmoncel, Chassal.

LOIRE

Firminy, Unieux.

LOIR-ET-CHER

Saint-Ouen, Saint-Hilaire.

LOZÈRE

Saint-Andéol-de-Clerguemert.

MAINE-ET-LOIRE

Trélazé.

MANCHE

Equieurdeville.

MORBIHAN

MARNE

La Villa.

NIÈVRE

Laugeron, Ourones, Thianges, St-Léger-des-Vignes, Balleray, Montambert, Guerrigny, Tracy-sur-Loire, Fresnoy, Verneuill, Challuy, Charin, Cercy-la-Tour, Druy-Parigny.

NORD

Salomé, Wasquchal, Fontaine-au-Pire, Fourmies, Havelin, Houplines, Hérin, La Sentinelle, Lézennes, Mons-en-Barœil, Petite-Forêt, Avesnes-l'Aubert, Bauvin, Beauvais-en-Cambrésis, Bévilliers, Bruay-sur-Escaut, Coudry, Coudekerque-Branche, Croix, Dechy, Denain, Emmecin, Escaudin, Fasches-Thumesnil.

LOZÈRE

MAINE-ET-LOIRE

Trélazé.

MANCHE

Equieurdeville.

MORBIHAN

Lanester.

MARNE

La Villa.

NIÈVRE

Laugeron, Ourones, Thianges, St-Léger-des-Vignes, Balleray, Druy-Parigny, Montambert, Guerrigny, Tracy-sur-Loire, Marzy, Champvert, Montigny, Saint-Ouen, Challuy.

NORD

Aniche, Annœuillin, Apstain, Anbin, Aubry, Audincourt, Berty, Beunages, Bruilli-les-Mauhiennes, Cattenières, Coudry, Coudekerque-Branche, Croix, Dechy, Denain, Elincourt, Emerchicourt, Eumerin, Escaudin, Faches-Thumesnil, Flers-Lille, Fourmies, Flines-les-Raches, Haspres, Haveluy, Hélemmes, Hérin, Houplines, Ligny-en-Cambrésis, Marchiennes-Campagne, Maretz, Marly-les-Valenciennes, Mons-en-Barœuil, Ounaing, Petite-Forêt, Quarouble, Reumont, Lieulay, Ronchin, Roubaix, Rummilly, Saint-Python, St-Saulve, St-Waist, Somain, Wanrechain, Wasquetral, Watrelos, Wavrechin-sur-Denain, Wavin, Waziers.

OISE

Hermes, Breteuil.

PAS-DE-CALAIS

Ablain, St-Nazaire, Avion, Billy, Berclau, Calais, Cuinchy, Elen-dit-Lauvette, Lens, Fresnicourt, Labourse, Lievin, Loison, Mazingarbé, Meurchin, Sallaumi-nes, Wingles.

PUY-DE-DOME

Chateldon, Pasières, Celles, St-Eloy-les-Mines, Puy-Guillaumc.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Canohès, Corneilles-de-la-Rivière, Estagel, Maury, Salces, St-Es-tève, Taurinya.

RHONE

Vaux-en-Vélin, Villeurbanne, St-Fons.

SAONE-ET-LOIRE

Montceau - les - Mines, Digoin, Sansvignes, Saint-Vallier.

SAVOIE

SEINE

Alfortville, Pré - Saint - Gervais, Kremlin-Bicêtre, 10 conseillers municipaux de Paris.

OISE

Breteuil, Thiverny.

PAS-DE-CALAIS

Lens, Avion, Sallaumines, Har-nes, Fouquières-le-Lens, Billy-Montigny, Meurchin, Beuvry, Wingles, Sains-en-Gohelle, Al-lain - St - Nazaire, Annay-sous-Lens, Cuinchy, Douvrin.

PUY-DE-DOME

St-Eloy-les-Mines, Puy-Guillau-me, Durmignat, Montaigut-en-Combreilles, Youx, St-Victor-Montramer, Olliergues, La-chaux.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Estagel, Maury, St-Estève, Audi-gnan, Rivesaltes, Baho, Ville-neuve-le-Baho.

RHONE

Villeurbanne, Saint-Fons.

SAONE-ET-LOIRE

Montceau - les - Mines, Digoin, Sansvignes, Saint-Vallier, Fer-reuil, Morages, Epertully.

SAVOIE

La Bridoire.

SEINE

Alfortville, Pré - Saint - Gervais, Kremlin - Bicêtre, Saint - Ouen, Saint - Denis, Pavillons, Pu-teaux, Champigny.
15 conseillers municipaux de Pa-
ris.

SEINE-INFÉRIEURE

Sotheville-les-Rouen.

SEINE-ET-MARNE

Mortery, Claye, Souilly.

DEUX-SÈVRES

SOMME

Ville-le-Masclat.

TARN

Carmaux, Taix, Valence-d'Albigois, Frayssines, St-Julien-en-Gaulene, Le Douru, Jouqueviel, Crespinet, Graulhet, Le Garric.

TARN-ET-GARONNE

VAR

Toulon, Cottignac.

VAUCLUSE

Carpentras, Caromb, Entraigues, Gigondas, Velleron.

HAUTE-VIENNE

St-Laurent-des-Eglises, Ste-Genève, Les Billanges, Neuvic-Entier, Nedde, Peyrillac.

SEINE-INFÉRIEURE

Sotheville-les-Rouen.

SEINE-ET-MARNE

Mortery.

DEUX-SÈVRES

Granzay, La Foye-Montjault, Usseau, Fors, St-Symphorien.

SOMME

TARN

Carmaux, Gaulhet, Le Garric, Cagnac, St-Gemme, Durfort.

TARN-ET-GARONNE

VAR

Draguignan, Cottignac, Oilioules, Bargemon, Les Salles, Le Luc, Montfort, Ginasservis, Besse.

VAUCLUSE

Caromb, Gigondas, Lacoste, Tour d'Aigues.

HAUTE-VIENNE

Limoges, Nantiat, Cheissoux, Nedde, Peyrillac, Dourmazac, St-Léger-la-Montagne, Chamboret, Sainte-Anne, St-Priest, St-Denis-des-Murs.

DEUXIÈME PARTIE

LES

ORGANISMES D'ADMINISTRATION

ET DE

PROPAGANDE DU PARTI

CHAPITRE PREMIER

L'ADMINISTRATION DU PARTI

En donnant la constitution du Parti socialiste et son règlement, le volume précédent a fait connaître les rouages de son administration.

Nous nous contenterons donc d'ajouter quelques renseignements complémentaires sur le fonctionnement de ses divers services en y ajoutant de brèves notices biographiques sur les militants que le Parti a désigné pour l'administrer.

I. — Siège du Parti socialiste.

Le Parti socialiste (Section française de l'Internationale ouvrière) avait fixé son siège central dans l'ancien local du Parti socialiste de France, 16, rue de la Corderie, à deux pas de la maison où, pendant les dernières années de l'Empire, se réunissaient les militants de la première Internationale et des Chambres syndicales ouvrières.

Depuis 1912, ses locaux ont été transférés 37, rue Sainte-Croix - de - la - Bretonnerie, 4^e arrondissement. Ils comprennent : 1^o le siège de la Commission administrative permanente — qui se réunit hebdomadairement — et de son bureau ; 2^o le secrétariat, la trésorerie ; 3^o les services de la librairie ; 4^o la délégation permanente ; 5^o la rédaction et l'administration du *Socialiste* ; 6^o le bureau de la presse.

II. — La Commission administrative permanente et la Commission de contrôle.

Le Congrès de Chalon 1905 avait nommé titulaires les citoyens: Allemane, Bracke, Camélinat, Chauvin, Cherechewski, Dubreuilh, Groussier, Guesde, Hervé, Lafargue, Landrin, Lauche, Lavaud, Longuet, Martin, Pédrón, Renaudel, Revelin, Roland, Thomas, Voilin, Willm.

Suppléants: Orry, Ducos de la Haille, Grollet, Tanger, André, Cachin, Beuchard.

Le Congrès de Limoges 1906 nomma: Camélinat, Dubreuilh, Landrin, Martin, Pédrón, Lafargue, Cherechewski, Lavaud, Tanger, Voilin, Roland, Roldes, Lauche, Bracke, Longuet, Thomas, Révelin, Cachin, Grollet, Renaudel, Ducos de la Haille, Hervé.

Suppléants: Héliès, Brunellière, Chéradame, Cathala, Uhry, André, de la Porte.

Le Congrès de Nancy 1907 désigna: Marius André, Beuchard, Bracke, Cachin, Cambier, Camélinat, Dubreuilh, Ducos de la Haille, Hervé, Lafargue, Lafont, Landrin, Lauche, Lavaud, Longuet, Pédrón, Renaudel, Révelin, Roland, Angèle Roussel, Tanger.

Suppléants: Morizet, Voilin, Thomas, et pour la minorité: Duc-Quercy, Grados et Collignon.

Le Congrès de Toulouse 1908 renouvela la Commission sortante en ajoutant Dormoy, Jobert comme suppléants.

Le Congrès de Saint-Étienne: André, Beuchard, Cachin, Cambier, Camélinat, Dubreuilh, Ducos de la Haille, Gustave Hervé, Jobert, Lafargue, Lafont, Landrin, Lauche, Lavaud, Longuet, Pédrón, Renard, Renaudel, Révelin, Roland, Angèle Roussel, Tanger.

Suppléants: Roldes, Voilin, Thomas, Héliès, Collignon.

René Prévost, Pierre Norange, Poncet, citoyenne Pelletier, Deville.

Commission nommée en 1910 : André, Aubriot, Cambier, Camélinat, Dubreuilh, Ducos de la Haille, Goldschild, Héliès, Hervé, Lafargue, Lauche, Lavaud, Jean Longuet, Mayéras, citoyenne Pelletier, Renard, Renaudel, Roland, Roldes, citoyenne Roussel, Tanger, Voilin ; avec comme suppléants : Gérard, Tarbouriech, Poisson, Uhry, Binet, pour la majorité ; Chastanet, Hérail, Bræmer, Manier, Poncet, pour la minorité.

Commission nommée en 1911 : André, Cambier, Camélinat, Dubreuilh, Ducos de la Haille, Gérard, Graziani, Héliès, Lafargue, Jean Longuet, Manier, Mayéras, Poisson, Poncet, de Pressensé, Renard, Renaudel, Reisz, Roland, Roldes, citoyenne Roussel, Uhry.

Suppléants (majorité) : Alfred Bonnet, Fribourg, Oustry, Teneveau, Givors.

Suppléants (minorité) : Bræmer, Maillet, Restiaux, Collignon, Norange.

Commission nommée en 1912 : titulaires : Bræmer, Cachin, Camélinat, Dubreuilh, Ducos de la Haille, Gérard, Grandvallet, Graziani, Héliès, Longuet, Maillet, Mayéras, Pédron, Poisson, Poncet, de Pressensé, Reisz, Renard, Renaudel, Restiaux, Roland, Rolies, Uhry ; suppléants : Bonnet, Oustry, Teneveau, Givors d'une part ; Corgeron, Marius Clos, Legeleux, Jean Soleil d'autre part.

Commission de contrôle.

La Commission de contrôle nommée tous les ans, chargée de vérifier la gestion financière de la C. A. P., est ainsi composée pour 1912 :

Bonnet, Bruckère, Cheradame, Dormoy, Farinet, Gallon, Gelly, Klein et Levy.

III. — Le Bureau de la C. A. P.

Louis Dubreuilh.



LOUIS DUBREUILH

Photo Manuel.

Louis Dubreuilh est né le 18 mars 1862, à Ribérac (Dordogne). Dès sa prime jeunesse sa vocation de journaliste s'affirme ; en 1881, il collabore à *La Victoire de la Démocratie* de Bordeaux ; en 1891, à *La Petite République* socialiste, au *Petit Sou* socialiste, puis rédige *Le Socialiste*, et enfin devient un des leaders de *L'Humanité*.

Journaliste professionnel, il fonde, en 1904, le Syndicat des journalistes siégeant à la Bourse du Travail de Paris. Socialiste, il milite aux premiers rangs du Comité révolutionnaire central à côté de Vaillant, Landrin, Chauvière, Sembat. Il devient le secrétaire général du Comité d'entente reliant les diverses organisations socialistes en 1898.

Il remplit les mêmes délicates fonctions au Comité général d'abord, au Conseil central du Parti socialiste de France ensuite, et lorsque l'unité est formée, les membres de la Section française de l'Internationale décident à l'unanimité de la maintenir à ce poste de confiance.

Il a écrit une *Histoire de la Commune* très documentée et fortement pensée qui a paru dans l'*Histoire Socialiste* (1908), publiée sous la direction de Jean Jaurès.

Marcel Cachin.

Marcel Cachin est né à Paimpol (Côtes-du-Nord), le 20 septembre 1869. Licencié ès-lettres et philosophie, boursier d'agrégation. Professeur de philosophie à Bordeaux, il prend une part active au mouvement socialiste dans la Gironde où il donne de nombreuses conférences.

Élu conseiller municipal de la grande ville du Sud-Ouest en 1900, il fait partie de la municipalité comme adjoint au maire jusqu'en 1904.

En 1906, la Fédération socialiste de l'Hérault lui confie la candidature à Béziers, où il réunit 8,000 voix au 1^{er} tour et 10,000 au 2^e tour. Rédige en chef le *Populaire du Centre*, collabore au *Socialiste* et au *Socialisme*. En 1910, c'est la Fédération du Gard qui fait appel à son dévouement; il est proclamé élu au 2^e tour et dépouillé ensuite de son siège par l'Administration préfectorale.

Aux élections municipales de 1912, Marcel Cachin est élu conseiller municipal de Paris-XVIII^e, quartier de la Goutte-d'Or.

Nommé en 1906 délégué permanent du Parti socialiste, il devient ensuite en 1912 secrétaire adjoint de la C. A. P. et un des leaders de l'*Humanité*.

Auteur d'une brochure *La Classe ouvrière et le Socialisme*.



MARCEL CACHIN

Photo Manuel.

Maxence Roldes.



MAXENCE ROLDES

Photo Manuel.

Maxence Roldes est né le 13 septembre 1867, à Brantôme (Dordogne). Quitte le lycée de Périgueux à l'âge de 14 ans, devient employé de commerce, puis commis à l'Orléans à Paris où il prend part à l'organisation des œuvres Post-Scolaires, enseignant des cours de mathématiques et d'histoire en 1890-1891.

Il collabore d'abord à *La Revue Socialiste*, fonde et dirige *L'Idée Socialiste*, puis devient rédacteur au *Parti Ouvrier*, à la *Petite République*, au *Petit Sou*,

à *L'Action*, à *L'Humanité*, aux *Hommes du Jour*.

Militant adhérent à l'Alliance Communiste avec Groussier et Dejeante, il devient un propagandiste du Parti et parcourt le pays, donnant de nombreuses conférences, bataillant dans l'Yonne, dans le Doubs, en Saône-et-Loire, dans la Meurthe-et-Moselle. Poursuivi une fois pour apologie de la Commune, en 1899, à Besançon, le Parquet doit abandonner les poursuites. Envoyé par la *Petite République* aux grèves du Creusot et de Motneau, il joue un rôle considérable. Candidat aux élections législatives en Seine-et-Oise et dans l'Yonne, ainsi qu'aux élections municipales de Paris, il obtient chaque fois de fortes minorités.

Journaliste et orateur, il est nommé délégué permanent en 1906 et secrétaire adjoint du Parti, délégué au secrétariat du Groupe parlementaire en février 1912.

IV. — Les finances du Parti.

La situation financière du Parti se présentait, au Congrès de Limoges, de la façon suivante :

ÉTAT RÉCAPITULATIF

pour l'Exercice financier du 1^{er} Novembre 1905
au 30 Septembre 1906 (onze mois).

RECETTES

| | |
|---|-----------|
| En caisse au 1 ^{er} novembre 1905 | 1.912 » |
| <i>Le Socialiste</i> | 14.434 95 |
| Librairie | 9.455 15 |
| Cartes et timbres | 30.199 60 |
| Cotisations des Députés | 2.830 » |
| — des Conseillers municipaux | 985 » |
| Extraordinaire : | |
| Affiche (sur un ordre du jour, 1/4 colombier) . . . | 48 75 |
| Bénéfice sur voyage à demi-tarif (délégué permanent). | 42 50 |
| Remboursement (Fédération de Saône-et-Loire). . . | 192 50 |
| | <hr/> |
| | 59.751 75 |

DÉPENSES

| | | |
|--|-----------|-----------|
| <i>Le Socialiste</i> : | | |
| Remboursement | 1.356 75 | |
| Dépenses | 12.341 30 | |
| | <hr/> | 13.698 05 |
| Librairie | | 9.152 80 |
| Cartes et timbres | | 1.248 10 |
| Affiche (sur un ordre du jour, 1/4 colombier). | | 743 70 |
| Abonnement de chemin de fer (3 cartes). | | 980 » |
| Frais de bureau. | | 191 50 |
| Correspondance. | | 826 45 |
| Frais divers. | | 1.250 80 |
| Loyer. | | 574 65 |
| Appointements : | | |
| Délégués permanents | 5.023 15 | |
| Personnel sédentaire. | 12.422 50 | |
| Installation | | 191 65 |
| Bureau International (1904 et 1905) | | 1.609 50 |
| Remboursement H. de la Porte. | | 222 55 |

En caisse au 30 septembre 1905 :

| | | |
|-----------------------------|-----------|-------------|
| Caisse Camélinat. | 11.015 20 | |
| — Roland. | 600 » | |
| | <hr/> | 11.615 20 |
| Profits et pertes | | 1 15 |
| | | <hr/> <hr/> |
| | | 59.751 75 |

BILAN, SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 1906

| | | |
|---|--|-------------|
| ACTIF | | |
| En caisse | | 11.615 20 |
| Bibliothèque, inventaire des marchandises à 50 o/o. | | 8.833 57 |
| Agencement et mobilier, inventaire | | 415 » |
| | | <hr/> |
| | | 20.863 77 |
| PASSIF | | |
| Dû à H. de la Porte | | 440 30 |
| Dû à Delory et Landrin. | | 3.925 » |
| Bureau international, année 1906. | | 1.250 » |
| | | <hr/> |
| | | 5.615 30 |
| EXCÉDENT D'ACTIF SUR LE PASSIF. | | 15.248 47 |
| | | <hr/> <hr/> |
| | | 20.863 77 |

Le Congrès de Lyon 1912 approuvait la situation financière suivante :

RAPPORT DE LA TRÉSORERIE

Résumé des opérations budgétaires (Exercice 1911)

| | | |
|--|-----------------------------|-------------|
| RECETTES | | |
| Vente des cartes et timbres | | 34.722 80 |
| Vente de comptes rendus des Congrès nationaux | | 1.225 » |
| <i>Socialiste</i> | | 8.759 50 |
| Librairie | | 11.704 40 |
| Produit du portefeuille | | 1.354 60 |
| Cotisations des élus } Députés. | | 89.100 » |
| } Conseillers municipaux de Paris. | | 2.640 » |
| | Total des recettes. | 159.506 30 |
| | Total des dépenses. | 114.302 55 |
| | | <hr/> |
| Résultat des opérations budgétaires (excédent de recettes sur les dépenses | | 45.203 75 |
| | | <hr/> <hr/> |

DÉPENSES

| | |
|--|-------------------|
| Cotisation à l'Internationale | 2.365 » |
| Loyers et frais généraux y afférents | 3.643 05 |
| Traitement du personnel de l'Administration | 18.650 » |
| Traitement des délégués permanents | 20.794 50 |
| Organisation des Congrès nationaux et publication du compte rendu | 6.136 50 |
| Frais généraux d'administration et de propagande : | |
| Impression et envoi des cartes et timbres | 2.555 65 |
| Correspondance, frais de bureau | 1.570 95 |
| Traitement d'un employé | 1.662 50 |
| <i>Socialiste</i> | 11.617 25 |
| Librairie | 9.327 85 |
| Remboursement frais de chemin de fer aux délégués aux Congrès nationaux | 9.826 55 |
| Manifestes, circulaires, etc. | 1.430 25 |
| Fonctionnement du bureau de la Presse | 1.873 80 |
| Missions temporaires, délégations, arbitrages | 417 » |
| Délégations internationales | 1.371 45 |
| Frais de transport et de séjour des délégués permanents | 15.262 85 |
| Subventions aux fédérations pour élections partielles | 1.488 70 |
| Extension des services du Parti | 713 30 |
| Dépenses imprévues : | |
| Obsèques de Paul et Laura Lafargue | 1.627 50 |
| Subvention à la Fédération des Basses-Pyrénées | 1.000 » |
| Diverses | 967 95 |
| Total des dépenses | <u>114.302 55</u> |

Situation de la Caisse (opérations hors budget)

| | |
|--|-------------------|
| En caisse au 1 ^{er} janvier 1911 | 68.032 41 |
| Excédent des recettes sur les dépenses (1911) | 45.203 75 |
| Remboursement par le « Grand Air » | 2.000 » |
| — partiel par Fédération du Finistère | 400 » |
| Reversement de la réserve librairie | 1.992 40 |
| | <u>117.628 55</u> |
| A déduire : 2 ^e versement sur actions <i>Hu-</i> <i>manité</i> | 17.500 » |
| A déduire : prêt à l' <i>Humanité</i> | 15.000 » |
| — — au <i>Populaire du Centre</i> | 10.000 » |
| — — au <i>Midi Socialiste</i> | 10.000 » |
| — — au <i>Droit du Peuple</i> | 5.000 » |
| | <u>57.500 »</u> |
| Reste en caisse au 31 décembre 1911 | <u>60.128 55</u> |

Bilan au 1^{er} Janvier 1912

| ACTIF | | |
|---|------------|------------|
| Actif disponible : En caisse | 60.128 55 | |
| Actif à réaliser : | | |
| Inventaire librairie (50 o/o) | 22.053 30 | |
| Dû par les fédérations (Comptes rendus Congrès) | 1.825 » | } 34.055 » |
| Dû par les élus députés | 24.600 » | |
| Dû par les députés non réélus | 7.500 » | |
| Dû par les conseillers municipaux de Paris. | 130 » | |
| Actif immobilisé : | | |
| Inventaire mobilier. | 1.600 » | |
| 3.280 actions de l' <i>Humanité</i> | 35.300 » | |
| Actif immobilisé : | | |
| Prêt à la Fédération du Finistère. | 1.200 » | } 41.200 » |
| — à l' <i>Humanité</i> | 15.000 « | |
| — au <i>Populaire du Centre</i> | 10.000 » | |
| — au <i>Midi Socialiste</i> | 10.000 » | |
| — au <i>Droit du Peuple</i> | 5.000 » | |
| | 244.336 85 | |

Bilan au 1^{er} Janvier 1912

| PASSIF | | |
|--|------------|--|
| Dû pour abonnements payés d'avance (<i>Socialiste</i>) | 1.800 » | |
| Redû sur actions de l' <i>Humanité</i> (Rosnoblet) | 18.000 » | |
| Solde représentant l'avoir véritable du Parti. | 224.536 85 | |
| Balance | 244.346 85 | |

L'avoir du Parti a donc augmenté en 7 ans de deux cent mille francs.

Les premières années de l'unité, les Congrès vérifiaient des comptes concernant des portions d'exercice, les Congrès étant tantôt réunis au commencement, tantôt à la fin de l'année. Les finances du Conseil national furent définitivement organisées par Albert Tanager, qui fit adopter, au Conseil national de janvier 1908, son rapport concernant l'établissement du budget, le règlement des écritures, de la trésorerie, et celui de la Commission de contrôle. A partir de ce moment (année 1908) l'exercice financier commença le 1^{er} janvier pour être clos le 31 décembre, et ce furent les comptes de l'année précédente que les Congrès approuvèrent, puisque, depuis



Les Hebdomadaires du Parti.

cette époque, ils sont convoqués dans les premiers mois de l'année et sur la base des cotisants de l'année écoulée.

Du 31 décembre 1907 au 31 décembre 1911, le mouvement des fonds a été le suivant :

| | DÉPENSES | RECETTES |
|----------------------------|------------|------------|
| 31 Décembre 1908 | 101.269 55 | 90.358 90 |
| 31 Décembre 1909 | 128.894 40 | 103.722 35 |
| 31 Décembre 1910 | 133.849 90 | 119.033 35 |
| 31 Décembre 1911 | 159.506 30 | 114.302 55 |

BILAN DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES

| ACTIF | | | | | | | |
|---------------------------------|----------------------------------|------------------------|----------|------------|----------|-----------------------------|------------|
| | Actif disponible en caisse | Matériel en magasin | Mobilier | Créances | Prêts | Actions de l'Humanité | TOTAL |
| Au 31 décemb. 1908 | 50.461 95 | 13.541 95 | 1.600 | » 28.040 » | » » | » » | 93.643 90 |
| Au 31 décemb. 1909 | 72.010 20 | 20.212 80 | 1.600 | » 26.350 » | 3.868 » | » » | 121.041 » |
| Au 31 décemb. 1912 | 69.594 55 | 21.531 45 | 1.600 | » 34.470 » | 3.600 » | 85.300 » | 216.096 » |
| Au 1 ^{er} janvier 1912 | 60.128 55 | 22.053 30 | 1.600 | » 34.055 » | 41.200 » | 85.300 » | 244.336 85 |

| PASSIF | | | | SOLDE représentant l'actif véritable du parti |
|---------------------------------|----------------|--------------------------------|----------|---|
| | Dû à divers | Dû sur archives Humanité | TOTAL | |
| Au 31 décembre 1908 | 2.345 » | » » | 2.345 » | 91.298 90 |
| Au 31 décembre 1909 | 2.612 » | 50.000 » | 52.612 » | 71.428 50 |
| Au 31 décembre 1910 | 1.716 » | 35.500 » | 37.216 » | 178.880 » |
| Au 1 ^{er} janvier 1912 | 1.800 » | 18.000 » | 19.800 » | 224.536 85 |

Louis Camélinat.



LOUIS CAMÉLINAT

Photo V. Willéot, Paris.

Louis Camélinat est né à Mailly-la-Ville (Yonne), le 14 septembre 1840, journalier viticulteur, homme de peine, puis ouvrier monteur sur bronze, lutte avec les républicains d'extrême-gauche contre l'Empire et poussa les travailleurs à l'organisation syndicale. Fut un des signataires en 1864 du Manifeste de Proudhon et adhéra à la première Internationale; poursuivi pour ce chef, il fut condamné, en mars 1903, à trois mois de prison. Contribua à l'organisation de la Fédération des

Sociétés ouvrières qui siégeait à la Corderie.

Il prit part au mouvement communiste du 18 mars 1871 et le gouvernement de la Commune le nomma directeur de la Monnaie où, malgré le peu de durée de son administration, il apporta diverses améliorations dans les services placés sous sa direction. •

Condamné par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée, il réussit à échapper aux policiers de Versailles et il se réfugia en Angleterre, à Brimingham, où il vécut jusqu'en 1880, et fut nommé syndic de la corporation des ouvriers du bronze.

Revenu en France, il participa à l'agitation socialiste et fut élu, en 1885, au scrutin de liste, député de la Seine.

Le Parti socialiste a confié à ce vétéran des luttes ouvrières le poste de trésorier de la S. F. I. O.

E. Gérard.

E. Gérard, né le 29 septembre 1867, à Paris XVIII^e, est acquis aux idées socialistes depuis 1885, époque à laquelle il adhéraît à la Société républicaine d'économie sociale, fondée par Benoît Malon.

En 1895, il se fixe à Livry, où il fonde le groupe socialiste et plusieurs Coopératives de consommation; il milite dans la Seine-et-Oise et devient secrétaire général de la Fédération de ce département en 1901, fonctions qu'il a conservé depuis.

Conseiller municipal de Livry, il est successivement élu en 1898, 1900, 1904; battu en 1908, réélu en 1912.

Rédacteur, puis directeur depuis 1907 de la *Lutte Sociale*, journal hebdomadaire de Seine-et-Oise.

Élu en 1910 membre de la C. A. P., il occupe les fonctions de trésorier adjoint depuis la même époque.



E. GÉRARD

V. - La librairie.

L'ancien Parti Ouvrier Français possédait, au siège du Conseil national, une petite bibliothèque de brochures de propagande qu'il apporta au Parti socialiste de France lors de la constitution de l'unité révolutionnaire en 1901.

Après le Congrès du Globe, lorsque l'unité fut complète, le Parti socialiste de France, qui avait enrichi la bibliothèque de quelques nouvelles brochures, la transmet à la Section française de l'Internationale ouvrière. En se développant, cette bibliothèque a constitué un des services administratifs du Parti.

Au Congrès de Limoges, le rapport financier de la trésorerie signale au compte de la Librairie une recette de 9,106 fr. 45 pour l'année, et, au 3 octobre 1906, un inventaire de brochures (avec réduction de 50 o/o) s'élevant à la somme de 8,833 fr. 57.

Le rapport de la trésorerie au Congrès de Lyon signale, pour l'année 1911, une recette de 11,704 francs et un stock inventorié avec 50 o/o de réduction de 22,053 fr. 30.

Les recettes de la Librairie depuis mai 1905 au 31 décembre 1911 se sont élevées à 70,762 fr. 40, et les dépenses à 61,126 fr. 65.

La Librairie a édité de nombreuses brochures et réédité celles dont le stock était épuisé. Ces opérations ont été faites par l'administrateur, auquel la C. A. P. avait adjoint une sous-Commission d'édition.

Il a été écoulé, pendant les années 1906 et 1922 (1^{er} janvier) les marchandises suivantes :

| | Brochures ou volumes | Cartes postales | Chansons | Copie-collés et éplandines | Insignes métal | |
|--------|-------------------------|-----------------|----------|-------------------------------|----------------|---------------------|
| | — | — | — | — | — | |
| 1906 : | 75.000 | » | » | » | » | Congres de Limoges. |
| 1907 : | 36.000 | 10.000 | 15.000 | 18.000 | » | Nancy. |
| 1908 : | 80.000 | 4.000 | 9.000 | 20.000 | 5.500 | Toulouse. |
| 1909 : | 80.000 | 3.000 | 8.000 | 21.000 | 2.200 | St-Etienne. |
| 1910 : | 130.000 | 4.000 | 9.000 | 25.000 | 2.300 | Nîmes. |
| 1911 : | 117.000 | » | 10.000 | 9.000 | 2.400 | S-Quentin. |
| 1912 : | 80.000 | 2.000 | 19.000 | 25.000 | 1.200 | Lyon. |

Lucien Roland.

Lucien Roland, né le 21 janvier 1862, à Moulins (Allier). Typographe, adhère à son Syndicat en 1888. Membre du Comité confédéral de la C. G. T. il y représente la Bourse du Travail de Lille. Collabore en 1894 au *Réveil Social de Clignancourt*. Membre du P. O. S. R. et du P. O. F. en 1895, il donne comme délégué de cette dernière organisation, de nombreuses réunions de propagande dans tous le pays.



LUCIEN ROLAND

Photo Langlois, Paris.

Poète délicat, il est l'auteur d'une série de chants pour les enfants: *Les Roses, les Bluets, les Violettes, les Chrysanthèmes, les Boutons d'or, les Coquelicots*; il a composé également des chansons révolutionnaires: *La Complainte du Prolétaire, le Programme d'un candidat bourgeois, Stances révolutionnaires*, etc., qui sont répandues dans tous les groupes ouvriers.

Anciennement chargé des services administratifs du Parti socialiste de France, Lucien Roland est membre de la C. A. P. depuis la fondation de l'unité, administrateur du service de la Librairie et du *Socialiste*.

CHAPITRE II

LES ORGANISMES DE PROPAGANDE

I. -- La Délégation permanente.

Instituée au Congrès de Chalon 1905, les deux premiers titulaires furent Jules Guesde et Pierre Renaudel.

Après les élections législatives de 1906 qui envoyèrent à la Chambre Jules Guesde, le Conseil national du 3 juin adjoignit à Pierre Renaudel, Marcel Cachin et Maxence Roldes. En novembre 1907, Renaudel se démit de ses fonctions et fut remplacé par Poisson.

Le Conseil national du 1^{er} novembre 1907 décida la création de deux délégués suppléants, qui furent les citoyens Compère-Morel et Jules Nadi. Après l'élection de Compère-Morel comme député du Gard, il fut remplacé dans ses fonctions de délégué suppléant par René Cabannes. Actuellement la délégation permanente se trouve composée de René Cabannes, Jules Nadi, Gaston Lévy, Pressemane, Henri Laudier.

La délégation permanente a donné à travers le pays, du Congrès de Chalon à celui de Lyon, plus de 3.000 réunions de propagande et rempli des missions très utiles au Parti.

Pendant les quatre dernières années, le budget du Parti a fourni pour ce service, traitements et frais de séjour, la somme totale de 128,269 fr. 50, soit 27,998 fr. 95 en 1908, 30,973 fr. 50 en 1909, 33,239 fr. 70 en 1910, et 30,057 fr. 35 en 1911. Ces chiffres sont éloquents et donnent la mesure des services rendus par cette délégation.

René Cabannes.

René Cabannes, né à Agen le 18 juin 1879, fils d'un marchand drapier, continua à gérer la petite boutique familiale après la mort de son père.

Milita activement dans le Tarn-et-Garonne, dans les Landes et les Basses-Pyrénées; collabora à plusieurs feuilles révolutionnaires en 1898, et rédigea et dirigea ensuite, deux années durant, le journal hebdomadaire la *Tribune Socialiste* des Landes et des Basses-Pyrénées.

Collaborateur au *Socialisme* où il écrit une série d'articles sur l'anticléricalisme bourgeois. Auteur d'une brochure *Le Socialisme et les Paysans*.

Plusieurs fois candidat du Parti socialiste aux élections législatives.

Nommé délégué permanent en remplacement de Compère-Morel, en 1909.



RENÉ CABANNES

Jules Nadi.

Jules Nadi, né à Valence (Drôme), le 19 mai 1872. Son nom de famille est Jules Pomaret. Orphelin à 7 ans, élevé à l'École primaire supérieure de Valence, commis de perception, receveur d'octroi, puis à la suite d'un concours, directeur de l'oc-



JULES NADI

Paul Boyer. Romans.

troi à Romans en 1901. Révoqué de ses fonctions par Caillaux, ministre de Clemenceau, comme coupable d'agitation politique.

Propagandiste, il organisa la Fédération de la Drôme-Ardèche du P. S. F. en donnant de nombreuses conférences dans la région.

Elu en 1910, conseiller général du canton du Grand-Serre (Drôme); a été plusieurs fois le candidat du Parti socialiste à diverses élections législatives, où il a réuni de respectables chiffres de voix. Nadi est inscrit au

Parti socialiste depuis 1898; il fut désigné délégué permanent à titre supplémentaire en 1907, puis titulaire en 1909.

Adrien Pressemane.

Adrien Pressemane est né le 31 janvier 1879, à Limoges. Serti de l'école à 12 ans, ouvrier peintre sur porcelaine, adhèrent au Parti dès l'âge de 18 ans, milite dans la Haute-Vienne et ses camarades lui confient la direction de l'organe fédéral *Le Socialiste du Centre* bi-hebdomadaire, puis la rédaction du *Populaire du Centre*.

Propagandiste, porte la parole socialiste dans la Haute-Vienne et dans les départements voisins où il organise des groupes du Parti.

Elu en juillet 1907 conseiller d'arrondissement du can-

ton de Saint-Léonard, les électeurs du même canton l'ont envoyé les représenter au Conseil général en décembre 1909; réélu en juillet 1910.

Élu conseiller municipal de Saint-Léonard avec huit autres camarades du Parti en 1912.

Candidats aux élections législatives de 1910, obtint 8,701 voix, contre 9,136 au député sortant, Tarrade.

Délégué permanent suppléant depuis 1912.



ADRIEN PRESSEMANE
Photo Sauvadet, Limoges.

Gaston Lévy.



GASTON LÉVY

Gaston Lévy, né à Nancy, en novembre 1882, élevé à Paris où il quitte l'école à 16 ans. Employé de commerce, fonde le Syndicat des Employés de Banque de la région parisienne, dont il est l'administrateur et le délégué au Comité confédéral.

Adhérent au Parti depuis 1900, aux Jeunesses socialistes et au P. S. F., militant de la Fédération de la Seine 10^e et 13^e sections, administrateur de la revue *Le Mouvement Socialiste*, délégué permanent depuis 1912.

Henri Laudier.



HENRI LAUDIER

Henri Laudier est né le 20 février 1878, à Vierzen (Cher). Sorti de l'École professionnelle à 12 ans, il entre à l'usine, devient ouvrier métallurgique, porcelainier, puis tailleur sur verre. Dès 1894, il est secrétaire de la Jeunesse socialiste vierzonnaise, réorganise le Syndicat des verriers. Secrétaire de mairie, il est ensuite appelé par le Parti à la direction de l'Imprimerie ouvrière fondée à Bourges en 1902.

Rédacteur du *Tocsin Populaire* en 1895, rédacteur en chef de *l'Émancipateur du Cher*, se consacre à la propagande dans le département.

Membre du Conseil d'administration de la Bourse du Travail de Bourges.

Candidat aux élections législatives dans la première circonscription de Bourges, réunit 4,500 voix. Élu conseiller général de La Guerche le 31 juillet 1910.

Délégué permanent depuis 1912.

II. — "Le Socialiste".

Comme nous l'avons indiqué dans un précédent volume (1) *Le Socialiste* est l'organe central du Parti, publié sous la direction du Bureau de la C. A. P.

(1) *Le Parti socialiste en France*, par Paul-Louis, p. 153.

Il fut fondé en 1884-1885 par Jules Guesde et était alors l'organe du Parti Ouvrier Français. Il devint ensuite l'organe du Parti socialiste de France, et il est, depuis l'unité, le Bulletin officiel de la Section française de l'Internationale ouvrière.

Il publie les comptes rendus analytiques des Congrès nationaux, des séances du Conseil national, le bulletin de séance de la C. A. P. et du Groupe parlementaire, les rapports aux Congrès, tous les documents officiels. Une autre partie est réservée à la collaboration des militants qui écrivent hebdomadairement; il est la tribune où les controverses sur les questions à l'étude trouvent leur place naturelle. Il publie une revue des faits internationaux et les comptes rendus des Congrès fédéraux.

L'abonnement est obligatoire pour tous les Groupes du Parti.

La publication du *Socialiste* a coûté à la caisse, durant les quatre dernières années (1907-1911) la somme totale de 9.651 fr. 10, avec 47,545 fr. 20 de dépenses et seulement 37,894 fr. 10 de recettes.

III. — Le Bureau de la Presse.

A l'issue du Congrès de Toulouse, le directeur du quotidien *Le Midi Socialiste*, Bedouce, avait convoqué les rédacteurs présents des journaux des Fédératifs à une conférence spéciale, où il exposa son idée de la création d'un service d'informations pour la presse du Parti.

Dans une réunion tenue à Paris, la conférence de la presse avait chargé Henri Laudier de rédiger un rapport qui, publié dans le *Socialiste*, concluait à l'organisation d'un service de renseignements, embryon d'une future agence d'informations socialistes.

La question fut ensuite portée par la Fédération de la

Haute-Garonne au Conseil national, qui convoqua, le 21 janvier 1911, une nouvelle conférence de la presse. Elle tint deux séances ; 4 quotidiens, 3 bi-hebdomadaires, 47 hebdomadaires y furent représentés.

Elle arrêta la résolution suivante, qui fut ratifiée par le Conseil national dans sa séance du lendemain 22 janvier :

« Il est créé un bureau de la presse socialiste. Ce bureau aura pour fonction d'envoyer gratuitement chaque semaine une correspondance à tous les organes hebdomadaires, bimensuels et mensuels du Parti.

« Ce bureau fournira, aussitôt que possible, un article de fond, un compte rendu des débats parlementaires, des échos, un résumé des faits sociaux de la semaine, nationaux et internationaux et, à l'occasion, une étude sur une question de doctrine ou de propagande générale.

« A la rédaction de cette correspondance, seront commis les délégués permanents à la propagande qui y pourvoiront à tour de rôle, sous le contrôle de la C. A. P.

« Les frais d'envoi de la correspondance et de manutention seront à la charge de l'organisme central et imputés sur le budget de l'année.

« La question de la publicité est renvoyée pour plus ample examen à la C. A. P., sous réserve de cette indication que la gestion de publicité sera, autant que possible, confié à un camarade du Parti. La C. A. P. aura pouvoir de traiter au nom des hebdomadaires.

« Une nouvelle conférence de la presse, qui aura lieu à la veille du Congrès de Pâques, sera saisie du rapport de la C. A. P. sur cette question, ainsi que sur le fonctionnement de l'organe d'information.

« La question de l'agence d'informations pour les quotidiens créés ou à créer est mise à l'étude et les quatre organes déjà existants, *Humanité*, *Droit du Peuple*, *Populaire du Centre* et *Midi Socialiste*, sont invités à s'entendre pour établir à cet égard un projet à soumettre à une prochaine

conférence de la presse et aux organismes centraux du Parti. »

Depuis, le bureau de la Presse fonctionne. Il est inscrit au budget pour un crédit de 3,000 francs. Il a coûté, pour 1911, la somme de 1,873 fr. 80.

IV. — La Presse socialiste.

Le Parti possède son quotidien central, l'*Humanité*, dirigée par J. Jaurès.

Il compte trois grands quotidiens régionaux :

Le Droit du Peuple, de Grenoble, fondé en 1897.

Le Populaire du Centre, de Limoges, fondé en 1904.

Le Midi Socialiste, de Toulouse, fondé en 1908.

(Comme nous n'avons donné que les clichés des quotidiens socialistes ayant plus de deux ans d'existence, mentionnons l'apparition du quotidien *Le Populaire du Midi*, dirigé par les citoyens Valette, Barthe, Molle, Reboul).

L' " Humanité ".

L'*Humanité* fut fondée en 1904 par Jean Jaurès. Comme tous les journaux ouvriers, qui ne peuvent utiliser les concours dont vivent les journaux capitalistes, elle subit dès les premières années une crise redoutable qu'elle surmonta avec l'appui des organisations ouvrières, syndicales et coopératives, Fédérations et groupements socialistes, mais aussi avec l'appoint financier d'un généreux citoyen qui mettait à la disposition de Jaurès 50,000 francs pour parer aux difficultés les plus immédiates.

L'*Humanité* fut, dès la fondation de l'unité, placée sous le contrôle du Parti socialiste. Au Congrès de Limoges, son

directeur fit connaître la situation et, depuis lors, chaque Congrès a eu à discuter les rapports de la délégation du Parti à l'*Humanité*.

Avec la Société nouvelle fondée en décembre 1906, le Parti socialiste avait ses représentants au Conseil d'administration. Et dès le Congrès de Toulouse, le journal appartenait moralement au Parti, puisque, avec les nouvelles souscriptions d'actions, avec la participation des Partis socialistes d'Allemagne, d'Autriche, d'Angleterre, le Parti devenait détenteur de la majorité des actions.

Au Conseil d'administration, il était représenté par dix délégués sur dix-neuf. Bientôt le citoyen Rosnoblet consentait au rachat de ses deux mille actions par le Parti socialiste. D'autre part, l'Assemblée générale du 8 juillet 1910 décidait de ratifier la proposition de création d'actions d'apport destinée à assurer plus complètement encore la prépondérance du Parti et des organisations ouvrières. La même Assemblée générale donnait mandat au Conseil d'administration de préparer une révision des Statuts comportant l'addition d'articles laissant au Parti le soin de désigner le directeur politique, et aux organisations le choix des administrateurs représentant le Parti, les Syndicats et les Coopératives au sein du Conseil d'administration.

Le Congrès national de Saint-Quentin étudiait la constitution qui lui paraissait la plus favorable pour une œuvre collective comme l'*Humanité*. Il proposait à l'Assemblée générale des actionnaires un Conseil d'administration et de direction composé de 13 administrateurs désignés par le Parti, 3 par les Coopératives, et 3 par les Syndicats; il décidait, en outre, que la direction politique était maintenue à Jean Jaurès.

Ces mesures étaient adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires de l'*Humanité*, le 17 décembre 1911.

En même temps, le Conseil d'administration et de direction était autorisé à émettre 250.000 francs d'actions d'apport à

répartir de la façon suivante : 170.000 francs au Parti socialiste, 40.000 aux Coopératives et 40.000 aux Syndicats.

Le Congrès socialiste de Lyon ratifia ces décisions et nomma ses représentants au Conseil d'administration.

Dans ses dernières séances, le Conseil d'administration et de direction a décidé l'émission d'un emprunt obligataire de deux cent mille francs, dont l'intérêt est garanti par le Parti, emprunt qui sera consacré à faire de *l'Humanité* un grand journal à 6 pages.

L'Humanité a un tirage de 80.000 à 90.000 exemplaires, avec une vente de 55 à 60.000, dont 30.000 à Paris et dans la Seine.

“ L'HUMANITÉ ”

Directeur : **Jean JAURÈS**

Conseil d'Administration et de Direction

Parti Socialiste : BRACKE, MAX BRÆMER, COMPÈRE-MOREL, DELORY, DE LA PORTE, LOUIS DUBREUILH, P.-G. LA CHESNAIS, Philippe LANDRIEU, J. LAUCHE, Edgar LONGUET, MAUSS, Pierre RENAUDEL, L. VOILIN. — *Organisations syndicales* : CLEUET, FIANCETTE, RENARD. — *Organisations coopératives* : BOUDIOS, HÉLIÈS, POISSON.

Administrateur-Délégué

Philippe LANDRIEU.

Administrateur-Délégué à la Rédaction

Pierre RENAUDEL.

Leaders politiques hebdomadaires

Maurice ALLARD, BRACKE, Marcel CACHIN, COMPÈRE-MOREL, LOUIS DUBREUILH, Marcel SEMBAT.

Rédaction

DUC-QUERCY, secrétaire général; Maurice BERTRE, secrétaire de rédaction; FIGEAC, secrétaire adjoint.

Fabre RIBAS, KLEYNHOFF, Jean LONGUET, A. LUQUET, André MAUREL, B. MAYÉRAS, André MORIZET, Daniel RENOULT, V. SNELL, P. TESCHE, Jules UHRY, Amilcare CIPRIANI, Léon et Maurice BONNEFF, H. LAGARDELLE.

Principaux collaborateurs

LYSIS, C^t ROSSEL, E. GLAY, QUILLET, CLEUET, V. RENARD, L. HÉLIÈS, E. POISSON, MOSELLY, G. MAURIÈRE, Claire HOPE, Pierre HAMP. — *Dessinateurs caricaturistes* : H.-P. GASSIER, Paul PONCET.



Les Hebdomadaires du Parti.

Le Droit du Peuple.

Le Droit du Peuple fut fondé en août 1897 par la Fédération socialiste de l'Isère. Mensuel d'abord, il fut ensuite hebdomadaire, et en 1900, sa transformation en quotidien était décidée. Le premier numéro paraissait le 2 octobre 1900. Parmi ses collaborateurs, Zévaès, Million, D^r Greffier, P. Mistral, Dognin, Béraud (Pierre), Pouthé, Cornand, etc., etc.

En juin 1902, Zévaès ayant abandonné le Parti socialiste, il réussissait à s'emparer de la direction du journal avec la complicité du Conseil d'administration de la Société anonyme « L'Émancipation Dauphinoise ». Pendant neuf mois, le journal resta entre les mains de M. Zévaès, et les militants fondèrent un hebdomadaire : *Le Socialiste de l'Isère*.

En mars 1903, *Le Droit du Peuple* déposait son bilan, et dès le lendemain, M. Zévaès faisait paraître un nouveau quotidien, *L'Ami du Peuple*, qui trouvait en face de lui le journal socialiste dressé par les membres de la Fédération socialiste qui, en vertu d'un nantissement que le citoyen D^r Greffier possédait sur le titre du journal, pouvaient reconquérir au Parti l'arme dont il avait été dépouillé. Pendant quelques mois de l'année 1903 la rédaction en chef du *Droit du Peuple* fut confiée à Urbain Gohier, puis à Paul Mistral, aujourd'hui député de Grenoble.

Et grâce à la ténacité, à la persévérance, au dévouement des militants comme Mistral, le docteur Greffier, Million, Michalon, Dognin, Raffin-Dugens, Girard, Rambaud, Dumas, le *Droit du Peuple* est debout, menant le bon combat.

La rédaction en chef est occupée par J.-L. Chastanet, et les trois élus de l'Isère : P. Mistral, Raffin-Dugens, Brenier, y collaborent régulièrement. Son siège est 7, rue de la Fédération, à Grenoble. Sa vente normale est de 10,000, et il rayonne dans l'Isère, les Hautes-Alpes, la Savoie, la Drôme, l'Ardèche et le Vaucluse.

Le Populaire du Centre.

Le Populaire du Centre fut fondé en octobre 1905, par les militants de Limoges, qui en confièrent l'administration à Léon Betouille, avec Pierre Bertrand comme rédacteur en chef, Sabinus Valière, Adrien Pressemane, Henry Penot, rédacteurs. Ses bureaux sont place Fontaine-des-Barres.

Marcel Cachin rédigea en chef le *Populaire* après l'élection de Betouille, qui fut remplacé à l'administration par Achille Fèvre. A. Pressemane, appelé à la direction d'une Coopérative, fut remplacé à la rédaction par Jean Parvy.

En 1910, le journal constitue son imprimerie et publie à côté de lui un bi-hebdomadaire : *Le Petit Limousin*.

Le Populaire du Centre rayonne sur les départements de la Haute-Vienne, Indre, Creuse, Corrèze, Dordogne, Charente, Vienne. Son tirage, qui était de 3,500 au début, est passé, en 1910, à 7,500, et en 1912, à 10,500.

Le Midi Socialiste.

Le Midi Socialiste, 30 et 38, rue Roquelaine, Toulouse, fut fondé par les socialistes toulousains, avec le concours des groupements, en l'année 1908. Son premier numéro parut le 12 décembre; il publie quatre éditions régionales et cinq le dimanche. Son tirage normal est de 25,000 exemplaires; son grand nombre d'abonnements de Cercles, Groupes, cafés, lui assure 100,000 lecteurs.

La direction politique est confiée à A. Bedouce et G. Ellen-Prévoit, les deux députés socialistes de Toulouse; la rédaction en chef à Vincent Auriol, et l'administration à Berlia. Il rayonne sur les départements de la Haute-Garonne, Ariège, Aude, Gers, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot, Aveyron, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales.

Les trois revues et un hebdomadaire à fort tirage suivants,

se réclament du socialisme et sont placés sous le contrôle du Parti socialiste (1) :

La Revue Socialiste, dirigée par Eugène Pournière.

Le Mouvement Socialiste, dirigé par Hubert Lagardelle.

Le Socialisme, journal-revue, dirigé par Jules Guesde.

La Guerre Sociale.

La Guerre Sociale, hebdomadaire, dirigée par Gustave Hervé (2) avec la collaboration de Merle, Miguel Almereyda, Victor Méric, Perceau et Tissier.

Eugène Merle.

Eugène Merle est né à Marseille, le 5 février 1884. Milita dès l'âge de 15 ans dans les groupes révolutionnaires de la grande cité méridionale. A la suite de l'échec d'une tentative de constitution de colonie communiste libertaire, il passa en Suisse, où il collabora au journal du Parti ouvrier de la Chaux-de-Fonds *La Sentinelle*.

Retourné à Marseille, il se consacra à l'action syndicale. Collabore à *l'Ouvrier Syndiqué* et fonde le Syndicat des « Hommes de Peine ». En 1905, il adhère à l'A. I. A. et fonde un organe de combat *L'Action antimilitariste*. Venu à



EUGÈNE MERLE

. Photo Manuel.

(1) Signalons aussi l'hebdomadaire illustré *Les Hommes du Jour*, dirigé par Fabre, qui sans être socialiste, mène une vigoureuse campagne contre tous les abus et les iniquités sociales.

(2) Voir biographie Gustave Hervé, page 152.

Paris, il fait connaissance avec G. Hervé, dans les réunions de l'A. I. A. dont il est devenu le secrétaire adjoint.

Poursuivi avec les 28, la signature de l'*Affiche rouge* lui vaut 3,000 francs d'amende et 1 an de prison.

C'est en prison, avec Henri Fabre, directeur des *Hommes du Jour*, qu'il pense à la fondation d'un journal réunissant les éléments révolutionnaires. De ses relations suivies avec Gustave Hervé et Almereyda, la *Guerre Sociale* est fondée.

Collabora de 1903 à 1905 au *Libertaire*, qu'il quitta pour assurer l'administration de la *Guerre Sociale*.

E. Merle est aujourd'hui complètement socialiste.

Miguel Almereyda.



MIGUEL ALMEREYDA

Photo Manuel.

Miguel Almereyda (Eugène Vigo dit) est né en janvier 1883, à Béziers, de père espagnol et de mère française. Venu à Paris, il fut dès l'âge de 16 ans, compromis comme anarchiste et condamné une première fois à un an de prison.

Depuis sa sortie de prison, à 17 ans, il ne cessa de militer dans les milieux révolutionnaires et de récolter condamnations sur condamnations.

Trois ans de prison pour l'affiche rouge, 8 jours pour la manifestation contre le roi d'Espagne, six semaines pour la manifestation du 14 juillet 1907, trois ans pour des articles sur le Maroc, et six mois pour la grève des cheminots.

Collabora d'abord au *Libertaire*, puis se lia avec Hervé et devint secrétaire de rédaction de la *Guerre Sociale*, dont il assumait toute la charge chaque fois qu'Hervé fut enfermé dans les geôles de la troisième République.

Ancien secrétaire pour la France de l'Association internationale anti-militariste.

R. Perceau.

R. Perceau, né le 22 septembre 1883, à Coulon, près Niort (Deux-Sèvres), membre de la Fédération socialiste révolutionnaire des Deux-Sèvres en 1899, où il milite jusqu'en 1901 avec H. de la Porte.

A Paris, en 1901, il adhère au Parti socialiste révolutionnaire, puis au P. S. de France, et enfin à la S. F. I. O.

Condamné à 6 mois de prison en décembre 1905, au procès de l'Affiche rouge, avec Hervé, Gohier, Almeyda, Merle, etc., poursuivi après la grève des cheminots, bénéficie du non-lieu et en août 1911, passa en cours d'assises pour l'affaire Métivier et fut acquitté.

Collaborateur de la *Guerre Sociale* depuis 1907, assura l'administration par intérim pendant l'emprisonnement de Merle, actuellement directeur du service de la Librairie de la G. S.



R. PERCEAU

Photo Manuel.

Victor Méric.



VICTOR MÉRIC

Photo Manuel.

Victor Méric, né en 1876, à Marseille, petit-fils d'un vieux républicain enfermé lors du coup d'État de 1855 pendant 5 ans dans la forteresse de Belle-Isle, en compagnie de Blanqui, fils d'un ancien sénateur du Var.

Fit ses études au Lycée de Toulon, pendant son service militaire, traduit devant le Conseil de guerre, subit 200 jours de prison ou de cellule.

D'abord anarchiste, collabore au *Libertaire*, puis sous l'influence d'Hervé, adhère en 1906 au Parti socialiste. Con-

danné pour délits de presse une fois à un an de prison, une deuxième fois un an, et six semaines à la troisième condamnation.

Rédacteur à la *Guerre Sociale*, aux *Hommes du Jour*, et pour quelques mois à *La Révolution* et à *La Provence*; auteur de trois petits volumes: *Marat*, *Camille Desmoulins*, *Babœuf*, etc.

Tissier.

Tissier (de son vrai nom Emile Méo), né à Paris le 21 mai 1875, élève à l'École professionnelle de typographie Gutenberg, se mêla dès 1890-1891 aux manifestations. Secrétaire en 1894 du groupe anarchiste « Les Égaux du 17^e », condamné en 1897 à 1 an de prison pour sa participation à la manifestation contre le Tsar rouge. Après son retour du régiment, s'occupe activement des « Milieux libres », administrateur de *La Revue Communiste*, fonde une coopérative communiste.



TISSIER

Photo Manuel.

L'échec de ces tentatives fait aiguiller son esprit vers des luttes plus pratiques ; employé de banque, il est révoqué à la suite de sa comparution devant les assises, comme secrétaire du Comité de Défense Sociale.

Poursuivi à maintes reprises, il connut la prison préventive pendant 3 mois au droit commun et bénéficia de non-lieu et d'acquiescement. Fait partie de la rédaction de la *Guerre Sociale*.

En plus de ses quatre quotidiens, le Parti peut revendiquer les organes que ses Fédérations ont dressé dans leurs régions respectives :

Bi-Hebdomadaires

ARDENNES. — *Le Socialiste Ardennais*, place Ducale, 16, Charleville (bi-hebdomadaire), fondé en 1896.

CHER. — *L'Emancipateur du Berry*, 3, rue du Prinal, à Bourges, fondé en 1905.

SÈVRES (DEUX). — *Le Populaire de l'Ouest*, 11, rue Rochette, Niort (bi-hebdomadaire), fondé en 1908.

VIENNE (HAUTE). — *Le Petit Limousin*, place Fontaine-des-Barres, Limoges, fondé en 1903.

VOSGES. — *L'Ouvrier Vosgien*, 10, rue Aubert, Epinal, fondé en 1901.

Hebdomadaires

AIN. — *L'Éclaircur de l'Ain*, 3, rue Francisco-Ferrer, à Oyonnax (1894).

AISNE. — *L'Aurore Sociale*, 4, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Quentin (1911).

— *Le Combat*, 24, rue des Patriotes, Saint-Quentin (1899).

— *Le Tambour*, Soissons Maison Blanche (1910).

ALGÉRIE. — *La Lutte Sociale*, rue du Progrès, Oran (1902).

ALLIER. — *Le Combat*, 21, boulevard de Courtais, Montluçon.

— *L'Allier Socialiste*, rue Duchon, Vichy.

ALPES (HAUTES). — *Le Socialiste Alpin*, Laragne (1902).

ALPES-MARITIMES. — *L'Action Socialiste*, 12, rue Rostand, Cannes.

AUBE. — *La Défense des Travailleurs*, Maison du Peuple, 20, rue Champeaux, Troyes (1892).

AUDE. — *La République Sociale*, Narbonne.

AVEYRON. — *L'Éclaircur*, Imprimerie Nouvelle, Decazeville (1910).

BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Les Tablettes Socialistes*, 10, rue Sainte, Marseille.

CHARENTE. — *La Lutte Sociale*, chez Léon Casino, route de Venot, Angoulême (1912).

CHARENTE-INFÉRIEURE. — *L'Affranchi*, 3, rue des Rosiers, Royan (1912).

CÔTE-D'OR. — *Le Rappel Socialiste*, 15, rue Amiral-Roussin, Dijon (1907).

DORDOGNE. — *Le Travailleur du Centre*, 5, rue Puynazeau, Périgueux (1906).

DRÔME-ARDÈCHE. — *Le Prolétaire Socialiste*, 2, rue Puits-Cheval, Romans (1904).

EURE-ET-LOIR. — *Le Travailleur*, 23, rue Saint-Jean, à Dreux (1908).

FINISTÈRE. — *Le Cri du Peuple*, 51, rue Louis-Pasteur, Brest (1908).

GARD. — *Le Combat Social*, 4, rue Grizot, Nîmes (1893).

— *La Bataille*, rue Taillade, Sommières (1910).

GIRONDE. — *Le Cri du Peuple*, 2, cours Saint-Jean, Bordeaux (1907).

HÉRAULT. — *Le Devoir Socialiste*, chez Fouissac, cours Molière, Pézenas (1909).

FÉDÉRATION JURASSIENNE. — *La Franche-Comté*, 7, rue du Capitole, Besançon (Doubs) (1907).

LOIRE. — *L'Action Ouvrière et Paysanne*, 3, rue Faure-Belon, Saint-Étienne (1910).

— *Le Roannais Socialiste*, Saint-Étienne (1912).

LOIRE-INFÉRIEURE. — *Le Travailleur de l'Ouest*, 45, rue Ville-ès-Martin, Saint-Nazaire (1908).

— *Le Semeur*, 1, rue Lekain, Nantes.

LOIR-ET-CHER. — *Le Travailleur*, 41, rue du Commerce, Blois.

— *Le Progrès*, Vendôme (1883).

MAINE-ET-LOIRE. — *L'Anjou Socialiste*, Saumur (1912).

MANCHE. — *L'Avenir de la Manche*, Cherbourg (1910).

MARTINIQUE. — *Le Prolétaire*, Fort-de-France.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — *Le Travailleur Socialiste*, 3, rue Drouin, Nancy (1906).

MEUSE. — *Le Républicain Socialiste*, 39, rue Général-Lemaire, Verdun (1906).

MORBILAN. — *Le Rappel du Morbihan*, 19, rue du Lycée, Lorient (1911).

NIÈVRE. — *Le Socialiste Nivernais*, 17, rue du Commerce, Nevers (1912).

NORD. — *Le Travailleur*, 147, rue d'Arras, Lille (1903).

— *La Bataille*, 73, boulevard de Belfort, Roubaix (1910).

— *Le Droit du Peuple*, 79, rue de Mars, Valenciennes.

OISE. — *Le Prolétaire*, Coopérative de Montataire.

PAS-DE-CALAIS. — *Le Citoyen*, 60, rue de la Gare, Lens (1906).

— *Le Réveil de Boulogne*, 10, rue Ernest-Hamy, Boulogne-sur-Mer (1908).

— *L'Action Sociale*, 26, rue Dognin, Calais.

— *La Bataille Socialiste*, Avion (1912).

PUY-DE-DÔME. — *L'Ami du Peuple*, 38, place de Jaude, Clermont-Ferrand (1904).

PYRÉNÉES (BASSES). — *La République Sociale*, chez M. Soulié, imprimeur, Pau.

PYRÉNÉES (HAUTES). — *Le Prolétaire*, 28, rue Larrey, Tarbes.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — *Le Socialiste*, rue Grande-Laréale, Perpignan (1902).

RHÔNE. — *L'Avenir*, 127, rue Boileau, Lyon (1907).

SAÔNE-ET-LOIRE. — *Le Socialiste*, à la Mairie, Montceau-les-Mines (1904).

SAVOIES (DEUX). — *Le Travailleur Savoyard*, Chambéry (1909).

SEINE. — *Le Combat*, 5, rue Pierre-Honfray, Ivry-sur-Seine (1910).

— *La Tribune Sociale du Quinzième*, 18, boulevard Garibaldi, Paris.

— *La Voix Socialiste*, 42, rue Gustave, Saint-Maur.

— *L'Émancipation*, 2, rue de l'Alouette, Saint-Denis (1903).

SEINE-INFÉRIEURE. — *Le Progrès de Normandie*, 8, rue de Fécamp, Le Havre (1894).

— *Le Semeur*, 17, rue Herbière, Rouen (1907).

SEINE-ET-MARNE. — *Le Semeur*, 9, rue de la Crèche, à Meaux (1909).

SEINE-ET-OISE. — *La Lutte Sociale*, Livry (1901).

SOMME. — *Le Cri du Peuple*, 45, rue des Gantiers, Amiens (1902).

TARN. — *Le Cri des Travailleurs*, rue Victor-Hugo, Carmaux (1898).

VAR. — *Le Cri du Var*, 25, faubourg de la Liberté, Draguignan (1905).

VIENNE. — *Le Socialiste de la Vienne*, 3, place d'Armes, Poitiers (1910).

YONNE. — *Le Travailleur Socialiste*, 52, rue Thénard, Sens (1900).

L'ensemble du tirage des 66 journaux hebdomadaires, dont certains comme *Le Travailleur du Nord*, *Le Combat de l'Allier*, *L'Émancipateur du Cher*, *Le Rappel Socialiste de la Côte-d'Or*, *Le Combat Social du Gard*, *Le Progrès du Havre* ont des tirages allant jusqu'à 5 ou 6,000 exemplaires, peut être évalué à un nombre de 125,000, auxquels viennent s'ajouter les 35,000 par semaine des bi-hebdomadaires et les 945,000 par semaine des quotidiens forment un total de plus de un million de feuilles socialistes lues hebdomadairement. Il est entendu que c'est encore bien peu si on compare ces tirages avec ceux des journaux de la Social-Démocratie, mais c'est tout de même un bon commencement.

CHAPITRE III

LES PRINCIPAUX MILITANTS ⁽¹⁾

Maurice Allard.



MAURICE ALLARD

Photo Manuel.

Maurice Allard, avocat et journaliste, est né le 1^{er} mai 1860 à Amboise. Fit ses études au lycée de Tours, prépara les sciences, puis devint bachelier ès-lettres et étudiant en droit à Paris.

Fondateur du Groupe révolutionnaire des Ecoles en 1880, qui reçut les communards amnistiés, et qui fit paraître deux journaux de combat rédigés par Allard : *L'Étudiant* et *L'Écho de la Rive Gauche*.

Rédacteur à la *Bataille* pendant la période boulangiste, il donna de nombreuses réunions en Indre-et-Loire avec Vailant, Chauvière, Sembat, Dejeante. Dirigea à Tours le *Républicain d'Indre-et-Loire*. Atteint d'une balle dans le ventre au cours d'un duel de presse, il fut à deux doigts de la mort.

Rédacteur à la *Lanterne*, il fut appelé par les socialistes du Var, qui le firent élire député de l'arrondissement de Dra-

(1) Nous donnerons les biographies des autres militants dans les monographies des Fédérations socialistes départementales qui paraîtront dans le deuxième tome de *La France Socialiste*.

guignan; réélu en 1902 et en 1906, il fut battu en 1910 dans l'arrondissement de Toulon.

Maurice Allard a collaboré au *Petit Sou*, au *Petit Var*. Est actuellement un des leaders de l'*Humanité*.

P.-Marius André.

P.-Marius-André, né à Valence, le 25 juillet 1871, petit fils de Marius André, député du Var en 1848. Journaliste, collabora à divers organes parisiens, milita dans la Drôme, dans l'Aisne; sous-chef de bureau au P.-L.-M., révoqué à la suite de la grève des cheminots pour avoir signé le manifeste du Parti, comme membre de la C. A. P. Collaborateur au *Socialisme*. Auteur d'une brochure : *Les Travailleurs des Chemins de fer et le Parti Ouvrier* (1899).



P.-MARIUS ANDRÉ

Photo Blain. Valence.

Fut candidat aux élections législatives dans la Drôme et les Bouches-du-Rhône. Dirigea la *Provence*, quotidien socialiste de Marseille.

Paul Argyriadès.

Paul Argyriadès, né le 15 août 1849, à Castoria (Macédoine), mort à Paris, le 19 novembre 1901. Se fixa à Paris après 1871, et au lendemain de l'amnistie, fut des premiers à adhérer au Comité révolutionnaire central. Avocat à la Cour d'appel de Paris, plaïa de nombreux procès politi-

ques, fut le défenseur de la femme Souhain, de Limoges, en 1889-1890.

Donna de nombreuses conférences, fonda l'*Almanach de la Question Sociale* et la revue *La Question Sociale*, collabora au *Cri du Peuple*, au *Petit Sou*, à *La Revue Socialiste*.



PAUL ARGYRIADÈS

Auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels : *Le poète Eugène Pottier*, *Essai sur le Socialisme scientifique*, *La peine de mort*, etc., etc.

Eugène Baudin.

Eugène Baudin, né le 29 août 1853, à Bourges, fit partie de la première Internationale. Condamné à 2 mois de prison pour crime de lèse-majesté en 1869, fut parmi les combattants de la Commune, condamné à mort s'exila en Angleterre. Après l'amnistie adhéra au Comité révolutionnaire central et fit dans le Cher une active propagande en faveur des idées socialistes. Conseiller municipal et conseiller général de



EUGÈNE BAUDIN

Vierzon en 1885, condamné à 2 mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour à la suite des grèves de Vierzon.

Élu député en 1889 et en 1893, siégea au groupe socialiste parlementaire et ne se représenta pas aux élections de 1898; ouvrier potier exerce son métier dans son département natal.

Alexandre Blanc.

Alexandre Blanc, né à Camps (Var), le 14 septembre 1874. Élève à l'École normale d'Avignon 1890-93; instituteur dans le Vaucluse, fut élu par les instituteurs membres du Conseil départemental de l'Enseignement primaire en 1901 et en 1904, milita dans le département où il donna de nombreuses



ALEXANDRE BLANC

Photo Manuel.

conférences en faveur du Socialisme. Adhérent au P. S. F., il fut le secrétaire de la Fédération de Vaucluse en 1903 et l'un des artisans de l'unité dans le département.

Aux élections législatives de 1906, il fut choisi candidat du Parti par les Groupes de l'arrondissement d'Orange; il fut élu député au deuxième tour de scrutin.

Non réélu en 1910, Alexandre Blanc a repris sa place dans l'enseignement primaire comme instituteur.

Max Bræmer.



MAX BRÆMER

Max Bræmer, est né à Strasbourg le 19 février 1860. Elève à l'École des Beaux-Arts de Lyon et à l'École nationale des Arts décoratifs de Paris.

Fut un des propagandistes les plus zélés dans la campagne électorale menée en 1878 sur le nom de Blanqui.

En 1882, se lie avec Guesde et Lafargue et adhère au P. O. F.; collabore à la *Voix du Peuple* et au *Socialiste* en 1885.

Expatrié en Amérique, il

prend part aux premières manifestations du 1^{er} mai à Buenos-Ayres.

De retour en France, secrétaire du Parti ouvrier à Saint-Étienne, puis rédacteur au *Peuple*, de Lyon, en 1894. En 1895, administrateur de la *Petite République* pendant vingt-huit mois, puis reprend son métier de sculpteur et restaure plusieurs monuments romans en France.

Collaborateur au *Socialisme*, membre de la Commission administrative permanente.

Emmanuel Chauvière.

Emmanuel Chauvière était né à Gand, en Belgique, le 13 août 1850, de parents français. A l'âge de 18 ans, correcteur d'imprimerie, il prenait part aux manifestations contre l'Empire et ne tardait pas à entrer en relations avec Blanqui, dont il fut un adepte fervent; il prit part, le 14 août 1870, au coup de main tenté par Blanqui contre la caserne des pompiers de la Villette; partisan et soldat de la Commune, secrétaire du général Duval, il récolta une condamnation à cinq ans de



EMMANUEL CHAUVIÈRE

prison. Après avoir vécu en Belgique, où il fut imprimeur, publia le *Droit du Peuple* et une *Histoire devant la Raison et la Vérité*; rentra en France après l'amnistie et fonda l'Association « Les Chevaliers du Travail »; il collabora à

un grand nombre de journaux et se lia avec Edouard Vaillant, aux côtés duquel il siégea au Conseil municipal de Paris en 1888.

Aux élections législatives de 1893, il est élu député par la 2^e circonscription du 15^e arrondissement, qu'il représenta durant 17 ans à la Chambre. Réélu en 1910, Emmanuel Chauvière décédait le 2 juin de la même année.

Clovis-Hugues.



CLOVIS-HUGUES

Photo Manuel.

Clovis-Hugues était né à Menerbes (Vaucluse), le 3 novembre 1851. Il est décédé à Paris le 11 juin 1907. Publiciste et poète. Rédacteur au *Peuple*, de Marseille. Prit part, en 1871, aux événements communalistes; condamné à 3 ans de prison, par le Conseil de guerre, pour délit de presse. Rédacteur à la *Jeune République*, à l'*Egalité*, de Guesde, après sa libération.

Elu par Marseille député en 1881, réélu en 1885, ne se représenta pas en 1889. Elu en 1893 par le XIX^e à Paris, réélu

en 1898 et 1902 et ne se représenta pas en 1906.

Il collabora à de nombreux journaux et publia divers ouvrages: *Les Intransigeants*; *Soirs de Bataille*; *Jours de Combat*; *Madame Phaéton*; *La Femme dans son état le plus intéressant*; *Monsieur le Gendarme*; *La Chanson de Jeanne d'Arc*; *Les Roses du Laurier*.

Il éditait aussi deux drames: *Le Sommeil de Danton* et le *Neuf Thermidor*, ainsi que de nombreuses poésies.

Amilcare Cipriani.

Amilcare Cipriani, socialiste-révolutionnaire italien, né le 18 octobre 1844, à Rimini. La part qu'il a prise à l'action révolutionnaire en France, son long séjour dans notre pays, les amitiés qu'il a parmi nous lui donnent droit à une place au milieu des militants de la S. F. I. O.

Il s'engagea à l'âge de 15 ans comme volontaire en Piémont; combattit à Solférino et à Palestro, déserta l'année suivante pour suivre Garibaldi, devient son lieutenant, parcourt l'Égypte à plusieurs reprises, fait partie de la première Internationale et du groupe de Marx à Londres.

Combattant en Crète pour la France se lie avec Flourens et vient à Paris où il participe au 31 octobre 1870.

Lieutenant-colonel dans l'armée de la République française, il refuse la Croix, et le 18 mars le trouve au service de la Commune comme colonel détaché à la réorganisation de l'Etat-Major; blessé à Chatou, arrêté, la Cour martiale de Versailles, puis le 10^e Conseil de guerre le condamnent à mort. Sa peine étant commuée en déportation perpétuelle, il passe 10 ans au bagne en Calédonie et n'est amnistié, en 1880, que pour rentrer en Italie faire huit nouvelles années de bagne à Porto-Logane.

Pendant sa captivité, il fut porté candidat dans 57 circonscriptions; élu 9 fois député, son élection fut toujours annulée, il fut amnistié en 1888.



AMILCARE CIPRIANI

Photo Manuel.

En 1897, Cipriani lutte pour l'indépendance de la Grèce et est blessé à Domokos.

Collaborateur aux journaux socialistes français.

Paul Constans.



PAUL CONSTANS
Photo Sartony.

Paul Constans, né à Nésiach (Pyrénées-Orientales), le 8 septembre 1857. Fils d'un petit artisan, venu à Paris en 1875 comme employé de commerce, participe à la fondation du Syndicat des Employés en 1878.

En 1889, devenu directeur associé d'une importante maison de tissus à Montluçon, se lie avec Jean Dormoy, et dès 1890, prend part à l'action du P. O. F.

Élu conseiller municipal en 1896, adjoint au maire, il milite dans l'Allier; élu maire en 1898

à la mort de J. Dormoy; conseiller général en février 1899, député en avril 1902 en remplacement de Sauvanet qui ne se représente pas, démissionne de maire pour éviter le cumul.

En 1904, la liste socialiste est battue, Constans est élu conseiller municipal en novembre 1906. Réélu député en mai 1906, il est battu en 1910; réélu conseiller général en 1904 et en 1910, il est réélu maire par la liste socialiste qui rentre à la mairie en 1908 et en 1912.

Duc-Quericy.

Duc-Quericy, journaliste, est né en 1856, à Arles - sur - Rhône. Tout jeune à Paris où il est professeur libre, il prend part à l'agitation contre le régime mac-mahonien et au mouvement en faveur de l'amnistie aux condamnés de la Commune.



DUC-QUERICY

Un des fondateurs, avec Jules Guesde et Lafargue, du Parti Ouvrier français. Collaborateur au *Cri du Peuple* de Jules Val-

lès, il mène une vigoureuse campagne contre la police politique qui envahit les bureaux du journal où il eut à soutenir un véritable assaut contre les policiers dont un fut blessé mortellement.

Aux grandes grèves historiques d'Anzin 1885, Decazeville 1886, Carmaux 1892, qui eurent un retentissement mondial, Duc-Quericy y soutint énergiquement la cause des travailleurs; arrêté à Decazeville, il fut condamné à 15 mois de prison; il déclina la candidature qui lui fut offerte par les mineurs de Carmaux.

Lors de l'insurrection de Sicile, en 1894, il fut expulsé d'Italie, où il était allé se mettre à la disposition des républicains italiens.

Pendant la crise viticole de 1907, il mena une vigoureuse campagne socialiste au milieu des vigneron. Collaborateur à diverses revues et journaux étrangers, il a puissamment contribué à la diffusion des idées socialistes. Secrétaire général à l'*Humanité*.

André Dubois.



ANDRÉ DUBOIS

André Dubois est né à Alais (Gard). Ouvrier métallurgiste, travailla en Espagne, et dans le Midi, vint se fixer à Paris en 1876 où il fut employé au P. L. M.

Il fut révoqué en 1890 pour avoir accepté la candidature au Conseil municipal que les groupes du P. O. S. R. lui avaient offerte dans le XII^e. Il fonda la Chambre syndicale des ouvriers et employés de chemins de fer et fut un des artisans de la reconstitution du Syndicat en 1886. Délégué au Congrès

ouvrier international de Londres en 1888.

En 1892, fut nommé au concours, professeur technique à l'École Diderot. Candidat en 1902, il se désista en faveur de Clovis Hugues. En 1906, il fut élu député du XIX^e arrondissement, avec 8,809 voix au 1^{er} tour et 10,091 au 2^e. Fut battu aux élections de 1910.

Ducos de la Haille.

Ducos de la Haille, né à Chéray, dans l'île d'Oléron (Charente-Inférieure), le 17 mai 1869.

Elève aux lycées de la Rochelle et de Bordeaux; licencié ès-lettres en 1891; après ses études de droit, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Fondateur du journal *La Justice de Paix*, avocat-conseil du Syndicat national des Chemins de fer, des employés des Omnibus, des Travailleurs municipaux, etc.; a professé des cours à l'École des Hautes-Études sociales sur la réforme judiciaire.

Adhérent à la Fédération des Travailleurs socialistes de France, puis à l'Unité, il a été plusieurs fois présenté par le Parti comme candidat à la députation.

Membre de la Commission administrative permanente.



DUCOS DE LA HAILLE.
Photo Bonnet et Strozecki.

Henri Durre.

Henri Durre, représentant de commerce, né à Maubeuge (Nord), le 15 septembre 1867. Appartient à l'organisation socialiste de Valenciennes depuis sa fondation.

Élu conseiller municipal, et en 1901 conseiller d'arrondis-



HENRI DURRE
Photo Maruel.

sement, il fut envoyé à la Chambre en 1906. Quoique réunissant 2,200 suffrages de plus que quatre ans auparavant, il fut battu en 1910, mais élu conseiller général du Nord quelques mois après aux élections de juillet 1910, il entra au Conseil municipal de Valenciennes en mai 1912.

Depuis 1896, Durre s'est donné à la propagande socialiste syndicale et coopérative dans le Nord.

Gustave Hervé.

Gustave Hervé, publiciste, professeur, avocat, est né à Brest le 2 janvier 1871 ; fils de marins et petit-fils de paysans breton ; fut boursier de la Ville aux lycées de Brest et Henri-IV à Paris.

Maitre répétiteur au collège ecclésiastique de Lesneven, aux lycées de Saint-Brieuc et de Bourg-la-Reine, prépara, sans suivre aucun cours, l'agrégation d'histoire, se présenta et fut reçu au concours (1897). Professeur d'histoire aux lycées de Rodez, Alençon, Sens.

Dans cette dernière ville, il devient un militant de la Fédération socialiste de l'Yonne et sillonne le département en tous sens. Il commence sa campagne antimilitariste dans le *Travailleur de l'Yonne*, puis dans le *Pioupiau*. Poursuivi à trois ou quatre reprises, défendu par Aristide Briand, le jury de l'Yonne l'acquitte, mais le Conseil académique de Dijon le met en disponibilité et le Conseil supérieur de l'Instruction publique maintient sa révocation. Il continue sa cam-



Gustave HERVÉ, rédacteur en chef de la "Guerre Sociale".

Cléopâtre Bourde et Petitin
Éditeurs
20, rue de la Croix-Petrel

pagne dans l'Yonne par des réunions et sa collaboration aux organes socialistes.

En 1905, le Congrès du Globe est le point de départ de sa campagne à travers le pays où il accomplit une tournée de conférences. Licencié en droit en 1905, il fut rayé par le Conseil de l'ordre des avocats du Barreau de Paris, après un an et demi de stage, pour son attitude révolutionnaire.

Il fonde en 1906 *La Guerre Sociale*, organe révolutionnaire hebdomadaire et divers articles le font envoyer devant le Jury de la Seine qui le condamne sans relâche. Six ans de prison!!! A partir de ce moment Gustave Hervé ne quitte la Maison centrale de Clairvaux que pour la prison de la Santé ou de la Conciergerie.

Auteur d'une *Histoire de France* pour les enfants, d'une *Histoire de France et de l'Europe*, d'une *Instruction civique*, a publié divers volumes de propagande: *Le Collectivisme*, *l'Internationalisme*, *Sans Patrie*, *Mes Crimes*. C'est le Blanc-qui de la 3^e République.

Hubert Lagardelle.

Hubert Lagardelle, né en 1875, à Toulouse, étudiant à Paris, membre du Groupe collectiviste du quartier latin milite depuis 1896 dans le Parti socialiste. Avocat à la Cour d'appel, docteur en droit, professeur au Collège libre des Sciences sociales de Paris, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles, il fonde en 1898 la revue *Le Mouvement Socialiste*, dont il est depuis le directeur.

Collabore à différentes re-



HUBERT LAGARDELLE

vues françaises et étrangères et a publié les œuvres suivantes: *L'Évolution des Syndicats en France* (1901), *Les Intellectuels devant le Socialisme* (1901), *La Grève générale et le Socialisme* (1905), *La Confédération générale du Travail et le Parti socialiste* (1908), *Le Socialisme ouvrier* (1911).

Raymond-Félix Lavigne.



RAYMOND-FÉLIX LAVIGNE
Photo Ch. Chambon, Bordeaux.

Lavigne (Raymond-Félix), né à Bordeaux, le 17 février 1851. Militant socialiste du P. O. F. Secrétaire en 1888 de la Fédération nationale des Syndicats ouvriers de France, il prit une part très active aux Congrès corporatifs ouvriers, et notamment à ceux de Bordeaux 1888 et Nantes 1894.

Organisa en France la première manifestation ouvrière qui dresse le même jour, dans l'ensemble du pays, les travailleurs de toutes les corporations.

Au Congrès socialiste international de Paris 1889, Raymond Lavigne proposa, après s'être concerté avec Bebel et Liebknecht, l'organisation d'une manifestation internationale à date fixe qui fut adoptée. Ce fut le Premier Mai.

Adhérent au P. O. F. dès 1881, il fut le fondateur de la Fédération girondine. Lavigne fit surgir des nombreux groupements dans tout le département et fonda divers journaux de propagande et de vulgarisation socialiste: *La Question Sociale*, *Le Socialiste de la Gironde*, etc., etc.

Philippe Landrieu.

Philippe Landrieu est né le 15 mai 1873, au Havre. Adhéra au groupe des étudiants collectivistes en 1894, ensuite au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire. Administrait le *Mouvement Socialiste*, dont il fut le collaborateur jusqu'au jour où il se consacra tout entier au journal *l'Humanité*, dont il rédigea pendant plusieurs années la Tribune du mouvement coopératif.



PHILIPPE LANDRIEU

Photo Maugel

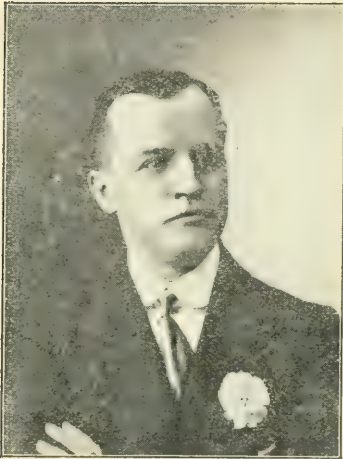
Au moment de la grande crise de l'organe socialiste, Landrieu fut le principal artisan de son relèvement, et c'est en partie grâce à ses efforts et à son dévouement que *l'Humanité* a pu survivre. Il continue à diriger avec compétence et activité les services administratifs du grand quotidien de la S. F. I. O. dont la clientèle ouvrière et socialiste augmente sans cesse.

André Morizet.

André Morizet, docteur en droit, est né le 23 janvier 1870, à Reims (Marne), et adhère dès 1895 aux groupes socialistes du quartier latin ; secrétaire des étudiants collectivistes en 1900.

Fonde dans la Marne une Fédération du P. S. F. qu'il quitte après le cas Millerand pour donner son adhésion à l'Unité révolutionnaire en 1902.

Réacteur au *Mouvement Socialiste* depuis 1901, fut un des fondateurs des journaux *L'Avant-Garde* et *L'Action*



ANDRÉ MORIZET

Photo Manuel.

Directe, fut chargé en 1904, par les Groupes de jeunesse de la rédaction du journal *Le Conscrit*.

Bibliothécaire adjoint au ministère de la Justice, fut révoqué en 1907, à la suite d'un article publié dans l'*Humanité*.

Collaborateur à plusieurs journaux socialistes étrangers d'Espagne, d'Argentine, André Morizet collabore à l'*Humanité*, où il dénonce les requins internationaux dont il ne cesse de dévoiler les méfaits et les exactions.

Auguste-Louis Navarre.

Navarre (Auguste-Louis) est né, le 27 avril 1853, à Conde (Nord). Suit les cours de l'École de Médecine, devient médecin-major en garnison à Maubeuge. En 1877, après avoir fait campagne pour les 363, il donna sa démission et se fixa comme médecin dans le quartier de la Salpêtrière, à Paris.

Le 29 mars 1885, il fut élu pour la première fois conseiller municipal de ce quartier. Il siégea à l'Hôtel de Ville de Paris jusqu'en 1912, étant réélu huit fois. Il présida le Conseil municipal de 1898 à 1899. Il fut pendant longtemps au Conseil municipal et au Conseil général, président de la Commission d'assistance publique et d'hygiène.

Membre du Conseil de surveillance de l'Assistance publique, du Comité de perfectionnement du Bureau d'hygiène de la Ville de Paris, du Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine, dont il fut vice-président.

Navarre a joué un rôle considérable à l'Hôtel de Ville où son expérience, sa connaissance approfondie de toutes les questions municipales ont fait de lui l'un des conseillers les mieux avertis et les plus écoutés. D'abord radical-socialiste, il donna son adhésion au Parti socialiste, dont il était devenu un des plus actifs représentants à l'Assemblée municipale parisienne, où il combattit vigoureusement les privilèges des grandes Compagnies monopolieuses.



AUGUSTE-LOUIS NAVARRE

Photo Manuel

Etienne Pédron.

Etienne Pédron, né le 15 juin 1849, à Guérande (Loire-Inférieure); ancien horloger, secrétaire de mairie. Résida dans la Marne et dans l'Aube où il milita et fonda des groupes du Parti ouvrier Français, fut l'organisateur du mouvement socialiste dans ces départements aux premières heures.

Il rédigea divers journaux hebdomadaires socialistes, fut candidat contre Casimir-Perier en 1894.

Chansonnier, a composé un



ETIENNE PÉDRON

Photo Manuel.

recueil de chansons ouvrières (1906) et quelques pièces de théâtre socialiste : *Le Naufrage de la Bêtise humaine*, *Le Combat Social*, etc.; ancien membre du Conseil national du P. O. F., membre de la C. A. P.

Ernest Poisson.



ERNEST POISSON

Photo Manuel.

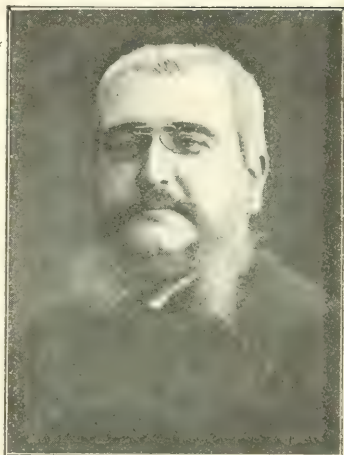
Ernest Poisson, né à Mortain, le 1^{er} janvier 1882, a fait ses études de droit à la Faculté de Caen. Il est entré dans le Parti en 1899 à l'âge de 17 ans, dans un des groupes du P. O. S. R. à Nantes; puis, venu en Normandie en 1900, il devient secrétaire de la Fédération socialiste autonome, au développement de laquelle il contribue pendant plusieurs années.

C'est là qu'en 1907, le Parti vient le chercher pour remplacer Renaudel qui entre à *l'Humanité* et en faire un délégué permanent à la propagande.

Plusieurs fois candidat du Parti en Seine-et-Marne et Seine-Inférieure, collaborateur à la *Revue Syndicaliste*, à la *Vie Socialiste*, dirigée par de Pressensé, et enfin à la *Revue Socialiste*, dont il est le secrétaire de rédaction. Quitta la Délégation permanente pour remplir les fonctions de secrétaire général de la Confédération des Coopératives Socialistes et Ouvrières de France. A écrit une brochure instructive : *Qu'est-ce que le Socialisme?* Il est professeur à l'École Socialiste et a dirigé, en 1911, l'École du propagandiste.

Francis de Pressensé.

Francis de Pressensé est né le 30 septembre 1853 à Paris. Il fit ses débuts comme chef de Cabinet du ministre de l'Instruction publique en 1878, puis devint secrétaire d'ambassade à Constantinople et chargé d'affaires à Washington en 1880. Il quitta en 1883 la carrière diplomatique pour se consacrer au journalisme. Écrivit la politique étrangère à la *République Française*, de Gambetta, puis rédigea pendant 19 ans le feuilleton de la politique extérieure du *Temps*.



FRANCIS DE PRESSENSÉ
Photo Gerschel.

Auteur de *L'Angleterre et l'Irlande depuis l'acte d'union* (1889) et de plusieurs autres ouvrages. Survint l'affaire Dreyfus, de Pressensé se lança dans la mêlée, parcourut le pays, risqua les assommades, renonça à sa collaboration au *Temps* pour batailler aux premiers rangs; il collabora à *l'Aurore* de 1898 à 1903.

Une fois la lutte terminée, Pressensé devenait socialiste et donnait son adhésion au P. S. F.

Fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme, il en est le président. En 1902, les électeurs de Lyon lui offrirent la candidature; il fut élu député et siégea au Groupe socialiste. Il entra à l'Unité avec son organisation, fut réélu en 1906 et battu en 1910.

Pierre Renaudel.



PIERRE RENAUEL
Photo Manuel.

Pierre Renaudel, né le 19 décembre 1871, en Seine-Inférieure. Entré dans le Parti socialiste révolutionnaire en 1899, il devint membre du C. R. S. Délégué de la Fédération socialiste révolutionnaire de la Seine-Inférieure lors du Congrès national de 1900, il reste au Comité interfédéral du Parti socialiste français après la scission du P. S. R. au Congrès de Lyon 1901. Militant à Rouen, où il rédige le journal *Le Peuple*, il est désigné par le Parti

comme candidat aux élections législatives de 1902. Classé dans la gauche du Parti socialiste français, il prend la parole en son nom au Congrès d'Amsterdam contre le ministérialisme et pour l'Unité.

Secrétaire de rédaction de la revue *La Vie Socialiste*, en 1904 et 1905, on lui doit une brochure de propagande parue sous le titre de : *Par le Socialisme. Arguments.*

Après avoir été choisi comme secrétaire du Parti socialiste au Congrès de l'Unité, tenu à Paris en 1909, il est nommé délégué permanent à la propagande et occupe ce poste de confiance jusqu'en 1908, date à laquelle il entre à l'*Humanité* où il se consacre exclusivement au journal du Parti, comme administrateur délégué à la rédaction. Absorbé par cette besogne, il quitte le secrétariat du Parti en 1910.

Candidat dans le Var aux élections partielles de 1909, il succombe au deuxième tour avec 2,000 voix de minorité devant la coalition de tous les partis bourgeois. En 1910,

aux élections générales, la même coalition ne le bat plus qu'à 600 voix.

Pierre Renaudel est un des militants les plus actifs du Parti.

Louis Révelin.

Louis Révelin est né le 15 juin 1865, à Vienne (Isère). Fils d'un petit marchand de drap, fut élève boursier au collège de sa ville natale et ensuite au lycée Condorcet, à Paris.

Etudiant à Paris, il fut président de l'Association générale des Étudiants. Licencié en philosophie, il professa ce cours, de 1894 à 1904, au collège Sainte-Barbe, étudia le droit et se fit inscrire au barreau de Paris en 1905.

Professeur d'économie politique au Collège libre des Sciences Sociales, il enseigna le cours d'histoire de l'économie politique classique et du marxisme.

Appartint d'abord à la Confédération générale des Socialistes indépendants, puis au Parti socialiste français et enfin à l'Unité, à la réalisation de laquelle il contribua en qualité de rapporteur — au Congrès du Globe — du projet d'unification, qui fut adopté.

Plusieurs fois candidat aux élections législatives, il fut membre du premier Comité d'entente, puis du Comité géné-

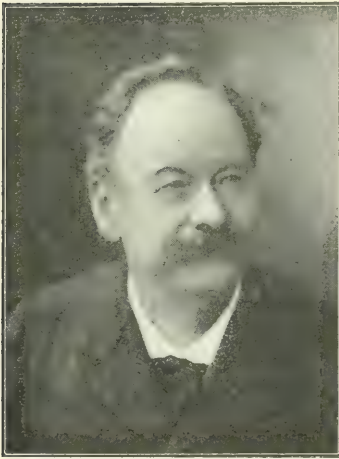


LOUIS RÉVELIN

ral. Il siégea à la Commission administrative permanente jusqu'en 1909, époque à laquelle il se retira pour raison de santé.

Fut secrétaire de rédaction à *l'Humanité* après avoir pris part à sa réorganisation en 1906.

Ferdinand Roussel.



FERDINAND ROUSSEL.

Photo Manuel.

Ferdinand Roussel est né à Laudrécourt (Marne) le 21 décembre 1839. Apprenti puis ouvrier tailleur, participa, dès 1863, au mouvement républicain contre l'Empire. Il s'occupa de l'organisation corporative aux côtés de Deureux, Varlin, Benoit Malon. Secrétaire du Syndicat des tailleurs, il fait partie de la Corderie et fut un des combattants de la Commune.

Donna son adhésion au Parti Ouvrier Français dès la fondation ; il fut membre de son Conseil National et, plus tard, membre du Conseil Central du P. S. D. F. et de la C. A. P. du Parti socialiste.

Il fut candidat du Parti dans la Marne aux élections législatives.

Fixé à Ivry, candidat sur la liste du Parti Ouvrier, il devint maire de cette cité et exerça ses fonctions jusqu'en 1908.

Ernest Tarbouriech.

Ernest-Hippolyte Tarbouriech, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, né le 18 avril 1865, à Paris, décédé en 1911. Après de bonnes études classiques à Saint-Barbe et de solides études à la Faculté, devint professeur au Collège libre des Sciences Sociales à Paris, dont il avait été un fondateur, et où il occupait la chaire de législation sociale. Fut un des premiers intellectuels qui militèrent en faveur de la revision du procès Dreyfus, un des fondateurs de la Ligue des Droits de l'Homme. Membre de son Comité central.



ERNEST TARBOURIECH

Photo Manuel.

Dès 1900, bien que professeur, il adhéraît au Groupe des Étudiants Collectivistes et, après l'Unité, au Groupe de la 5^e Section.

Appelé en 1906 par les militants du Jura, il fit sa première campagne électorale avec vaillance, bien qu'elle fut pénible pour lui à cause de sa santé délicate. En 1910 il acceptait à nouveau la candidature, et il était élu député du Jura.

Auteur de plusieurs ouvrages remarquables : *Essais sur la Propriété*, *La Cité Future*, *La Responsabilité des Accidents du Travail*, etc., etc.

Tarbouriech avait pris une grande part aux travaux de la Commission agraire du Parti socialiste.

Alexandre Varenne.



ALEXANDRE VARENNE

Photo Manuel.

Alexandre Varenne est né à Clermont-Ferrand le 3 octobre 1870. Fils d'un petit commerçant; élève au lycée de Clermont, qu'il quitte à 18 ans pour devenir pendant trois ans clerc d'avoué.

Au retour du régiment, il part à Paris, où il obtient sa licence en droit et se fait inscrire au barreau de Clermont-Ferrand.

Journaliste, il entre au *Petit Clermontois*, puis au *Stéphanois*, et retourne, en 1896, à Paris où, tout en étant em-

ployé de commerce, il continuait ses études de droit et soutenait sa thèse en 1897.

Collaborateur à la *Revue Blanche*, il entre en 1898 à la *Volonté*, puis à la *Lanterne*, à l'*Action* et, en 1904, à l'*Humanité*.

Candidat en 1902 dans la circonscription de Riom, Varenne y réunit 7,800 suffrages et, 4 ans après, il était élu député. A la Chambre, il fut, pendant la législature 1906-1910, le rapporteur du projet de représentation proportionnelle et contribua au succès de la campagne menée dans le pays en faveur de la réforme électorale.

Battu en 1910, Varenne exerce sa profession d'avocat et de journaliste.

TROISIÈME PARTIE

LES CONGRÈS NATIONAUX

Les Principales Résolutions



Jules Guesde sortant du Congrès de Limoges (1906).

CHAPITRE PREMIER

LES CONGRÈS

I. — De 1905 à 1912.

Avec le premier Congrès du Globe, qui s'est tenu à Paris, huit autres grands Congrès nationaux ont réuni annuellement les représentants de la France ouvrière et paysanne :

Le 2^e à Chalon-sur-Saône, 29, 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 1905.

3^e à Limoges, 1^{er}, 2, 3 et 4 novembre 1906.

4^e à Nancy, 11, 12, 13 et 14 août 1907.

5^e à Toulouse, 15, 16, 17 et 18 octobre 1908.

6^e à Saint-Étienne, 11, 12, 13 et 14 avril 1909.

7^e à Nîmes, 6, 7, 8 et 9 février 1910.

8^e à Saint-Quentin, 16, 17, 18 et 19 avril 1911.

9^e à Lyon, 18, 19, 20 et 21 février 1912.

Le 7^e Congrès n'ayant pu solutionner toutes les questions à son ordre du jour, se prorogea à une autre session, dont les séances furent tenues à Paris, les 15 et 16 juillet 1910. La même décision fut prise au 8^e Congrès, dont une session spéciale fut tenue à Paris, les 1^{er} et 2 novembre 1911.

Dans ces grandes assises, sorte de Parlement ouvrier, furent agités, étudiés et débattus la plupart des grands problèmes qui s'imposent à l'attention et aux réflexions du monde du travail.

Après s'être donné une Constitution, le Parti socialiste devait définir son action quotidienne en en formulant les lignes directrices en même temps qu'il devait condenser et harmoniser les différentes nuances de sa pensée sur les divers points

de sa doctrine, dont il avait établi les bases théoriques dans le pacte fondamental d'Unité.

Il devait, après de fertiles discussions, aboutir à la coordination des efforts, à l'unification de la tactique, à l'affirmation de sa volonté inébranlable de poursuivre la destruction du régime capitaliste et la réalisation de l'affranchissement humain. C'est ainsi que furent traitées :

1° L'action générale du Parti ;

2° Les réformes : laïcité, antisémitisme et franc-maçonnerie ;

3° La tactique électorale, la représentation proportionnelle, le suffrage des femmes ;

4° Le programme municipal ;

5° La question agraire ;

6° Le syndicalisme et le socialisme ;

7° La coopération et le socialisme ;

8° L'antimilitarisme et les nationalités ;

9° Le premier Mai ; le chômage ;

10° L'émigration et l'immigration ;

11° La politique coloniale, etc., etc., etc...

On trouvera plus loin les successives résolutions prises sur ces différentes questions.

II. — Le Congrès de Chalon.

Octobre-Novembre 1905.

Il tint ses assises dans la salle du Colysée, rue Desnon : 175 délégués porteurs de 305 mandats y représentaient 64 Fédérations.

C'était la première Assemblée plénière de l'organisation unifiée, depuis la dissolution définitive des grandes organisations nationales qui l'avaient précédée. C'était la première réunion, dans une même formation de combat, d'éléments qui avaient jusque-là bataillés séparément dans des groupements

isolés. Et il fallait que ce Congrès unique prenne des décisions sans appel et également souveraines pour tous les socialistes français.

Les luttes anciennes allaient-elles reprendre ? Les violentes discussions de Japy, les séances orageuses de Wagram allaient-elles se reproduire, déchaînant les passions, ravivant les haines mal éteintes et les rivalités d'autant encore si vivaces ? Ou bien l'esprit de solidarité et d'union dont avaient fait preuve les anciennes organisations françaises depuis le Congrès d'Amsterdam allait-il dominer les débats ? Et l'Unité devait-elle enfin s'accomplir définitivement dans et par les faits ? Ce fut cette dernière hypothèse qui se réalisa et s'il y eut des séances mouvementées, des discussions véhémentes, des propos vifs échangés, le désir unanime des Fédérations de conserver au Prolétariat l'unité politique de classe qu'il avait enfin conquise, plana au-dessus de tout et se manifesta à plusieurs reprises au cours des débats.

Le Congrès s'occupa des deux questions à son ordre du jour : Le Premier Mai, la tactique électorale (1).

Si la première fut aisément résolue et sans discussion, la deuxième passionna le Congrès, dont elle absorba la plus grande partie du temps.

La proximité des élections législatives de 1906, la facilité avec laquelle les abus s'étaient précédemment produits à l'abri des divisions intestines multipliant les candidatures, favorisant ainsi sur le terrain électoral l'adversaire bourgeois ou permettant avec lui toutes les compromissions, tout cela justifiait amplement la nécessité d'une étude approfondie de la question.

S'il était indispensable, en effet, que la nouvelle organisation du Parti arrête, fixe les nouvelles conditions, le plan de la bataille que le socialisme allait livrer avec des cadres nou-

(1) Voir *Principales résolutions*.

veaux, il était également de la plus haute importance à ce qu'elle dise comment elle concevait la tactique électorale et comment cette action devait elle-même être considérée par le prolétariat.

Plusieurs séances du Conseil national (1) avaient été consacrées à cette question portée devant le Parti par une résolution Marcel Cachin, demandant à ce que soit présenté un candidat dans toutes les circonscriptions électorales. Le Congrès délibéra longuement, pendant six séances. Plus de cinquante orateurs, délégués des Fédérations, prirent la parole afin de faire connaître l'opinion de leurs mandataires. Si la question de tactique souleva les plus vives controverses, il y eut un point sur lequel la généralité des déclarations se trouva d'accord.

Presque toutes les Fédérations déclarèrent qu'elles considéraient l'action électorale comme un admirable moyen d'agitation et de recrutement, permettant aux candidats de classe de profiter d'une période exceptionnellement favorable pour diffuser les idées socialistes afin de détacher les travailleurs, de les séparer nettement des fractions politiques diverses de la bourgeoisie.

Toutes indiquèrent unanimement que l'action électorale ne pouvait donner des résultats que si elle était menée en vue du développement du Parti, et qu'elle devait être envisagée surtout comme une action de classe « marquant l'opposition fondamentale du Parti socialiste avec les autres partis ».

L'ensemble du Parti était donc d'accord sur le caractère à donner à l'action électorale et il fut tout de suite convenu, à l'unanimité, que le manifeste électoral qui serait affiché par tous les candidats mettrait au premier plan la question de propriété sur laquelle repose tout le socialisme. Mais, où le

(1) Séances des 14 juillet et 24 septembre 1905.

même accord fut plus difficile à réaliser, ce fut sur la tactique proposée par la motion Cachin.

Devait-on, comme le demandait cette dernière, présenter des candidatures partout — le Conseil national pourvoyant les circonscriptions sans organisation, désignant lui-même les candidats et organisant un minimum de propagande — cette campagne générale marquant l'unité et la force du Parti luttant sur tous les points du territoire, et les candidatures *de sonde* ayant l'avantage de permettre de recueillir, sur les régions inexplorées par le socialisme, des indications utiles à la propagande du lendemain ?

Ou bien devait-on limiter les candidatures aux circonscriptions où la propagande socialiste avait déjà produit ses effets de groupement, et où cette action pourrait être dirigée ou exercée sous le contrôle utile de la Fédération — limitant ainsi l'effort du Parti, mais lui permettant de donner le maximum en n'éparpillant pas ses forces ?

D'autre part, quelle allait être l'attitude des candidats socialistes au second tour de scrutin ? Serait-elle unique dans tout le pays ou dépendrait-elle des circonstances locales ? Les candidatures seraient-elles maintenues, retirées ou serait-ce le désistement ?

Sur ces divers points de tactique les divergences de vues éclatèrent entre les congressistes, soulevant les plus vives discussions qui furent cependant closes par le renvoi à la Commission de résolution (1).

Après de laborieuses séances, cette Commission de résolution aboutissait enfin à des textes d'unanimité qui, rapportés à la dernière séance du Congrès, par Bracke, furent salués d'une formidable clameur enthousiaste de « Vive l'Unité ! »

(1) Cette Commission comprenait : Allemane, Baup, Bracke, Bron, Cachin, Camélinat, Chauvin, Corgeron, de la Porte, Ch. Dumas, Ferdinand Faure, Grollet, Groussier, Guesde, Jaurès, Journoud, Lorris, Mauger, Monties, Osmin, Pédron, Poisson, Ponard, Renaudel, Révelin, Roblin, Rognon, Hubert Rouger, Salembier, Uhry, Vaillant, Wilm.

sortant des poitrines de tous les congressistes qui affirmaient ainsi leur volonté de rester désormais indissolublement unis sous les plis du drapeau de l'Internationale ouvrière.

*
**

Au cours de ses séances, le Congrès avait adopté divers ordres du jour ou résolutions :

1° *Protestant* contre les poursuites intentées aux militants des Bourses du Travail, à Malato, aux antimilitaristes, aux Syndicats d'instituteurs, aux inscrits maritimes ;

2° *Flétrissant* les atrocités du Congo ;

3° *Invitant les élus* à soutenir les salariés de l'État réclamant le droit syndical, les revendications des travailleurs de la voie ferrée, à voter des retraites égales pour tous les travailleurs des champs ou des villes, à déposer un projet de loi faisant bénéficier de la loi sur les accidents du travail et de la prud'homie les travailleurs agricoles, à exiger la publication du rapport de l'enquêteur officiel sur les fusillades de Limoges ;

4° *De solidarité* avec les révolutionnaires de Russie et de Pologne, avec les grévistes de Plainfaing, etc., etc.

Et enfin l'ordre du jour suivant présenté par Y. Lefevre, Goude, Boyer, Martin, Allemane :

Considérant que :

1° Nul ne doit être inquiété pour des opinions, mêmes religieuses ;

2° La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ;

Considérant que des citoyens appartenant à des établissements publics, et notamment Penjam, à Brest, ont été punis disciplinairement, sans aucune forme de procès, pour avoir répandu leurs opinions et que ces sanctions arbitraires peuvent influencer l'esprit déjà prévenu des juges bourgeois ;



Sortie du Congrès de Limoges (1906)

Le Congrès s'élève contre ces pratiques et rappelle que les travailleurs de l'État ont, en dehors des établissements de l'État, la capacité politique et les droits civiques de tous les citoyens.

III. — Le Congrès de Limoges.

Novembre 1906.

C'est dans la vaste salle des Fêtes de la Coopérative « L'Union » que se tinrent les séances du III^e Congrès national où furent représentées 69 Fédérations départementales par 215 délégués porteurs de 289 mandats.

Le Parti socialiste de Belgique, la Social-Démocratie Fédération d'Angleterre, le Parti socialiste révolutionnaire russe ainsi que le Bureau socialiste international y étaient officiellement représentés par Baeck, Dewinne, Guy Bowmann, citoyenne Mitlaender, Roubanovitch et Anseele.

Le Congrès prit acte de la résolution du Conseil national, du 11 mars 1906, votée sur la proposition Guesde-Vaillant (1) :

En réponse aux affirmations de la presse qu'un socialiste aurait été appelé à faire partie du prochain ministère, le Conseil national rappelle que, par le fait de participer ou de négocier sa participation à un gouvernement bourgeois, ce socialiste se met lui-même hors du Parti.

Il élagua de son ordre du jour fort chargé de multiples questions qui furent renvoyées à l'étude de Congrès ultérieurs et consacra ses travaux aux différents rapports du Conseil national, du groupe parlementaire et aux principales questions suivantes (2) :

1^o Rapports entre l'organisation corporative et l'organisation politique de la classe ouvrière; 2^o les nationalités, le militarisme et la guerre, l'action internationale des travailleurs

(1) Il s'agissait en l'espèce de M. Aristide Briand.

(2) Voir les textes votés à la rubrique : *Principales résolutions des Congrès.*

et la patrie ; 3^o le scrutin de liste et la représentation proportionnelle ; 4^o la propagande socialiste dans les milieux ruraux.

Les résolutions concernant les troisième et quatrième questions furent adoptées sans donner lieu à une grande discussion. Mais les deux premières suscitèrent une controverse intéressante.

La présence au sein de l'unité d'éléments socialistes différents, venus avec leur tempérament propre, leur éducation socialiste particulière, devait forcément donner lieu à des débats où se manifesteraient les divergences de vues et les conceptions respectives de ces éléments lorsque se poseraient devant les Congrès les divers problèmes que les anciennes organisations avaient les unes déjà étudiées et résolues, les autres effleurées, et que l'organisation unitaire était appelée à examiner et à solutionner.

Il était donc aussi indispensable que nécessaire pour le Parti d'engager des discussions contradictoires afin de préciser les oppositions qui pouvaient exister entre les diverses tendances et reconnaître les points de contact, en vue d'aboutir rapidement à la communauté de pensée de l'organisation unitaire d'ores et déjà unanime sur le but à atteindre.

La question des rapports entre les Syndicats et le Parti avait été portée à l'ordre jour par la Fédération du Nord.

Dans cette région, où la plus complète harmonie règle les rapports intimes qui ont toujours existé entre les deux grands organes de défense et d'attaque de la classe ouvrière, tous les socialistes pensaient qu'il serait profitable à la classe ouvrière de généraliser dans tout le pays la même collaboration que celle qu'ils pratiquaient.

C'est pourquoi d'un côté, la Fédération du Textile avait fait inscrire cette question au Congrès confédéral d'Amiens, tandis que, de l'autre, la Fédération socialiste demandait au Congrès socialiste de Limoges de fixer à ce sujet l'opinion du Parti.

Les points de vue s'affirmèrent et à celui de Guesde, Delory, Lucien Roland, Victor Renard, P.-M. André, Doizié qui soutinrent la tendance du Nord, proclamant la nécessité pour les travailleurs de combiner l'action syndicale avec l'action politique socialiste en resserrant les liens qui devaient unir socialisme et syndicalisme, s'opposèrent à ceux de Vaillant, Jaurès, Hervé, Allemane, Renaudel, Lafont qui, tout en désirent une libre coopération entre les deux organismes, attendaient surtout des événements, estimant que le Congrès n'avait qu'à prendre acte de la motion de neutralité votée par la C. G. T. à Amiens qu'ils estimaient suffisante.

Les diverses motions retirées, deux seulement résumèrent les débats : celle de Ch. Dumas à laquelle se rallia le Nord et celle du Tarn à laquelle se rallièrent la Seine et l'Yonne. Renvoyées à la Commission des résolutions (1), le rapporteur, Éd. Vaillant, vint indiquer au Congrès que, malgré les efforts de bonne volonté de part et d'autre, l'accord n'avait pu s'établir, et le Congrès vota sur les deux motions. Celle du Tarn fut votée (2) par 148 contre 130.

La question du militarisme et la guerre avait alimenté les discussions des groupes et Fédérations depuis le premier Congrès du Globe en avril 1905.

Elle avait été posée avec éclat par Gustave Hervé au meeting de clôture tenu au Tivoli-Vaux-Hall, à Paris, et par la campagne qu'il mena sur cette question à travers le pays.

La Fédération de l'Yonne, conquise par le beau tempérament, les qualités de cœur et de désintéressement de Gustave Hervé, avait épousé ses idées particulières sur la question et adopté une résolution approuvant sa manière de voir.

(1) Loquin, Paul Faure, Osmin, Duc-Quercy, Ghesquière, Guesde, Willm, Renard (Nord), Cathala, Hubert Rouger, Pierre Bertrand, Poisson, Parot, Varenne, Camélinat, Bedouce, Renaudel, Jaurès, Longuet, Rognon, Hélie, Camelle, Cartier, Maillert, Vaillant, Groussier, Révelin et Renard (Seine) composaient la Commission.

(2) Voir les *Principales résolutions des Congrès*.

appelant ainsi le Parti à se prononcer dans son Congrès national.

Trois points de vues, trois motions mirent aux prises les diverses tendances. Gustave Hervé et Sixte-Quenin défendirent la motion de l'Yonne, niant l'idée de patrie, soutenant la thèse de l'insurrection en cas de guerre : les prolétaires — selon eux — devant être indifférents aux questions de nationalité. Ils ajoutaient qu'ils voyaient le moyen d'atteindre le capitalisme en détruisant la « religion patriotique ». 31 voix se prononcèrent pour leur manière de voir.

Vaillant, Jaurès, Cabannes, Nadi, Lopicque, Urhy, Révelin, Sembat soutinrent les motions de la Seine, l'une rappelant les décisions internationales affirmant l'indépendance des nationalités dont l'autonomie doit être défendue par le prolétariat international ; l'autre préconisant les moyens de s'opposer à la guerre (grève générale, insurrection, etc.). Ils constatèrent que la nation était un fait historique qui ne pouvait être nié, mais qu'il était nécessaire de prévoir les mesures qui pourraient être prises et les moyens qui pourraient être employés pour empêcher la guerre.

Guesde considéra, lui aussi, les nations comme un fait impossible à nier « une étape sur la route de la grande patrie humaine » ; il défendit la motion du Nord, confirmant les décisions antimilitaristes des Congrès internationaux, ne voulant pas, dit-il, limiter à un cas spécial la nécessité insurrectionnelle, estimant l'insurrection comme impossible à pratiquer en cas de guerre, et comme dangereux en tous cas d'en prévenir à l'avance l'ennemi.

Les motions de la Seine furent votées par 153 mandats ; celle du Nord obtint 98 voix.

Un progrès notable s'était accompli depuis Chalon au sein de l'organisation. Alors qu'à ce dernier Congrès on avait pu redouter, à l'issue de certaines séances, la fêlure du bloc unitaire et que de grands efforts avaient été faits de part et

d'autre pour aboutir à la conciliation des tendances afin d'éviter les choes irréparables et les scissions funestes, à Limoges les discussions se produisirent sans contrainte, chacun put exprimer librement et totalement sa pensée, les votes purent s'émettre débarrassés de tout souci scissionniste; l'unité ne fut pas un seul instant menacée, la solidité de l'édifice unitaire n'inspirait plus aucune appréhension. Comme après Chalon, l'unité sortait du Congrès plus vivante, plus forte que jamais.

*
**

Le Congrès avait voté l'ordre du jour pur et simple sur la question de la Maçonnerie (1) et divers ordres du jour invitant les élus à réclamer l'extension à l'Algérie des lois ouvrières, ou envoyant le salut fraternel du Parti aux populations grévistes.

*
**

Le dimanche matin, le Congrès se rendait en corps au cimetière de Limoges où il déposait une couronne sur la tombe de l'ouvrier Vardelle tué par la troupe en 1905. Meslier prit la parole, au nom du Congrès, à cette manifestation qui eut lieu avec le concours de toute la population ouvrière de la cité Limousine.

IV. — Le Congrès de Nancy.

Août 1907.

Le Congrès de Nancy siégea dans la salle des Conférences de la Maison du Peuple où 68 Fédérations furent représentées par 148 délégués porteurs de 307 mandats.

(1) Voir les *Principales résolutions*.

Des délégués américains étaient présents au Congrès ainsi que Maës qui parla, à la première séance, au nom du Parti ouvrier belge, et Schleicher qui apporta le salut fraternel de la Lorraine annexée.

L'ordre du jour comprenait 20 questions. La plus grande partie dut être renvoyée, telles celles des modifications aux Statuts, la collaboration des élus aux journaux étrangers au Parti, l'enseignement primaire, le cumul des fonctions, la propagande dans les milieux maritimes, la franc-maçonnerie, etc., etc.

Sur le militarisme et les conflits internationaux, les mêmes divergences se firent jour, les trois thèses furent à nouveau défendues avec vigueur : la première, par Hervé, Pelletier et Sorgue ; la seconde par Vaillant, dont la préoccupation constante a toujours été d'éviter par tous les moyens les conflits internationaux, Jaurès, Varenne, Renaudel, J. Longuet, Dreyfus et Jourdan ; la troisième, enfin, par J. Guesde, Lafargue, H. de la Porte, Michel et Corgeron.

Le Congrès de Nancy précédant de quelques jours seulement le Congrès international de Stuttgart, c'était l'ordre du jour de ce dernier Congrès qui, fatalement, devait faire l'objet des délibérations de la Section française de l'Internationale ouvrière. De là les nouvelles discussions sur les questions déjà examinées à Limoges.

La discussion prouva que les divergences portaient plus sur la méthode, sur la théorisation de la tactique, que sur le fond de la question ; il y eut dans les interventions de Jaurès, Varenne, Guesde, Vaillant de nombreux points communs, et si Renaudel, Jaurès, Guesde, le constatèrent, les approbations quasi-unanimes du Congrès — soulignant dans les discours de Vaillant, de Jaurès, de Guesde, les passages répondant aux sentiments unanimes de l'Assemblée — le confirmèrent à maintes reprises.

Vaillant est inspiré du souci d'éviter la guerre qu'il redoute

comme susceptible de provoquer, si elle se produisait, une régression, un retard de la libération ouvrière future.

Jaurès, lui, considère que l'état des forces socialistes internationales, leur permet une action vigoureuse et immédiate capable de prévenir, d'éviter la guerre.

Hervé lui-même, en rappelant tapageusement que les prolétaires de tous les pays ne veulent plus se prêter aux entreprises du militarisme, avoue qu'il n'a pas d'autre but.

Et Guesde aussi, avec tout le Congrès, est résolu à s'opposer aux conflits sanglants entre prolétaires frères de nations différentes, mais ce qu'il critique âprement, ce qu'il combat surtout, ce sont les moyens préconisés, qu'il estime dangereux, c'est le morcellement de l'action socialiste qu'il veut unique-concentrée vers le but ultime : le renversement de l'ordre social. Cela est si exact qu'à un moment donné Guesde a entrevu, dans son discours, une possibilité d'unanimité (1).

La motion de l'Yonne recueillit 41 voix ; celle de la Dordogne, inspirée de celle qui fut présentée à Limoges par la Fédération du Nord, 123. La première motion de Limoges, affirmant l'autonomie des nations, est votée par 251 voix contre 23 seulement ; la deuxième, par 160 voix contre 126.

A Limoges, la discussion des rapports des Syndicats avec le Parti avait été amorcée. A Nancy, elle prit de l'ampleur. Il ne s'agit plus de « relations » entre les deux organismes, mais il s'agit de dire ce que l'on pense de ces deux organisations de classe et de définir le rôle qui est assigné à l'une et à l'autre dans le présent et dans l'avenir de la classe ouvrière.

Les diverses conceptions de ce que peut être l'action syndicale, l'analyse de ce qu'elle est, de ce qu'elle doit être, de ce que le prolétariat peut et doit en attendre fut exposé avec maîtrise par plusieurs orateurs.

Le lecteur trouvera dans un autre volume l'exposé des

(1) Compte rendu du Congrès de Nancy, p. 312.

diverses conceptions du syndicalisme ; disons seulement que les discours de Hubert Lagardelle, Edouard Vaillant, Jules Guesde les développèrent brillamment.

Le Congrès eut à se prononcer sur les motions du Cher et



GUESDE et BRACKE sortant du Congrès de Nancy.

de la Dordogne reproduisant la pensée exprimée à Limoges, la première par la Fédération du Tarn, la deuxième par la Fédération du Nord.

La motion du Cher fut votée par 167 mandats contre 141 à celle de la Dordogne.

Là aussi la division était plus apparente que réelle, puisque, bien qu'elles s'opposassent dans le Congrès, les deux motions

n'en constataient pas moins, l'une et l'autre, qu'il était désirable que les relations entre les deux organisations s'établissent cordiales et fraternelles ; seules elles différaient sur l'opportunité du moment et encore sur le choix des moyens pour aboutir à cet accord.

Après examen des rapports du Conseil national, du groupe parlementaire, du journal *l'Humanité*, le Congrès solutionna les points de son ordre du jour concernant la politique coloniale en adoptant un rapport de Paul Louis, et le suffrage des femmes, l'émigration et l'immigration par le vote de motions qu'on trouvera plus loin (1). Il fixa les conditions dans lesquelles s'effectuerait le prélèvement sur l'indemnité parlementaire, soit 1,200 francs à l'organisme central, 300 francs à la Fédération et 1,500 à l'organe ayant fait les frais d'élection.

Comme à Limoges, à Nancy les controverses les plus ardues furent empreintes de la même courtoisie ; il y eut bien sur des points secondaires quelques vives discussions, mais celles où furent débattues les grands problèmes de doctrine firent, par leur tenue, la démonstration que le Parti était proche d'avoir atteint le degré de sagesse et de conscience que lui donnera de plus en plus un contact permanent entre ses divers éléments, une collaboration plus intime, une même fraternité d'armes contre la bourgeoisie.

*
**

Des ordres du jour de sympathie aux députés de la Douma poursuivis, au Congrès des Syndicats d'instituteurs, et de protestation contre les assassinats de Raon-l'Étape, furent votés par le Congrès de Nancy.

(1) Voir chapitre : *Principales résolutions*.

V. — Congrès de Toulouse.

Octobre 1908.

Ce fut au lendemain des élections municipales, en pleine période de résistance à la réaction Clemenceiste, que s'assemblèrent, dans la salle des Jacobins à Toulouse, porteurs de 324 mandats, les 250 délégués du prolétariat urbain et rural.

L'ordre du jour des séances fut entièrement occupé par une seule question : l'action générale du Parti.

L'Internationale avait, à Amsterdam, condamné la politique de collaboration. Le groupe de la Chambre, fidèle au pacte d'unité, restait distinct des autres fractions. La politique du bloc avait fait son temps. La politique républicaine d'autre part, depuis la liquidation du problème anticlérical, se débattait dans l'incohérence et dans l'impuissance en face des problèmes économiques. L'heure ne pouvait être mieux choisie par le Parti Socialiste pour définir sa politique de classe.

La discussion prit trois journées ; de nombreux délégués y prirent une part active, depuis le plus modeste militant jusqu'aux grands orateurs du Parti. Tous les représentants du monde ouvrier urbain et rural firent entendre le son de cloche de leur organisation.

Toutes les opinions s'y firent largement jour, depuis le réformisme le plus pâle de J.-L. Breton jusqu'à l'insurrectionnalisme romantique d'Hervé défendu par Jobert, en passant par la conception marxiste de Guesde défendue par Bracke. Vaillant y défendit le caractère oppositionnel du socialisme aux autres partis, et Jaurès la valeur de l'action réformatrice quotidienne du Parti.

Hubert Lagardelle y exposa le point de vue d'un parti socialiste enregistraut les volontés ouvrières affirmées sur le terrain syndical.



Sortie du Congrès de Toulouse (Salle des Jacobins, 1908).

J.-L. Breton tenta un vain appel au retour à la politique du bloc ; son langage se heurta à l'indifférence du Congrès tout entier qui semblait ignorer totalement l'époque que Breton regrettait amèrement. Vingt-six orateurs (1) se succédèrent à la tribune ; les diverses résolutions furent renvoyées à la Commission des résolutions (2).

À la dernière séance, Jaurès — en une prestigieuse allocution — rapporta, au milieu de l'enthousiasme du Congrès, et dans un cadre d'apothéose imaginé par les socialistes toulousains, la motion d'unanimité (3) votée par 33 voix sur 34 à la Commission.

La résolution fut adoptée à l'unanimité moins une abstention, celle de Breton.

Les adversaires du socialisme escomptaient la division et la débandade ; ce fut l'union indéfectible des forces socialistes qui sortit du Congrès ; pendant quatre jours, le heurt des idées succéda au choc des tendances particulières à chacun des orateurs qui exprimèrent leur pensée en pleine clarté ; pendant quatre jours, s'affirmèrent, s'opposèrent, se pénétrèrent les différentes conceptions, et la conclusion superbe ce fut la formule unique groupant en faisceau compact toutes les forces du Parti dans une affirmation commune cimentant ainsi définitivement l'union, l'unité socialiste. Pendant ces quatre jours, on avait pu évoquer le passé des uns et des autres, rendre hommage aux anciennes organisations, rappeler leurs services, critiquer leur méthode sans éveiller de vaines susceptibilités, sans compromettre en rien l'unité, qui était devenue indestructible.

(1) A. Tanger, Lafargue, A. Varenne, Ed. Vaillant, J. Longuet, P. Constans, Clévy, Breton, Rappoport, Paul Faure, Hubert Rouger, Hubert Lagardelle, Dondicol, Mistral, Héliès, Ferdinand Faure, Jean Lorrin, Jean Jaurès, Bracke, Dormoy, Compère-Morel, Briquet, Jobert, Futin, Aubriot, Bruckère, Allard.

(2) Aubriot, Bon, Bracke, Bruckère, Cachin, Cambier, Clévy, Compère-Morel, Darme, de la Porte, Demoulin, Dondicol, Dormoy, Dubreuilh, Eloy, F. Faure, Ferroul, Gérard, Goude, Jaurès, Jobert, Lafargue, Lauche, Rappoport, Renaudel, Revelin, Sembat, Socolovert, Tanger, L. Thivrier, A. Thomas, E. Vaillant et A. Varenne formaient la Commission.

(3) Voir *Principales résolutions*.

L'unanimité de Toulouse produisit une impression considérable dans le pays. A l'heure où les militants étaient en butte aux persécutions du pouvoir, où les partis de conservation sociale se reprenaient à espérer, la motion de Toulouse permettait au prolétariat d'envisager l'avenir avec sérénité et confiance et d'avoir foi aux destinées nouvelles qui l'attendaient ; elle lui apportait — après l'unité conventionnelle — l'affirmation de son unité morale sortie du creuset unitaire de Toulouse et cristallisée dans la motion d'unanimité (1).

Désormais, toutes les discussions pourront se produire au sein du Parti, l'unité ne sera plus en jeu, la motion de Toulouse a définitivement constitué un Parti vigoureux, qui ne peut plus se disloquer.

*
**

Le Congrès avait voté une motion en faveur du Syndicat des fonctionnaires, une résolution sur la question agraire, un ordre du jour contre les répressions gouvernementales, un autre ordre du jour en faveur des instituteurs et des agents des P. T. T. poursuivis.

VI. — Le Congrès de Saint-Étienne.

Avril 1909

C'est dans la grande salle de Conférences de la Bourse du Travail que se réunirent les 204 délégués des 66 Fédération départementales formant un total de 204 mandats.

Deux questions à elles seules remplirent les séances du Congrès : la campagne électorale 1910 et la question agraire.

(1) La résolution de Toulouse, avec les commentaires de Jaurès, fut tirée en affiches à 10.000 exemplaires, par décision de la C. A. P. du 27 octobre 1908.

A l'ouverture de la discussion, le secrétaire général du Parti, Louis Dubreuilh, donna connaissance au Congrès d'une lettre envoyée à la C. A. P. par M. Lafferre, président du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste, invitant le Parti socialiste à donner mandat à sa C. A. P. de négocier avec lui les conditions d'un engagement réciproque pour le deuxième tour.

Le Congrès fut unanime à déclarer qu'il ne pouvait tenir que comme nulle et non avenue cette lettre. Elle ne pouvait intervenir en rien dans la discussion de la tactique électorale que le Parti devait arrêter en dehors même de toute considération extérieure ; la conclusion logique fut l'ordre du jour pur et simple adopté sans aucune opposition. Maintien du *statu quo* par la confirmation des motions de Chalon, retrait pur et simple des candidatures socialistes, discipline républicaine avec les candidats prenant des engagements en vue de certains votes démocratiques, maintien au second tour, telles furent les attitudes tour à tour examinées et défendues devant le Congrès.

Breton présenta sa dernière défense de la politique du bloc. Elle ne devait plus revenir en discussion dans les Congrès ultérieurement tenus. Hervé et sa petite fraction insurrectionnaliste soutinrent le maintien systématique au deuxième tour. Finalement, après avoir entendu 28 orateurs (1), les diverses motions furent renvoyées à la Commission des résolutions (2) chargée de rapporter à une prochaine séance sur le sujet.

Le rapporteur, Goude, au nom de la Commission, indiqua

(1) Breton, Varenne, Delory, Golly, Goude, Vaillant, Musy, Dalman, Dondicol, Pelletier, Jaurès, Yauch, Lafargue, Serre, Briquet, Chastenet, Deville, Lorrès, Coste, Hervé, Demoulin, Robinet, Soilot, Corcos, Ferdinand Faure, Delory, Voillot, Freschi.

(2) Composée d'André, Bailleul, Bras, Cachin, Cambier, Darne, Dormoy, Dubreuilh, Evrard, Paul Faure, Gérard, Goude, Guillon, Héliès, Hervé, Jaurès, Killer, Lagardelle, Edgard Longuet, Jean Longuet, Melgrani, Norange, Philbois, Renaudel, Roland, Roldes, Hubert Rouger, Angèle Roussel, Tarbouriech, Thessier, Vaillant, Verecque.

qu'après un échange de vues entre les commissaires, toutes les propositions sauf une avaient été retirées par les Fédérations, qui se réservaient le droit de les soumettre au prochain Congrès.

La seule motion maintenue, celle de la majorité de la Seine, demandant le maintien des candidatures au deuxième tour, fut rejetée par 264 mandats contre 51 et 30 abstentions (1).

Le *statu quo* était donc maintenu.

La question agraire fut longuement examinée pendant quatre séances consécutives consacrées à une sorte de grande discussion générale, préface naturelle des décisions socialistes envisageant le grand problème du socialisme devant la paysannerie.

Depuis 1882, époque où le Parti Ouvrier Français, en son Congrès de Nantes, votait le programme agricole après une enquête menée par le Conseil National à travers la France paysanne, le Parti socialiste n'a cessé de faire ses efforts pour relier le mouvement des travailleurs agricoles à celui des travailleurs industriels, coordonnant leurs revendications, groupant les ouvriers de la terre dans la même organisation que les ouvriers de toutes corporations. Il sait, par l'expérience, qu'en France les révolutions ne se font pas sans l'appui des campagnes, il sait aussi que le capitalisme a fait son apparition dans l'agriculture, créant aussi un prolétariat misérable et exploité, expropriant là aussi les classes moyennes, concentrant également les richesses terriennes et dépouillant de leurs produits les petits paysans, préparant, créant le milieu favorable à l'éclosion du socialisme.

La Fédération de la Haute-Vienne avait fait porter la question agraire à l'ordre du jour du Congrès de Limoges, où Compère-Morel, avait fait nommer une Commission chargée de faire une enquête dans les milieux ruraux. Renvoyée à

(1) Voir *Principales résolutions*.

Nancy, elle venait enfin à Saint-Étienne où elle ne pouvait faire que l'objet d'un vaste débat préalable, un sujet de cette importance pour le socialisme ne pouvant être résolu au pied-levé.

Compère-Morel, rapporteur de la Commission nommée à Limoges, posa le problème dans un grand discours dont le Congrès vota l'impression en brochures et la distribution à 80.000 exemplaires dans les Fédérations rurales (1).

Deux points de vue différents se trouvèrent en face; celui du rapporteur et celui de la Fédération de la Seine: le premier partisan d'un programme détaillé de réformes applicables immédiatement avec un commentaire nécessaire à l'affirmation du but final du socialisme: l'expropriation de la bourgeoisie; le second ne voyant pas l'utilité d'un programme agricole spécial, le socialisme étant le même à la ville comme aux champs.

26 orateurs, parmi lesquels Vaillant, Renaudel, Jaurès, Maxence Rodes, Tarbouriech, Lagardelle, Lafargue, Lucien Roland, J. Longuet, Guesle, etc., etc., prirent part à ce débat.

Les diverses résolutions examinées par la Commission, Tarbouriech rapporta devant le Congrès une proposition de nomination d'une nouvelle Commission ayant mandat d'examiner toutes les résolutions des Fédérations et de présenter aux délibérations d'un prochain Congrès une déclaration générale avec un projet de cahier de revendications (2).

De ce grand débat, de l'ensemble des interventions, il ressortit nettement qu'il y avait accord complet sur un point de la question, à savoir que tous étaient unanimes à proclamer que la révolution sociale se ferait par le prolétariat pour le prolétariat, mais aussi avec les paysans et pour les paysans, le socialisme étant le grand libérateur de tous les travailleurs sans aucune distinction.

(1) Impression demandée au Congrès et votée par la C. A. P.

(2) Voir *Principales résolutions*.

Le Congrès avait eu à s'occuper des divers rapports du Conseil National, qui furent discutés minutieusement, de plusieurs cas de contrôle contre des élus et des militants qui se défendirent devant lui et furent absous sur rapport de la Commission des conflits.

Une résolution sur le Premier Mai 1909 fut également votée, ainsi que les ordres du jour habituels de sympathie aux victimes de la répression gouvernementale.

VII. — Le Congrès de Nîmes.

Février 1910.

Le 7^e Congrès national se tint à Nîmes, en février 1910, dans la salle du Casino, drapée des soixante drapeaux des sections fédérées du Gard. 73 Fédérations y avaient mandaté 220 délégués avec 336 voix.

Une grande partie des séances fut accordée à la question des retraites ouvrières, qui était venue se greffer à l'ordre du jour sur la discussion du rapport du Groupe parlementaire.

La Chambre avant de clore la 9^e législature, allait se trouver en présence du projet gouvernemental des retraites ouvrières et paysannes, retour du Sénat où le texte de la Chambre avait subi diverses atténuations; la Confédération Générale du Travail menait une très vive campagne contre ce projet, ainsi du reste qu'un certain nombre de socialistes, dont les principales critiques portaient sur les principes mêmes du projet: triple contribution de l'Etat, du patronat et de la classe ouvrière.

Les élus à la Chambre allaient-ils voter le projet, afin qu'il servit de base — aussitôt promulgué — à un nouveau projet d'améliorations, ou devaient-ils le repousser comme un trompe-l'œil pour les travailleurs ?

Pendant plusieurs mois, les plus vives polémiques se

donnèrent libre cours dans les journaux du Parti, dans les réunions publiques.

Elles ne pouvaient manquer de se reproduire devant le Congrès, où partisans et adversaires du projet discutèrent trois jours durant sur les avantages ou les inconvénients de la loi.

Les premiers, tout en reconnaissant les imperfections du projet, la justesse des critiques faites à l'âge trop éloigné, au chiffre de la pension trop faible, etc., acceptaient délibérément les principes de la loi dans laquelle ils voyaient le germe du principe de l'assurance sociale, affirmant que la réforme, si insuffisante fut-elle, n'en constituait pas moins un progrès, et que la loi, une fois votée, serait facilement améliorable.

Les autres, au contraire, condamnaient nettement les principes de la loi ; ils estimaient que sans retouche le projet était une duperie, constituait une nouvelle charge pour la classe ouvrière. Aussi dénonçaient-ils comme une escroquerie le prélèvement d'une contribution sur le salaire ouvrier et tout en revendiquant pour les travailleurs « le droit à la retraite », ils faisaient un devoir aux élus socialistes de voter contre ce projet de loi, qu'ils considéraient comme insuffisant et illusoire.

Pendant cinq séances les arguments furent fournis à profusion par les 31 orateurs inscrits (1) et le Congrès eut à se prononcer sur les deux motions en présence, celle de Vaillant en faveur de la loi, celle de Luquet contre la loi. La motion Vaillant fut votée par 193 voix contre 156 à la motion Luquet et 4 abstentions (2).

*
**

(1) Renaudel, Groussier, Nectoux, Albert Thomas, Vaillant, Aubriot, Sembat, Jaurès, Briquet, Calvinhac, Mauger, Goniaux, Rozier, Guillet parlèrent en faveur de la loi.

Marius André, Rappoport, C. Luquet, Victor Méric, Raquillet, Lucien Roland, Gustave Hervé, Lafont, Ferdinand Faure, Chasteney, Delory, Fiancette, parlèrent contre.

Brunelière, Ducasse, Baco, Ricard intervinrent également dans le débat.

(2) Voir *Principales résolutions*.

La Commission des résolutions (1) par l'organe de ses rapporteurs Briquet et Compère-Morel, soumit au Congrès le texte sur la tactique électorale et le deuxième tour de scrutin, maintenant les décisions de Chalou (2) et de Saint-Étienne.

Le Congrès vota ces motions, ainsi que le manifeste électoral (3), après avoir repoussé, par 310 mandats, les motions Perceau et Grégoire (maintien des candidatures au deuxième tour), qui obtinrent respectivement 23 et 18 voix.

Les autres questions à l'ordre du jour furent renvoyées à un Congrès spécial qui se tint à Paris en 1910.

*
**

Le Congrès avait voté divers ordres du jour de sympathie aux fonctionnaires persécutés en Maine-et-Loire, aux grévistes de Graulhet, Espérazza, Moussan, à Bebel, à Jules Guesde, un ordre du jour de protestation contre la condamnation du disciplinaire Rousset, un autre protestant contre la nouvelle demande de crédits de 1 milliard 300 millions pour le programme naval. Il vota aussi une résolution de la Fédération de l'Algérie contre l'Ouenza et envoya son salut fraternel au P. S. argentin.

Au début du Congrès, Dobry Stoytcheff, délégué du Parti Ouvrier bulgare, et A. Dewinne, du Parti Ouvrier belge, venus pour représenter leur organisation au Congrès avaient pris la parole.

Paris.

La deuxième partie du Congrès National se tint à Paris les 15 et 16 juillet 1910. Les délibérations portèrent sur l'ordre du jour du Congrès international de Copenhague, la

(1) Marius André, R. Briquet, Compère-Morel, Jaurès, Lafargue, De la Porte, Rappoport, Sembat, Tanger, Vaillant. Varenne composaient la Commission.

(2) Voir *Principales résolutions*.

(3) Voir page 14.

Section française ayant à formuler sa pensée particulière avant de se rencontrer avec les autres sections sœurs de l'Internationale Ouvrière. 181 délégués représentaient 354 mandats.

Trois questions furent étudiées par des Commissions spéciales (1) : la peine de mort, le chômage, les résultats internationaux de la législation ouvrière.

Sur la première, le Congrès adopta la proposition polonaise, demandant aux groupes parlementaires de l'Internationale de déposer respectivement dans leurs Assemblées des propositions de loi contre la peine de mort.

Sur les deux autres questions, les motions rapportées par les Commissions furent adoptées (2) ; celle relative au chômage rappelait qu'il était la conséquence fatale du mode de production capitaliste, elle indiquait, en outre, les mesures immédiates à prendre pour en atténuer les effets (3).

Concernant la législation ouvrière, la motion reconnaissait que la misère prolétarienne ne cesserait que lorsque les travailleurs seraient les maîtres des moyens de production ; elle indiquait ensuite dans quel sens la législation ouvrière devait être dirigée, qu'elle ne pouvait donner d'appréciables résultats que si elle avait un caractère international et l'appui d'une classe ouvrière puissamment organisée politiquement et économiquement.

Sur l'arbitrage international et le désarmement, Vaillant rappela ce que la Section française avait fait pour l'établissement des relations pacifiques entre nations, et il demandait qu'en complément de la décision de Stuttgart il fut

(1) *Commission du chômage*. — Vaillant, Teneveau, Voilin, Picavet, Merucci, Melgrani, Lavaud, Semanaz, Mistral, Pedron, Reisz.

Commission législative internationale. — Hesse, Juncker, Uhry, Groussier, Rappoport, Paul Louis, Lafont, Constans, Lafargue, Ledin, Doizy.

Commission de la peine de mort. — Hamon, V. Rey, Roullier, Engelfred, Cipriani, Edgard Longuet, Camin, Boutet, Cambier, Gérard, Norange.

(2) Voir *Principales résolutions*.

(3) Voir *Principales résolutions*.

proposé qu'au cas où une menace de conflit viendrait à surgir, le Bureau Socialiste International soit convoqué d'urgence avec la Commission socialiste parlementaire pour aviser aux moyens de prévenir le conflit sanglant ; et comme Guesde fit remarquer qu'une pareille procédure pourrait présenter quelque danger, Vaillant accepta l'amendement de Guesde par l'introduction dans la motion de la phrase suivante : « sur la demande d'au moins un des prolétariats intéressés » et la motion fut votée (1) par 292 mandats contre 34 à la motion des insurrectionnels, qui affirmaient insuffisante la pratique de l'arbitrage et déclaraient que les socialistes devaient s'en tenir à l'action révolutionnaire, seule efficace et seule garantie de la paix.

Le débat le plus important du Congrès eut lieu sur « les rapports entre les Coopératives et le Parti ».

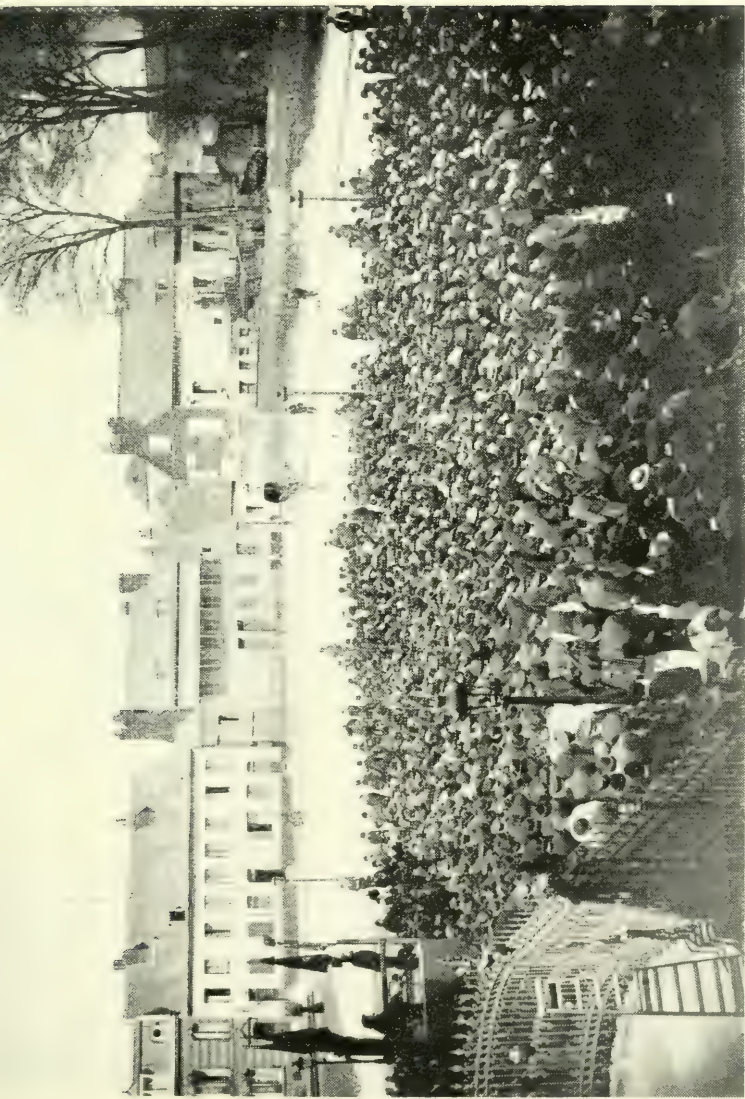
Là, encore, comme sur la question syndicale les forces du Parti se divisent en deux fractions :

Les uns, avec Héliers, qui prononça un discours fortement documenté, Poisson, Vaillant, Thomas, Tarbouriech, Évrard, Hesse, Bâtevin, Lepez, accordaient une valeur intrinsèque à la Coopération qui, en se développant, tend au même but que le Socialisme.

Les autres, avec Guesde, qui exposa lumineusement son point de vue, avec Samson, des Coopératives du Nord, avec Lafargue, Mayéras, Bracke et Compère-Morel, affirmaient, avec la motion de la Haute-Vienne, qu'on ne saurait attribuer une valeur socialiste à la Coopération, qui peut être pratiquée par toutes les classes et par tous les partis.

Dans un prochain volume, le lecteur trouvera l'exposé de ces deux thèses, opposées théoriquement, mais aboutissant à la même pratique, les partisans de l'une et de l'autre s'efforçant également de développer le mouvement coopératif pour le plus grand profit du mouvement ouvrier.

(1) Voir *Principales résolutions*.



Congrès socialiste de Saint-Quentin de 1911 (Discours d'Albert Thomas sur Babeuf).

202 voix votèrent la motion de la Seine, tandis que 142 se prononcèrent pour celle de la Haute-Vienne.

*
**

Le Congrès vota des ordres du jour en faveur de la Finlande, des cheminots révoqués, contre les persécutions gouvernementales.

VIII. — Le Congrès de Saint-Quentin.

Avril 1911.

C'est la salle des fêtes du somptueux palais de Fervaques qui abrita le 8^e Congrès National, constitué par 269 délégués, porteurs de 402 mandats.

La première journée commença par une belle manifestation consistant en un défilé en ville, où toute la population ouvrière suivit les congressistes jusqu'à la place Babeuf. Là, devant la foule assemblée, Charles Ballet, au nom de la Fédération de l'Aisne, et Albert Thomas, au nom du Congrès, saluèrent la mémoire et retracèrent la vie du « précurseur » aux acclamations de tous.

Après la lecture des traditionnels télégrammes (particulièrement nombreux cette année) des Partis socialistes étrangers, l'approbation des rapports du Conseil National, le Congrès aborda ses travaux par une discussion du rapport du Groupe parlementaire. Celle-ci prit de nombreuses séances, par suite du dépôt de nombreuses motions soulevant des points de doctrine ou de tactique générale par dessus les critiques adressées aux personnalités mises en cause.

Ce furent principalement : Celle de Maxence Roldes sur la politique de laïcité, celle de de Pressensé au nom de la Fédération du Rhône, contre l'apparemment introduisant dans la réforme électorale la confusion qu'on voulait éviter,

et enfin celle d'Edgard Milhaud relative à la nationalisation des chemins de fer pour aider le Groupe Parlementaire dans son action en faveur des cheminots révoqués.

Cette dernière souleva un émouvant et dramatique incident entre Jaurès et Guesde, ce dernier opposant l'expropriation au rachat et demandant le renvoi à l'étude des Fédérations, tandis que Jaurès demandait un vote du Congrès.

Les motions furent renvoyées à la Commission des résolutions (1) qui rapporta des motions d'unanimité (2) qui furent votées de même par le Congrès.

Adrien Veber, au nom de la Commission Municipale, composée d'élus municipaux, maires et anciens maires du Parti (3), commenta son rapport et rendit compte des travaux de la Commission.

Au cours de la discussion fut posée la question des régies municipales, qui semblait devoir diviser le Congrès. Edgard Milhaud, dans un intéressant discours, préconisa la régie directe dressant ses forces en face de celles du capitalisme monopoleur et présenta le municipalisme comme « une amorce, un germe de la société future ».

Soutenu par E. Poisson et Albert Thomas, il fut vivement combattu par Compère-Morel s'opposant à la naissance d'un « socialisme municipal » susceptible « de faire perdre de vue le socialisme tout court », et ne voulant voir dans les régies, auxquelles il n'est pas hostile, autre chose que de la bonne gestion communale, et non un principe général du socialisme. Cette thèse fut soutenue aussi par P. Constans, P. Lafargue et J. Guesde.

(1) Composés : Albert Thomas, Marius André, Besson, Boutet, Brucke, Clévy, Cleuet, Compère-Morel, Constans, Darne, Demargne, Dormoy, Dubreuilh, Evrard, Faure, Gonnet, Gelly, Gérard, Goude, Hubert Rouger, Inghels, Jaurès, Lafont, Laudier, Lebas, Edgard Lenguet, Jean Longuet, Marquet, Milhaud, Norange, Poncet, Poisson, Pressemane, Pressensé, Raquillet, Renaudel, Roldes, Roland, Sembat, Sixte-Quenin, Vaillant.

(2) Voir les *Principales résolutions*.

(3) Cette Commission avait été nommée par la C. A. P. dans sa séance du 29 janvier 1911.

Après une décisive intervention de Vaillant affirmant qu'il ne saurait être question de socialisme municipal et demandant au Congrès de se mettre d'accord sur une motion unitaire, qu'il croit possible, et une intervention de Guesde lui répondant qu'il voit en effet, après ses paroles, une possibilité d'entente, la Commission des résolutions fut chargée de rapporter devant le Congrès, où elle se présenta à une séance suivante avec des motions d'unanimité (1).

Le Congrès ratifia avec le même ensemble et donna mandat à la Commission Municipale de rédiger les articles du programme.

Les résolutions sur la tactique électorale (2) relatives au deuxième tour et aux coalitions furent votées par 289 et 317 mandats contre 102. et 64.

Le Congrès de Saint-Quentin fut un Congrès unitaire ; il marqua l'étape parcourue depuis la disparition des anciennes organisations ; il fit la preuve de quelque chose de nouveau : la pénétration mutuelle des tendances, l'atténuation réelle des désaccords, l'action commune élaborant peu à peu une pensée commune.

À Toulouse, ce furent les efforts de bonne volonté qui aboutirent à l'unité ; à Saint-Quentin les résolutions unitaires exprimaient la pensée de tous.

Rien ne fut plus significatif, du reste, que les deux faits suivants : 1° l'acclamation grandiose, répétée, unanime, qui accueillit les paroles de Vaillant (amené à la tribune — dit-il — par le mot de ministérialisme qu'il avait entendu prononcer) lorsqu'il proclama « que la collaboration avec les « partis au pouvoir était finie en France depuis Amsterdam, « que cela ne peut se renouveler, que cela ne se renouvellera « pas ».

(1) Voir *Principales résolutions*.

(2) Voir *Principales résolutions*.

L'autre fait, ce fut l'accord unanime également qui se fit sur le nom de Jaurès délégué à la direction de *l'Humanité*.

Le Congrès de Saint-Quentin donnait une nouvelle preuve de la volonté d'union sincère pour le plus grand bien de la classe ouvrière.

Après le vote d'une série de motions concernant l'amnistie, l'expédition du Maroc, Gustave Hervé, le Congrès ajournait la revision des statuts à un Congrès supplémentaire qui eut lieu à Paris les 1^{er} et 2 novembre de la même année.

Le Congrès de revision des Statuts.

Les 1^{er} et 2 novembre 1911, dans la salle des fêtes de la Coopérative *La Bellevilloise*, rue Boyer, le Congrès extraordinaire — dont la tenue avait été décidée par le Congrès de Saint-Quentin — réunissait 240 délégués porteurs de 402 mandats.

Il fut exclusivement consacré à la revision des statuts. C'est à ce texte remanié que nous nous sommes référés dans le volume précédent : *Un peu d'histoire*, pour étudier les divers organes constitutifs de la S. F. I. O.

IX. — Le Congrès de Lyon.

Février 1912.

C'est à Lyon, dans la salle des fêtes de la coopérative du Parti, *l'Unitaire*, rue Boileau, que se réunit le 9^e Congrès annuel.

Une superbe manifestation socialiste se déroula dans les rues de la ville, saluée par les acclamations enthousiastes de la population ouvrière de Lyon.

Convoqué sur les bases des nouveaux statuts, les 239 délégués y représentaient 72 Fédérations et 2,582 mandats.

La première séance prit le caractère d'une véritable solen-



CONGRÈS DE LYON (1912)

La Manifestation sur le Pont Lafayette.

nité internationale. Jamais les représentants des Partis socialistes des autres nations n'avaient été aussi nombreux sur la tribune d'un Congrès français.

Tour à tour, Keir-Hardie, au nom de l'Angleterre, Muller, au nom de l'Allemagne, Pompéo-Ciotti, au nom de l'Italie, Nemez, de la Bohême, Kinar-Lée, de la Suède, citoyenne Imessa, de la Russie affirmèrent l'entente internationale des travailleurs, leur volonté résolue de paix entre les peuples, leur union étroite par dessus les frontières, opposant le bloc inlissoluble du prolétariat de toutes les nations au capitalisme de tous les pays.

Dubreuilh, secrétaire général du Parti, et Marcel Sembat, président du Congrès, répondirent en exprimant à leur tour les mêmes sentiments au nom de la France socialiste, elle aussi décidée à s'opposer aux entreprises guerrières et au développement du militarisme criminel.

Ainsi, par dessus les rumeurs guerrières des chauvins d'Allemagne, d'Angleterre et de France, par dessus les cris de bataille des gouvernants italiens, égorgeant la Tripolitaine, la grande voix de l'Internationale faisait entendre les paroles grandioses de paix et de fraternité universelle que le socialisme apporte à l'humanité de demain.

Au Congrès précédent, la discussion du rapport du Groupe parlementaire avait pris une certaine ampleur ; à Lyon, cette discussion et celle de la franc-maçonnerie prirent tout le temps du Congrès.

Le 2 décembre 1911, au cours de la discussion générale du budget du travail, Henri Ghesquière et Compère-Morel avaient prononcé à la tribune de la Chambre deux discours sur l'action syndicale qui avaient soulevé l'émotion de plusieurs groupes du Parti. Ces derniers voyaient dans ces interventions des critiques injustes dirigées contre l'organisation confédérale, tandis que les deux orateurs attestaient avoir simplement critiqué les méthodes employées par quelques mili-

tants, méthodes qu'ils jugeaient préjudiciables au recrutement syndical.

La Fédération du Cher avait d'abord déposé une demande de contrôle, transformée, à la suite des réponses des Fédérations du Gard et du Nord se sollicitant avec leurs élus, en demande d'explications à l'occasion du rapport parlementaire. Malgré Vaillant, qui demandait à ce que le Congrès écartât cette discussion et sur la demande de Ghesquière et Compère-Morel, le débat s'engagea.

Laudier et Dondicol reprochèrent à Ghesquière et Compère-Morel leur intervention comme inopportune, dans un lieu mal choisi, et leurs critiques préjudiciables à l'organisation syndicale.

P. Dormoy et Jaurès estimèrent que les orateurs n'avaient pas su « garder l'équilibre et compléter leurs critiques des erreurs ouvrières par le rappel des crimes du patronat et des gouvernants », et déclarèrent qu'en restreignant le rôle du Syndicat à une besogne corporative, en le découronnant de son idéalisme révolutionnaire, Ghesquière et Compère-Morel s'étaient mis en contradiction avec l'Internationale.

Doizié et Lebas, au contraire, félicitèrent le député du Nord et le député du Gard pour les « courageux discours qu'ils avaient prononcés et affirmèrent qu'ils avaient rendu le plus grand service au monde du travail, en désolidarisant les masses ouvrières des pratiques du sabotage, facilitant ainsi un recrutement plus intense des Syndicats. »

Ghesquière et Compère-Morel se défendirent de vouloir revenir sur les décisions de Stuttgart qu'ils avaient acceptées et qu'ils croyaient conformes à leur propre conception.

Ils déclarent également qu'ayant toujours considéré la tribune de la Chambre comme l'environnement le plus favorable pour parler à la classe ouvrière — parce qu'on lui parle de plus haut et qu'on est entendu de plus loin — ils n'avaient pas parlé pour les députés, mais pour le prolétariat. Ghesquière

affirma qu'il considérait comme un devoir de travailler sans trêve « à arracher le chien dent anarchiste » et Compère-Morel exposa toute la nécessité qu'il y avait à dissiper le malentendu qui tenait en dehors du Syndicat l'immense majorité des salariés du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Il précisa sa pensée sur la systématisation du sabotage et de la violence doctrinalisée qui entravaient considérablement le recrutement syndical, et montra qu'il était en complète communion d'idées avec les militants de l'Internationale ouvrière, luttant sur le terrain syndical.

Les motions déposées au cours des séances furent renvoyées à la Commission des résolutions (1) qui revint devant le Congrès avec une motion d'unanimité votée par 2.258 voix contre 180 et 144 abstentions, après une protestation de Lafont.

A l'occasion de la discussion du rapport parlementaire s'engagèrent divers débats sur les nationalisations, sur les cheminots, sur la propagande des élus, sur la vie chère, sur l'alcoolisme où prirent la parole : Colly, Thomas, Descossy, Guillet, Briquet, Renaudel, Hubert Rouger, Bouvrain, Brot, Guesde, Maxence Roldes, Albert Thomas, Sembat, Perceau, Norange, Bedouce, Compère-Morel, Guillet, Lafont.

Les diverses questions soulevées furent renvoyées au Conseil national ou aux Congrès ultérieurs, seule une motion approuvant l'attitude des élus au sujet des cheminots fut votée à l'unanimité (2).

Le Congrès se prononça sur la politique de laïcité, sur l'antisémitisme, sur l'organisation des jeunesses socialistes en des résolutions motivées qu'on trouvera plus loin (3), et qui

(1) La Commission des résolutions était composée de : Afchain, Bedouce, Bracke, Bretin, Briquet, Compère-Morel, P. Constans, Coolen, Dubreuilh, Durre, Dormov, Gérard, Fernand Faure, Paul Faure, Gibaud, Graziani, Hubert Rouger, Jaures, Laudier, Lebas, Merucci, Poisson, Poitevin, Poncet, Pressemane, Ramadier, Renaudel, Roldes, Sembat, Saint-Venant, Thomas, Alexandre Varenne, Vaillant, Voillot.

(2) Voir *Principales résolutions*.

(3) Voir *Principales résolutions*.

furent rapportées par la Commission des résolutions.

Il vota également à l'unanimité des motions concernant la revendications des droits politiques des femmes, l'amnistie, la défense du droit syndical et la liberté d'opinion des fonctionnaires (1). La question de la franc-maçonnerie était depuis Limoges renvoyée de Congrès en Congrès; elle vint enfin à Lyon. Bagot, Poncet, Myrens, Lebas, Graziani, Bracke, Constans, Lucien Roland firent la critique de la franc-maçonnerie, organisation politique gouvernementale et bourgeoise où les prolétaires n'ont pas de temps à perdre.

Groussier, Sembat, Durre, Eug. Thomas, Uhry, de Pressensé, Doizié, Monties, défendirent la franc-maçonnerie, qui n'est pas un parti politique, mais une association purement philosophique et philanthropique, qui ne fait qu'une politique, celle de laïcité; ils insistèrent sur l'impossibilité qu'il y avait non seulement de blâmer un militant qui, tout en accomplissant son devoir socialiste, adhère à la maçonnerie, mais de le lui interdire. Quatre motions se trouvaient en présence. Ce fut celle qui laissait entière liberté à ses adhérents qui fut votée par 1,505 mandats (2).

Les importants problèmes soulevés depuis deux ans dans les Congrès nationaux, ceux surtout sur lesquels l'accord ne paraît pas exister ayant démontré la nécessité de consacrer un Congrès tout entier à l'examen approfondi de toutes ces questions, le Congrès de Lyon décida d'ouvrir au prochain Congrès — qui durera exceptionnellement huit jours — un grand débat sur l'action générale du Parti, envisagée sous toutes ses formes.

L'expérience de ces dernières années est concluante. Sur les points fondamentaux du socialisme comme sur tous les principes qui en font la force et la réalité, l'unité de doctrine

(1) Voir *Principales résolutions*.

(2) Voir *Principales résolutions*.



CONGRÈS DE LYON (1912)

Le Citoyen VAILLANT prononçant un discours devant "L'Unitaire", après la Manifestation.

et de théorie est complète: il n'y a plus de discussion possible, tous les socialistes et la Section française sont en complète communion d'idées, non seulement entre eux, mais avec toute l'Internationale.

Seules, la pratique de l'action quotidienne, du combat ouvrier, les détails de tactique sur tel ou tel point qu'il est nécessaire d'envisager restent à mettre au point, à définir.

En soulignant dans ces grands débats les diverses nuances de la pensée socialiste, en les précisant, l'action générale du Parti sera aisément concrétisée — nous en avons la conviction — dans une formule unitaire qui fera la force irrésistible du Parti socialiste entraînant le monde du travail vers la Révolution sociale libératrice.

*

**

Le Congrès avait voté des ordres du jour en faveur de l'amnistie, de la liberté d'opinion, etc., etc.

Les citoyens Jaurès, Voilin, Bracke, Bræmer, Compère-Morel, Delory, Henry de la Porte, Lauche furent nommés membres du Conseil d'administration et de direction de l'*Humanité*, et Jaurès maintenu comme directeur.

CHAPITRE II

L'ACTION GÉNÉRALE DU PARTI

I. — Motion d'unanimité de Toulouse 1908. ⁽¹⁾

(Rapporteur : Jean Jaurès).

« Le Parti socialiste, parti de la classe ouvrière et de la Révolution sociale, poursuit la conquête du pouvoir politique pour l'émancipation des prolétaires par la destruction du régime capitaliste et la suppression des classes.

Il rappelle sans cesse au prolétariat, par sa propagande, qu'il ne trouvera le salut et l'entière libération que dans le régime collectiviste ou communiste ; il porte cette propagande dans tous les milieux pour susciter partout l'esprit de revendication et de combat. Il amène la classe ouvrière à un effort quotidien, à une action continue pour améliorer ses conditions de vie, de travail et de lutte, pour conquérir des garanties nouvelles, de nouveaux moyens d'action.

Précisément parce qu'il est un parti de révolution, précisément parce qu'il n'est pas arrêté dans sa revendication incessante par le droit, périmé à ses yeux, de la propriété capitaliste et bourgeoise, il est le parti le plus essentiellement, le plus activement réformateur, le seul qui puisse donner à chacune des revendications ouvrières son plein effet, le seul qui puisse faire toujours de chaque réforme, de chaque conquête, le point de départ et le point d'appui de revendications plus étendues et de conquêtes plus hardies ; et quand il signale à la classe ouvrière, avec l'utilité, la nécessité, la bienfaisance

(1) Cette motion, votée par 325 voix contre une abstention, fut affichée dans tout le pays.

de chaque réforme, les limites aussi que lui impose le milieu capitaliste même, ce n'est pas pour le détourner de l'effort immédiat de réalisation, c'est pour l'amener à conquérir des réformes nouvelles et pour lui rendre toujours présente et sensible, jusque dans l'effort incessant d'amélioration, la nécessité de la réforme totale, de la transformation décisive de la propriété.

Cette transformation est préparée par le mouvement même des forces productives.

L'évolution du mode de production capitaliste, son extension à toutes les parties du monde, l'accumulation et la concentration des capitaux, les progrès de l'outillage et de la technique mettant à la disposition de l'humanité des forces de production capables de pourvoir largement à tous ses besoins, rendent possible l'émancipation de la classe salariée par la reprise de tous les moyens de production et d'échange, qu'elle met en œuvre actuellement pour le profit d'une petite minorité d'individus et qui seront alors collectivement appliqués à la satisfaction des besoins de la collectivité.

Parallèlement à ce mouvement des forces productives, doit se développer un immense effort d'éducation et d'organisation du prolétariat.

C'est dans cet esprit que le Parti socialiste reconnaît l'importance essentielle de la création et du développement des organismes ouvriers de lutte et d'organisation collective (syndicats, coopératives, etc.), éléments nécessaires à la transformation sociale.

Pour ces combats, pour ces conquêtes, le Parti socialiste emploie tous les moyens d'action, en réglant l'usage par la volonté réfléchie d'un prolétariat fortement organisé.

Le prolétariat progresse et se libère par son effort direct, par son action directe, collective et organisée, sur le patronat et les pouvoirs publics, et cette action directe va jusqu'à la grève générale employée à la défense des libertés ouvrières menacées, à de grandes revendications ouvrières, et à tout

effort d'ensemble du prolétariat organisé en vue de l'expropriation capitaliste.

Comme toutes les classes exploitées au long de l'histoire, le prolétariat affirme son droit de suprême recours à la force insurrectionnelle; mais il ne confond pas avec ces vastes mouvements collectifs qui ne peuvent surgir que de l'émotion générale et profonde du prolétariat, des escarmouches où les travailleurs se jetteraient à l'aventure contre toutes les forces de l'État bourgeois.

Il s'applique d'un effort délibéré, constant, à la conquête du pouvoir politique, il oppose à tous les partis de la bourgeoisie, à leurs programmes ou rétrogrades, ou vagues, ou fragmentaires, la pleine affirmation collectiviste et communiste et l'effort incessant de libération du prolétariat organisé, et il considère comme un devoir essentiel de ses militants de travailler, par l'action électorale, à accroître la puissance parlementaire et législative du socialisme. »

II. — Les retraites ouvrières.

A -- Résolution de Nîmes 1910. Motion Vaillant

« Si critiquables que soient nombre de dispositions de la loi sur les retraites ouvrières élaborée au Sénat, cette loi malgré ses imperfections notoires et considérables, n'en reste pas moins une reconnaissance par le Parlement du droit à l'existence du prolétariat atteint par l'âge.

En conséquence, le Congrès charge les élus du Parti de voter la loi en discussion.

Il les charge, en outre, de faire précéder leur vote d'une déclaration dans laquelle ils annoncent la ferme intention du Parti socialiste d'appeler la classe ouvrière à une énergique campagne de propagande destinée à obliger le Parlement à combler les lacunes de la loi et à en atténuer les vices.

Le Parti et ses élus feront immédiatement tous leurs efforts



Congrès de Nîmes 1910.

pour l'améliorer dans le sens d'une véritable assurance ouvrière contre l'invalidité, la maladie, le chômage.

Ils auront à faire abaisser la limite d'âge.

Ils auront à faire augmenter la part contributive de l'État, c'est-à-dire la part de la répartition, pour donner à la loi tout son effet dès le commencement, et pour obtenir l'augmentation du taux de la retraite.

Ils réclameront l'organisation du contrôle ouvrier par l'attribution de l'administration et de la gestion de la Caisse des retraites ouvrières aux délégués des assurés.

Ils réclameront, en outre, que les fonds de la Caisse des retraites ne puissent, en aucun cas, être attribués à des particuliers ou à des sociétés d'industries privées, mais soient placés sur la décision et sous le contrôle de l'association des assurés, dans des œuvres d'intérêt ouvrier pour la prévention des risques et l'amélioration de la vie des travailleurs. »

Votée à la majorité des 193 mandats suivants :

Ain (2), Aisne (5), Allier (4), Alpes-Maritimes (2), Ardennes (5), Ariège (2), Aude (4), Aveyron (3), Bouches-du-Rhône (4), Calvados et Orne (2), Charente (2), Charente-Inférieure (2), Cher (4), Corrèze (2), Corse (2), Côte-d'Or (3), Creuse (2), Drôme et Ardèche (3), Finistère (2), Gard (4), Garonne (Haute) (3), Gascogne (2), Gironde (3), Hérault (4), Indre (1), Indre-et-Loire (2), Isère (2), Jura (3), Landes (1), Loire-Inférieure (2), Haute-Loire (1), Lot-et-Garonne (2), Manche (1), Meurthe-et-Moselle (1), Morbihan (2), Nièvre (3), Nord (7), Pas-de-Calais (15), Puy-de-Dôme (5), Pyrénées-Orientales (4), Rhône (6), Haute-Saône (1), Saône-et-Loire (4), Sarthe (2), Deux-Savoies (2), Seine (14), Seine-et-Marne (4), Seine-et-Oise (4), Seine-Inférieure et Eure (3), Somme (6), Tarn (5), Var (8), Vaucluse (3), Vendée (1), Vienne (2), Vosges (3), Yonne (1).

Motion Luquet

« Le Congrès affirme, une fois de plus, la volonté du Parti socialiste de réaliser au plus tôt un régime de retraites ouvrières qui donne satisfaction au prolétariat.

Considérant que la loi, telle qu'elle ressort des délibérations

du Sénat, n'est pas une réforme, mais une spéculation bourgeoise qui est masquée sous l'apparence d'une loi de retraites ouvrières ;

S'inspirant des décisions de la Confédération générale du Travail, il repousse comme dangereux et insuffisant le projet voté par le Sénat. »

Les 156 mandats suivants avaient voté pour :

Algérie (1 mandat), Allier (1), Alpes (2), Aube (5), Aveyron (1), Bouches-du-Rhône (6), Côtes-du-Nord (1), Dordogne (4), Doubs (2), Eure-et-Loir (2), Gard (4), Haute-Garonne (1), Gironde (3), Hérault (3), Ille-et-Vilaine (2), Isère (6), Loir-et-Cher (2), Loire (4), Loire-Inférieure (1), Lot (1), Lozère (2), Maine-et-Loire (2), Marne (3), Haute-Marne (1), Nord (44), Oise (4), Basses-Pyrénées (2), Rhône (2), Saône-et-Loire (3), Seine (26), Seine-et-Oise (3), Deux-Sèvres (2), Var (1), Vaucluse (1), Haute-Vienne (6), Yonne (2).

4 abstentions :

Gard (4 mandats).

Absentes au moment du vote :

Cantal (1 mandat), Loiret (1), Haut-Rhin (1).

B — Résolution du Conseil national du 9 juillet 1911

La loi des retraites ayant rencontré dans son application de nombreuses difficultés et s'étant heurtée à la résistance des travailleurs, la question vint devant le Conseil National, qui se trouva en présence de quatre motions :

Motion de la Somme

« Le Conseil National,

Au moment où la loi sur les retraites ouvrières et paysannes entre dans sa période d'application ;

Constata que les élus et les militants, les groupes et tous les organes du Parti ont, conformément à la résolution de Nîmes, fait les critiques nécessaires sur les points faibles et les vices de la loi ;

Qu'ils ne se sont pas bornés à dénoncer les insuffisances du texte législatif du 5 avril 1910, mais qu'ils ont exposé au

Parlement, dans les conférences, avec le concours de la presse du Parti, les desiderata de la classe ouvrière, unanimement attachée au principe des retraites et de l'assurance sociale ;

Le Conseil National,

Prenant acte de cet effort, qui a donné comme principal résultat de faire prendre l'engagement, par la Chambre, d'inscrire dans la loi de finances de 1912 des améliorations, telle l'abaissement de l'âge de 65 à 60 ans ;

Invite les élus à exiger le respect des engagements pris et à poursuivre, d'accord avec le Parti, l'amélioration de la loi des retraites et l'organisation de l'assurance contre l'invalidité. »

Motion Maxence Roldes

« Fidèle aux résolutions du Congrès de Nîmes et s'associant à la résistance de la classe ouvrière et paysanne, le Parti s'engage à s'employer de toutes ses forces à la révision et l'amélioration de la loi des retraites en une loi de véritable assurance ouvrière.

Son effort immédiat doit tendre à la suppression du prélèvement sur le salaire ouvrier, à l'abaissement de la retraite à 60 ans et à 50 ans dans les métiers où l'usure de la vie est plus rapide, à l'augmentation sur les ressources financières annuelles de la part affectée à la répartition afin l'élever *sans délai* le taux des retraites et des rentes.

Le Parti devra, en outre, d'accord avec la classe ouvrière et paysanne, s'employer activement à réaliser l'extension de l'assurance, sans versement ouvrier, à l'invalidité, la maladie et le chômage. »

Motion de la Seine (minorité)

« Fidèle aux résolutions du Congrès de Nîmes, le Conseil National s'engage à donner tout son effort pour la révision et l'amélioration de la loi des retraites en une loi de vérita-

ble assurance ouvrière tout d'abord et notamment pour les réformes indiquées à Nîmes :

Abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans et à 50 ans dans les métiers où l'usure de la vie est plus rapide (proposition de loi Goniaux) ; participation augmentée de l'État pour une répartition élevant le taux des retraites et rentes et donnant pour tous les assurés à la loi un effet immédiat amélioré ;

Extension de l'assurance à l'invalidité, la maladie, le chômage d'abord, par une assurance des invalides, qui donne indépendamment de l'âge, la rente d'invalidité à tout assuré, perdant totalement ou partiellement la faculté de travail, au moyen d'une inscription budgétaire annuelle de crédits à cet effet.

Et, en outre, comme l'avait voté la Chambre en 1904-1906, exemption pour les plus bas salaires de la contribution ouvrière (proposition de loi Goniaux) ».

Motion de la Seine (majorité)

« Le Conseil National déclare que chaque fois qu'il s'agira d'une question ouvrière, le Parti socialiste agira d'accord avec les résolutions de la Confédération générale du Travail ;

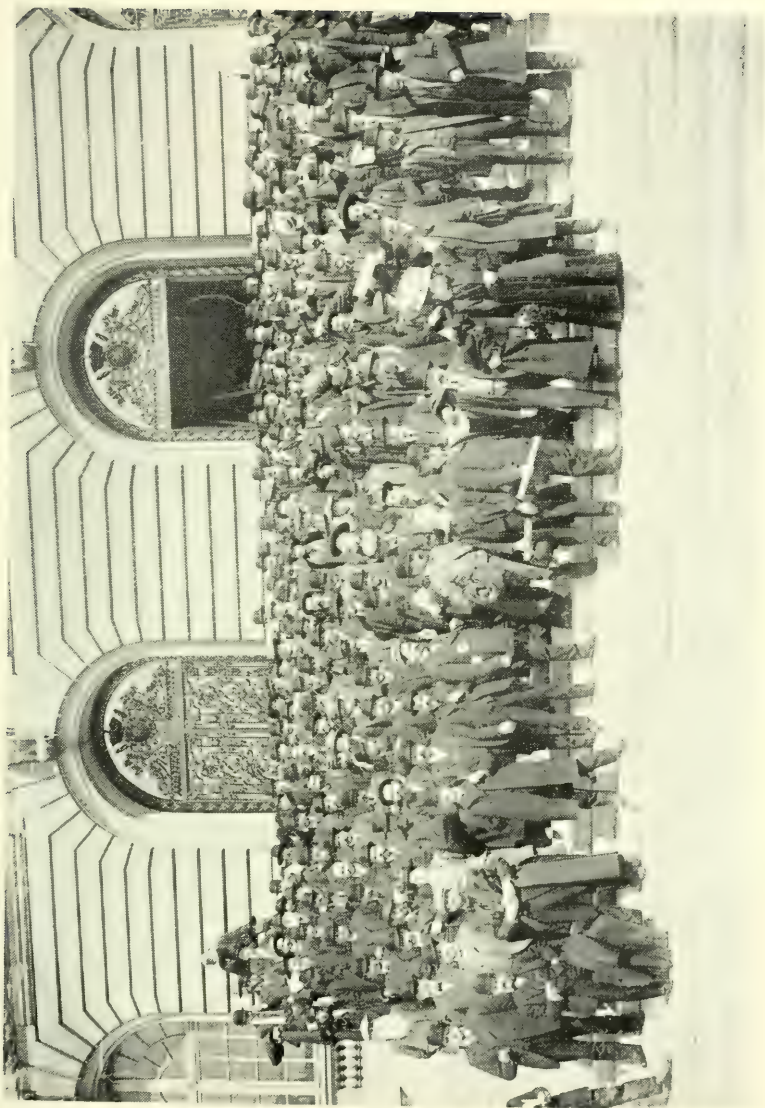
En ce qui concerne les retraites ouvrières, affirme le droit intégral à la retraite de tous les travailleurs, y compris les compagnes des salariés occupées au soin de la famille.

Considérant les justes critiques qui ont été apportées contre la loi dite des retraites ouvrières ;

Considérant que le Congrès de Nîmes a décidé d'ouvrir une campagne immédiate de propagande socialiste pour l'amélioration de la loi ;

Considérant que le socialisme ne saurait se dispenser d'associer sa protestation à celle de la classe ouvrière, notamment sur les cinq points suivants :

1° Contre les versements obligatoires ;



Congrès socialiste de Saint-Quentin, 1911 (Palais Fervaques).

- 2° Contre la capitalisation ;
- 3° Contre le taux ridicule de la retraite ;
- 4° Contre l'âge d'entrée en jouissance ;
- 5° Contre le rétablissement du livret ouvrier ;

Considérant que les organisations syndicales continuent leur campagne ;

Le Conseil National demande aux militants, aux élus, aux Sections, aux Fédérations du Parti d'appuyer de toutes leurs forces la protestation ouvrière et paysanne. »

La priorité fut accordée à cette dernière motion dite de la majorité de la Seine, par 88 voix contre 52, après que l'explication du vote ci-après eût été donnée :

« Les soussignés, considérant qu'il n'appartient pas au Conseil National d'abroger ou modifier les décisions d'un Congrès déclarent qu'ils demeurent fidèles aux décisions du Congrès de Nîmes. »

Ont signé : VAILLANT, GROUSSIÈRE, REISZ, NADI, RE-NAUDEL, JAURÈS, Albert THOMAS, HÉLIÈS, LEBEY, André HESSE, THIVRIER, GÉRARD, DUCOS DE LA HAILLE, TENEVEAU, ROSSIGNOL, MARQUET, Jean LONGUET, PRÉVOST, VEBER, R. ÉVRARD.

Le vote au fond sur la motion de la majorité de la Seine donna : 86 voix ; contre 52 ; avec 15 abstentions, 7 absents.

Ont voté pour :

Fédérations. — Ain (1 mandat), Algérie (1), Allier (1), Hautes-Alpes (1), Alpes-Maritimes (1), Ardèche (1), Aube (2), Aude (1), Aveyron (1), Bouches-du-Rhône (3), Calvados et Orne (1), Charente-Inférieure (1), Corse (1), Côtes-du-Nord (1), Creuse (1), Dordogne (1), Eure-et-Loir (1), Gard (3), Haute-Garonne (1), Gers (1), Gironde (2), Isère (2), Landes (1), Loir-et-Cher (1), Loire (1), Lot (1), Lot-et-Garonne (1), Marne (1), Nièvre (1), Nord (12), Pas-de-Calais (1), Puy-de-Dôme (1), Basses-Pyrénées (1), Pyrénées-Orientales (1), Haut-Rhin (1), Rhône (2), Saône-et-Loire (1), Seine (6), Seine-et-Marne (1),

Seine-et-Oise (2), Deux-Sèvres (1), Tarn-et-Garonne (1), Var (2), Vaucluse (2), Haute-Vienne (2).

Groupe socialiste au Parlement. — Betoulle, Guesde, Myrens, de la Porte.

Commission administrative permanente. — André, Cambier, Graziani, Lafargue, Manier, Mayéras, Poncet, Renard, Roland, citoyenne Roussel.

Ont voté contre :

Fédérations. — Aisne (1 mandat), Basses-Alpes (1), Ardennes (2), Charente (1), Cher (1), Côte-d'Or (1), Finistère (1), Gironde (1), Hérault (2), Ille-et-Vilaine (1), Indre (1), Indre-et-Loire (1), Fédération jurassienne (1), Haute-Loire (1), Manche (1), Haute-Marne (1), Meurthe-et-Moselle (1), Morbihan (1), Oise (1), Pas-de-Calais (2), Puy-de-Dôme (1), Sarthe (1), Seine (3), Somme (2), Tarn (2), Vienne (1), Vosges (1), Yonne (1).

Groupe socialiste au Parlement. — Albert Thomas, Barthe, Jaurès, Reboul, Vaillant, Véber.

Commission administrative permanente. — Camélinat, Dubreuilh, Ducos de la Haille, Gérard, Héliès, Jean Longuet, Poisson, Reisz, Renaudel, Roldes, Uhry.

Abstentions :

Fédérations. — Allier (1 mandat), Drôme (1), Loire-Inférieure (1), Loiret (1), Maine-et-Loire (1), Saône-et-Loire (1), Deux-Savoies (1), Seine-Inférieure et Eure (1).

Absences au moment du vote :

Fédérations. — Ariège (1 mandat), Cantal (1), Corrèze (1), Lozère (1), Martinique (1), Hautes-Pyrénées (1), Haute-Saône (1), Vendée (1).

Groupe socialiste au Parlement. — Compère-Morel, Hubert-Rouger.

Commission administrative permanente. — De Pressensé.

III. — La politique de laïcité.

A — Résolution de Saint-Quentin 1911.

(Rapporteur : Maxence Roldes).

« Le Congrès, saisi de motions multiples sur la politique de laïcité, sur la lutte contre l'antisémitisme, sur la franc-maçonnerie ;

Décide qu'elles seront portées en tête de l'ordre du jour du prochain Congrès, bien assuré d'ailleurs qu'aucun doute ne saurait s'élever dans aucun esprit sur la volonté laïque du Parti socialiste et sur sa répudiation de toute lutte de race.

Le Parti a résumé sa pensée essentielle en ces questions lorsqu'il a dit au prolétariat de France dans son manifeste législatif de 1910 : C'est pour mieux préparer par l'émancipation intellectuelle des travailleurs leur émancipation sociale que, sans vous prêter jamais à la manœuvre de ceux qui chercheraient dans un anticléricalisme de façade une diversion aux problèmes sociaux, vous défendrez avec vigueur, avec passion, contre toutes surprises, contre toutes menaces, les institutions de laïcité et en particulier l'école laïque qui doit devenir la libératrice des cerveaux et l'éducatrice des consciences. »

Votée à l'unanimité.

B — Résolution de Lyon 1912.

(*Rapporteur : Afchain*).

« Le but que poursuit le Parti socialiste est l'appropriation collective des moyens de production et d'échange par l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste.

Sa politique est donc une politique de lutte de classe.

Pour l'organisation des travailleurs en parti distinct, il fait appel à tous les exploités sans faire de distinction entre les sexes, les races, ni les religions.

Mais considérant que les églises organisées à l'intérieur de la nation, désireuses d'utiliser à leur profit la suprématie de l'État, mettant leurs représentants presque toujours au service de l'oppression capitaliste, sont amenées à intervenir dans l'action politique quotidienne, et qu'elles légitiment par contre-coup l'intervention des partis qui veulent assurer la neutralité laïque, sauvegarde de la liberté de conscience ;

Considérant que, sans jamais se prêter à la manœuvre de ceux qui chercheraient dans un anticléricalisme de façade une diversion aux problèmes sociaux, le Parti socialiste doit défendre avec vigueur, avec passion, contre toutes surprises, contre toutes menaces, les institutions de laïcité; que si la séparation des Églises et de l'État est un fait accompli, la lutte pour la laïcité totale des services de la nation n'est pas close et doit être poursuivie sans défaillance et jusqu'à ce que les églises et leurs défenseurs se tiennent strictement sur le terrain de la conscience individuelle;

Le Congrès décide que les élus législatifs départementaux ou municipaux ont à traduire la volonté formelle du Parti en repoussant tous crédits destinés à subventionner les cultes divers, en s'opposant aussi à la reprise de toutes relations officielles avec les représentants de ces cultes.

Le Parti socialiste déclare, en outre, que la façon la plus sûre de protéger l'école laïque est de donner un enseignement scientifique aussi étranger aux dogmes capitalistes et chauvins qu'aux dogmes religieux, et de mettre tous les enfants, pour leur entretien, à la charge de la société représentée par l'État, les départements et les communes. Dans ce but, il faut établir un budget d'instruction publique qui ne soit plus dérisoire en face des budgets de la guerre et de la marine, afin de permettre l'augmentation du nombre des écoles et leur aménagement plus rationnel; faire que la tâche des éducateurs ne soit pas impossible en raison du trop grand nombre d'enfants qui leur sont confiés, donner au personnel enseignant l'indépendance et les droits nécessaires afin qu'il en use, notamment pour appliquer des méthodes pédagogiques sous le contrôle de la société. »

Votée à l'unanimité.

IV. — L'antisémitisme.

(Rapporteur : Afchain).

« Le Parti socialiste dénonce la manœuvre antisémite, diversion grossière qui tend à pousser les travailleurs seulement contre le capital juif; déclare qu'il n'a pas à connaître les travailleurs en tant que juifs, catholiques ou autres, mais en tant qu'exploités, victimes du capitalisme qui n'est ni juif ni chrétien; invite les travailleurs de toutes les races, juifs ou autres, à se débarrasser des préjugés nationalistes et à rejoindre les organismes réguliers de lutte prolétarienne. »

Vote à l'unanimité.

V. — La reprise des chemins de fer.

Résolution de Saint-Quentin.

(Rapporteur : Jean Jaurès).

« Le Congrès, saisi par la Fédération des Deux-Savoies, d'une proposition relative au rachat général des chemins de fer, donne mandat au Groupe socialiste au Parlement de rechercher, d'accord avec la Commission administrative permanente, sous quelle forme, dans quelles conditions et par quels moyens peut être réalisée dans l'intérêt des cheminots et du public la reprise par la nation du monopole des transports inscrite au programme du Parti. »

Adoptée sans discussion.

VI. — Syndicats des fonctionnaires.

A — Résolution de Limoges 1906.

Sur la proposition de Marcel Sembat, le Congrès adopte la résolution suivante:

« Le Congrès proteste contre la déclaration du ministère qui se refuse à accorder aux fonctionnaires le bénéfice de la

li de 1884 et qui, en feignant de leur reconnaître, du moins, le bénéfice de la loi de 1901 sur les associations, leur interdit, par une réserve formelle, le droit de se mettre en grève.

Mandat est donné aux élus de réclamer l'extension des libertés syndicales à tous les fonctionnaires de l'État, des départements et des communes. »

Adoptée à l'unanimité.

B — Résolution de Nancy 1907.

(*Rapporteur : Désirat*).

« Le Congrès,

Considérant que la loi de 1884 ne s'oppose pas à la constitution de syndicats de fonctionnaires;

Que l'action de ces groupements pourrait utilement s'exercer contre le favoritisme et le népotisme qui désorganisent nos administrations publiques;

Que par le contrôle de ces syndicats, le gaspillage des budgets pourrait être enrayé dans des proportions notables;

Considérant, d'autre part, que le rapprochement entre le prolétariat administratif et celui de l'industrie privée et de l'agriculture ne pourrait qu'avancer l'évolution de la société capitaliste vers une forme supérieure d'association;

Qu'ainsi le syndicalisme des fonctionnaires, tout en assurant l'indépendance et la dignité de ceux-ci, sauvegardera les intérêts de la nation, et aidera à l'émancipation progressive du prolétariat tout entier;

Félicite les fonctionnaires syndiqués de leur courageuse campagne; les engage à continuer la lutte pour l'obtention du bénéfice intégral de la loi de 1884;

Donne mandat au Groupe socialiste au Parlement, de voter contre tout projet tendant à placer les groupements professionnels de fonctionnaires sous un régime d'exception et à prendre toutes mesures pour obtenir la réintégration des fonctionnaires révoqués pour action syndicale: Nègre, Cla-

vier, Simonnet, Amalric, Quilici, Jauvion, ou pour raison politique, comme Morizet. »

Adoptée sans discussion.

C — Résolution de Lyon.

(*Rapporteur : Laudier*).

« Le Congrès invite les élus du Parti à poursuivre la défense du droit syndical et la liberté d'opinion des fonctionnaires. »

Adoptée à l'unanimité.

VII. — L'organisation des Jeunesses.

Résolution de Lyon 1912.

(*Rapporteur : Afchain*).

« Le Congrès, considérant que presque partout dans l'Internationale existent des Fédérations de Jeunesses socialistes :

Qu'il est indispensable que notre Parti recrute dans la Jeunesse qui est l'avenir ;

Qu'une certaine autonomie doit être laissée aux jeunes gens dont l'organisation n'est possible qu'avec l'appui du Parti ;

Qu'il serait utile de créer une Fédération nationale des Jeunesses, affiliée à la Fédération internationale, ayant la charge de la propagande parmi les jeunes et centralisant tous les documents relatifs à cette propagande, en même temps que fournissant les éléments d'éducation nécessaire ;

Que les jeunes doivent vivre la vie du Parti et que, par conséquent, des rapports devront être établis entre la Fédération des Jeunesses et la Commission administrative permanente, les Groupes de jeunesses et les Sections et Fédérations départementales ;

Adopte en principe le rapport qui lui est apporté par la Commission administrative permanente et le renvoie pour mise au point et application définitive au Conseil National. »

Adoptée à l'unanimité.

CHAPITRE III

LA TACTIQUE ÉLECTORALE

I. — Pour les élections législatives.

A — Les résolutions du Congrès de Chalon 1905.

(*Rapporteur: Bracke*).

L'opinion des Fédérations relevée par la Commission nommée par le Congrès, se traduisait de la façon suivante :

Motion Cachin.

« Le Congrès du socialisme unifié décide de soumettre à l'une des premières réunions du Conseil National, la proposition suivante :

« Des candidatures du Parti seront posées, dans toutes les circonscriptions en France, dès les élections législatives de mai 1906.

« Les conditions matérielles de cette campagne généralisée seront immédiatement après, préparées par le Conseil National. »

158 mandats pour, se répartissant dans 29 Fédérations.

Motion Vaillant.

« Les Groupes des circonscriptions et les Fédérations départementales restent chargées, conformément aux articles 11 et 12 des statuts, de la détermination des candidatures.

Le Conseil national les invite à s'efforcer d'organiser la lutte électorale partout où elle sera possible. »

115 mandats pour, se répartissant dans 31 Fédérations.

Motion Révelin.

« 1° Le Congrès national déclare que c'est le devoir du Parti socialiste de présenter partout au premier tour des candidatures de classe et d'organiser partout l'action électorale du Parti.

Le Parti, ses Fédérations, ses Sections, sont donc tenus au devoir d'étendre et de généraliser la lutte électorale contre la bourgeoisie dans les limites de leurs forces matérielles et morales. Seuls l'insuffisance des ressources, le manque de propagandistes investis de la confiance du Parti, peuvent en certaines circonscriptions rendre provisoirement et localement impossible cette action électorale.

2° Les Sections, les Comités de circonscription et les Fédérations demeurent chargés, conformément aux articles 11 et 12 des statuts, de choisir les candidatures et d'organiser la lutte électorale partout où elle ne sera pas impossible.

3° Dans les circonscriptions et les départements où il n'existe ni groupes, ni Fédérations, le Conseil National et la Commission permanente s'efforceront d'envoyer des délégués en mission.

Ces délégués auront pour mandat de former des Groupes du Parti. Les candidatures ne seront posées qu'avec l'assentiment des Groupes et après notification de la Commission permanente et du Conseil National.

4° Les candidats devront faire acte de propagande réelle et active. Dans toutes les circonscriptions où les groupes récemment constitués auront posé des candidatures ratifiées par le Conseil National, les candidats devront signer les engagements prévus à l'article 5 du règlement du Parti. De plus, ils déposeront à l'avance au Secrétariat du Parti, l'engagement formel de désistement pour le second tour. »

29 mandats pour, se répartissant dans 14 Fédérations.

Indiquant comme pouvant être votée à titre subsidiaire :
Motion Révelin, 70 mandats; motion Révelin amendée, 42 mandats.

Pour le 2^e tour, les opinions se répartissent ainsi :

Réclamant la liberté pure et simple des Fédérations: 131 mandats répartis en 26 Fédérations.

Réclamant la même liberté en indiquant qu'il ne saurait y avoir d'alliance réactionnaire: 12 mandats, se répartissant en 1 Fédération.

Réclamant la même liberté, avec indication républicaine : 34 mandats répartis en 8 Fédérations.

Réclamant le désistement pour un républicain: 73 mandats répartis en 16 Fédérations.

Réclamant le désistement en exigeant des garanties: 9 mandats répartis en 5 Fédérations.

Réclamant le désistement pur et simple: 31 mandats répartis en 4 Fédérations.

Indiquent leurs préférences pour la motion Révelin, 4 mandats répartis en 3 Fédérations.

Pour la motion Révelin, avec impossibilité de se désister pour des adversaires de la Bourse du Travail: 3 mandats répartis en 1 Fédération.

En indiquant à titre subsidiaire le désistement pur et simple: 47 mandats en 1 Fédération.

Maintien des candidatures ou désistement avec garantie, 1 mandat.

Sur la question des élections sénatoriales, se prononcent:

Pour la participation: 224 mandats en 46 Fédérations.

Contre la participation: 17 mandats en 4 Fédérations.

Pour la liberté des Fédérations: 7 mandats en 1 Fédération.

Bracke, rapporteur, indiquait que la Commission avait cherché à exprimer ce qu'il y avait d'accord dans le Parti tout entier en adoptant les résolutions suivantes, qu'il espérait voir voter par l'unanimité du Congrès:

« 1^o Le Congrès national déclare que c'est le devoir du

Parti socialiste de présenter, partout au premier tour, des candidatures de classe, et d'organiser partout l'action électorale du Parti.

Le Parti, ses Fédérations, ses Sections sont donc tenus d'étendre et de généraliser la lutte électorale contre la bourgeoisie dans les limites de leurs forces matérielles et morales. Seuls, l'insuffisance des ressources, le manque de propagandistes investis de la confiance du Parti, peuvent, en certaines circonstances, rendre provisoirement et localement impossible cette action électorale ;

2° Les Sections, les Comités de circonscription et les Fédérations demeurent chargées, conformément aux articles 11 et 12 des statuts, de choisir les candidatures et d'organiser la lutte électorale partout où elle ne sera pas impossible ;

3° Dans les circonscriptions et les départements où il n'existe ni Groupes ni Fédérations, le Conseil national et la Commission permanente sont chargés d'appliquer cette résolution ;

4° Les candidats choisis sur des listes proposées et garanties par les Fédérations devront, autant que possible, faire acte de propagande réelle et active. Dans toutes les circonscriptions où les candidatures auront été posées par le Conseil National, les candidats devront signer les engagements prévus à l'article 43 du règlement du Parti. Ils remettront, de plus, au Secrétariat, en vue d'un scrutin de ballottage, leur désistement, qui pourra, au besoin, être motivé par le Parti. »

SUR LE SECOND TOUR DE SCRUTIN

« Considérant que toute action électorale ou autre d'un parti de classe comme le Parti socialiste doit toujours, au second comme au premier tour, être déterminée exclusivement par l'intérêt supérieur de la classe qu'il représente et dont ils poursuit l'affranchissement ;

Considérant que l'action de classe du prolétariat est liée

au maintien et au développement des libertés politiques et économiques ;

Considérant que, par la République maintenue et développée, la libération des travailleurs sera aux mains des travailleurs eux-mêmes, s'ils savent en user enfin pour leur organisation et leur émancipation ;

Le Congrès s'en remet avec confiance aux Fédérations du soin de décider leur attitude au second tour, au mieux des intérêts du prolétariat et de la République sociale. »

LE MANIFESTE

« Le Congrès décide que le manifeste commun à tous les candidats du Parti aux élections législatives de 1906, et que les Fédérations devront faire afficher dans toutes les circonscriptions, sera rédigé par les soins du Conseil National et de la Commission administrative permanente, et publié trois mois au moins avant les élections.

Il portera sur ce qui sépare nettement le Parti socialiste de tous les autres partis politiques également conservateurs d'un mode de propriété capitaliste qu'il entend, au contraire, détruire et remplacer par la propriété sociale. »

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Il n'y a lieu ici qu'à une constatation de la volonté du Congrès :

« Le Parti socialiste, qui veut porter son action de propagande et d'organisation sous forme de luttes électorale sur tous les terrains,

« Est décidé de prendre part, par la présentation de candidatures, aux élections sénatoriales comme à toutes les autres. »

Motion Cambier

(*Rapporteur: Uhry*).

« Lorsque le candidat du Parti socialiste unifié trouvera devant lui un autre candidat se réclamant du Socialisme il ne pourra, en aucun cas, se désister en sa faveur. »

Votée par 157 mandats contre 20.

42 mandats la votent sous forme de vœu et 5 mandats réclament la liberté pour les Fédérations.

Motion Lorris

« Dans toutes les circonscriptions où se présenteront des candidats se réclamant du socialisme sans appartenir au Parti socialiste, il sera placardé par les soins des Fédérations, ou à défaut, du Conseil National, des affiches portant les signatures du secrétaire du Parti et des membres du Groupe socialiste parlementaire, disant que ces candidats n'ont rien de commun avec le Parti socialiste.

Cette affiche sera rédigée par la Commission administrative permanente, qui est également chargée de les faire imprimer et de veiller à ce qu'elles soient placardées partout où il sera nécessaire. »

B — Les résolutions de Saint-Étienne 1909.

(*Rapporteur: Goude*).

Les diverses motions déposées par les Fédérations sur la tactique électorale furent retirées, les Fédérations se réservant le droit de les soumettre à un nouvel examen du Parti. Seule la motion de la majorité de la Seine, maintien des candidatures au deuxième tour, fut maintenue.

La Commission (1) la repoussa par 29 voix contre 4. Elle vint devant le Congrès et fut combattue par Goude, rapporteur de la Commission.

(1) Voir la composition de la Commission, page 185.

Le Congrès lui donna 51 voix ainsi réparties :

Pour:

Algérie (1 mandat), Alpes (2), Alpes-Maritimes (2), Aveyron (1), Bouches-du-Rhône (4), Corse (1), Gard (3), Gironde (1), Hérault (4), Haute-Loire (1), Maine-et-Loire (2), Meurthe-et-Moselle (2), Seine (21), Seine-et-Oise (2), Yonne (4).

264 mandats se prononcent contre:

Ain (2 mandats), Aisne (5), Allier (4), Ardennes (5), Ariège (1), Aube (5), Aude (3), Aveyron (2), Bouches du-Rhône (2), Calvados et Orne (2), Cher (4), Corrèze (2), Côte-d'Or (2), Côtes-du-Nord (2), Creuse (2), Dordogne (4), Doubs (2), Drôme et Ardèche (4), Finistère (3), Gard (6), Haute-Garonne (4), Gironde (6), Hérault (1), Indre (1), Isère (7), Jura (3), Landes (2), Loir-et-Cher (2), Loire (4), Haute-Loire (1), Lot (1), Lot-et-Garonne (2), Lozère (2), Manche (5), Haute-Marne (2), Morbihan (2), Nièvre (3), Nord (53), Oise (4), Pas-de-Calais (13), Puy-de-Dôme (5), Basses-Pyrénées (2), Pyrénées-Orientales (4), Haut-Rhin (1), Rhône (6), Haute-Saône (2), Saône-et-Loire (6), Sarthe (1), Deux-Savoies (2), Seine (21), Seine-et-Oise (5), Seine-Inférieure et Eure (3), Somme (4), Tarn (6), Var (5), Vaucluse (4), Haute-Vienne (6), Vosges (4).

30 absentes au moment du vote:

Charente (2 mandats), Charente-Inférieure (2), Eure-et-Loir (2), Gascogne (2), Ille-et-Vilaine (2), Indre-et-Loire (3), Loire-Inférieure (3), Loiret (2), Marne (3), Puy-de-Dôme (1), Seine-et-Marne (3), Deux-Sèvres (2), Vendée (1), Vienne (2).

C'était dans la résolution de Chalon qui continuait à faire force de loi.

C — Les résolutions de Nîmes 1910.

Le manifeste électoral qui fut voté par le Congrès de Nîmes a paru dans la première partie de ce volume (1).

(1) Page 14.

Pour le 2^e tour.

Le Congrès se prononça sur trois textes :

Motion de la Commission.

(Rapporteur: Compère-Morel).

« Le Congrès rappelant, après le Congrès de Chalun, que l'action de classe du prolétariat est liée au maintien et au développement des libertés politiques et économiques et que, par la République maintenue et développée, la libération des travailleurs sera aux mains des travailleurs eux-mêmes, s'ils savent en user enfin pour leur organisation et leur émancipation.

Écartant, avec le Congrès de Saint-Étienne, le maintien systématique des candidats socialistes au deuxième tour de scrutin, déclare que c'est comme parti de la classe ouvrière et de la révolution et non comme allié de quiconque, que le Parti socialiste, en même temps qu'il poursuit la transformation sociale, défend et développe les institutions démocratiques, réclame l'extension des libertés politiques et syndicales et des mesures de laïcité, travaille à l'amélioration des conditions de vie et lutte du prolétariat, et revendique une organisation supérieure du suffrage universel par l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, qu'il réclamera au cours de la campagne électorale aussi énergiquement qu'il l'a défendu devant le pays et devant le Parlement.

Dans ces conditions, il s'en remet avec confiance aux Fédérations du soin de décider, sous le contrôle du Parti, leur attitude au deuxième tour de scrutin suivant les intérêts ainsi compris de la classe ouvrière et du socialisme. »

Adopté par 310 voix ainsi réparties :

Ain (2 mandats), Aisne (5), Allier (5), Alpes (1), Alpes-Maritimes (2), Ardennes (5), Ariège (2), Aube (5), Aude (4), Aveyron (2), Bou-

ches-du-Rhône (9), Calvados et Orne (1), Charente (2), Charente-Inférieure (2), Cher (4), Corrèze (2), Corse (2), Côte-d'Or (3), Côtes-du-Nord (1), Creuse (2), Dordogne (4), Drôme et Ardèche (3), Finistère (2), Gard (10), Haute-Garonne (4), Gascogne (2), Gironde (5), Hérault (4), Ille-et-Vilaine (2), Indre (1), Indre-et-Loire (2), Isère (6), Jura (3), Landes (1), Loir-et-Cher (2), Loire (4), Loire-Inférieure (2), Haute-Loire (1), Lot (1), Lot-et-Garonne (2), Lozère (2), Maine-et-Loire (1), Manche (1), Marne (3), Haute-Marne (1), Meurthe-et-Moselle (1), Morbihan (2), Nièvre (3), Nord (51), Oise (4), Pas-de-Calais (15), Puy-de-Dôme (4), Basses-Pyrénées (2), Pyrénées-Orientales (3), Rhône (8), Haute-Saône (2), Saône-et-Loire (4), Sarthe (2), Deux-Savoies (1), Seine (25), Seine-et-Marne (4), Seine-et-Oise (7), Seine-Inférieure et Eure (3), Deux-Sèvres (2), Somme (6), Tarn (5), Var (1), Vaucluse (4), Vendée (1), Vienne (2), Haute-Vienne (6), Vosges (3 mandats).

Motion Perceau.

« Le Congrès,

Constatant l'inefficacité et l'inutilité de l'action parlementaire et la faillite complète et irrémédiable du parlementarisme ;

Considérant que la conquête électorale du pouvoir politique par le bulletin de vote est une chimère et une duperie dans notre régime capitaliste, où l'opinion de la majorité sera toujours fatalement faite par la presse à gros tirage, tout entière aux mains des riches, et que la conquête de ce pouvoir ne peut avoir lieu que par les seuls moyens révolutionnaires (grève générale insurrectionnelle, etc.) ;

Qu'en république bourgeoise et radicale comme en monarchie, les Parlements sont les instruments dociles des puissances d'argent qui font et défont les ministères et les majorités et qui achètent un à un les chefs des partis parlementaires à mesure que ces partis arrivent au pouvoir, comme le prouve l'exemple des républicains opportunistes, des radicaux et des socialistes indépendants ;

Que les préoccupations électorales des partis socialistes de tous les pays ont tué en eux tout sens révolutionnaire ;

Que la R. P. — diversion plus ou moins habile pour réha-

biliter le parlementarisme — ne changera rien à l'impuissance parlementaire ;

Considérant que toutes les réformettes compatibles avec l'existence du régime capitaliste — nationalisation des mines, des chemins de fer, impôt sur le revenu, retraites ouvrières — seront faites par les partis bourgeois eux-mêmes, intéressés à replâtrer l'édifice social, ainsi que le montre l'exemple de l'Angleterre et de l'Allemagne monarchiques, en possession déjà de l'impôt sur le revenu et des retraites ouvrières ;

Que les lois dites ouvrières, comme la réduction des heures de travail, dépendent, non de la bonne volonté d'un parti politique parlementaire quel qu'il soit, ni de la composition des Chambres, mais du degré de développement économique du pays et de l'action directe des organisations syndicales sans lesquelles aucune loi ouvrière n'est appliquée ;

Le Congrès décide :

1° Que le Parti présente des candidats dans le but unique de profiter de l'effervescence des périodes électorales pour développer, sans réticences ni réserves, son programme nettement collectiviste ou communiste et sa tactique nettement antiparlementaire et insurrectionnelle ;

2° Qu'également ennemi de tous les partis bourgeois entre lesquels, surtout après la conduite des radicaux sous le ministère Clemenceau, il lui est impossible de faire aucune distinction, le Parti maintient tous ses candidats au deuxième tour sans les autoriser à se désister, ni pour un réactionnaire sous prétexte de R. P., ni pour un radical sous ce même prétexte ou sous prétexte de laïcité et de défense républicaine ;

3° Que d'ailleurs, pour éviter toute accusation de marchandage électoral, le Parti déclarera, dès avant le premier tour de scrutin, que tous ses candidats seront maintenus au deuxième. »

23 voix se prononcent pour cette motion :

Aveyron (1 mandat), Bouches-du-Rhône (1), Doubs (1), Gard (2), Gironde (1), Hérault (3), Isère (1), Maine-et-Loire (1), Seine (9), Yonne (3).

Motion Grégoire.

« Considérant que la forme politique de l'action révolutionnaire n'est nullement limitée au champ parlementaire et au champ électoral ;

Qu'en conséquence et malgré l'intérêt spécial que présente ce dernier pour un recrutement plus nombreux, toujours plus nécessaire, de la représentation socialiste au Parlement, les circonstances tactiques de l'action électorale ne sauraient être la déterminante d'un programme, même momentané, de l'action politique du Parti ;

Considérant que cette action politique, dans l'état actuel de l'organisation et du mouvement révolutionnaires, apparaît comme devant avant tout consister en une propagande vulgarisatrice et concrète acharnée des principes socialistes formulés dans le Pacte d'Unité et dans le règlement du Parti, lesquels sont encore beaucoup trop ignorés ou méconnus de la grande masse du prolétariat ;

Que cette propagande doit accroître son effort et ses manifestations au cours des périodes électorales qui constituent au premier chef des occasions opportunes de vulgarisation ;

Qu'à aucun moment cette propagande ne devrait être suspendue dans les diverses circonscriptions de chaque Fédération et moins que jamais au cours des périodes de second tour ;

Émet le vœu que soit adoptée la résolution suivante :

« Dans toutes les circonscriptions électorales, la propagande politique révolutionnaire d'affirmation et de vulgarisation des principes socialistes doit, sans exception, s'exercer au second tour et rappeler aux partis de réaction que, nonobstant toutes concessions, compromissions, coalitions entre eux, le Parti socialiste révolutionnaire organisé existe et subsiste,

« Cette méthode seule est en concordance avec le crite-

rium formel de lutte de classes et le principe exclusif de la socialisation des moyens de production.

« Les éventualités électorales relatives à des questions telles que la R. P. ou la laïcité, professée en même temps par les socialistes et les réactionnaires ou républicains, ne sauraient, quelque désirable que soit le triomphe de ces idées, modifier la ligne de conduite ci-dessus, seule compatible avec un réel esprit révolutionnaire ;

« Les conséquences électorales de ces éventualités ne peuvent d'ailleurs directement intéresser (hors le cas de nomination d'un candidat révolutionnaire) que des candidats étrangers au Parti, lesquels logiquement sont et doivent être indifféremment combattus par les socialistes. »

18 mandats se prononcent pour :

Algérie (1 mandat), Alpes (1), Doubs (1), Eure-et-Loir (1), Isère (1), Loire-Inférieure (1), Puy-de-Dôme (1), Saône-et-Loire (3), Deux-Sèvres (1), Seine (6),

Abstentions: Calvados et Orne (1), Pyrénées-Orientales (1), Cantal (1), Loiret (1), Haut-Rhin (1).

II. — Pour les élections municipales.

A — Les résolutions de Saint-Quentin 1912.

(Rapporteur: Renaudel).

I

Pour le premier tour

« Pour appliquer les résolutions du Parti sur la question municipale, le Congrès décide que les candidats seront tenus :

1° D'afficher le manifeste du 19 janvier ;

2° D'exposer dans les réunions les principes du socialisme et leur application aux questions municipales ;

3° De prendre l'engagement d'observer les principes du Parti et les décisions des Congrès nationaux et internationaux (Art. 41 du règlement).

II

Coalitions

« En ce qui concerne les alliances et coalitions, le Congrès national rappelle la résolution du Congrès international de 1900 :

« Le Congrès rappelle que la lutte de classe interdit toute espèce d'alliance avec une fraction quelconque de la classe capitaliste.

Étant admis même que des circonstances exceptionnelles rendent nécessaires par endroit des coalitions (bien entendu sans confusion de programme et de tactique), ces coalitions, que le Parti doit s'attacher à réduire au minimum jusqu'à leur complète élimination, ne sauraient être tolérées qu'autant que leur nécessité aura été reconnue par l'organisation régionale dont relèvent les groupes engagés.

Conformément à cette résolution, le Congrès national invite les sections à faire tous leurs efforts pour lutter au premier tour avec les seules forces socialistes, à ne recourir aux coalitions que lorsque la situation politique locale rend les coalitions nécessaires et utiles au développement du Parti, mais en évitant la confusion de tactique et de programme, et en s'assurant au préalable l'assentiment de leurs Fédérations.

Ces coalitions, tolérées à titre exceptionnel, ne devront jamais être dangereuses pour le maintien des libertés économiques et politiques de la classe ouvrière, ni contraires aux intérêts du Parti et de la République sociale. »

III

Pour le deuxième tour

« Les sections qui pratiqueront, sous le contrôle des Fédérations et du Conseil national, des ententes ou des désistements le feront conformément aux considérants de la motion adoptée en 1908.

Dans les grandes villes, partagées électoralement en quartiers ou arrondissements, c'est l'*Union des sections de la ville* qui prendra les décisions sous le contrôle de la Fédération et du Conseil national.

Considérant que toute action électorale ou autre d'un parti de classe comme le Parti socialiste doit toujours, au second comme au premier tour, être déterminée exclusivement par l'intérêt supérieur de la classe qu'il représente et dont il poursuit l'affranchissement.

Considérant que l'action de classe du prolétariat est liée au maintien et au développement des libertés politiques et économiques du prolétariat ;

Considérant que par la République maintenue et développée, la libération des travailleurs sera aux mains des travailleurs eux-mêmes, s'ils savent en user enfin pour leur organisation et leur émancipation.

Le Congrès compte que les Fédérations indiqueront à leurs sections la tactique à suivre, en s'inspirant pour leur attitude au second tour de scrutin, non des circonstances locales, mais des intérêts de l'ensemble du Parti et de la République sociale.

Relativement aux ententes qui se produisent au deuxième tour et dont le scrutin de liste majoritaire fait parfois une nécessité, le Congrès déclare qu'elles seront considérées comme légitimes lorsque les sections et les Fédérations les jugeront conformes aux intérêts du Parti, du prolétariat et de la République sociale. »

IV

Représentation proportionnelle

« En ce qui concerne les tentatives de devancer la loi par un essai de représentation proportionnelle volontaire, le Parti socialiste déclare qu'il est profondément attaché à l'idée de la représentation proportionnelle et résolu à obtenir, par un effort incessant de propagande, une loi réformant en ce sens le régime électoral, mais il met en garde les Fédérations contre le péril qu'il y aurait à qualifier de représentation proportionnelle des combinaisons qui, sous le régime de la loi actuelle, ne peuvent en avoir que le nom et ne peuvent assurer les avantages qui résulteraient de la véritable représentation proportionnelle telle qu'elle sera organisée par la loi. »

L'ensemble de ces motions fut voté à mains levées après les trois scrutins suivants :

Le Congrès se prononce sur le maintien systématique des candidatures au deuxième tour (motion Graziani) de la façon suivante :

Votent pour : 21 voix.

Corse (1 mandat), Jura (2), Seine (17), Seine-et-Marne (1).

Votent contre : 372 voix.

Ain (2 mandats), Aisne (5), Algérie (2), Allier (7), Alpes-Maritimes (2), Ardennes (7), Ariège (2), Aube (6), Aude (4), Aveyron (4), Bouches-du-Rhône (12), Calvados et Orne (2), Cantal (2), Charente (2), Charente-Inférieure (3), Cher (5), Corrèze (2), Côte-d'Or (3), Côtes-du-Nord (1), Creuse (2), Dordogne (4), Drôme et Ardèche (4), Eure-et-Loir (2), Finistère (4), Gard (14), Haute-Garonne (5), Gers (2), Gironde (9), Hérault (7), Ille-et-Vilaine (2), Indre (2), Indre-et-Loire (3), Isère (8), Jura (2), Landes (1), Loir-et-Cher (2), Loire (5), Loire-Inférieure (2), Haute-Loire (2), Lot (1), Lot-et-Garonne (2), Lozère (2), Maine-et-Loire (2), Manche (1), Marne (3), Haute-Marne (2), Martinique (1), Meurthe-et-Moselle (2), Morbihan (2), Nièvre (3),

Nord (59), Oise (4), Pas-de-Calais (15), Puy-de-Dôme (6), Basses-Pyrénées (2), Hautes-Pyrénées (2), Haut-Rhin (1), Rhône (6), Haute-Saône (1), Saône-et-Loire (8), Sarthe (2), Deux-Savoies (2), Seine (28), Seine-et-Marne (2), Seine-et-Oise (7), Seine-Inférieure et Eure (3), Deux-Sèvres (2), Somme (6), Tarn (6), Var (9), Vaucluse (6), Vienne (2), Haute-Vienne (9), Vosges (3), Yonne (3 mandats).

Absentes au moment du vote :

Alpes (2 mandats), Drôme et Ardèche (1), Loiret (1), Tarn-et-Garonne (2), Vendée (1).

Sur l'interdiction absolue des coalitions au premier tour de scrutin, le Congrès se partage ainsi :

Pour : 102 voix

Aude (4 mandats), Bouches-du-Rhône (12), Corrèze (2), Corse (1), Côtes-du-Nord (1), Creuse (1), Eure-et-Loir (2), Gers (2), Gironde (4), Ille-et-Vilaine (2), Indre-et-Loire (3), Jura (2), Landes (1), Loire-Inférieure (2), Nièvre (3), Hautes-Pyrénées (2), Pyrénées-Orientales (4), Seine (41), Seine-et-Marne (1), Seine-et-Oise (7), Vienne (2), Yonne (3).

Contre : 289 voix

Ain (2 mandats), Aisne (5), Algérie (2), Allier (7), Alpes-Maritimes (2), Ardennes (7), Ariège (2), Aube (6), Aveyron (4), Calvados et Orne (2), Cantal (2), Charente-Inférieure (3), Cher (5), Côte-d'Or (3), Dordogne (4), Drôme et Ardèche (4), Finistère (4), Gard (14), Haute-Garonne (5), Gironde (5), Hérault (7), Indre (2), Isère (8), Jura (2), Loir-et-Cher (2), Loire (5), Haute-Loire (2), Lot (1), Lot-et-Garonne (2), Lozère (2), Maine-et-Loire (2), Manche (1), Marne (3), Haute-Marne (2), Martinique (1), Meurthe-et-Moselle (2), Morbihan (2), Nord (59), Oise (4), Pas-de-Calais (15), Puy-de-Dôme (6), Basses-Pyrénées (2), Haut-Rhin (1), Rhône (6), Haute-Saône (1), Saône-et-Loire (8), Sarthe (2), Deux-Savoies (2), Seine (4), Seine-et-Marne (2), Seine-Inférieure et Eure (3), Deux-Sèvres (2), Somme (6), Tarn (6), Var (9), Vaucluse (6), Haute-Vienne (9), Vosges (3).

Abstention :

Charente (2 mandats).

Absentes au moment du vote :

Alpes (2 mandats), Drôme et Ardèche (1), Loiret (1), Tarn-et-Garonne (2), Vendée (1).

Scrutin sur l'interdiction absolue des coalitions au deuxième tour de scrutin.

Pour : 64 voix

Bouches-du-Rhône (7 mandats), Corse (1), Côtes-du-Nord (1), Eure-et-Loir (2), Ille-et-Vilaine (2), Indre-et-Loire (1), Landes (1), Nièvre (1), Seine (37), Seine-et-Marne (1), Seine-et-Oise (7), Yonne (3).

Contre : 397 voix

Ain (2 mandats), Aisne (5), Algérie (2), Allier (7), Alpes-Maritimes (2), Ardennes (7), Ariège (2), Aube (6), Aude (4), Aveyron (4), Bouches-du-Rhône (5), Calvados et Orne (2), Cantal (2), Charente (2), Charente-Inférieure (3), Cher (5), Corrèze (2), Côte-d'Or (3), Dordogne (4), Drôme et Ardèche (4), Finistère (4), Gard (4), Haute-Garonne (5), Gers (2), Gironde (9), Hérault (7), Indre (2), Indre-et-Loire (2), Isère (8), Jura (2), Loir-et-Cher (2), Loire (5), Haute-Loire (2), Lot (1), Lot-et-Garonne (2), Lozère (2), Maine-et-Loire (2), Manche (1), Marne (3), Haute-Marne (2), Martinique (1), Meurthe-et-Moselle (2), Morbihan (2), Nièvre (2), Nord (59), Oise (4), Pas-de-Calais (15), Basses-Pyrénées (2), Hautes-Pyrénées (2), Pyrénées-Orientales (4), Haut-Rhin (1), Rhône (6), Haute-Saône (1), Saône-et-Loire (8), Sarthe (2), Deux-Savoies (2), Seine (8), Seine-et-Marne (2), Seine-Inférieure et Eure (3), Deux-Sèvres (2), Somme (6), Tarn (6), Var (9), Vaucluse (6), Vienne (2), Haute-Vienne (9), Vosges (3).

Abstentions :

Creuse (2 mandats), Jura (2), Loire-Inférieure (2), Puy-de-Dôme (6).

Absentes au moment du vote :

Alpes (2 mandats), Drôme et Ardèche (1), Loiret (1), Tarn-et-Garonne (2), Vendée (1).

III. — Le programme municipal.

A — Résolution adoptée à l'unanimité par le Congrès de St-Quentin 1912.

(Rapporteur : Veber).⁽¹⁾

« La bataille livrée par le Parti pour la conquête des Hôtels de Ville n'est qu'une partie de la bataille engagée par la classe ouvrière.

La libération totale du prolétariat n'est possible que par la conquête du pouvoir politique et par la transformation générale de la propriété capitaliste en propriété sociale.

Les socialistes peuvent, par leur action municipale, en accroissant les garanties de bien-être et de liberté et les moyens de lutte du prolétariat ajouter à sa force de revendication et de combat contre le capitalisme et l'État bourgeois.

La recherche de l'organisation des travaux et services municipaux qui donne le plus grand avantage à la fois à la commune, aux travailleurs qui y sont employés et à la classe ouvrière, est un des premiers éléments de l'action des socialistes et de leurs conseillers dans les municipalités.

C'est, dans les circonstances actuelles, et chaque fois que cela est possible, par la municipalisation des travaux et services municipaux gérés avec la collaboration de la classe ouvrière, syndicalement et coopérativement organisée, que cette organisation peut être au mieux réalisée.

Les travailleurs qui y sont employés doivent, avec leur part de gestion, avoir les meilleures conditions possibles de travail, de repos, d'hygiène et de sécurité, et le droit entier de coalition.

(1) Voir le rapport qu'il a présenté au Congrès au nom de la Commission municipale à la page 86 du compte rendu, son discours, page 250, celui d'Edg. Milhaud, page 267 et toute la discussion ouverte à ce sujet.

Cette organisation ainsi substituée aux monopoles privés, aux cartels et trusts capitalistes, doit rechercher et organiser le contrôle des consommateurs et usagers prolétaires.

Les services municipaux peuvent et doivent, dans ces conditions, être établis d'abord au profit de la population ouvrière et pauvre pour qui ils doivent être au plus à prix de revient s'ils sont rémunérés ; et s'ils donnent des bénéfices par l'usage des autres classes de la population, ces bénéfices doivent être utilisés à l'extension des services municipaux d'intérêt ouvrier et, avant tout, à la création et au développement des services gratuits d'éducation, d'enseignement, d'hygiène, d'assurance, d'assistance et d'alimentation. »

IV. — La représentation proportionnelle.

A — Résolution de Limoges 1905.

(Proposée par Marcel Sembat).

« Le Congrès décide que le Parti socialiste fera campagne pour la représentation proportionnelle et pour le scrutin de liste à titre de condition de la proportionnelle. »

Adoptée à l'unanimité.

B — Résolution de Saint-Quentin 1911.

(Rapporteur : De Pressensé).

« Le Congrès, considérant que l'appareil perpétue une portion des défauts les plus graves que l'on reproche au scrutin majoritaire, invite le groupe socialiste au Parlement à faire tous ses efforts pour le triomphe du système le plus exact de représentation proportionnelle. »

Adoptée à l'unanimité.

C — Résolution de Lyon 1912.

« Le Congrès de Lyon, sur la proposition de Jaurès, décida à l'unanimité d'engager les Fédérations à déployer à l'occasion des élections partielles la plus grande activité en présentant partout des candidats qui, s'ils ne réussissaient pas eux-mêmes, devaient avoir pour mandat de faire réussir le candidat des autres partis qui aurait la R. P. inscrite à son programme. »

V. — Le suffrage des femmes.

A — Résolution de Limoges.

(*Proposition Madeleine Pelletier*).

« Considérant que déjà en 1891 le Congrès international de Bruxelles invitait les socialistes de tous les pays à affirmer énergiquement, dans leur programme, l'égalité complète des deux sexes et à abroger les lois qui mettent la femme en dehors du droit commun et public;

Considérant que depuis, le Parti socialiste s'est toujours, dans la question des sexes, prononcé dans ce sens;

Le Congrès national déclare *légitime et urgente* l'extension du suffrage universel aux femmes et charge les élus du Parti de présenter dans ce sens, autant que possible cette année, un projet de loi à la Chambre. »

Adoptée à l'unanimité et confirmée à l'unanimité par le Congrès de Nancy (1).

B — Résolution de Lyon 1912.

(*Rapporteur : H. Laudier*).

« Le Congrès invite les militants et les journaux du Parti à faire une plus large place dans leur propagande à la revendication des droits politiques et sociaux des femmes. »

Adoptée à l'unanimité.

(1) Pages 525 à 532 du compte rendu du Congrès de Nancy

CHAPITRE IV

LE PARTI SOCIALISTE ET LES SYNDICATS

I. — Rapports des syndicats et du Parti socialiste.

A — Les résolutions de Limoges 1906.

Les débats sur cette question furent clos par le vote sur les deux motions suivantes :

Motion du Nord devenue la proposition Ch. Dumas.

« Considérant que c'est la même classe, le même prolétariat qui s'organise et agit, qui doit s'organiser et agir en syndicats ici, sur le terrain corporatif, en parti socialiste là, sur le terrain politique ;

Que si ces deux modes d'organisation et d'action de la même classe ne sauraient être confondus, distincts qu'ils sont et doivent rester de but et de moyens, ils ne sauraient s'ignorer, s'éviter, à plus forte raison s'opposer sans diviser mortellement le prolétariat contre lui-même et le rendre incapable d'affranchissement ;

Le Congrès déclare :

Il y a lieu de pourvoir à ce que, selon les circonstances, l'action syndicale et l'action politique des travailleurs puissent se concerter et se combiner. »

130 mandats se prononcèrent pour cette proposition, savoir :

Aisne (2), Allier (4), Alpes-Maritimes (3), Aube (6), Aude (2), Aveyron (3), Charente-Inférieure (1), Corrèze (2), Creuse (1), Dordogne (4), Eure-et-Loir (2), Gard (3), Gironde (2), Hérault (2), Indre (1), Isère (2), Loire (3), Lot (2), Lot-et-Garonne (2), Lozère (2), Marne

(3), Haute-Marne (2), Nord (42), Oise (3), Pas-de-Calais (6), Pyrénées-Orientales (2), Rhône (6), Saône-et-Loire (5), Seine (5), Seine-et-Oise (2), Deux-Sèvres (1), Vaucluse (3), Haute-Vienne (1).

Motion du Tarn.

« Le Congrès, convaincu que la classe ouvrière ne pourra s'affranchir pleinement que par la force combinée de l'action politique et de l'action syndicale, par le syndicalisme allant jusqu'à la grève générale et par la conquête de tout le pouvoir politique en vue de l'expropriation générale du capitalisme ;

Convaincu que cette double action sera d'autant plus efficace que l'organisme politique et l'organisme économique auront leur pleine autonomie ;

Prenant acte de la résolution du Congrès d'Amiens, qui affirme l'indépendance du syndicalisme à l'égard de tout parti politique et qui assigne en même temps au syndicalisme un but que le socialisme seul, comme parti politique, reconnaît et poursuit ;

Considérant que cette concordance fondamentale de l'action politique et de l'action économique du prolétariat amènera nécessairement, sans confusion, ni subordination, ni défiance, une libre coopération entre les deux organismes ;

Invite tous les militants à travailler de leur mieux à dissiper tout malentendu entre la Confédération du Travail et le Parti socialiste. »

148 mandats se prononcèrent pour, savoir :

Ain (2), Aisne (2), Algérie (1), Alpes (1), Ardennes (2), Bouches-du-Rhône (7), Bretagne (4), Charente (2), Charente-Inférieure (1), Cher (2), Corse (1), Côte-d'Or (3), Creuse (1), Doubs (2), Drôme-Ardèche (3), Gard (7), Haute-Garonne (4), Gascogne (2), Gironde (5), Hérault (4), Indre-et-Loire (2), Jura (3), Haute-Loire (2), Lorraine (2), Maine-et-Loire (2), Nièvre (4), Basse-Normandie (4), Puy-de-Dôme (2), Deux-Savoies (3), Seine (29), Seine-Inférieure (3), Seine-et-Marne (2), Seine-et-Oise (5), Deux-Sèvres (1), Somme (4), Tarn (5), Var (5), Vaucluse (1), Vienne (1), Haute-Vienne (3), Vosges (2), Yonne (4).

Il y eut les 9 abstentions suivantes :

Abstentions :

Charente-Inférieure (1), Gard (2), Haute-Garonne (1), Landes (1), Basess-Pyrénées (2), Seine (2).

B — Les résolutions de Nancy 1907.

La discussion terminée, le Congrès de Nancy se trouva en présence de deux motions, celle de la Fédération du Cher, reproduisant la motion votée par la majorité de Limoges et celle présentée par la Fédération de la Dordogne.

Motion du Cher.

« Le Congrès, convaincu que la classe ouvrière ne pourra s'affranchir pleinement que par la force combinée de l'action politique et de l'action syndicale, par le syndicalisme allant jusqu'à la grève générale et par la conquête de tout le pouvoir politique, en vue de l'expropriation générale du capitalisme ;

Convaincu que cette double action sera d'autant plus efficace que l'organisme politique et l'organisme économique auront leur pleine autonomie, le syndicalisme se proposant le même but que le socialisme ;

Considérant que cette concordance fondamentale de l'action politique et de l'action économique du prolétariat assurera nécessairement, sans confusion, ni subordination, ni défiance, une libre coopération entre les deux organismes ;

Invite tous les militants à travailler de leur mieux à dissiper tout malentendu entre l'organisation corporative et l'organisation politique de la classe ouvrière. »

Cette motion fut votée par 167 mandats (1) se répartissant ainsi :

Ain (2 mandats), *Aisne (3), Algérie (1), Alpes (2), *Alpes-Maritimes (1), Ardennes (3), Ariège (1), Aveyron (3), *Bouches-du-Rhône (4), Bretagne (6), Charente (2), Charente-Inférieure (2), Cher (3), Corrèze (2), Côte-d'Or (3) Doubs (2), Drôme et Ardèche (4).

(*) L'astérisque indique que les voix de la Fédération se sont divisées.

*Gard (4), Haute-Garonne (6), Gascogne (2), *Gironde (5), Indre-et-Loire (3), Jura (2), Landes (2), Loir-et-Cher (2), Haute-Loire (1), Loiret (1), Maine-et-Loire (2), Meurthe-et-Moselle (2), Nièvre (4), Basse-Normandie (3), Puy-de-Dôme (5), *Rhône (3), Saône-et-Loire (6), Sarthe (2), Deux-Savoies (2), *Seine (24), Seine-et-Marne (3), Seine-et-Oise (8), Seine-Inférieure et Eure (2), Tarn (5), Var (4), Vaucluse (5), Vienne (2), *Haute-Vienne (3), Vosges (5), Yonne (3).

Motion de la Dordogne.

« Considérant que les Congrès internationaux ont été unanimes à affirmer la nécessité de l'organisation et de l'action corporative ou syndicale « pour combattre la toute-puissance du capital et améliorer la situation des ouvriers dans la société actuelle », et qu'ils faisaient un devoir à tous les travailleurs « d'appartenir au Syndicat de leur profession » ;

Considérant qu'en même temps que la nécessité de cette organisation et de cette action corporative ou syndicale, les mêmes Congrès ont unanimement affirmé qu'elle « ne saurait supprimer, mais seulement atténuer l'exploitation capitaliste », que « l'exploitation des ouvriers ne prendra fin que lorsque la société elle-même aura pris possession de tous les moyens de production, et que cette socialisation est subordonnée à la conquête du pouvoir politique par les travailleurs organisés en parti politique de classe » ;

Considérant, d'autre part, que c'est la même classe qui, pour l'amélioration de ses conditions de travail et de vie et pour son affranchissement intégral, est appelée à s'organiser et à agir sur le terrain corporatif et sur le terrain politique, et que ces deux modes d'organisation et d'action, pour distincts qu'ils doivent rester, ne sauraient s'ignorer et se contrecarrer sans diviser mortellement le prolétariat lui-même.

Le Congrès décide qu'il y a lieu de pourvoir à ce que, selon les circonstances, l'action syndicale et l'action politique des travailleurs puissent se concerter et se combiner nationalement internationalement. »

141 mandats se prononcent pour.

*Aisne (2 mandats), Allier (4), *Alpes-Maritimes (2), Aube (6), Aude (2), *Bouches-du-Rhône (2), Creuse (2), Dordogne (4), Eure-et-Loir (2), *Gard (5), *Gironde (3), Hérault (5), Indre (1), Isère (5), Loire (4), Lot-et-Garonne (2), Lozère (2), Marne (4), Haute-Marne (3), Nord (44), Oise (4), Pas-de-Calais (11), Pyrénées-Orientales (2), *Rhône (2), *Seine (7), Deux-Sèvres (2), Somme (4), *Haute-Vienne (3).

Absentes : 2

Lot (1 mandat), Vendée (1).

II. — Les discours Ghesquière et Compère-Morel.

A — Résolutions de Lyon 1912.

Motion du Gard.

(Déposée par Compère-Morel).

Le Congrès,

« Considérant que les socialistes ont le devoir de combattre tout ce qui tend à diviser le prolétariat contre lui-même, notamment en opposant son organisation et son action corporative ou syndicale à son organisation et à son action politique ou socialiste, empêchant ainsi le nombreux et rapide recrutement, tant du Parti socialiste que de la Confédération générale du Travail;

Considérant qu'il n'est pas un militant qui puisse prendre au sérieux, comme moyens d'affranchissement, le sabotage, l'action directe, la chasse aux renards, etc., etc., tous procédés qui, en fournissant aux gouvernants bourgeois le prétexte des pires répressions, ne peuvent qu'entraver la marche et le développement des syndicats et du Parti;

Considérant que plus les socialistes sont et doivent être partisans de l'action syndicale, seul moyen de défense du tra-

vail dans la société capitaliste, plus ils doivent à leur Parti et à eux-mêmes d'en finir avec les anarchistes qui, sous le couvert et à l'abri de quelques fonctions dont ils se sont fait investir par les syndiqués, ne cessent de dénigrer et de calomnier le socialisme en lutte pour le pouvoir politique à enlever à l'ennemi, détournant les travailleurs, soit de rallier leur parti de classe, soit d'émettre un vote de classe, les laissant ainsi désarmés à la merci d'une bourgeoisie maîtresse à la fois du capital et de l'État ;

Considérant qu'il est inadmissible de concevoir « l'autonomie syndicale dans l'esprit anarchiste » (Kautsky) et de pouvoir admettre « que les syndicats et le Parti socialiste se combattent » (Legien) ;

Considérant que le socialisme international nous a « priés de faire notre possible pour créer en France un mouvement syndical puissant, mouvement qui se débarrasserait du verbalisme et ferait du travail pratique et positif en faveur de la classe ouvrière » (Beer), affirmant « qu'aussitôt que les Français auraient une sérieuse organisation syndicale, celle-ci s'abstiendrait de discuter à perte de vue sur la grève générale, l'action directe et le sabotage » (Legien) ;

Considérant que les socialistes français commettraient une véritable trahison s'ils cessaient un seul instant de faire comprendre au prolétariat que l'action syndicale ou corporative s'exerçant dans les limites du système capitaliste ou du patronat, ne peut se suffire à elle-même, qu'elle est essentiellement défensive ou réformatrice et que *seule* l'action politique, qu'elle s'exerce par voie de suffrage ou qu'elle opère insurrectionnellement, est essentiellement révolutionnaire et capable d'aboutir à l'expropriation des expropriateurs ;

Rappelle la résolution relative aux rapports entre le Parti socialiste et les syndicats du Congrès de Stuttgart de 1907 qui, votée à une immense majorité, fait loi dans l'Internationale ouvrière. »

La Commission des Résolutions (1) propose au Congrès la résolution suivante, rédigée par une Sous-Commission, composée de Jaurès, Compère-Morel, Briquet :

B — Motion de la Commission.

(Rapporteur : Dubreuilh).

« Le Congrès reconnaît que, dans leur intervention à la Chambre, les camarades Ghesquière et Compère-Morel n'ont eu d'autre objet que de servir les intérêts de la classe ouvrière et qu'il a pu très sérieusement leur paraître utile d'appeler l'attention des travailleurs sur les périls d'une propagande d'antiparlementarisme et de violence systématique.

Il rappelle les décisions prises au sujet de la classe ouvrière dans les Congrès nationaux de Limoges, de Nancy, de Toulouse et au Congrès international de Stuttgart, et il invite tous les travailleurs à s'en inspirer pour l'œuvre nécessaire de rapprochement. »

Cette motion est votée par 2,258 voix, savoir :

Ain (15 mandats), Aisne (33), Allier (51), Alpes (Basses) (2), Alpes (Hautes) (7), Alpes-Maritimes (9), Ardèche (10), Ardennes (47), Ariège (8), Aube (43), Bouches-du-Rhône (84), Calvados et Orne (5), Charente-Inférieure (23), Cher (31), Corrèze (12), Corse (3), Côte-d'Or (21), Côtes-du-Nord (2), Creuse (11), Dordogne (24), Drôme (14), Eure-et-Loir (3), Gard (79), Garonne (Haute) (5), Gers (5), Gironde (48), Hérault (40), Ille-et-Vilaine (5), Indre (11), Indre-et-Loire (17), Isère (38), Fédération Jurassienne (32), Landes (4), Loir-et-Cher (7), Loire (37), Loire-Inférieure (11), Loire (Haute) (2), Lot (3), Lot-et-Garonne (8), Lozère (4), Maine-et-Loire (5), Manche (3), Marne (18), Marne (Haute) (8), Morbihan (4), Nièvre (28), Nord (462), Oise (23),

(1) Afchain, Bedouce, Bracke, Bretin, Briquet, Compère-Morel, Paul Constans, Coolen, Dubreuilh, Durre, Dormoy, Fernand Faure, Gérard, Gibaud, Graziani, Hubert Rouger, Jaurès, Laudier, Lebas, Merucci, Poisson, Poitevin, Ponard, Poncet, Pressemane, Ramadier, Renaudel, Roldes, Sembat, Saint-Venant, Thomas, Al. Varenne, Vaillant, Voillot composaient la Commission des Résolutions.

Pas-de-Calais (03), Puy-de-Dôme (41), Basses-Pyrénées (15), Hautes-Pyrénées (7), Pyrénées-Orientales (25), Haut-Rhin (6), Rhône (40), Saône-et-Loire (53), Sarthe (7), Deux-Savoies (10), Seine (297), Seine-et-Marne (17), Seine-Inférieure et Eure (23), Deux-Sèvres (15), Somme (41), Tarn (33), Tarn-et-Garonne (5), Tunisie (1), Var (42), Vaucluse (21), Vendée (2), Vienne (8), Haute-Vienne (65), Vosges (20).

Contre : 180

Basses-Alpes (4 mandats), Charente (13), Drôme (5), Finistère (29), Gard (2), Haute-Garonne (28), Gironde (18), Loire-Inférieure (5), Lot (1), Seine (22), Seine-et-Oise (8), Tarn-et-Garonne (1), Tunisie (6), Var (20), Vienne (1), Yonne (17).

Abstentions : 144

Algérie (8 mandats), Aveyron (33), Cantal (3), Eure-et-Loir (7), Gard (12), Meurthe-et-Moselle (12), Seine (22), Seine-et-Oise (39), Vaucluse (8).

CHAPITRE V

LA COOPÉRATION ET LE SOCIALISME

I. — L'action coopérative, sa valeur.

A — Résolutions de Paris 1910.

Motion de la Seine (majorité).

« Le Parti socialiste, fidèle à ses déclarations antérieures, rappelle « qu'il reconnaît l'importance essentielle de la création et du développement des organismes ouvriers de lutte et d'organisation collective » et qu'à ce titre, il place la coopération au nombre des « éléments nécessaires à la transformation sociale ». Il lui assigne donc une valeur propre dans l'effort général d'éducation et d'organisation des prolétaires.

Elle les protège dans leurs moyens de subsistance contre l'avidité sans scrupules d'intermédiaires onéreux. Elle leur offre de puissants moyens d'action pour améliorer leurs conditions de vie, de travail et de lutte et pour se rendre aptes eux-mêmes à la lourde et complexe tâche de l'administration collective.

Elle est d'autant plus féconde en résultats bienfaisants, qu'emportée par son principe même vers des formes plus amples, elle élargit sans cesse son domaine et s'élève par degrés du groupement des individus jusqu'à la Fédération générale des forces coopératives.

En dirigeant dans ce sens la puissance de consommation, la classe ouvrière atteint dans ses œuvres vives, le parasitisme commercial, se crée, contre la concurrence capitaliste elle-même, des débouchés vastes et certains pour une production organisée par elle, et se ménage d'importantes réserves en prévision des crises économiques.

Elle est encore, pour les producteurs agricoles, un précieux

instrument de défense contre la spéculation, et de progrès technique par l'achat et l'emploi en commun des instruments de travail.

Le Parti socialiste, parti de la classe ouvrière et de la Révolution sociale, a donc, comme tel, le devoir de favoriser le libre développement de la coopération. Il lui appartient d'en signaler, par sa propagande, les avantages incontestables. Mais, désireux d'éveiller les institutions ouvrières à la conscience de leurs intérêts de classe et de faire rayonner en elle la pensée libératrice du socialisme, il est conduit, en même temps qu'il convie les salariés à l'action coopérative, à leur en marquer les limites imposées par la concurrence capitaliste elle-même, afin qu'avertis par lui des difficultés complexes du combat social, ils ne négligent pas l'effort incessant que leur réclament aussi l'action syndicale et l'action politique.

Fondé pour servir la classe ouvrière et non pour s'en servir, le Parti socialiste contracte l'obligation d'apporter aux groupements prolétariens une aide fraternelle et vigoureuse, sans avoir à réclamer le paiement de ses bons offices. Formuler à leur charge des obligations à son égard, ce serait susciter dans l'action coopérative des dissensions qui auraient un retentissement funeste au cœur même du Parti. Ce serait, en outre, s'aliéner des recrues possibles. Sans s'interdire à lui-même de recevoir pour son action autonome des ressources librement offertes, il diminuerait la sienne propre, s'il faisait dépendre, ne fût-ce qu'en partie, son équilibre budgétaire de leur prospérité.

Il invite donc les militants socialistes à donner sans restriction leur concours à la coopération, certain d'en tirer pour lui-même un précieux avantage, puisque ses membres, protégés par elle contre les exactions des spéculateurs, allégés ainsi d'une part des charges qui pèsent sur leur existence, apporteront une force accrue au combat général du prolétariat contre la classe capitaliste. »

202 mandats se prononcent pour.

Ain (2 mandats), Aisne (5), Algérie (1), Alpes (2), Alpes-Maritimes (2), Ardennes (4), Ariège (2), Aude (4), Aveyron (4), Bouches-du-Rhône (8), Calvados et Orne (2), Charente (2), Charente-Inférieure (2), Cher (4), Corse (2), Côte-d'Or (3), Côtes-du-Nord (1), Creuse (2), Doubs (2), Drôme et Ardèche (3), Eure-et-Loir (2), Finistère (2), Haute-Garonne (3), Gascogne (2), Gironde (4), Hérault (7), Ille-et-Vilaine (2), Indre (1), Indre-et-Loire (2), Isère (2), Jura (3), Landes (1), Loir-et-Cher (1), Loire-Inférieure (1), Lot-et-Garonne (2), Maine-et-Loire (2), Manche (1), Marne (1), Meurthe-et-Moselle (1), Morbihan (2), Nièvre (2), Oise (4), Pas-de-Calais (8), Puy-de-Dôme (5), Basses-Pyrénées (2), Haute-Saône (2), Saône-et-Loire (5), Deux-Savoies (2), Seine (31), Seine-et-Marne (4), Seine-et-Oise (7), Seine-Inférieure et Eure (3), Somme (5), Tarn (5), Var (9), Vaucluse (2), Vienne (1), Vosges (3), Yonne (3).

Motion de la Haute-Vienne.

« L'association coopérative, qui n'est qu'une des formes de la société anonyme réalisables dans le système de production capitaliste, ne contient, en elle-même, rien qui en fasse nécessairement et obligatoirement une organisation de classe, comme l'est, par exemple, l'organisation syndicale.

Cette forme d'association peut être et est en effet utilisée, suivant les lieux et les moments, par tous les partis, dans l'intérêt de leur propagande et de leur action.

Sa valeur pour chacun dépend de l'usage qui en est fait.

Les travailleurs ont été amenés, par le désir d'améliorer leurs conditions d'existence en diminuant le prix de la vie, à former, eux aussi, des associations coopératives, principalement des coopératives de consommation, où les ouvriers et les salariés sont en grande majorité.

D'autre part, la création de coopératives, soit de consommation, soit de production, dans les branches d'industrie qui n'exigent pas de capitaux énormes, a offert aux organisations ouvrières un moyen de mettre quelques-uns de leurs militants à l'abri des persécutions de la classe ennemie, leur assurant, en même temps qu'un gagne-pain, une occupation utile.

Dans la coopérative, le travailleur peut apprendre à se rendre compte, par un exemple partiel, de ce que serait une société collectiviste, où les antagonismes de l'ordre social actuel entre vendeurs et acheteurs, entre capital et travail, étant supprimés, chacun travaillerait et produirait pour le bien de tous.

Toutefois :

1° Ces antagonismes ne sauraient disparaître dans une limite étroite, tant que la propriété de tous les moyens de production et d'échange reste entre les mains d'une classe, dont l'expropriation au profit de la collectivité reste le but et le moyen du socialisme.

2° L'abaissement du prix des objets nécessaires à l'existence, s'il se généralisait par la coopération, aurait pour effet une tendance à la réduction du prix de la vie, et, par conséquent, soit à la stagnation, soit à l'avilissement des salaires.

En conséquence, le Congrès international déclare :

1° Que le Parti socialiste peut et doit encourager le mouvement coopératif, né dans la classe ouvrière en dehors de lui, et qui ne saurait, sans inconvénients, être confondu dans sa propre organisation ; mais il doit mettre les travailleurs en garde contre l'illusion utopique qui leur ferait voir la possibilité de l'émancipation de leur classe dans l'extension indéfinie de la forme coopérative appliquée à la consommation ou — dans la mesure réalisable — à la production ;

2° Les socialistes ont à pénétrer dans les coopératives ouvrières, pour y rejoindre les hommes de leur classe que leur intérêt y groupe pour la première fois ;

3° Ils ont à faire comprendre aux travailleurs qu'ils y rencontrent l'impossibilité où ils se trouvent de se sauver par la seule coopération, et à leur montrer le salut dans l'action politique du prolétariat prenant le pouvoir pour reprendre collectivement les moyens de production et d'échange ;

4° Ils s'efforceront de convaincre les travailleurs qu'ils ont

besoin, pour cela, du Parti socialiste, et que leur intérêt de classe est, en fournissant au Parti des ressources et des moyens d'action plus puissants, de faire servir la coopération même à hâter l'heure de l'affranchissement du travail. »

Les 142 mandats qui se prononcent pour sont les suivants :

Allier (5 mandats), Ardennes (1), Aube (5), Bouches-du-Rhône (2), Dordogne (4), Gard (12), Haute-Garonne (1), Gironde (2), Isère (6), Loir-et-Cher (1), Loire (4), Loire-Inférieure (2), Loiret (1), Lot (1), Lozère (2), Marne (2), Haute-Marne (1), Nord (51), Haut-Rhin (1), Rhône (8), Saône-et-Loire (2), Seine (9), Deux-Sèvres (2), Somme (1), Vaucluse (2), Haute-Vienne (6).

Abstentions :

Nièvre (1 mandat).

Absentes au moment du vote :

Sarthe (2 mandats).

Non représentées :

Cantal (1 mandat), Corrèze (2), Pyrénées-Orientales (4), Vendée (1).

La motion de la Seine (majorité) est adoptée.

CHAPITRE VI

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LE PARTI

I. — L'attitude du Parti devant la Franc-Maçonnerie.

A — Résolutions du Congrès de Limoges.

Cette question fut portée au Congrès de Limoges par les Fédérations de l'Hérault et de Saône-et-Loire, qui demandaient d'interdire aux membres du Parti socialiste d'adhérer à la Franc-Maçonnerie.

Venue en fin de Congrès, la discussion fut close par l'ordre du jour pur et simple voté par 150 mandats contre 129 et 3 abstentions ; 3 absents.

Pour l'ordre du jour pur et simple :

Ain (2 mandats), Aisne (4), Algérie (1), Ardennes (2), Aude (2), Aveyron (3), Bretagne (4), Cher (2), Corse (1), Côte-d'Or (3), Drôme et Ardèche (3), Eure-et-Loir (2), Gard (5), Gironde (5), Indre (1), Indre-et-Loire (2), Jura (3), Landes (1), Haute-Loire (2), Lorraine (2), Lot (2), Lot-et-Garonne (2), Maine-et-Loire (2), Marne (5), Martinique (1), Nièvre (4), Basse-Normandie (4), Oise (1), Pas-de-Calais (6), Puy-de-Dôme (2), Basses-Pyrénées (2), Pyrénées-Orientales (2), Deux-Savoies (3), Seine (32), Seine-Inférieure (3), Seine-et-Marne (2), Seine-et-Oise (7), Deux-Sèvres (2), Tarn (5), Var (5), Vaucluse (1), Vienne (1), Vosges (2), Yonne (4).

Contre l'ordre du jour pur et simple :

Allier (4 mandats), Alpes (1), Alpes-Maritimes (3), Aube (6), Bouches-du-Rhône (7), Charente (2), Corrèze (2), Creuse (2), Dordogne (4), Doubs (2), Gard (7), Haute-Garonne (5), Gironde (2), Hérault (6), Isère (2), Loire (3), Lozère (2), Haute-Marne (2), Nord (42), Rhône

(6), Saône-et-Loire (5), Seine (3), Somme (4), Vaucluse (3), Haute-Vienne (4).

Abstentions :

Gascogne (2 mandats), Seine (1).

Absentes :

Charente-Inférieure (3), Oise (2).

Reportée à l'ordre du jour du Congrès de Nancy, cette question fut renvoyée et ne revint en discussion qu'à Lyon.

B — Résolution de Lyon.

Les débats épuisés, quatre textes restèrent en présence.

Motion III de la Seine.

« Le Congrès, en rappelant aux travailleurs que leur devoir est de se grouper dans le Parti socialiste qui est le seul parti de classe du prolétariat, déclare qu'il n'entend pas limiter à la seule action politique l'activité de ses membres, du moment où celle-ci ne les met pas en contradiction avec la doctrine, les principes et les décisions du Parti ;

Il déclare particulièrement qu'il ne se préoccupe pas de savoir si ses membres adhèrent à des organisations d'ordre philosophique, éducatif ou moral, telles que la franc-maçonnerie, libre-pensée, universités populaires, Ligue des Droits de l'Homme, qui n'ont pas pour but la conquête du pouvoir politique ;

Il déclare, en outre, que, lorsque des défaillances individuelles se produisent, elles relèvent purement et simplement du contrôle réglementaire du Parti. »

Votée à la majorité de 1,505 voix pour :

Ain (15 mandats), Aisne (25), Algérie (8), Allier (29), Alpes-Maritimes (2), Ardennes (47), Ariège (8), Aveyron (33), Bouches-du-Rhône (24), Calvados et Orne (5), Charente (13), Charente-Inférieure (14), Cher (30), Corse (3), Côte-d'Or (21), Côtes-du-Nord (2),

Creuse (11), Drôme (10), Eure-et-Loi (3), Finistère (22), Gard (35), Haute-Garonne (21), Gironde (55), Hérault (10), Ile-et-Vilaine (5), Indre (7), Indre-et-Loire (12), Isère (6), Fédération Jurassienne (32), Landes (4), Loir-et-Cher (7), Loire (24), Loire-Inférieure (16), Haute-Loire (2), Lot (2), Lozère (4), Maine-et-Loire (3), Manche (3), Marne (4), Haute-Marne (1), Meurthe-et-Moselle (12), Morbihan (4), Nièvre (28), Nord (150), Oise (23), Pas-de-Calais (57), Puy-de-Dôme (41), Basses-Pyrénées (15), Hautes-Pyrénées (3), Pyrénées-Orientales (6), Haut-Rhin (6), Rhône (46), Saône-et-Loire (17), Deux-Savoies (10), Seine (233), Seine-et-Marne (12), Seine-et-Oise (47), Seine-Inférieure et Eure (23), Deux-Sèvres (6), Somme (35), Tarn (33), Tunisie (7), Var (57), Vaucluse (8), Vendée (2), Vienne (6), Haute-Vienne (3), Vosges (12), Yonne (17).

Motion de la majorité du Nord.

« Le Congrès constate que les membres du Parti socialiste ont une tendance à éparpiller leurs efforts dans toutes sortes de groupements ;

Que si ces groupements ont pour but le développement moral et matériel de l'ensemble des membres de la Société, il n'en est pas moins certain que l'éparpillement de ces efforts est une cause d'amointrissement de l'action socialiste, seule capable d'orienter le prolétariat vers son émancipation intégrale. En conséquence, il rappelle à tous ses membres qu'au lieu d'adhérer à des groupements même ne faisant pas de politique au bénéfice d'un parti, ils devraient consacrer tous leurs efforts à la propagande socialiste, à l'éducation, à l'organisation politique et économique du prolétariat. »

927 mandats pour :

Aisne (8 mandats), Allier (22), Basses-Alpes (6), Hautes-Alpes (7), Ardèche (10), Aube (43), Bouches-du-Rhône (60), Charente-Inférieure (6), Corrèze (12), Eure-et-Loir (6), Finistère (7), Gard (58), Haute-Garonne (12), Gironde (11), Hérault (27), Indre (4), Indre-et-Loire (5), Isère (29), Loire (13), Lot (2), Lot-et-Garonne (8), Marne (11), Haute-Marne (7), Nord (312), Pas-de-Calais (36), Hautes-Pyrénées (4), Pyrénées-Orientales (10), Saône-et-Loire (36), Sarthe (7), Seine (52), Seine-et-Marne (3), Deux-Sèvres (6), Somme (6), Tarn-et-Garonne (6), Var (5), Vaucluse (14), Haute-Vienne (41).

Motion I de la Seine.

« Le Congrès, considérant que la franc-maçonnerie est, contrairement à ses affirmations, non une organisation philosophique et mutualiste, mais la véritable organisation de classe de la petite bourgeoisie et du Parti radical ;

Décide que les membres francs-maçons du Parti devront démissionner de cette organisation dans un laps de temps de six mois au maximum. »

103 mandats pour :

Alpes-Maritimes (7 mandats), Cher (1), Eure-et-Loir (1), Hérault (3), Maine-et-Loire (2), Marne (3), Seine (56), Seine-et-Marne (2), Vaucluse (7), Haute-Vienne (21).

Motion du Gers.

« Les membres du Parti ont le devoir d'appartenir au Syndicat ouvrier de leur profession, à la Coopérative de leur localité et à la franc-maçonnerie. »

5 mandats pour :

Gers (5 mandats).

Abstentions :

Dordogne (24 mandats), Vosges (8).

CHAPITRE VII

LA QUESTION AGRAIRE

I. — Le Parti socialiste et les paysans.

A — Résolution de Limoges 1906.

(*Rapporteur: Compère-Morel*).

« Le Congrès, résolu plus que jamais à poursuivre la réalisation des revendications paysannes, décide d'ouvrir une vaste enquête portant sur les conditions de travail et de vie des travailleurs ruraux et sur l'état de l'évolution des différents modes d'exploitation et de propriété.

Cette enquête sera conduite par une Commission (1) nommée par le Congrès et composée d'un membre par Fédération.

Les résultats de cette enquête serviront : 1° à l'élaboration d'un programme de réformes agraires immédiates ; 2° à l'édition de brochures mises à la portée des travailleurs des champs, traitant des diverses questions agricoles et de la doctrine socialiste, sous réserve de l'approbation du Conseil National, chargé de l'exécution.

Le Congrès invite, en attendant, les élus du Parti à pour-

(1) Le Congrès nomma comme membre de cette Commission :

Compère-Morel (Oise) ; Brunellière (Bretagne) ; Hubert Rouger (Gard) ; Cathala (Hérault) ; Hesse (Pas-de-Calais) ; L. Nicolas (Aube) ; Rolard (Lozère) ; Raquillet (Saône-et-Loire) ; Demoulin (Ardennes) ; Mauger (Cher) ; Cope (Creuse) ; Cabannes (Lot-et-Garonne) ; Cazenave (Basses-Pyrénées) ; Odinot (Seine-Inférieure) ; Hévin (Somme) ; Collomb (Rhône) ; Thellier (Alpes-Maritimes) ; Restiaux (Indre-et-Loire) ; Malauric (Corrèze) ; Rassel (Nord) ; Antiq (Alpes) ; Ducos de la Haille (Ain) ; Manalt (Pyrénées-Orientales) ; Nadi (Drôme-Ardèche) ; Ladeveze (Gironde) ; Téton, titulaire, Rappoport, suppléant (Eure-et-Loir) ; Stern-Maydiou (Corse) ; Chave (Vaucluse) ; Poitevin (Charente-Inférieure) ; Fourment (Var) ; Boisserie (Dordogne) ; Roblin (Nièvre) ; Pérot (Marne) ; Imbert (Tarn) ; Poisson (Normandie) ; Gérard (Seine-et-Oise) ; Pressemane (Haute-Vienne) ; G.-Ellen Prevot (Haute-Garonne) ; Lapique (Vosges) ; Andrieu (Haute-Loire) ; Jacques Dufour (Indre) ; Varenne (Puy-de-Dôme) ; H. de la Porte (Deux-Sèvres).

suivre et à soutenir au Parlement des débats qui, en même temps qu'ils feront éclater la différence qui sépare le Parti socialiste de tous les autres partis, feront connaître sa pensée aux masses rurales;

Emet le vœu que les militants qui se consacrent à la propagande dans les campagnes fassent connaître, par la voie des correspondants fédéraux, leur méthode et les résultats obtenus, afin que la propagande devienne chaque jour plus intense et plus méthodique. »

Cette Commission désigna Compère-Morel secrétaire et lui adjoignit une sous-Commission, composée de: Ch. Brunelière (Ouest), R. Cabannes, G. Ellen-Prévot (Sud-Ouest), Hubert Rouger (Sud-Est), Ponard (Est), Raquillet, Roblin, Mauger (Centre), Compère-Morel (Nord).

Sous la présidence de ce dernier, elle rédigea un questionnaire détaillé divisé en 11 parties:

- 1° Questions de propriété;
- 2° Fermiers et métayers;
- 3° Propriété communale;
- 4° Émigration;
- 5° Productions agricoles;
- 6° Machinisme agricole;
- 7° Engrais, semences, assurances;
- 8° Hypothèque, crédit agricole;
- 9° Coopération;
- 10° Prolétariat agricole;
- 11° Syndicats agricoles.

Chacune de ces parties était divisée à son tour en une série de questions portant sur la division et la forme de la propriété, son étendue, son évolution, sa valeur, prix de fermages, conditions de baux, procédés de culture, outillage agricole employé, les produits, leurs prix de revient, les prêteurs, les coopératives, la situation des ouvriers agricoles, leur vie, leurs salaires, le chômage, etc., etc...

Ce questionnaire fut approuvé par le Conseil National du 13 janvier 1907, qui décida l'impression à 20,000 exemplaires pour être distribué aux Fédérations départementales.

B — Résolution de Nancy 1907.

(*Rapporteur : Compère-Morel.*)

« Le Congrès de Nancy,

Considérant la nécessité d'activer l'enquête agricole décidée par le Congrès de Limoges, demande aux Groupes et Sections du Parti n'ayant pas encore répondu au questionnaire qu'ils ont reçu par l'intermédiaire de leurs Fédérations respectives, d'adresser les renseignements qui leur ont été demandés dans un délai de trois mois, afin que le citoyen Compère-Morel, secrétaire de la Commission agricole, puisse déposer un rapport détaillé sur cette enquête au prochain Congrès national. »

Le citoyen Compère-Morel ayant été chargé du rapport et conclusion de l'enquête menée dans les milieux ruraux, ce rapport fut porté à la connaissance de la Commission administrative permanente qui l'adopta et le chargea de le présenter au Congrès de Toulouse.

C — Conclusions du rapport Compère-Morel. ⁽¹⁾

« Considérant que les salariés de la terre, expropriés de leur instrument de production, sont aussi prolétaires que les salariés de la mine, du rail, de l'usine et des grands magasins ;

Que des salaires de famine font d'eux des sous-hommes, dans toute l'acception du mot ;

Considérant que les fermiers et métayers, non propriétaires, sont pressurés au même titre que les ouvriers de la cul-

(1) Voir ce rapport dans *Le Socialiste* du 11 au 18 Octobre 1908.

ture par les gros propriétaires terriens qui, leur louant des fermes ou leur donnant des métairies à mi-fruit, les exploitent honteusement ;

Considérant que les petits propriétaires travaillant eux-mêmes leurs terres sont loin d'être les maîtres absolus de leurs biens hypothéqués ; qu'ils sont rançonnés par les prêteurs d'argent et par les intermédiaires capitalistes ; condamnés par là, à se tuer à la peine, faisant deux jours dans un, s'exploitant plus féroceement qu'un patron ne les exploiterait, en attendant qu'ils succombent sous la concurrence de la grande propriété terrienne ;

Considérant enfin que les travailleurs de la terre, depuis le salarié jusqu'au petit propriétaire, en passant par les métayers et les fermiers dépossédés, ont tous intérêt à voir se réaliser la transformation sociale poursuivie par le Parti socialiste (S. F. I. O.) ;

Décide de mener une action incessante par la presse, la brochure, la conférence, etc., auprès des dépossédés de la terre : salariés, fermiers, métayers, et auprès des petits propriétaires, pour les inciter à entrer dans le Parti socialiste pour hâter l'expropriation politique de la classe bourgeoise — condition *sine qua non* de son expropriation économique — afin de socialiser tous les moyens de production, d'échange et de transport capitalistes, et pour leur faire comprendre ensuite qu'ils doivent se grouper : les premiers en Syndicats assez riches et assez puissants pour contraindre leurs maîtres et propriétaires à faire droit à leurs revendications et les seconds en coopératives d'achats, de vente et de production, préparant ainsi la transformation de leurs propriétés individuelles en propriétés collectives, par la voie de la Coopération.

Le Congrès décide, en outre, de donner mandat à la Commission administrative permanente de déposer un cahier de revendications paysannes du Parti où seraient consignées les réformes agraires que l'on peut réaliser immédiatement.

afin de soulager le monde paysan, courbé sous la domination des propriétaires capitalistes, tout en proclamant le plus énergiquement possible que seule, la propriété collective ou sociale, permettra d'extraire du sol le maximum de rendement avec un minimum d'efforts. »

Le rapport Compère-Morel fut adopté par la Commission de propagande agricole, qui fit voter par le 5^e Congrès national la résolution suivante à l'unanimité :

D — Résolution de Toulouse 1908.

(*Rapporteur: Mauger*).

« Considérant que la question agraire ne pourra pas encore être discutée dans le 5^e Congrès, et cela dans toute son ampleur, les délégués des Fédérations suivantes demandent :

1^o L'impression immédiate du rapport Compère-Morel et le vote des conclusions déposées ;

2^o La nomination d'une Commission, afin de préparer un cahier de revendications paysannes qui, ensuite, devra être envoyé à l'étude de chaque Fédération ;

3^o L'inscription de la question agraire en tête de l'ordre du jour du prochain Congrès. »

E — Résolution de Saint-Étienne 1909 (1).

(*Rapporteur: Tarbouriech*).

Camarades,

« Votre Commission a tenu deux séances. Il y a été donné lecture des diverses motions déposées sur la question et une discussion générale s'est engagée.

(1) Le discours prononcé au Congrès de Saint-Étienne par le citoyen Compère-Morel fut imprimé et tiré à cent mille exemplaires, aux frais du Parti, afin d'être distribué à tous les groupes de la S. F. I. O.

Les membres de la Commission se sont félicités de l'ampleur que la discussion avait prise devant le Congrès. Ils ont été non moins heureux de constater que les motions venues de toutes les parties de la France, de quelque tendance qu'elles émanent, contiennent, avec des différences, beaucoup d'éléments communs sur lesquels aucune divergence n'a surgi, ni en séance générale, ni dans la Commission.

Cela leur a donné le ferme espoir que le Parti se mettra facilement d'accord sur une motion qui permettra une propagande efficace auprès des travailleurs de la terre, sans dissimuler nos principes et notre but, ni compromettre l'action générale du prolétariat organisé.

Mais, d'autre part, la Commission a dû reconnaître qu'il ne lui était pas possible d'établir elle-même cette motion pour la soumettre à votre vote, et cela pour deux raisons.

La première résulte de ce fait, sur lequel le citoyen Compère-Morel a insisté à plusieurs reprises : les réponses des Fédérations au questionnaire qui leur avait été adressé ont été trop peu nombreuses et nous devons faire un nouvel et pressant appel à nos camarades terriens pour qu'ils recueillent et transmettent de plus complets éléments d'information et de discussion.

En second lieu, au cours de la discussion, certaines questions d'importance considérable et sur lesquelles il est impossible que le Parti ne prenne pas nettement position, soit devant les intéressés, soit, le cas échéant, par ses mandataires au Parlement, ont été posées au Congrès, mais n'ont pas été discutées et doivent être étudiées avec un grand soin.

Dans ces conditions, la Commission a estimé qu'il lui était impossible de se présenter devant le Congrès avec un texte pouvant lui donner satisfaction, et qu'il était nécessaire de procéder avant tout vote de motion à une nouvelle discussion, dans le plus prochain Congrès.

Elle a donc repris et adopté la proposition du citoyen Compère-Morel, tendant à la nomination d'une Commission de

sept membres chargés de dresser un cahier de revendications paysannes immédiates, mais elle a élargi cette proposition à un double point de vue, et quant à la composition de cette Commission et quant à l'étendue de son mandat.

D'une part, la Commission que nous vous demandons de constituer ne se bornera pas à dresser le cahier des revendications immédiates, mais elle devra, au préalable, rédiger une déclaration générale qu'il serait, à notre avis, prématuré de voter dans le présent Congrès.

D'autre part, on a jugé nécessaire de composer cette Commission de la façon suivante :

Elle comprendrait, si le Congrès en décide ainsi, trois éléments : 1° la Commission administrative permanente que vous allez élire et qui, on le sait, doit comprendre les diverses tendances représentées dans ce Congrès ; 2° une délégation du Groupe socialiste parlementaire ; 3° des membres désignés par le présent Congrès pour représenter les Fédérations terriennes.

En conséquence, votre Commission vous propose la décision suivante :

I. — Le Congrès décide de ne pas clore la discussion sur la propagande agraire, de la continuer au prochain Congrès ; renvoie toutes les motions déposées sur la propagande agraire à une Commission spéciale qui sera chargée de préparer une déclaration générale à soumettre au prochain Congrès National du Parti et devant déterminer les idées directrices de notre propagande agraire et à dresser, en conformité avec ses idées directrices, le cahier de revendications immédiates à soutenir dans l'intérêt des travailleurs de la terre.

II. — Si ladite Commission ne peut arriver à une entente relativement à cette déclaration, il sera établi un rapport et un texte distinct pour la majorité et la ou les minorités.

III. — La Commission spéciale sera composée : 1° de la Commission administrative permanente ; 2° d'une délégation

du Groupe parlementaire, nommée par ce groupe; 3° de citoyens nommés par le Congrès.

IV. — Les frais de voyage et de séjour de ceux qui habitent la province, sont à la charge du Parti. »

Commission nommée par le Congrès :

Compère-Morel (Oise), Cabannes (Lot-et-Garonne), Clémentot (Yonne), Dalmou (Loir-et-Cher), de la Porte (Deux-Sèvres), Paul Faure (Dordogne), Ferroul (Aude), Héliès (Ain), Mauger (Cher), Raquillet (Saône-et-Loire), M. Rolles (Corrèze), Tarbouriech (Jura), Brunellière (Loire-Inférieure), Gibaud (Dordogne).



Cette Commission s'est réunie le 12 juillet 1909, le 28 octobre, le 1^{er} novembre et enfin le 12 janvier. Elle aboutissait à la rédaction d'un cahier de revendications paysannes (1) qui devait être soumis en délibération au Congrès de Nîmes.

La discussion ne venant qu'à la fin du Congrès, elle fut renvoyée sur la proposition de Compère-Morel et Mauger, à un Congrès ultérieur.

F — Résolution de Saint-Quentin.

(Proposée par Hubert-Rouger et Demargne)

« Le Congrès regrettant que l'importance des questions qu'il a examinées ne lui ait pas permis d'aborder la discussion de la « question agraire » décide son renvoi au prochain Congrès, étant entendu, de façon formelle, qu'elle aura le numéro deux de l'ordre du jour ».

(1) Voir *Le Socialiste* n° 215, du 23 au 30 janvier 1910.



Congrès de Saint-Quentin (1911).

CHAPITRE VIII

LES NATIONALITÉS, LE MILITARISME ET LES CONFLITS INTERNATIONAUX

I. — Contre la guerre.

A — Les résolutions de Limoges.

Motion de la Seine.

« Le Congrès fédéral de la Seine propose :

1° Au Congrès national de Limoges: soit pour leur adoption immédiate si la question est traitée, soit pour leur renvoi, en cas contraire, à l'étude des Fédérations, pour être soumise au Congrès national suivant;

2° Au Congrès international de Stuttgart.

Première motion.

Le Congrès confirme à nouveau les résolutions des Congrès internationaux antérieurs: 1° Pour l'action contre le militarisme et l'impérialisme qui ne sont autre chose que l'armement organisé de l'État pour le maintien de la classe ouvrière sous le joug économique et politique de la classe capitaliste;

2° Pour rappeler à la classe ouvrière de tous les pays qu'un gouvernement ne peut menacer l'indépendance d'une nation étrangère sans attentat contre cette nation, sa classe ouvrière, et aussi contre la classe ouvrière internationale; que la nation et sa classe ouvrière menacées ont le devoir impérieux de sauvegarder leur indépendance et autonomie contre cet attentat, et le droit de compter sur le concours de

la classe ouvrière de tous les autres pays : que la politique antimilitariste et uniquement défensive du Parti socialiste lui commande de poursuivre, à cet effet, le désarmement militaire de la bourgeoisie et l'armement de la classe ouvrière par l'armement général du peuple. »

Deuxième motion.

« Le Congrès, confirmant les décisions des précédents Congrès internationaux et du Bureau international ;

Considère la solidarité internationale des prolétaires et des socialistes de toutes les nations comme leur premier devoir ;

Leur rappelle qu'au 1^{er} Mai, ils manifestent chaque année pour elle et sa première conséquence nécessaire, le maintien de la paix internationale ;

Et les invite, au moment où, en présence de la révolution russe naissante, du tsarisme aux abois et des impérialismes voisins songeant à le secourir ; où, devant les entreprises et pirateries capitalistes et coloniales incessantes, le Bureau international et la Conférence interparlementaire ont dû, avec l'assentiment des partis socialistes de tous les pays, prendre les dispositions nécessaires pour réunir leurs délégués et les mettre à même, en cas de conflit international menaçant, de décider les mesures pour le prévenir et l'empêcher ;

Les invite à rendre possible l'effet de ces décisions au moyen de l'organisation ouvrière socialiste nationale et internationale d'une action préparée, ordonnée et combinée, qui mette en chaque pays, tout d'abord dans les pays concernés, et suivant les circonstances en activité, toute l'énergie et tout l'effort de la classe ouvrière et du Parti socialiste pour la prévention et l'empêchement de la guerre par tous les moyens, depuis l'intervention parlementaire, l'agitation publique, les manifestations populaires, jusqu'à la grève générale ouvrière et à l'insurrection, »

153 mandats (1) se prononcèrent pour cette motion, se répartissant ainsi :

Ain (2), *Aisne (2), Ardennes (2), Bretagne (4), Cher (2), Corse (1), Côte-d'Or (3), Doubs (2), Drôme-Ardèche (3), Eure-et-Loir (2), Gard (12), Haute-Garonne (5), Gascogne (2), *Gironde (5), *Hérault (4), Indre-et-Loire (2), Loire (3), Haute-Loire (2), Lorraine (2), Lot-et-Garonne (2), Maine-et-Loire (2), *Marne (4), Martinique (1), Nièvre (4), Basse-Normandie (4), Puy-de-Dôme (2), *Saône-et-Loire (3), Deux-Savoies (3), Seine (36), Seine-Inférieure (3), Seine-et-Marne (2), Somme (2), Tarn (5), Vaucluse (2), Haute-Vienne (4), Vosges (2).

Motion du Nord.

« Le Congrès rappelle à tous les travailleurs décidés à ne se prêter à aucune tuerie internationale, qu'ils ont mieux à faire que d'attendre une déclaration de guerre pour lui opposer une insurrection tardive et problématique. Ils ont à ne pas remettre à l'ennemi, à la bourgeoisie capitaliste pour qui la guerre peut être une source de profits, le gouvernement qui dépend d'eux, de leur nombre et de leur force, et à se saisir pour leur classe, du pouvoir politique devenu entre leurs mains, en même temps que la garantie suprême de la paix, l'instrument de leur complet et définitif affranchissement.

Le Congrès décide en outre de s'en référer, à Stuttgart, aux résolutions des Congrès internationaux (Paris 1880, Bruxelles 1891, Zurich 1893, etc.), qui portent en substance, que la guerre et le militarisme sont des effets naturels et nécessaires du régime capitaliste qui ne peuvent disparaître qu'avec ce régime lui-même, et que, par conséquent, la seule campagne pour la paix et contre le militarisme (qui ne se retourne pas au profit du militarisme et de la guerre) est la campagne socialiste qui organise les travailleurs du monde entier pour la destruction du capitalisme, et qu'en attendant, c'est dans la réduction du service militaire poursuivie internationalement, dans le refus simultané de tout crédit pour la guerre, la ma-

(1) L'astérisque indique que les voix de la Fédération se sont divisées.

rine et les colonies, et dans l'armement général du peuple, substitué à l'armée permanente, que le Parti socialiste doit exercer son action internationale. »

98 mandats se prononcent pour :

*Aisne (2 mandats), Allier (4), Aube (6), Aveyron (3), Corrèze (2), Dordogne (4), *Gironde (2), *Hérault (2), Indre (1), Isère (2), Lot (2), Lozère (2), *Marne (1), Haute-Marne (2), Nord (42), Oise (3), Pas-de-Calais (6), Pyrénées-Orientales (2), Rhône (6), *Saône-et-Loire (2), *Seine-et-Oise (1), Vienne (1).

Motion de l'Yonne.

« Le Congrès, considérant que peu importe aux prolétaires l'étiquette nationale et gouvernementale des capitalistes qui les exploitent ; que l'intérêt de classe des travailleurs est sans diversion possible la lutte contre le capitalisme international ; répudie le patriotisme bourgeois et gouvernemental qui affirme mensongèrement l'existence d'une communauté d'intérêts entre tous les habitants d'un même pays ; affirme que le devoir des socialistes de tous pays est de ne se battre que pour instituer le régime collectiviste ou communiste et le défendre lorsqu'ils auront réussi à l'établir ; et, en présence des incidents diplomatiques qui, de divers côtés, menacent de troubler la paix européenne, invite tous les citoyens à répondre à toute déclaration de guerre, de quelque côté qu'elle vienne, par la grève militaire et l'insurrection. »

31 mandats pour :

Algérie (1 mandat), Alpes (1), Alpes-Maritimes (3), Bouches-du-Rhône (7), Charente-Inférieure (3), Jura (3), Basses-Pyrénées (2), *Seine-et-Oise (1), Somme (2), *Vaucluse (2), Yonne (4).

Absentes au moment du vote :

Aude (2), Landes (1).

B — Les résolutions de Nancy.

Le Congrès se prononça sur 3 motions :

1^o Motion de l'Yonne.

La motion de l'Yonne reproduisait le texte de la motion de la même Fédération au Congrès de Limoges.

Elle obtint 41 voix contre 251, 12 abstentions.

Votèrent pour :

Ain (1 mandat), Algérie (1), Alpes (2), Aveyron (1), Bouches-du-Rhône (4), Charente-Inférieure (1), Gironde (1), Creuse (1), Jura (2), Haute-Loire (1), Loiret (1), Meurthe-et-Moselle (1), Deux-Savoies (1), Seine (10), Seine-et-Oise (5), Vaucluse (5), Yonne (3).

Abstentions :

Aveyron (2 mandats), Loir-et-Cher (2), Maine-et-Loire (2), Meurthe-et-Moselle (1), Saône-et-Loire (3), Seine (2).

2^o Motions de la Dordogne.

« Considérant que le militarisme, ainsi que l'ont reconnu et proclamé tous les Congrès internationaux, est l'effet naturel et nécessaire du régime capitaliste basé sur l'antagonisme des intérêts et des classes, et qu'il ne saurait disparaître qu'avec sa cause même : le régime capitaliste ;

Considérant par suite qu'en concentrant tous les efforts des travailleurs sur la suppression du militarisme dans la société actuelle, on fait, qu'on le veuille ou non, œuvre de conservation sociale en détournant la classe ouvrière de ce qui devrait être son unique préoccupation : la prise du pouvoir politique pour l'expropriation capitaliste et l'appropriation sociale des moyen de production ;

Considérant, d'autre part, que les moyens préconisés par cet antimilitarisme dupe ou complice (depuis la désertion et la grève militaire jusqu'à l'insurrection) ne font que compli-

quer et rendre plus difficiles la propagande et le recrutement socialistes, éloignant ainsi le moment où le prolétariat sera suffisamment organisé et fort pour en finir par la révolution sociale avec tout militarisme et toute guerre;

Déclare que la seule campagne contre le militarisme et pour la paix qui ne soit pas une utopie ou un péril est la campagne socialiste qui organise les travailleurs du monde entier pour la destruction du capitalisme, et qu'en attendant, c'est par la réduction du service militaire poursuivi internationalement, par le refus simultané de tout crédit pour la guerre, la marine et les colonies et par l'armement général du peuple substitué à l'armée permanente que pourront être conjurés, dans la mesure du possible, les conflits internationaux. »

Pour : 123 (1)

*Aisne (3 mandats), Allier (4), Aube (6), Creuse (2), Dordogne (4), *Gard (6), *Gironde (1), Hérault (6), Indre (1), Isère (5), Loire (4), Lot-et-Garonne (2), Lozère (2), Marne (4), Haute-Marne (3), Nord (44), Oise (4), Pas-de-Calais (11), *Pyrénées-Orientales (1), *Rhône (2), *Seine (5), Deux-Sèvres (2), *Haute-Vienne (2).

Contre : 175

Ain (2 mandats), *Aisne (2), Algérie (1), Alpes (2), Alpes-Maritimes (3), Ardennes (3), Ariège (1), Aveyron (3), Bouches-du-Rhône (6), Bretagne (6), Charente (2), Charente-Inférieure (2), Cher (3), Corrèze (2), Côte-d'Or (3), Doubs (2), Drôme et Ardèche (4), *Gard (3), Haute-Garonne (6), Gascogne (2), *Gironde (7), Indre-et-Loire (3), Jura (2), Loir-et-Cher (2), Haute-Loire (1), Loiret (1), Maine-et-Loire (2), Meurthe-et-Moselle (2), Nièvre (4), Basse-Normandie (3), Puy-de-Dôme (5), *Rhône (2), Saône-et-Loire (6), Sarthe (2), Deux-Savoies (2), *Seine (28), Seine-et-Marne (3), Seine-et-Oise (8), Seine-Inférieure et Eure (2), Somme (4), Tarn (5), Var (4), Vaucluse (5), Vienne (2), *Haute-Vienne (4), Vosges (5), Yonne (3).

Abstentions : 6

Eure-et-Loir (2 mandats), Basses-Pyrénées (2), *Pyrénées-Orientales (1), Rhône (1).

(1) L'astérisque indique que les voix de la Fédération se sont divisées.

Absentes :

Aude (2 mandats), Landes (2), Lot (1), Vendée (1).

Le Congrès vote ensuite par division sur la motion de la Seine votée déjà par la majorité au Congrès de Limoges.

Sur la première partie, les voix se sont ainsi réparties (1) :

Pour : 251

*Aisne (5 mandats), Algérie (1), Allier (4), Alpes-Maritimes (3), Ardennes (3), Aube (6), *Bouches-du-Rhône (2), Bretagne (6), Charente (2), Charente-Inférieure (2), Cher (3), Corrèze (2), Côte-d'Or (3), Dordogne (4), Doubs (2), Drôme et Ardèche (4), Eure-et-Loir (2), *Gard (6), *Gironde (7), Hérault (5), Indre (1), Indre-et-Loire (3), Isère (5), Jura (2), Loire (4), Lot-et-Garonne (2), Lozère (2), Loire (4), Lot-et-Garonne (2), Lozère (2), Maine-et-Loire (2), Marne (4), Haute-Marne (3), Meurthe-et-Moselle (2), Nièvre (4), Nord (44), Oise (4), Pas-de-Calais (11), Puy-de-Dôme (5), Basses-Pyrénées (2), Pyrénées-Orientales (2), Rhône (5), Saône-et-Loire (6), Sarthe (2), *Deux-Savoies (1), Seine (33), Seine-et-Marne (3), *Seine-et-Oise (3), Deux-Sèvres (2), Somme (4), Tarn (5), Vienne (2), Haute-Vienne (6), Vosges (5).

Contre : 23

Alpes (2 mandats), *Aveyron (1), *Bouches-du-Rhône (4), *Gard (3), *Gironde (1), Loir-et-Cher (2), Loiret (1), *Deux-Savoies (1), Vaucluse (5), Yonne (3).

Abstentions : 30

*Aisne (2 mandats), Ariège (1), *Aveyron (2), Creuse (2), Haute-Garonne (6), Gascogne (2), Haute-Loire (1), Basse-Normandie (3), *Seine-et-Oise (5), Seine-Inférieure et Eure (2), Var (4).

Absentes :

Aude (2 mandats), Landes (2), Lot (1), Vendée (1).

Sur la deuxième partie, les voix se sont ainsi réparties :

Pour : 169

Ain (2 mandats), *Aisne (2), Algérie (1), Alpes (2), Alpes-Maritimes (3), Ardennes (3), Aveyron (3), Bouches-du-Rhône (6), Bre-

(1) L'astérisque indique que les voix de la Fédération se sont divisées.

tagne (6), Charente (2), Charente-Inférieure (2), Cher (3), Corrèze (2), Côte-d'Or (3), Doubs (2), Drôme et Ardèche (4), *Gard (3), Gascogne (2), *Gironde (7), Jura (2), Loir-et-Cher (2), Haute-Loire (1), Loiret (1), Lot-et-Garonne (2), Maine-et-Loire (2), Meurthe-et-Moselle (2), Nièvre (4), Basse-Normandie (3), Puy-de-Dôme (5), Basses-Pyrénées (2), Rhône (3), Saône-et-Loire (6), Sarthe (2), *Deux-Savoies (1), *Seine (28), Seine-et-Marne (3), Seine-et-Oise (8), Seine-Inférieure et Eure (2), Somme (4), Tarn (5), Var (4), Vaucluse (5), *Haute-Vienne (4), Vosges (5), Yonne (3).

Contre : 126

*Aisne (3 mandats), Allier (4), Aube (6), Dordogne (4), Eure-et-Loir (2), *Gard (6), *Gironde (1), Hérault (5), Indre (1), Indre-et-Loire (3), Isère (5), Loire (4), Lozère (2), Marne (4), Haute-Marne (3), Nord (44), Oise (4), Pas-de-Calais (11), Pyrénées-Orientales (2), *Rhône (2), *Deux-Savoies (1), *Seine (5), Deux-Sèvres (2), *Haute-Vienne (2).

Abstentions : 9

Ariège (1 mandat), Creuse (2), Haute-Garonne (6).

Absentes :

Aude (2 mandats), Landes (2), Lot (1), Vendée (1).

Les voix se sont ainsi réparties sur l'ensemble de la motion de Limoges (1) :

Pour : 188

Ain (2 mandats), *Aisne (2), Algérie (1), Alpes (2), Alpes-Maritimes (3), Ardennes (3), Ariège (1), Aveyron (3), Bouches-du-Rhône (6), Bretagne (6), Charente (2), Charente-Inférieure (2), Cher (3), Corrèze (2), Côte-d'Or (3), Doubs (2), Drôme et Ardèche (4), Eure-et-Loir (2), *Gard (3), Haute-Garonne (6), Gascogne (2), *Gironde (7), Hérault (5), Indre (1), Indre-et-Loire (3), Jura (2), Loir-et-Cher (2), Haute-Loire (1), Loiret (1), Lot-et-Garonne (2), Maine-et-Loire (2), Meurthe-et-Moselle (2), Nièvre (4), Basse-Normandie (3), Saône-et-Loire (6), Sarthe (2), Deux-Savoies (2), *Seine (28), Seine-et-Marne (3), Seine-et-Oise (8), Seine-Inférieure et Eure (2), Somme (4), Tarn (5), Var (4), Vaucluse (5), Vienne (2), *Haute-Vienne (4), Vosges (5), Yonne (3).

(1) L'astérisque indique que les voix de la Fédération se sont divisées.

Contre : 16

*Gard (6 mandats), *Gironde (1), Isère (5), Loire (4).

Abstentions : 100

*Aisne (3 mandats), Allier (4), Aube (6), Creuse (2), Dordogne (4), Lozère (2), Marne (4), Haute-Marne (4), Nord (44), Oise (4), Pas-de-Calais (11), Pyrénées-Orientales (2), *Rhône (2), *Seine (5), Deux-Sèvres (2), *Haute-Vienne (2).

Absentes :

Aude (2 mandats), Landes (2), Lot (1), Vendée (1).

C — Résolution de Paris 1910.

(Présentée par Vaillant et adoptée à l'unanimité).

« En cas où il y aurait une menace de conflit entre deux ou plusieurs pays, s'il y a hésitation ou retard de décision de leurs partis nationaux consultés, le secrétaire du Bureau socialiste international, sur la demande d'au moins un des prolétariats intéressés, convoquera d'urgence le Bureau socialiste international et la Commission socialiste interparlementaire, qui devront aussitôt se réunir, soit à Bruxelles, soit en tout autre lieu qui, suivant les circonstances, paraîtrait mieux convenir. »

II. — L'arbitrage international et le désarmement.

A — Résolution de Paris 1910.

Motion de la Seine (majorité).

« Après avoir affirmé une fois de plus que la guerre ne saurait prendre fin qu'avec l'ordre capitaliste, le Congrès déclare que l'Internationale ouvrière constitue, en attendant, la meilleure ligue pour la préservation de la paix.

Elle a déjà mené et mènera pour cet objet une action d'autant plus énergique et efficace qu'elle grandira elle-même en force et en cohésion et pourra d'une façon plus suivie et plus ferme traduire dans les faits les résolutions de ses Congrès et du Congrès de Stuttgart, notamment dans le cas de menace de conflits armés entre nations.

Mais c'est précisément parce que l'Internationale ouvrière est la meilleure ligue pour la préservation de la paix, qu'elle ne saurait se désintéresser même des tentatives faites en dehors d'elle pour garantir cette même paix.

Sans s'illusionner sur l'étendue des résultats qui, dès maintenant, peuvent être ainsi acquis, mais persuadée que le progrès total est fait des progrès journaliers incessamment réalisés, l'Internationale agira donc pour obliger les gouvernements à prendre eux-mêmes au sérieux les tentatives de plus en plus nombreuses de règlements à l'amiable des conflits entre nations et assurer le fonctionnement le plus régulier et le plus généralisé possible des cours d'arbitrage que la bourgeoisie capitaliste a été contrainte d'instituer, en grande partie du reste sous la pression grandissante de l'opinion socialiste.

Elle agira de même pour favoriser, dans tous les pays, le développement d'un enseignement à base scientifique, à donner par les instituteurs à l'enfance et à la jeunesse, afin de préparer des générations qui, tout préjugé militaire et chauvin aboli, embrassent dans une commune sympathie tous les membres de la grande famille humaine.

Dans le même esprit encore, elle fera effort incessant pour poursuivre le désarmement simultané des nations et la substitution aux armées permanentes, instruments d'invasion et de conquête, des milices nationales, simples forces de défensive. »

292 mandats votent pour :

Ain (2 mandats), Aisne (5), Allier (5), Ardennes (5), Ariège (2), Aube (5), Aude (4), Bouches-du-Rhône (10), Calvados et Orne (2),

Charente-Inférieure (1), Cher (4), Côte-d'Or (3), Côtes-du-Nord (1), Creuse (1), Dordogne (4), Drôme et Ardèche (3), Finistère (2), Gard (10), Haute-Garonne (4), Gascogne (2), Gironde (6), Hérault (4), Ille-et-Vilaine (2), Indre (1), Indre-et-Loire (2), Loire (4), Loire-Inférieure (3), Haute-Loire (1), Loiret (1), Lot-et-Garonne (2), Lot (1), Lozère (2), Maine-et-Loire (2), Manche (1), Marne (3), Haute-Marne (1), Meurthe-et-Moselle (1), Nord (51), Oise (3), Pas-de-Calais (15), Puy-de-Dôme (5), Basses-Pyrénées (2), Haut-Rhin (1), Rhône (8), Haute-Saône (2), Saône-et-Loire (5), Sarthe (2), Deux-Savoies (2), Seine (30), Seine-et-Marne (4), Seine-et-Oise (5), Seine-Inférieure et Eure (3), Deux-Sèvres (1), Somme (6), Var (6), Vaucluse (4), Vienne (1), Haute-Vienne (6), Vosges (3), Yonne (1 mandat).

Motion de la Seine (minorité).

« Considérant que l'éducation pacifiste opérée par le livre, la conférence, le dessin, etc., est un moyen de propagande excellent, mais insuffisant pour obtenir le désarmement général que réclament tous les socialistes ;

Que la question de l'arbitrage ne peut être résolue par le tribunal de La Haye, lequel n'est qu'une comédie imaginée par la bourgeoisie qui essaie, une fois de plus, de duper le prolétariat ;

Le Congrès déclare ne point se soucier des mesures législatives, lesquelles demeurent toujours impuissantes, et s'en rapporte uniquement à l'action révolutionnaire de la classe ouvrière pour empêcher tout conflit international. »

34 mandats votent pour :

Algérie (1 mandat), Aveyron (4), Charente-Inférieure (1), Corse (1), Creuse (1), Eure-et-Loir (2), Gard (2), Hérault (3), Nièvre (2), Oise (1), Seine (10), Deux-Sèvres (1), Var (3), Yonne (2 mandats).

Abstentions :

Alpes (2 mandats), Charente (2), Nièvre (1), Saône-et-Loire (2), Seine-et-Oise (2 mandats).

Absentes au moment du vote :

Alpes-Maritimes (2), Corse (1), Doubs (2), Morbihan (2), Tarn (5 mandats).

Non représentées :

Cantal (1 mandat), Corrèze (2), Pyrénées-Orientales (4), Vendée (1 mandat).

B — Résolution de Saint-Quentin.

(Votée à l'unanimité).

« Le Congrès national du Parti (S. F. I. O.), tient à affirmer sa volonté inébranlable de garantir par tous les moyens la paix internationale, condition nécessaire au développement de l'organisation ouvrière;

Constate que les manifestations renouvelées du prolétariat international ont pu écarter des menaces de guerre soigneusement entretenues et savamment exploitées par les financiers et les chauvins, parce qu'elles sont le prétexte commode qui sert à l'augmentation des dépenses guerrières et que, notamment, les classes dirigeantes de différents pays ont marqué, soit par leurs gouvernements, soit par leurs parlements, une orientation de leur politique vers la limitation simultanée des armements et l'organisation de l'arbitrage international;

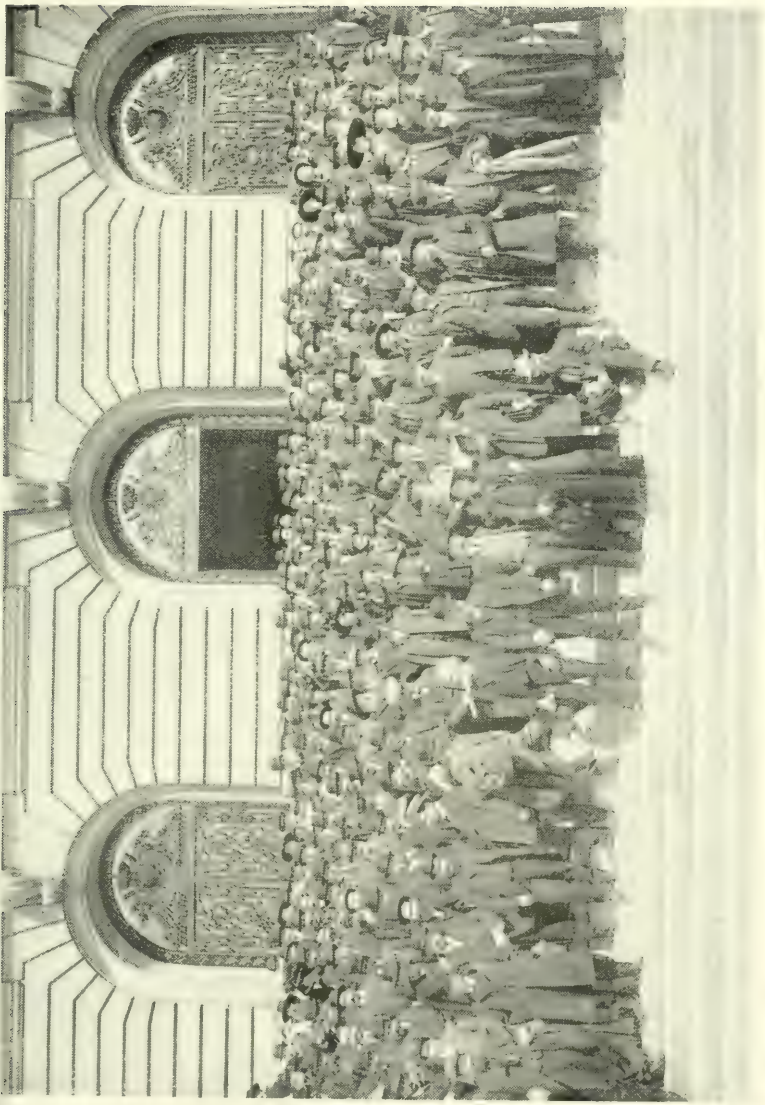
Le Congrès, considérant :

Que si l'arbitrage ne peut empêcher définitivement la guerre, produit sanglant du capitalisme, il est néanmoins une garantie nouvelle en faveur de la paix;

Décide :

D'intensifier la propagande en faveur de la paix et de l'arbitrage international obligatoire pour solutionner autrement que par la force des armes les conflits entre les nations :

Et demande au Bureau international de provoquer, dans tous les pays, de grandes manifestations publiques et parlementaires, où, en rappelant les résolutions du Congrès de Stuttgart et de Copenhague, l'Internationale ouvrière affirmera sa volonté pacifique. »



Congrès socialiste de Saint-Quentin, 1911 (Palais Fervaques).

CHAPITRE IX

AUTRES RÉOLUTIONS

I. La législation ouvrière internationale.

A — Résolution de Paris 1910.

(*Rapporteur : Hesse*).

« I. — Le Congrès charge le secrétariat du Groupe parlementaire de joindre à la présente résolution un bref exposé de l'état actuel de la législation du travail en France. Il devra exposer et ce qui est fait, et les projets déposés par le Groupe parlementaire du Parti. Il devra aussi dire dans quel état lamentable se traîne dans notre pays l'application des lois votées, état lamentable en raison d'une jurisprudence de classe, de l'insuffisance de l'inspection du travail et aussi des trop nombreuses dérogations accordées.

II. — En raison de l'état actuel de la législation internationale et de ses résultats, le Congrès déclare que le Parti socialiste reconnaît la nécessité de la législation du travail nationale et internationale.

Il affirme, d'autre part, que, quels que soient les résultats de cette législation, la misère ouvrière et paysanne ne sera complètement affranchie que dans la société socialiste, réalisée par l'expropriation politique et économique de la bourgeoisie.

Dans l'état actuel de la société capitaliste, le Parti socialiste, dans sa lutte pour les réformes, trouve devant lui, comme un des principaux obstacles, le système de la paix armée qui réclame sans cesse de nouveaux armements et absorbe la plus grande part des différents budgets nationaux.

C'est donc, pour tous les partisans sincères d'une législa-

tion du travail, une nécessité impérieuse que de refuser dans tous les pays à la fois les budgets militaires, ainsi que de combattre toute nouvelle demande des gouvernements bourgeois d'accroître le budget de destruction et de mort au détriment du budget des réformes et de vie.

La législation du travail n'aura son maximum d'efficacité que si elle devient internationale. Par là, en particulier, on enlèvera toute valeur au prétendu argument tiré de la concurrence internationale. Dans ce but, le Parti mettra son effort à multiplier les conventions internationales concernant la législation ouvrière.

Le Parti socialiste, d'autre part, ne saurait souscrire aux mesures tendant à établir une inégalité entre les ouvriers étrangers et nationaux. Il réclame des Parlements une loi interdisant aux employeurs d'aggraver les conditions d'exploitation pour les ouvriers d'origine étrangère.

Le Parti socialiste affirme enfin que les travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture n'obtiendront le maximum d'efficacité de la législation du travail que par le maximum d'organisation sur le terrain politique et le terrain économique. »

Est également adoptée, la résolution suivante :

« Le Congrès émet le vœu que le Bureau international publie tous les ans, en dehors du bulletin, un fascicule contenant les lois ouvrières votées dans les différents Parlements et les différents projets de lois déposés pendant la même année. Cette publication devra être suffisante pour que, dans chaque pays, le secrétariat du Parti puisse en envoyer un exemplaire au moins à chaque Fédération.

Le secrétariat international devra insister auprès des secrétaires des Groupes parlementaires pour obtenir communication des documents qui auront pour but de faciliter, dans la mesure du possible, l'unification de la législation du travail.

Le Congrès émet également le vœu qu'à l'époque des Con-

grès internationaux, et, s'il y a lieu, plus souvent, le Bureau international provoque des conférences de parlementaires, de juristes et de représentants d'organisations ouvrières pour examiner d'un commun accord les points les plus importants et les plus urgents de la législation du travail dont l'application intéresse la classe ouvrière et paysanne de tous les pays. »

Adoptée à l'unanimité.

II. — Le chômage.

« Le Congrès constate que le chômage est inséparable du mode de production capitaliste et notamment du développement du capitalisme, de l'industrialisation de la femme et de l'enfant, ainsi que des fluctuations qui se produisent dans l'immigration des travailleurs ; il ne disparaîtra qu'avec lui.

Le Congrès estime cependant qu'il appartient à la classe ouvrière, afin d'accroître sa force de résistance et de combat, de travailler à atténuer et réduire les effets de ce fléau. Cette action doit s'exercer par l'action internationale des travailleurs.

C'est dans ce but que le Parti a réclamé et continuera à réclamer l'établissement d'enquêtes menées par les organisations syndicales et les administrations publiques d'accord, à l'effet de dresser des statistiques qui déterminent l'étendue du mal, ses modalités et ses causes.

C'est dans ce but aussi que le Parti doit mettre les pouvoirs publics en demeure de procéder à une meilleure ordonnance des travaux publics de l'État, des départements, des communes et des travaux privés qui en dépendent, afin d'éviter les crises résultant d'un brusque appel de la main-d'œuvre sur un point donné du territoire.

C'est dans ce but encore que le Parti doit mener une agitation incessante en faveur de la réduction des heures de

travail contre le marchandage, contre le travail aux pièces et contre les primes patronales à la surproduction.

C'est dans ce but, enfin, que le Parti doit faire campagne en vue de l'institution d'une vaste assurance sociale étendue non seulement à la vieillesse, mais à tous les risques sociaux dont le chômage demeure le plus nocif et le plus meurtrier. »

Adoptée à l'unanimité.

III. — Émigration et immigration.

A — Résolution de Nancy 1907.

(*Proposition Uhry*).

I

« Le Congrès,

1^o En ce qui concerne l'émigration d'une région de la France vers une autre, notamment dans certaines industries saisonnières, invite instamment les Fédérations départementales, d'où partent ces émigrants, à activer leur propagande dans la saison propice en insistant sur l'action syndicale et en invitant leurs émigrants à adhérer au Syndicat du lieu où ils vont travailler ; à tenir énergiquement la main à l'application de l'article 5 du règlement du Parti ; invite également la C. A. P. à envoyer les délégués permanents pour soutenir la propagande fédérale faite au moment et dans le sens indiqué ;

2^o En ce qui concerne l'immigration, invite spécialement le Groupe parlementaire à faire le nécessaire pour retirer à l'arbitraire ministériel le droit d'expulsion des étrangers par simple mesure administrative et pour étendre à tous les travailleurs, sans distinction de nationalité et sans aucune dérogation, le bénéfice de toutes les lois de protection ouvrières.

II

Le Congrès, considérant que la question des salaires est liée à celle de l'immigration, demande qu'un projet de loi soit déposé et défendu, projet tendant à interdire l'emploi des travailleurs étrangers à un taux inférieur à celui des travailleurs nationaux avec, comme sanction, une amende supérieure à la différence de salaire constatée. »

Adoptée à l'unanimité.

IV. — Le 1^{er} Mai.

A — Résolution de Chalon 1905.

(*Rapporteur : Bron.*)

« Le Parti socialiste ayant toujours, depuis la première Internationale, réclamé les huit heures avec le minimum de salaire et ayant, dans ce but, créé le chômage du 1^{er} mai, tient à rappeler d'abord les décisions prises dans ses Congrès nationaux et internationaux. Il enregistre avec satisfaction le grand mouvement syndical relatif à la réalisation de cette partie de son programme et sait d'avance que les camarades syndiqués du Parti se conformeront aux décisions qu'ils ont contribué à faire prendre dans leurs Fédérations professionnelles respectives et dans la Confédération Générale du Travail. Comme Parti, en présence des persécutions dont les Bourses du Travail sont victimes, il donne mandat à ses élus de défendre les intérêts ouvriers et les libertés syndicales et d'empêcher toute tentative d'étranglement du mouvement des huit heures.

Il compte également sur ses élus pour qu'ils poursuivent leurs efforts afin d'imposer aux pouvoirs publics la réalisation des huit heures et du repos hebdomadaire.

Il rappelle aux élus municipaux qu'ils doivent donner

l'exemple en appliquant cette réforme dans les municipalités dont ils disposent.

Il donne mandat à ses élus au Parlement de hâter la généralisation des huit heures dans les services de l'État bourgeois et pour tous les travailleurs.

Pourtant le Parti socialiste, parti de révolution, rappelle aux travailleurs qu'ils ne seront véritablement libres que le jour où, par l'expropriation de la classe possédante, ils se seront emparés de tous les moyens de production et d'échange pour en finir avec le salariat. »

Adoptée à l'unanimité.

B — Résolution du Congrès de Saint-Étienne 1909.

(*Rapporteur : Beuchard*).

« Depuis que le Congrès international de 1889 a institué la manifestation annuelle du 1^{er} Mai, le prolétariat français n'a jamais manqué au rendez-vous qui réunit la classe ouvrière de tous les pays.

Plus d'une fois, il s'est trouvé au premier rang et la bourgeoisie, à Fourmies, s'est chargée de transformer pour lui ce grand jour des revendications ouvrières en anniversaire de ces martyrs.

En décidant que, tous les ans, un rapport serait désormais présenté au Congrès national sur la façon dont le Parti prendrait sa part de cette revue d'ensemble de l'armée prolétarienne, le Conseil national a voulu assurer à cette participation le maximum d'ensemble et de force.

La date de nos Congrès, assez rapprochée maintenant du 1^{er} Mai, rend possible l'examen des conditions dans lesquelles se présente chaque fois la mobilisation du prolétariat international, uni dans sa marche vers un but commun.

Cette année plus que jamais, il y a lieu de faire ressortir

dans la manifestation du 1^{er} Mai la signification de solidarité qu'elle comporte.

Nous venons, en effet, de traverser une période où les menaces de guerre ont paru grandir. Les possibilités du conflit international persistent d'ailleurs toujours.

Or, quelle affirmation de volonté pacifique peut être plus forte que cette journée où la classe ouvrière prouve qu'elle entend, par la réduction immédiate des travaux forcés sous lesquels l'opprime la soif de profits capitalistes, préliminer à l'affranchissement définitif du travail, instaurant une société d'où auront disparu toutes les causes de guerre ?

Et, d'autre part, n'est-ce pas une action efficace pour la paix que ce mouvement mondial où, debout la main dans la main, les producteurs que, sous prétexte de patriotisme, on cherche sans cesse à jeter les uns contre les autres, renouvellent au-dessus des frontières leur pacte de fraternité ?

La Commission permanente du Conseil national propose donc au Congrès de décider :

1^o Que toutes les Fédérations et sections prennent la part la plus active aux manifestations qui s'organiseront pour le 1^{er} Mai ;

2^o Que, dans les réunions et meetings qui auront lieu, soit le jour même du 1^{er} Mai, soit à l'approche de cette date, les militants du Parti insistent sur la portée de la revendication de la journée de huit heures, sur la garantie relative de paix qui se trouve dès à présent et sur la garantie définitive de paix qui est impliquée pour l'avenir dans la lutte et dans la victoire du prolétariat, expropriant politiquement et économiquement la classe ennemie ;

3^o Qu'ils rappellent à tous les salariés que la forme la plus efficace de manifestation au 1^{er} Mai est le chômage volontaire ;

4^o Que le Parti adresse aux travailleurs de France, à propos du 1^{er} Mai, un manifeste. »

Adoptée à l'unanimité.

V. — La politique coloniale.

A — Résolution du Congrès de Nancy 1907.

(*Paul-Louis rapporteur*).

« Le rapporteur désigné par la France n'a pas l'intention ici d'exposer dans tous ses détails la politique coloniale pratiquée depuis un tiers de siècle par les gouvernants successifs de la République. Ce n'est pas non plus un aperçu doctrinal qu'on attend de lui, ni une discussion de l'attitude que le prolétariat a prise ou devrait prendre au regard de l'expansion exotique.

Cette tâche appartiendra plutôt au rapporteur du Congrès international.

On se propose ici de traiter brièvement les points suivants, à titre de données historiques, la plupart de ces données historiques et des leçons à en tirer coïncidant, à coup sûr, avec celles qui seront fournies ou suggérées par les rapports des autres pays :

- 1° Importance du domaine colonial français ;
- 2° Cause du colonialisme français ;
- 3° Attitude du Parlement et de la classe dirigeante à l'endroit des conquêtes asiatiques, africaines, etc. ;
- 4° Coût du colonialisme français ;
- 5° Bénéfices du colonialisme ;
- 6° Le colonialisme et la politique extérieure de la France ;
- 7° Comment l'exploitation des colonies concourt à entretenir et à aggraver l'anarchie économique.

I

L'expansion coloniale n'est pas, de nos jours, un phénomène particulier à tel ou tel État. Elle est devenue, en quelque sorte, l'une des caractéristiques de l'histoire contempo-

raine et apparaît, par suite, comme l'une des manifestations organiques du monde capitaliste.

Dans le développement des possessions exotiques qui a marqué la fin du XIX^e siècle, la France a tenu une large place. Après avoir perdu son premier empire lointain, au milieu du XVIII^e siècle, elle en a reconstitué un second sous la troisième République.

En 1880, elle gardait, de son ancienne domination : les établissements de l'Inde, la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Guyane, soit 850.000 personnes. De la période de la monarchie de Juillet et de l'Empire elle tenait l'Algérie, Mayotte, les établissements de la Guinée et la Côte-d'Ivoire, plus ou moins inoccupées il est vrai, le protectorat de la Côte des Somalis, la Nouvelle-Calédonie, quelques îles d'Océanie, le Cambodge et la Cochinchine, le Sénégal, soit un peu plus de 9 millions d'individus.

A l'heure actuelle, on évalue à près de 52 millions le total de ses ressortissants exotiques.

Elle s'est façonnée un vaste domaine en Afrique, de la Tunisie au Fouta-Djallon, au Congo et au lac Tchad. L'occupation de la Tunisie remonte à 1880, celle du Soudan à 1880-1893, celle du Congo à 1884, celle du Dahomey à 1893 ; mais, en réalité, la conquête a été de chaque jour. Madagascar a été définitivement subjuguée en 1896, sa population étant estimée à 4 millions d'habitants.

L'empire Indo-Chinois, dont le noyau fut la Cochinchine, s'est étendu sur le Tonkin, l'Annam et le Laos, de 1884 à 1885 principalement ; mais des conventions récentes avec le Siam — la dernière est de 1907 — l'ont encore élargi. L'effectif de sa population est de 18 millions d'individus.

Les coloniaux français ne sont pas encore satisfaits ; ils avaient jadis convoité l'Égypte, la Tripolitaine, le Yunnan. Hier, ils essayaient d'entraîner le pays à la pénétration du Maroc.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'historique de la coloni-

sation française contemporaine. Le nombre des sujets coloniaux de la République excède celui des nationaux proprement dits.

II

Avec certaines différences, les causes de la colonisation française sont identiques à celles de la colonisation britannique, allemande, etc. Les hommes d'État et les publicistes de la classe dirigeante n'ont cessé, depuis un quart de siècle, de développer un impérialisme plus ou moins masqué. Ferry, à l'heure où sa politique était combattue au Parlement par une fraction nombreuse, disait à ses adversaires : « Voulez-vous que la France devienne une Suisse ? », mesurant ainsi le rôle mondial d'un pays à l'étendue de ses domaines lointains.

Avec M. Leroy-Beaulieu nous trouvons une autre thèse : mais dérivant du même principe. Il faut en donner la formule, puisqu'elle a été reprise par tous les gouvernements de la République : « La conscience nationale sait que, seule, la colonisation peut maintenir ouverte cette vaste carrière d'activité et d'expansion, ce champ nécessaire de l'idéal dont ne peut se passer complètement un peuple qui n'est pas caduc ». Ajoutez la doctrine qui évoque : les devoirs de la civilisation, les obligations des peuples policés vis-à-vis de ceux qui le sont moins, la supériorité des européens et des Français en particulier — et la phraséologie qui, à chaque expédition nouvelle, fait sonner l'honneur du drapeau engagé et, le plus souvent, mal engagé.

Voilà les raisons avouées, proclamées de la colonisation française. La seule vraie, celle qu'on annonce du bout des lèvres, c'est la raison capitaliste, celle qui trahit le lien nécessaire qui existe entre le régime industrialiste et le colonialisme.

La France n'a pas de surpopulation à écouler ; on n'émigre

pas de notre pays ; on y immigre. Mais la France a des produits à vendre au dehors pour parer à la surproduction chronique qui résulte de l'anarchie économique. La classe possédante, chez elle comme ailleurs, a dû coloniser sous peine de mort. Au risque de périr, avant l'heure, sous l'entassement de ses produits manufacturés, elle a été entraînée à chercher, sabre au poing, des clients, des acheteurs.

III

Toute cette colonisation française a été opérée par la guerre et maintenue par la guerre.

La pénétration pacifique n'est qu'un mythe.

On ne la retrouve pas plus dans l'histoire exotique de la France que dans celle de l'Angleterre ou de l'Allemagne. Et les répressions de révolte n'y sont pas moins rares qu'ailleurs. La Tunisie fut confisquée par un débarquement de troupes. Le Soudan n'a été acquis qu'après de multiples campagnes, des épisodes tragiques, comme celui de la colonne Bonnier à Tombouctou, des combats réitérés qu'on s'efforça vainement de dissimuler.

La conquête du Tonkin, qui coûta 100 millions de 1881 à 1885, a creusé de larges sillons dans l'armée. Le Dahomey imposa de durs sacrifices ; Madagascar valut trois mille morts, etc.

Et, malgré tout, les majorités qui accordaient les budgets d'expéditions demeuraient d'une admirable stabilité. 370 voix en 1883 pour les dotations du Tonkin ; 354 en 1884 ; 374 en 1885. Pour celles de Madagascar, 372 voix en 1885 et 377 en 1894 ; pour celles du Dahomey, 314 voix en 1892 ; pour celles du Soudan, 387 en 1892.

IV

Combien coûtent les colonies françaises ?

Leurs dépenses, celles du moins qui ont été mises à la charge de la nation, se sont accrues, d'année en année, avec une rapidité vertigineuse.

En 1820 — il ne s'agissait que de pourvoir à d'anciennes colonies — le devis était de 5 millions. Si on laisse à part l'Algérie, il montait à 20 millions en 1850, 26 1/2 en 1870, 31 1/2 en 1880. Il a presque quadruplé depuis lors, se consolidant dans les dernières années autour de 115 millions. Mais ce ne sont là que les prévisions auxquelles il convient d'ajouter 40 millions, à chaque exercice, pour les crédits supplémentaires.

Il faut mettre à part, encore, les frais spéciaux de chaque expédition coloniale, qui se sont élevés à des dizaines et à des centaines de millions et qui, s'incorporant à la dette publique, continuent à peser sur les générations.

Dans le total de 115 millions, ce sont, au surplus, les dépenses improductives, celles de l'entretien des troupes qui prennent la plus large part. Elles atteignent à 89 millions (Afrique occidentale, 6 1/2; Congo, 2 1/2; Indo-Chine, 10; Madagascar, 8 1/2, pour la seule solde des effectifs). Le coût militaire de l'empire Indo-Chinois n'est pas inférieur, tout compris, à 40 millions; mais, à ce compte, la France entretient 34,000 hommes.

Toutes proportions gardées, la bureaucratie civile n'est pas moins onéreuse que le militarisme. Le fonctionnarisme s'est développé dans les possessions françaises avec une merveilleuse célérité.

La Guadeloupe exige, à elle seule, 1,152 employés de toute grandeur; la Martinique, 975; la Réunion, 904; les Travaux publics, par contre, sont réduits à la portion congrue. Malgré tout, la colonisation française est la plus dispendieuse qu'il soit dans le monde.

V

L'État moderne, en créant des annexes coloniales, se préoccupe principalement de se doter de débouchés nouveaux. Mais il s'est lourdement trompé. Pendant longtemps, on a cru que le commerce devait suivre le pavillon, qu'il suffisait de conquérir une contrée pour obtenir ensuite le monopole de son marché. Il a fallu, à la lumière des faits, reconnaître l'illégitimité de cette thèse. Les statistiques de la France nous en démontre une fois de plus la fausseté. Les profits commerciaux qu'elle tire de ses dépendances sont hors de proportion avec les dépenses que celles-ci exigent.

La France est loin d'accaparer tout le profit de ses colonies. Sur une moyenne de 750 millions, qui représentent les échanges totaux de ses possessions pour la période 1900-1905, la France n'intervient pas pour la moitié. L'étranger lui fait une concurrence en tout cas victorieuse. En 1903, les Anglais, les Allemands, les Belges, les Suisses, les Américains, les Japonais achetaient et vendaient pour 407 millions à l'empire colonial français, la France pour 386; ils y écoulaient pour 220 millions de denrées, la France pour 226.

Prenons quelques cas particuliers. L'importation étrangère est de 7 millions dans la Côte-d'Ivoire contre 5 millions à l'importation française; en Guinée, elle est double de l'importation française; au Dahomey, elle est quadruple. L'Indo-Chine est surtout tributaire de la Chine, du Japon, du Royaume-Uni.

On peut donc dire que le colonialisme ne constitue pas pour la France une bonne opération. Tout au plus, certains capitalistes le font-ils fructifier à leur profit. La masse de la nation paie et ne reçoit rien.

VI

Mais l'augmentation des taxes fiscales et de la dette publique n'est pas le seul préjudice que le colonialisme inflige au peuple français. Il a le grand tort de contribuer au maintien du militarisme et des sentiments déplorables et barbares, que le militarisme engendre nécessairement. Il complique les difficultés extérieures de la France, en lui imposant des frontières démesurées sur les autres continents, en lui donnant des voisinages dangereux, en multipliant les chances de conflit armé dans le monde. Pendant des années, jusqu'au lendemain de la crise de Fachoda, la France et l'Angleterre se sont mesurées du regard. La crise du Maroc a réveillé des deux côtés des Vosges des querelles qui semblaient assoupies. La Tripolitaine et la Tunisie ont jadis trouillé la France et l'Italie. Si une guerre éclate demain, c'est en leur pe qu'elle se déroulera ; mais c'est ailleurs qu'elle aura trouvé naissance. Les convoitises coloniales ont pris le pas sur les vieilles convoitises européennes. Aussi ne sied-il point de s'étonner que le colonialisme ait fourni — en France comme partout — avec la thèse des points d'appui, un argument ou un prétexte aux armements nouveaux.

VII

L'attitude des socialistes français au regard de la question coloniale a été immuable. Le socialisme est forcément hostile au colonialisme, qui repose sur la conquête violente et qui organise l'assujettissement des peuples asiatiques et africains. Il ne lui appartient pas, il est vrai, de s'opposer avec succès à l'expansion exotique qui découle, avec une inflexible fatalité du régime économique lui-même. Car s'il pouvait, dès à présent, l'enrayer, il serait déjà le maître de l'État. Mais il

se doit d'en décrire les causes, les méthodes, les effets. Le socialisme français n'a jamais manqué à cette tâche, de même qu'il n'a jamais hésité à tirer parti des scandales qui s'attachent partout aux entreprises lointaines. Il lui reste aujourd'hui à signaler les aggravations de crises que la mise en valeur des dépendances engendre dans la métropole, la contradiction qui existe entre la thèse colonialiste de la création des débouchés et la réalité des événements quotidiens, certaines colonies françaises faisant, dès à présent, une concurrence écrasante à l'agriculture, à la viticulture, à l'élevage métropolitain. Et c'est ainsi que le colonialisme contribue à précipiter la transformation mondiale, en exaspérant les antagonismes qui sont au fond du système capitaliste : la France est là pour illustrer merveilleusement cette assertion. »

Adoptée à l'unanimité.

VI. Contre l'expédition marocaine.

A — Résolution de Nancy 1907.

(Rapporteur : Bracke).

« Considérant que le Parti socialiste n'a jamais cessé de dénoncer les flibusteries et les brigandages coloniaux comme des crimes inhérents au régime capitaliste à la recherche de nouveaux débouchés pour les produits volés à leurs producteurs.

Que la politique coloniale de la France capitaliste n'a pas même pu avoir comme prétexte le développement nécessaire de la production nationale, n'ayant pour objet que l'exportation des chasseurs de sinécures, que le prolétariat paie de son sang et de son travail.

Flétrit avec la dernière énergie la nouvelle expédition coloniale au Maroc du Gouvernement de la bourgeoisie dite radicale ou démocratique, et proteste contre les actes de bar-

barie commis à Casablanca par le Gouvernement de l'ancien adversaire de la politique coloniale, le tombeur de Jules Ferry, déchirant ainsi ce qui restait du programme radical en ajoutant de nouveaux monceaux de cadavres à ceux de Nantes, de Narbonne et de Raon-l'Étape.

Le Parti socialiste constate une fois de plus la faillite de la démocratie bourgeoise, et invite la classe ouvrière à en tirer les conclusions pour son émancipation d'un régime dont l'existence est une menace perpétuelle de conflits sanglants entre les peuples. »

Adoptée à l'unanimité.

Résolution de Saint-Quentin.

(Rapporteur : Renaudel).

« Le Congrès rappelle les motions de Stuttgart et de Copenhague relatives à l'action commune des Partis socialistes de France et d'Espagne contre les entreprises capitalistes au Maroc :

Et devant les incursions récentes des généraux français sur le territoire marocain, devant les armements menaçants qu'effectue à l'heure actuelle, à Ceuta et en Andalousie, le Gouvernement espagnol ;

Il donne mandat au Conseil national de prendre, d'accord avec le Parti ouvrier d'Espagne, les mesures que nécessiteront les circonstances. »

Adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME PARTIE

L'ACTION PARLEMENTAIRE

CHAPITRE PREMIER

LE

GROUPE PARLEMENTAIRE SOCIALISTE

ET LES

MINISTÈRES BOURGEOIS

I. — Son action devant les gouvernants bourgeois.

Le lecteur a vu dans un précédent volume sur quelles bases le pacte d'unité constitua le groupe parlementaire en « un groupe unique en face de toutes les fractions politiques de la bourgeoisie » ; il y a vu également l'attitude que les élus à la Chambre doivent y suivre, le rôle qu'ils doivent y jouer.

Nous allons examiner rapidement comment au cours de la 9^e législature 1906-1910, et au cours de la présente, le Groupe s'est tenu sur le terrain délimité par le Parti, et si ce dernier a pu tirer tout le profit qu'il était en droit d'attendre de l'action parlementaire socialiste, qui doit être au Parlement le reflet exact de ce qu'est l'action socialiste dans le pays.

Vis-à-vis des ministères qui ont assuré la gérance des intérêts bourgeois pendant ces six dernières années, le Groupe parlementaire est resté indépendant, marquant son opposition fondamentale avec la classe dirigeante en formant contre le bloc de la défense capitaliste, le bloc des représentants des intérêts prolétariens.

Lorsque ces ministères se sont présentés devant les Chambres avant d'avoir accompli tout acte, le Groupe est resté sur le terrain d'opposition, soit en s'abstenant, soit en manifes-

tant son hostilité par un vote contre, lorsque cette réponse était nécessaire aux paroles de violence ou de combat contre la classe ouvrière.

II. — Le ministère Sarrien.

Si les élections générales de 1906 furent un triomphe pour le Parti radical, elles virent s'accroître les forces du socialisme, représenté à la Chambre par 52 députés.

À l'ouverture de la session, le Groupe affirma sa volonté d'autonomie en face du ministère Sarrien-Clemenceau-Briand.

L'interpellation sur la politique générale fournit l'occasion aux élus du Parti de poser en pleine lumière le but de transformation sociale poursuivi par le Parti. Ils signifièrent nettement au Gouvernement qu'ils n'étaient pas de la majorité, qu'ils ne pouvaient faire partie d'aucune majorité bourgeoise, et aux sarcasmes et aux railleries de Clemenceau, à ses formules vieilles d'individualisme ranci et suranné, Jaurès opposa vigoureusement un exposé nourri de la doctrine collectiviste.

À la demande d'affichage du discours de Clemenceau, voté par la Chambre, les élus socialistes opposèrent celle du discours de Jaurès.

Au cours des débats, les élus ouvriers avaient demandé des comptes au Gouvernement sur son attitude lors des grèves du Pas-de-Calais, et ils déposèrent l'ordre du jour suivant, repoussé par la coalition de 488 voix de droite et de gauche contre les 52 voix socialistes :

La Chambre blâme les mesures arbitraires dirigées, à l'occasion des grèves récentes, contre la classe ouvrière.

Elle déclare que le seul moyen de mettre un terme aux conflits sociaux est de réaliser la justice sociale et de substituer la propriété collective du travail à toute la propriété capitaliste. Elle est prête

à discuter et à voter toutes les réformes qui peuvent améliorer la condition des travailleurs, et elle constate que la déclaration du Gouvernement, incomplète, vague et inefficace, ne répond pas à la volonté certaine de la démocratie, notamment en ce qui concerne le retour à la nation des chemins de fer et des mines.

III. — Le ministère Clemenceau.

À la rentrée d'octobre 1906, Clemenceau a succédé Sarrien et occupe sa place à la présidence du Conseil, avec, à ses côtés, Briand et Viviani, car suivant une tactique qui ne s'est plus démentie depuis la collaboration Waldeck-Millerand-Gallifet, la bourgeoisie tient à avoir dans son gouvernement de classe un ou plusieurs anciens militants socialistes, pour perpétuer une confusion profitable à sa domination et maintenir — du reste vainement — une illusion dans les rangs ouvriers.

Dans sa déclaration, Clemenceau parle de refondre l'impôt, de réformer les tribunaux militaires, de réaliser les retraites ouvrières et du rachat de l'Ouest.

Avec un peu de bonne volonté, on pouvait, dans les formules vagues dont il se servit, retrouver le programme radical : impôt sur le revenu, suppression des Conseils de guerre, monopoles d'État.

Le Groupe tout entier s'abstient sur la déclaration, mais son attitude d'opposition ne devait pas se démentir un seul instant durant les trois ans du régime clémenciste ; elle dû revêtir à plusieurs reprises un caractère de violence provoqué par la brutalité du pouvoir radical, refoulant les revendications ouvrières, réprimant avec cruauté l'agitation corporative d'un prolétariat misérable, comme l'agitation d'une paysannerie affamée et rétablissant les procédés d'autoritarisme gouvernemental des régimes du passé.

L'attitude du Groupe est approuvée dès le début des tra-

voux du Congrès de Limoges qui vote, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, considérant qu'aucun changement dans le personnel du Gouvernement bourgeois ne saurait en rien modifier la politique fondamentale du Parti, met le prolétariat en garde contre l'insuffisance du programme même le plus avancé de la démocratie bourgeoise.

Il rappelle aux travailleurs que leur libération ne sera possible que par l'avènement de la propriété sociale; qu'il n'y a de socialisme que dans le Parti socialiste organisé et unifié, et que sa représentation au Parlement, tout en s'efforçant de réaliser les réformes qui pourront accroître la force d'action et de revendication du prolétariat, doit opposer sans cesse à tous les programmes restreints et trop souvent illusoire, la réalité et l'intégrité de l'idéal socialiste.

Elle est approuvée encore à Nancy, à Toulouse, à Saint-Étienne, où les rapports du Groupe parlementaire retrouvent le même accueil unanime des Congrès.

En avril 1909, dans une interpellation sur la politique générale, Jaurès, au nom du Parti, établit le bilan du ministère Clemenceau: les Conseils de guerre maintenus, l'impôt sur le revenu inachevé, les réformes arrêtées au Sénat, où le Gouvernement n'engage pas sa responsabilité, l'autoritarisme, l'arbitraire dans les administrations, le sang répandu dans le Midi et sur les champs de grève. L'accueil fait à Jaurès démontre que le ministère Clemenceau est prêt de sa fin, et trois mois après, le président de la Commission d'enquête sur la marine, M. Delcassé, profite des attaques personnelles dont il est l'objet pour mettre à bas le cabinet Clemenceau.

IV. — Le ministère Briand.

M. Aristide Briand, ex-apôtre de la grève générale, est hissé au sommet du pouvoir. Il se présente devant les Chambres le 27 juillet 1909. Tandis que la majorité des membres du Groupe s'abstient, 19 accentuent leur hostilité en votant contre.

La question fut portée devant le Conseil National du 31 octobre 1909, qui se trouva en présence des deux motions suivantes :

Motion de la Seine.

Considérant que tout Gouvernement, en période capitaliste, représente nécessairement contre le prolétariat l'intérêt de la bourgeoisie et la conservation d'un ordre social à détruire ;

Que si les procédés par lesquels il est pourvu à cette conservation peuvent varier de la brutalité extrême aux ménagements intéressés, le but n'en reste pas moins constant : le maintien dans l'oppression d'un prolétariat qui ne peut s'affranchir que par le renversement de l'ordre capitaliste ;

Qu'il résulte de cette opposition fondamentale un conflit qui va s'accroissant entre les Gouvernements et la classe prolétarienne, et qui détermine l'action du Parti socialiste, telle que l'ont définie tous les Congrès et notamment la résolution de l'Internationale à Amsterdam, base de l'unité socialiste en France ;

Que la présence dans le Cabinet d'hommes qui ont quitté le Parti pour se faire une place dans le personnel gouvernemental, ne saurait être qu'un motif de défiance de plus ;

Le Parti socialiste (Section française de l'Internationale ouvrière) a doublement le devoir de refuser toute confiance au Gouvernement qui s'est donné actuellement à la classe bourgeoise et de mettre en garde le prolétariat vis-à-vis d'un ministère dirigé par des hommes qui l'ont trahi.

Le Conseil national, tout en rappelant d'anciennes décisions du Parti, recommandant l'unanimité des votes du Groupe socialiste parlementaire, décide qu'à la suite d'une déclaration ministérielle, le Groupe socialiste devra opposer une contre-déclaration indiquant nettement l'attitude du Parti.

Motion Jaurès.

Le Conseil national,

Considérant qu'il eût été d'autant plus nécessaire de mettre le prolétariat en garde contre le ministère nouveau que la bourgeoisie cherche à créer des équivoques funestes en empruntant pour son usage des hommes qui ont traversé et trahi le Parti socialiste.

Compte sur les élus pour maintenir à l'égard du ministère tous les principes, toutes les règles d'action socialiste fixés par les Congrès nationaux et internationaux.

Le Conseil national regrette que, par son manque d'unité dans le vote qui a suivi la formation du Cabinet, le Groupe parlementaire se soit enlevé le moyen de faire entendre les avertissements et les protestations nécessaires.

Il fut procédé au vote concurremment sur ces deux motions : celle de la Seine fut votée par 52 voix contre 45 à la motion Jaurès et 3 abstentions, 42 délégués étant absents au moment du vote.

En mai 1910, de nouvelles unités viennent renforcer le Groupe socialiste parlementaire, qui comprend 76 élus.

À la rentrée de juin, le cabinet Briand le trouve en face de lui prêt au combat. À la suite des interpellations sur la politique générale où A. Thomas, P. Brizon, Lauche, Aubriot, Fourment et Molle prennent part en son nom, le Groupe dépose en conclusion une déclaration affirmant les lignes directrices de la politique que le Groupe entendait suivre en même temps que le but final du socialisme.

La Chambre reconnaît que seule la transformation de la propriété capitaliste en propriété sociale affranchira les travailleurs et mettra un terme à l'exploitation, au gaspillage des forces productrices et au désordre.

Elle est résolue à écarter toutes les dispositions législatives qui tendraient à limiter la liberté d'action collective de la classe ouvrière, à affaiblir son organisation et à disperser ses forces.

Elle est bien décidée au contraire à aborder sans délai et à poursuivre méthodiquement le vote de toutes les lois qui, en diminuant la misère, l'ignorance, la dépendance et l'insécurité des travailleurs ajouteront à leurs forces d'organisation et permettront d'aller d'un pas plus ferme et plus rapide à l'émancipation intégrale.

Elle affirme notamment sa volonté de développer l'éducation rationnelle et laïque du peuple en étendant et fortifiant la scolarité, en dédoublant les classes trop nombreuses, en organisant l'enseignement de telle sorte qu'il soit accessible à tous, à tous ses degrés, en associant au contrôle et à l'impulsion de la nation le contrôle et l'impulsion des citoyens dont les enfants fréquentent l'école et des Associations d'instituteurs admis à se constituer syndicalement et à délibérer librement dans leurs Congrès.

Elle veut procéder à une grande réforme fiscale par l'impôt général

et progressif sur le revenu déclaré, par l'accentuation des tarifs successoraux progressifs, par l'institution et l'extension de services nationaux et communaux industriellement gérés avec le concours des organisations ouvrières et sous le contrôle des consommateurs groupés et elle se propose d'affecter le produit de la réforme fiscale non seulement à soulager les petits commerçants et les cultivateurs, mais à doter l'assurance sociale ouvrière et paysanne et à abolir les impôts de consommation les plus onéreux au peuple.

Elle invite le Gouvernement à ouvrir des négociations internationales pour préparer la réduction progressive et concertée des tarifs douaniers; elle décide en outre qu'il y a lieu d'aider les travailleurs à lutter contre la cherté croissante de la vie en donnant aux communes une liberté plus étendue dans l'ordre économique, en les autorisant notamment à créer des services d'alimentation et à développer largement, dans l'intérêt des moyens producteurs comme des prolétaires, les logements communaux, sains et bon marché, qui puissent servir de régulateurs pour les loyers.

Elle est résolue à combattre vigoureusement l'intoxication de la race en prohibant les liqueurs nocives et en faisant du monopole complet de l'alcool moins un expédient fiscal qu'un moyen décisif de contrôle hygiénique pour protéger la force vitale et l'équilibre nerveux de la nation.

Elle défendra contre le surmenage et l'exploitation intensive la force de travail des ouvriers et ouvrières en étendant au travail dit à domicile la protection des lois sociales, en instituant pour le travail à domicile le salaire minimum, en fortifiant l'inspection du travail par l'adjonction de délégués élus des organisations ouvrières, en réduisant la journée de travail à huit heures avec un minimum légal de salaire.

Elle étendra l'assurance sociale à la maladie, à l'invalidité et au chômage; elle protégera les survivants contre les conséquences de la disparition du chef de famille; elle revisera sans délai la loi des retraites ouvrières et paysannes dans un sens plus favorable aux travailleurs.

Elle déclare qu'il y a intérêt pour la nation comme pour les prolétaires à transformer d'urgence en services sociaux démocratiquement gérés les monopoles capitalistes les plus accablants et elle affirme solennellement sa volonté de défendre contre toutes les convoitises le domaine public non encore accaparé, d'organiser l'exploitation nationale des nouveaux gisements miniers et des forces hydrauliques et de ne plus permettre l'aliénation de la moindre parcelle de la richesse sociale.

Elle profitera de l'heure prochaine où le privilège de la Banque de

France peut être dénoncé pour rendre à la nation le gouvernement de son propre crédit et elle instituera un contrôle efficace sur cette oligarchie financière qui dispose de l'épargne centralisée et qui, trop souvent, pour courir après des commissions et des pourboires, la détourne des entreprises fécondes où la France trouverait un surcroît de richesse et les travailleurs un emploi mieux assuré.

Elle veut étendre aux prolétaires des champs le bénéfice de la protection des lois sociales, notamment pour les conditions de travail, la prud'homie, l'assurance sociale, intervenir par la loi pour exclure des contrats de métayage et de fermage les clauses léonines, assurer aux travailleurs du sol la plus-value créée par eux, aider par le crédit les associations mutuelles et les coopératives des cultivateurs associés, et supprimer les droits de mutation qui pèsent sur les paysans.

La Chambre a la volonté d'assurer aux travailleurs de la mer les conditions protectrices du travail, de l'hygiène et de la sécurité. Elle favorisera toute organisation coopérative et communale qui mettra directement en rapport les petits pêcheurs et les consommateurs, débarrassant ainsi les uns et les autres de l'usure des intermédiaires.

La Chambre est résolue, en outre, à accroître tout ensemble la puissance défensive de la France et les chances de paix en transformant l'institution militaire selon le type des milices et en proposant à toutes les nations, au nom de la France, l'arbitrage pour tous les conflits, prélude de désarmement progressif et simultané.

Elle condamne toutes les expéditions coloniales; elle reconnaît le devoir supérieur de protéger contre toutes les pratiques d'extension et d'oppression et, dans les vieilles colonies qui ne sont qu'une partie de la métropole, d'assurer à tous le droit commun des lois politiques et sociales. Elle proclame que le respect de toutes les races et de toutes les nationalités, même extra-européennes, est la condition d'une libre et juste expansion des forces économiques de l'Europe à travers le monde sans violences sauvages, sans compétitions frauduleuses et sans conflits sanglants.

Mais la Chambre est convaincue que les lois les meilleures perdront toute efficacité morale et sociale tant que le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire traiteront les travailleurs en ennemis et en suspects; tant que l'organisation générale de la classe ouvrière sera menacée directement ou indirectement; tant que le droit syndical sera refusé aux salariés et fonctionnaires de l'État, des départements et des communes: tant que le patronat pourra, sans encourir une sanction pénale, refuser de reconnaître les Syndicats ouvriers et paysans et frapper d'exclusion les organisateurs; tant que par l'emploi de la force armée et par la substitution de la main-d'œuvre militaire le droit de

grève sera mutilé; tant que les délits ou prétendus délits d'opinion et de simples articles de presse seront frappés de peines monstrueuses par l'application de lois formidables que dénoncèrent la plupart des républicains; tant que la police, continuant les traditions impériales, considérera toute manifestation, même la plus pacifique, comme un scandale et tout manifestant comme un coupable.

La Chambre est convaincue que l'acclimatation de mœurs démocratiques et sociales nouvelles dans la République est la condition absolue du progrès social et de l'évolution progressive du prolétariat dans la démocratie. Elle est convaincue aussi que le progrès républicain suppose la réorganisation politique de la démocratie et la réforme des méthodes de travail du Parlement lui-même. Elle veut compléter l'organisation du suffrage universel, l'étendre aux femmes et le protéger vigoureusement contre toute violence et toute fraude. Elle a le ferme propos de faire aboutir sans délai la réforme électorale par le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, conçue de manière à créer des partis forts et à assurer à tous les citoyens de tous les partis la garantie d'une administration équitable.

Elle affirme que les pratiques d'obstruction opposées à la législation issue du suffrage universel ne pourraient continuer sans mettre en péril la légalité républicaine condamnée à l'impuissance ou à de misérables lenteurs.

Elle est résolue enfin à discipliner elle-même son travail, à ne pas disperser son effort, à résoudre chaque question par une application continue avant de passer à une autre et elle estime qu'un mode de nomination des Commissions qui permettrait à tous les partis, dans la mesure de leurs forces respectives, de coopérer directement à la préparation des lois et d'exercer un contrôle permanent sur le fonctionnement administratif, assurerait devant la Chambre une discussion plus cohérente des lois et dispenserait les représentants d'interventions individuelles multipliées qui retirent au Parlement le temps nécessaire à l'élaboration et au vote des lois de réforme.

La Chambre affirme enfin qu'en procédant à une réorganisation du mécanisme politique et parlementaire, elle a pour objet essentiel d'aider les travailleurs, par une action législative plus féconde, à conquérir leur affranchissement et à réaliser, par la transformation de la propriété, la République sociale, convaincue d'ailleurs qu'aucune activité parlementaire ne saurait dispenser les travailleurs d'un effort propre et permanent d'éducation, d'organisation et de revendication et passe à l'ordre du jour.

Bien entendu, la priorité fut repoussée par la Chambre et les 76 élus du Parti votèrent contre la confiance.

La grève des cheminots donne la mesure de ce qu'est capable de faire, démontre jusqu'où peut aller dans la voie de la répression un socialiste conquis par le pouvoir.

L'ancien avocat manuel s'est fait briseur de grève et a mâté les prolétaires de la voie ferrée, coupables de mettre ses anciens conseils à profit. Pendant plusieurs séances, les élus socialistes lui rappellent le passé, le mettent en présence de ses anciennes violences de langage, poussant les travailleurs à l'action insurrectionnelle et de ses actes de violence froide de sauveur de l'ordre. Les attaques socialistes portent, elles atteignent le chef du gouvernement, qui croit se refaire une virginité en présentant devant les Chambres, le 8 novembre, une nouvelle combinaison gouvernementale qui, harcelée par l'opposition d'extrême gauche, fait place, le 24 février 1911, à un ministère à personnel radical, présidé par M. Monis.

V. — Le ministère Monis.

Après la lecture de la déclaration d'usage, Colly, au nom du Groupe, déclare le peu de confiance de la classe ouvrière pour le personnel gouvernemental quel qu'il soit, et le Groupe tout entier s'abstient.

Interpellé sur leurs intentions relativement à la réintégration des cheminots, les ministres Dumont et Monis font entendre des paroles audacieuses vis-à-vis des prétentions des Compagnies de chemins de fer et déclarent qu'ils demanderont des armes au Parlement si ces dernières refusent de s'incliner.

Les élus socialistes approuvent ces déclarations qui devaient coûter la vie au cabinet Monis.

En se déclarant verbalement contre la toute-puissance des Compagnies, les ministres avaient prononcé leur arrêt de mort.

Le Congrès de Saint-Quentin manifesta combien l'attitude du Groupe socialiste lui donnait satisfaction en votant l'ordre du jour suivant, à l'unanimité :

Le Congrès approuve son attitude d'ensemble et compte sur lui pour poursuivre contre l'ordre capitaliste la lutte qui s'impose au prolétariat pour son affranchissement et l'affranchissement humain ;

Rappelle que, même lorsqu'ils utilisent au profit des travailleurs les conflits secondaires des possédants ou se trouvent combiner leur action avec celle d'un parti politique pour la défense des droits et des intérêts du prolétariat, les élus socialistes sont les représentants d'un parti d'opposition fondamentale et irréductible à l'ensemble de la classe bourgeoise et à l'État qui en est l'instrument.

VI. — Le ministère Caillaux.

Le 30 juin 1911, nouveau ministère : c'est M. Caillaux qui préside maintenant aux destinées de la France. Sa Déclaration est semblable à toutes les Déclarations. C'est un assemblage de formules vagues et imprécises qui peuvent permettre toutes les espérances, mais ménager surtout toutes les défiances.

Le Groupe socialiste ne s'y trompe pas. Bedouce, Aldy, Ellen-Prévot, Bouisson, Brizon, Jaurès interpellent le président du Conseil, qui se refuse à toute précision sur les engagements pris vis-à-vis des cheminots et dont il était solidaire en sa qualité d'ancien ministre de M. Monis, comme il se refuse à faire des déclarations nettes au sujet de la Réforme électorale, placée au premier plan des revendications socialistes.

Cela amène le vote unanime contre la confiance.

Les affaires du Maroc, la manière de conduire les pourparlers diplomatiques, la mésintelligence entre le président du Conseil et son ministre des affaires étrangères, les compétitions ministérielles qui trament au Luxembourg les mailles du filet anti-ministériel, provoquent la démission du titulaire du portefeuille des affaires étrangères, qui entraîna dans sa chute M. Caillaux et tout son cabinet.

VII. — Le ministère Poincaré.

Le 10 janvier 1912, c'est au tour du « ministère national » — ainsi appelé par les journaux officieux — de se présenter devant le Parlement.

La déclaration de M. Poincaré ne rencontre que sur un point l'approbation du Groupe socialiste, celui où il affirma sa volonté de faire aboutir la réforme électorale.

Mistral communiqua à la Chambre la déclaration par laquelle les élus socialistes constataient l'abdication du Parti radical, laissant tomber les rênes du pouvoir entre les mains du modéré Poincaré, et expliquant une fois de plus l'abstention générale du Groupe.

Ainsi donc, vis-à-vis de tous les gouvernements successifs, au même titre *chargés d'affaires* de la classe possédante, les élus du prolétariat ont agi en pleine et entière indépendance, débarrassés de toute préoccupation ministérialiste, sans se soucier un seul instant de faire le jeu de telle ou telle combinaison au pouvoir, pas plus que de favoriser ceux qui descendent du pouvoir, intriguent pour y remonter.

CHAPITRE II

CONTRE LE RÉGIME CAPITALISTE

L'action socialiste au Parlement, uniquement dirigée contre l'État capitaliste, doit être un assaut permanent contre l'édifice social dont il faut saper les bases. Le devoir des élus ouvriers est de ne laisser échapper aucune occasion de s'attaquer, de diriger leurs coups contre les fondements même du régime à détruire, d'en faire éclater aux yeux du pays les multiples contradictions, l'incohérence et le désordre qui le caractérisent, d'en souligner à chaque instant les vices, les tares, de faire la démonstration sans cesse répétée de la nécessité de l'expropriation politique de la classe parasitaire pour faire le travail souverain.

C'est ainsi qu'au lendemain de la catastrophe de Courrières, provoquée par la rapacité et l'égoïsme des Compagnies, Jaurès, Basly, Guesde, Constans, Sembat, Vaillant, Willm établissent à la tribune les responsabilités et demandent des sanctions que gouvernement et majorité bourgeois refusent.

C'est ainsi que pendant la crise viticole, Ally, Jaurès, Bouveri, etc., montent sans cesse à la tribune, interpellent quatre fois successives pour mettre en garde la Chambre, pour lui demander d'éviter le fatal conflit, pour protester contre les tueries fratricides de Narbonne, et démontrer que la crise viticole est une fraction, une partie de la crise sociale qui agitera la société tant que le travail et la production ne seront pas organisés. C'est ainsi que le Groupe interpelle encore pour demander compte au gouvernement des fusillades de Raon-l'Étape, de Draveil, de Vigneux, où comme à Narbonne, on a cru dénouer à coups de fusils le grand conflit

social qui met aux prises les classes en antagonisme permanent.

C'est ensuite Jaurès, Rouanet, Willm, Meslier dénonçant les opérations financières abusives, les manœuvres illégales de bourse, le pouvoir redoutable des grands établissements de crédits drainant l'épargne française vers des placements incertains et des emprunts hasardeux.

C'est enfin la résistance acharnée du Groupe s'opposant par tous les moyens parlementaires à sa disposition, à l'abandon des richesses nationales, comme lors de l'affaire de l'Ouenza, convoité par les consortiums financiers.

Et la législature en cours offre au Groupe parlementaire de multiples occasions de dresser contre le régime capitaliste le plus formidable réquisitoire qu'il soit.

Il ne manque pas à sa mission.

C'est l'affaire Rochette qui permet à Jaurès de révéler l'organisation formidable des Sociétés financières, de souligner la conception des pouvoirs publics mettant impunément au service d'une bande financière contre une autre, la police, la magistrature, la justice.

Ce sont les accaparements d'un Santa-Maria qui permettent à Ringuier et à Brizon de faire connaître au pays les malpropretés des spéculateurs et les conséquences de l'accaparement des produits par les forbans des Bourses de Commerce, jouissant de l'impunité : le pouvoir réservant ses sévérités pour les travailleurs.

Ce sont encore les scandales des poudres, la catastrophe de « La Liberté » étalant le gaspillage, les fraudes et l'incurie des gouvernants saboteurs de la défense nationale.

Ce sont les scandales révélateurs de la concussion des serviteurs du capitalisme, journalistes et politiciens, des vols, des brigandages, des pirateries de la politique coloniale.

Et c'est au-dessus de tout, la responsabilité établie d'un régime dont la décomposition annonce la fin.

Le Groupe socialiste se dresse contre toutes les iniquités et contre toutes les injustices; il proteste par l'organe de Willm contre l'abandon dans le bled algérien du soldat Weisrock, comme il proteste contre l'inique verdict de classe du jury de Rouen, condamnant à faux le secrétaire du Syndicat des charbonniers, Durand, comme il protestera encore contre la condamnation des Conseils de guerre envoyant à la mort le soldat Duléry, coupable d'avoir frappé son sergent, et aux bataillons d'Afrique des centaines de fils de travailleurs.

Il prend part à la discussion sur la peine de mort, où Jaurès, Willm, Sembat, Dejeante, Vaillant demandent la suppression, refusée par 475 voix contre 79.

CHAPITRE III

LES RÉFORMES

Mais l'action du Groupe parlementaire socialiste ne se borne pas à l'utilisation de la tribune française pour parler au pays et lui soumettre avec les données du problème social, la solution socialiste; il défend également les libertés conquises, tâche d'en conquérir de nouvelles, lutte contre les injustices, les abus, et en faveur des réformes selon le paragraphe suivant du Pacte d'Unité:

Au Parlement, le Groupe socialiste doit se consacrer à la défense et à l'extension des libertés politiques et des droits des travailleurs, à la poursuite et à la réalisation des réformes qui améliorent les conditions de vie et de lutte de la classe ouvrière.

C'est bien ainsi qu'il comprend son rôle lorsque par ses interventions répétées, il s'oppose à l'adoption de mesures mutilatrices de la loi sur le repos hebdomadaire, réclame le respect des lois dites protectrices du travail, lorsque par des ordres du jour motivés, il proclame le droit syndical des fonctionnaires, proteste contre les arrestations préventives, réclame la liberté de manifestations et de réunions dans la rue, refusées par les majorités gouvernementales.

C'est à la défense des libertés politiques et des droits des travailleurs qu'il consacre ses efforts lorsqu'à six reprises différentes, de 1906 à 1912, il prend l'initiative des propositions d'amnistie aux condamnés pour délits d'opinions et de pensée, aux condamnés politiques, pour faits de grève, aux soldats du 17^e et aux victimes des Conseils de guerre.

C'est l'extension de ces libertés qu'il poursuit en réclamant l'abrogation des lois scélérates, l'abolition de l'arsenal des lois restrictives, en revendiquant pour les postiers le même droit,

les mêmes libertés d'écrire et de parler qui sont l'apanage des hauts fonctionnaires seuls, en demandant la suppression du carnet B, recueil de fiches politiques sur les ouvriers des établissements de la guerre.

C'est dans le même sens qu'il agit lorsqu'il réclame des gouvernements et de leur majorité, la réalisation des engagements pris pour la suppression des Conseils de guerre en temps de paix.

C'est pour la défense des libertés individuelles qu'il agit lorsqu'il proteste à la tribune contre le déplacement de l'instituteur Guerry, la révocation de Roux-Costadau ou celle de Nègre — cette dernière prononcée contre l'avis du Conseil départemental — comme lorsqu'il s'élève contre l'arrestation arbitraire du trésorier de la C. G. T. Marck, à Rouen.

C'est encore la liberté de conscience dont il se fait le défenseur par l'organe de de Pressensé, parlant à la tribune en faveur des officiers catholiques de Laon.

Et c'est toujours à la défense des droits des travailleurs qu'il se consacre lorsqu'il prend en mains la cause du prolétariat administratif (postiers, instituteurs), celle des inscrits maritimes, celle de la paysannerie, ou celle des cheminots, par des interventions retentissantes, comme lors de la grève des chemins de fer, interventions qui, en dehors de la profonde répercussion qu'elles ont dans les masses ouvrières, s'habituant à reconnaître leur parti de classe, aboutissent parfois à de sérieux résultats immédiats (1).

Et c'est enfin à la réalisation des réformes qui améliorent les conditions de vie et de lutte de la classe ouvrière, que le Groupe s'attache lorsque ses membres demandent l'extension des lois dites protectrices du travail aux salariés agricoles (2).

(1) L'action parlementaire socialiste en faveur des cheminots, soit à la tribune, soit dans les Commissions, aboutit à obtenir des Compagnies l'engagement de payer dans certaines conditions des pensions de retraite aux cheminots non réintégrés, ce qui n'avait pas été obtenu en 1891 au lendemain de la grève d'alors.

(2) La Prudhomie agricole votée sur proposition de Groussier au nom du Groupe.

l'amélioration et le perfectionnement de ces lois, leur meilleure application.

C'est dans ce même esprit que les élus socialistes ont toujours mis en demeure les majorités de réaliser leur propre programme de réformes, de tenir les promesses sans cesse renouvelées et jamais tenues.

Et lorsque sous la pression des événements, les gouvernements ont soumis aux délibérations des Chambres des projets de réforme, l'attitude des élus socialistes n'a jamais variée.

Ils ont d'abord réclamé le maximum en faveur de la classe ouvrière, dépouillée du fruit de son travail, ayant droit *à tout*, et au projet toujours incomplet et insuffisant du pouvoir, ils ont opposé le contre-projet socialiste.

C'est ainsi qu'au projet de l'impôt sur le revenu, réalisé selon la formule *sans inquisition ni vexation*, ils se prononcèrent pour l'impôt sur le revenu largement progressif et global.

C'est ainsi qu'au projet de loi gouvernemental sur les retraites ouvrières et paysannes, ils opposèrent le projet d'assurances sociales de Vaillant et celui de monopolisation des assurances pour le fonctionnement d'une loi de retraites sans versement ouvrier.

Une fois les contre-projets repoussés, les efforts des élus se concentraient sur les tentatives d'amélioration du projet par voie d'amendements aux chapitres.

Au moment de se prononcer sur l'ensemble, s'ils considéraient la réforme comme constituant une amélioration si peu importante fut-elle, ils apportaient leur vote en faisant les réserves nécessaires et en mettant en garde le prolétariat contre toute illusion.

C'est ainsi que Constans, après le rejet du contre-projet Vaillant, supprimant les Conseils de guerre, expliqua le vote du Groupe en faveur du projet bâtard de réforme des Conseils de guerre qu'on ne parle plus de supprimer.

C'est ainsi que Jaurès avait protesté contre la façon d'opérer le rachat de l'Ouest, au profit des actionnaires et non au profit de la Nation.

Le Groupe socialiste parlementaire s'est conformé aux décisions du Parti en coopérant à la discussion et au vote de la réforme électorale.

Depuis 1909, où Alexandre Varenne rapporta dans la 9^e législature le projet de représentation proportionnelle, jusqu'au projet de réforme électorale, rapportée par Groussier, votée en 1912 — après une très longue discussion au cours de laquelle Jean Jaurès intervint éloquemment à de nombreuses reprises — les efforts du Groupe socialiste en faveur de la R. P. furent constants, car il voyait, dans le vote de cette réforme, la possibilité de mener une action électorale purement socialiste et d'intensifier la propagande en vue d'augmenter les recrues de notre organisation politique de classe.

CHAPITRE IV

REFUS DES CRÉDITS A LA BOURGEOISIE

Le Pacte d'Unité dit également que :

Le Groupe socialiste au Parlement doit refuser au Gouvernement tous les moyens qui assurent la domination de la bourgeoisie et son maintien au pouvoir : refuser, en conséquence, les crédits militaires, les crédits de conquête coloniale, les fonds secrets et l'ensemble du budget.

Le Groupe parlementaire a scrupuleusement respecté ce paragraphe et c'est en conformité avec ces principes qu'il protesta vigoureusement en novembre 1906, par la voix de Vaillant, contre la ruineuse politique d'armement, en dénonçant à propos des constructions navales, le gaspillage patriotique des millions qui manquent ensuite pour la mise en œuvre des réformes sociales, comme il protesta quatre ans après, en 1910, lorsque le ministre de la marine demanda au Parlement, de voter de nouveaux millions pour la construction de cuirassés.

A cette occasion, après avoir souligné la campagne de presse en faveur du trust de la métallurgie, et essayé vainement d'obtenir l'ajournement du programme naval, le Groupe proposa à la Chambre l'ordre du jour suivant :

La Chambre invite le Gouvernement à engager des pourparlers avec les puissances étrangères, et notamment avec l'Allemagne et l'Angleterre, en vue de la limitation simultanée des armements avant de proposer la construction de cuirassés nouveaux, et en conséquence surseoit à statuer sur le passage à la discussion des articles.

Repoussé par la Chambre, cet ordre du jour aboutissait cependant à un vote de repentir de la majorité républicaine, qui adoptait dans la même séance, une résolution où tout en

décidant qu'elle passait à la discussion des articles du projet naval, la Chambre invitait le Gouvernement à faire ses efforts pour faire inscrire, d'accord avec les « amis et alliés » à la prochaine Conférence de la Haye, la limitation simultanée des armements.

Non seulement les crédits de conquête coloniale furent refusés par le Groupe, mais celui-ci fit encore d'incessants efforts en vue d'empêcher la fâcheuse aventure marocaine de s'engager et de se poursuivre.

Le 11 décembre 1906, Jaurès intervenant dans le débat sur le Maroc, applaudissait à l'acte d'Algésiras, et déposait au nom du Groupe, un ordre du jour réprouvant toute politique d'aventure, ordre du jour repoussé par la Chambre; en octobre 1907, les entreprises du Syndicat marocain provoquent des troubles au Maroc, les troupes françaises débarquent à Casablanca bombardé, Jaurès, Vaillant, Sembat, Pressensé, Meslier, interpellent le gouvernement, blâment l'expédition et réclament l'internationalisation du Maroc.

En décembre 1907, Sembat essaye, sans résultat, de transformer en interpellation une question de complaisance posée au ministre; le 28 janvier 1908, Jaurès signale l'incohérence de la politique gouvernementale ballottée entre le désir de complaire aux Sociétés financières et la peur de redoutables complications; 58 voix seulement approuvent l'ordre du jour du Groupe contre la politique marocaine.

En février, en juin, en juillet 1908, le Groupe socialiste envoie Jaurès à la tribune, répétant les avertissements qui ne sont pas entendus.

En janvier 1909, comme en décembre de la même année, c'est le même accueil qui est réservé par la Chambre aux ordres du jour socialistes réclamant un traité permanent d'arbitrage avec les autres nations et demandant de mettre un terme à l'occupation du Maroc en y permettant le fonctionnement d'un régime assurant l'indépendance marocaine. Les

Ministres affirment s'en tenir à l'acte d'Algésiras, donnent leur parole que l'indépendance du Maroc sera respecté, et ils s'engagent plus avant dans la voie qui aboutit à la mainmise sur l'empire du Magzhen.

Le 24 mars 1911, nouvelle interpellation. Les tripotages financiers sont dévoilés, les périls et les dangers qu'il y a à faire collaborer les troupes françaises à l'œuvre de répression des tribus, sont soulignés, la Chambre refuse d'ouvrir les yeux, elle vote la confiance ; seuls 74 socialistes votent contre.

Le 16 juin 1911, au lendemain de la prise de Fèz, Jaurès est une fois de plus à la tribune, soutenant inlassablement la fidélité aux engagements pris à Algésiras ; il dénonce la pratique équivoque et détestable des traités secrets faussant les accords publics solennellement pris ; invite le gouvernement à revenir à une pratique loyale du pacte international, et proteste contre l'expédition de Fèz.

Expédition de secours, riposte le Ministre, et 74 socialistes seulement se prononcent contre le gouvernement.

Puis c'est Agadir, El-Ksar, Larache, les complications diplomatiques ; Jaurès, Vaillant, déposent des demandes d'interpellation renvoyées par la Chambre. Enfin, le 4 novembre, l'accord franco-allemand est conclu ; lorsqu'il vient devant la Chambre, Vaillant, Jaurès, critiquent une fois de plus la politique marocaine, flétrissent les traités secrets ; mais ils se réjouissent de ce commencement d'accord qu'ils espèrent voir se généraliser et c'est parce que le traité a l'avantage de débayer le terrain des difficultés immédiates qu'ils votent le traité avec 47 socialistes, 2 contre et 24 s'abstenant. Bien que divisés sur le vote de l'accord, les 73 élus socialistes sont d'accord sur le fonds, c'est-à-dire contre la politique d'aventures coloniales, et ils se retrouvent tous ensemble pour refuser tout crédit au gouvernement lorsque ce dernier vient demander, quelques mois après, le vote de nouveaux millions indispensables pour continuer l'œuvre de conquête marocaine.

La suppression des fonds secrets est tous les ans demandée et votée par les socialistes lors de la discussion du budget de l'Intérieur.

*
**

L'ensemble du budget (1) qui, d'après le pacte d'unité, ne doit pas être voté par les élus du Parti, fait renouveler également tous les ans la même manifestation. Cependant, un petit nombre d'élus se refusent à accomplir totalement ce geste, qu'ils considèrent comme un symbole désuet, ils s'abstiennent, au nombre de 8 ou 9 pendant la législature 1906-1910, au nombre de 1 à 3 pendant la législature 1910-1914.

*
**

De même que quelques élus considèrent le vote sur l'ensemble du budget comme un vote d'opposition et une question de tactique, tandis que les autres en respectant scrupuleusement le texte du pacte d'unité, en font une question de principe : le refus de la liste civile de la bourgeoisie, un semblable désaccord se produit relativement à la présidence de la Chambre. Tandis que les uns tiennent, par un vote sur le nom d'un membre du Groupe, à faire une affirmation symbolique du caractère d'opposition du socialisme à toutes les bourgeoisies, les autres estiment que cette élection doit permettre au Groupe d'utiliser ses voix pour manifester ses préférences.

Dans la pratique, le Groupe arrive à une entente, comme lors de la dernière élection : au premier tour, les voix socialistes s'affirmèrent sur le nom d'Ed. Vaillant, et elles allèrent, au deuxième tour, au candidat le plus proportionnaliste, M. Deschanel.

(1) Voir le *Parti Socialiste en France*, p. 123. Le Budget et les Socialistes.

CHAPITRE V

LES PROPOSITIONS DE LOI PRÉSENTÉES PAR LES DÉPUTÉS SOCIALISTES

Voici la liste des propositions de loi déposées et signées par la totalité des membres du Groupe au cours des dernières législations et de la législation actuelle :

Proposition de loi ayant pour objet : 1^o l'abolition de la contrainte par corps en matière civile, criminelle, correctionnelle et de simple police ; 2^o l'établissement des conditions de perception par l'État des frais de justice et des amendes en vertu de condamnations.

Proposition de loi tendant à faire bénéficier les ouvriers ardoisiers des dispositions de la loi 29-30 juin 1894 sur les Caisses de secours des ouvriers mineurs.

Proposition de loi ayant pour but de supprimer la solidarité pénale en matière d'amende et frais de justice.

Proposition de loi tendant à prévenir et à réprimer la fabrication des vins de sucre. (*Adoptée.*)

Proposition de loi tendant à organiser la déclaration des stocks de vin chez les récoltants. (*Adoptée.*)

Proposition de loi sur la signification des exploits d'huissier.

Proposition de loi tendant à préciser et à compléter la loi du 9 décembre 1905 relative à la Séparation des Églises et de l'État.

Proposition de loi sur les prohibitions en Espagne des plants de vigne français.

Proposition tendant à la création d'un billet hypothécaire

au porteur portant un intérêt de 2 0/0, permettant de mobiliser le tiers de la valeur des immeubles et d'amorcer pratiquement la création du crédit agricole.

Proposition tendant à modifier la loi du 2 avril 1910 sur les mines et à réglementer les délais de déchargement des bateaux.

Proposition tendant à permettre aux inventeurs de faire la démonstration pratique de leur invention.

Proposition de loi tendant à constituer des ressources financières pour assurer les retraites ouvrières par la suppression de l'héritage en ligne collatérale.

Proposition de loi tendant à exempter des droits de douane les produits de provenance tunisienne autre que la sardine, le thon, le maquereau.

Proposition de loi tendant à l'établissement d'un salaire minimum pour tous les ouvriers employés dans les mines et minières.

Proposition de loi tendant à modifier la loi du 9 mai 1905 sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs.

Proposition de loi tendant à annexer au domaine public les concessions minières cédées antérieurement ou portions de concessions non encore exploitées.

Proposition de loi tendant à limiter à huit heures au maximum la journée de travail dans les mines.

Proposition de loi tendant à créer des conseils de prud'hommes mineurs.

Proposition de résolution tendant à la nomination d'une Commission parlementaire permanente de trente-trois membres chargée d'étudier tous les projets de loi intéressant la corporation minière et de rechercher les causes des conflits entre les exploitants et les travailleurs du sous-sol. (*Adopté.*)

Proposition tendant à faire bénéficier les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs des dispositions de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

Proposition ayant pour objet de modifier les lois sur les accidents du travail.

Proposition tendant à modifier la loi du 29 juin 1894 sur les caisses des retraites et de secours des ouvriers mineurs.

Proposition de loi tendant à ouvrir un crédit de 100.000 francs pour les familles de grévistes.

Proposition tendant à accorder un congé spécial de deux mois avec traitement entier aux institutrices en couches.

Proposition tendant à rendre obligatoire le remblai dans les mines de houille concédées ou à concéder.

Proposition tendant à supprimer l'emploi du sucre pour l'amélioration et la fabrication des vins.

Proposition tendant à rendre obligatoire la conciliation devant la justice de paix.

Proposition de loi tendant à la translation des cendres d'Émile Zola au Panthéon. (*Adoptée.*)

Proposition de loi ayant pour objet l'extension aux maladies d'origine professionnelle de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

Proposition de loi concernant la protection et l'assistance des femmes enceintes et nouvellement accouchées et des enfants du premier âge.

Projet de résolution tendant à l'institution d'une Commission chargée d'examiner les différents projets de reconstruction d'une salle des séances de la Chambre des députés.

Proposition de loi tendant à l'élection des sénateurs directement par le suffrage universel.

Proposition de loi tendant à modifier le fonctionnement du scrutin uninominal par la péréquation des circonscriptions électorales et la réduction du nombre des députés.

Proposition de loi tendant à interdire la fabrication et la vente des essences et liqueurs à base d'absinthe.

Proposition de loi tendant à porter à deux ans la durée de l'exercice budgétaire.

Proposition de loi concernant le maximum de l'indemnité parlementaire et du traitement des fonctionnaires.

Proposition de loi ayant pour objet de constituer au profit de l'État le monopole des assurances de toute nature, pour créer sans surcharge pour le budget, les ressources nécessaires à l'application des retraites ouvrières.

Proposition de loi tendant à ce que l'interdiction de séjour ne soit pas appliquée pour délits de grève et d'opinion.

Proposition de loi relative à l'amnistie.

Projet de résolution invitant la Chambre à nommer une Commission spéciale de vingt-deux membres chargée d'examiner les projets et propositions de loi relatifs à l'amnistie.

Proposition de loi tendant à ouvrir au Ministre de l'Intérieur un crédit de 500.000 francs pour venir en aide aux ouvriers des mines, des usines et des ateliers en chômage par suite de renvoi après les grèves qui ont suivi la manifestation du 1^{er} mai 1906.

Proposition de loi tendant à modifier la loi du 30 mars 1902 relative à la répression des fraudes en matière électorale.

Proposition de loi tendant à ouvrir au Ministre de l'Instruction publique un crédit spécial de 100.000 francs pour permettre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de faire photographier les manuscrits importants déposés dans les bibliothèques et les grands musées nationaux.

Proposition de loi tendant à la revision du revenu de la propriété non bâtie.

Proposition de loi ayant pour but : 1^o l'annulation des contrats qui ont aliéné la propriété nationale des mines; 2^o l'exploitation des mines par les travailleurs y employés.

Proposition de loi tendant à l'abrogation de l'article 7 de la loi du 3 décembre 1849. (Expulsion des étrangers.)

Proposition de loi tendant à organiser le droit de grève.

Proposition de loi tendant à modifier l'article 22 de la loi du 30 décembre 1903, relatif à l'avancement des instituteurs et institutrices.

Proposition de loi ayant pour objet : 1^o la suppression des droits de douane sur les blés et farines ;

2^o L'établissement de la taxe des farines ;

3^o L'institution d'un service national d'approvisionnement en blés et farines ;

4^o L'institution d'un service national et communal d'alimentation.

Projet de résolution tendant à inviter le gouvernement à présenter un projet de loi pour l'assurance des ouvriers de l'agriculture contre les accidents dont ils sont victimes dans leur travail.

Proposition de loi tendant à rendre les employeurs responsables de la perte des outils et objets déposés chez eux à l'occasion du travail par ceux qui les occupent.

Proposition de loi ayant pour objet de remplacer les prélèvements faits sur le salaire des ouvriers et des employés des deux sexes et les versements patronaux qui doivent assurer les retraites d'invalidité et de vieillesse, soit par l'établissement d'une taxe de 50 0/0 sur les héritages en ligne collatérale (entre frères et sœurs exceptés), soit par une augmentation progressive de tous les droits perçus sur les successions et donations et par une limitation au maximum de 2.000 francs de toutes les pensions de retraites des fonctionnaires de l'État.

Proposition de loi relative aux salaires des ouvriers étrangers et ayant pour but de prévenir la dépréciation de la main-d'œuvre ouvrière.

Proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 414 et 415 du code pénal (atteinte à la liberté du travail).

Proposition de loi ayant pour but de supprimer les éco-

nomats et d'interdire aux employeurs de vendre directement ou indirectement à leurs ouvriers et employés les denrées et marchandises de toute sorte.

Proposition de loi ayant pour objet de prévenir les lock-outs patronaux (fermeture des usines, ateliers, chantiers, manufactures ou magasins).

Proposition de loi tendant à garantir les cautions, les dépôts de garantie, le montant des loyers ou fourrages payés d'avance et à la création d'une caisse de secours en faveur des familles nécessiteuses chargées d'enfants.

Proposition de loi tendant à prévenir les abus du baptême clandestin et à protéger la liberté de conscience.

Proposition de loi tendant à la suppression de l'ordre des avocats.

Proposition de loi tendant à interdire tout prélèvement sur le montant des pourboires.

Proposition de loi tendant à modifier la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée.

Proposition de loi sur la vente en gros à la mesure métrique des boissons hygiéniques.

Proposition tendant à compléter la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée.

Proposition de loi frappant d'un droit de douane l'oxyde d'étain.

Proposition de loi sur les logements insalubres.

Proposition de loi tendant à accorder aux anciens militaires blessés ou infirmes réformés avec congé n° 1 et gratification de réforme permanente une allocation annuelle et viagère basée sur les 3/4 du minimum actuel de la pension de 6^e classe.

Proposition de loi tendant à créer au profit des fonctionnaires de l'État un carnet de retraite.

Proposition de loi pour la fixation des 10 heures de travail et application du repos hebdomadaire aux employés d'octroi.

Proposition de loi ayant pour objet d'étendre les dispositions du décret de 1848 aux employés des établissements français industriels et commerciaux.

Proposition de loi tendant à appliquer les principes essentiels de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail à la réparation pécuniaire des accidents dont les soldats sont victimes par le fait ou à l'occasion du service militaire.

Proposition de loi tendant à étendre la compétence des juges de paix aux contestations entre propriétaires et Compagnies concessionnaires de mines pour réparation des préjudices causés par les travaux souterrains.

Proposition de loi de modifications au tarif général des douanes.

Proposition de loi tendant à municipaliser l'Administration générale de l'Assistance Publique à Paris.

Proposition de loi relative à l'appel des demandes reconventionnelles dont connaissent les prud'hommes.

Proposition de loi donnant aux juges de paix la connaissance des différends relatifs au contrat de travail communal ou industriel à défaut de prud'hommes.

Proposition de loi relative au traitement des sous-agents des postes, télégraphes et téléphones.

Proposition de loi abrogeant l'article 29 de la loi du 25 juillet 1893 concernant l'enseignement dans les villes de plus de 150.000 habitants.

Proposition de loi attribuant au Ministère des Travaux Publics la réglementation des conditions de travail des agents attachés aux dépôts des Compagnies de chemins de fer.

Proposition de loi tendant à la création de délégués adjoints à l'inspection du travail dans l'industrie du bâtiment.

Proposition de loi sur les retraites des employés des chemins de fer.

Proposition de loi sur la municipalisation des services publics.

Proposition de loi modifiant les tarifs postaux des journaux et écrits périodiques.

Proposition de loi d'assurance sociale.

Proposition de loi relative à la condition des étrangers en France.

Proposition tendant à l'abolition du sweating-system et au règlement du travail à domicile.

Proposition tendant à la réforme du jury.

Proposition tendant à exempter de l'impôt du timbre et du droit de transmission les Sociétés coopératives de production, de transport et de vente de produits agricoles.

Projet de résolution tendant à la nomination d'autant de Commissions permanentes de contrôle qu'il y a de ministères et de sous-secrétariats d'État.

Proposition de loi tendant à imposer l'obligation du versement de tous cautionnements à la Caisse des Dépôts et Consignations et à créer au profit de tout employé une créance privilégiée pour le montant de l'avance, gage ou prêt qu'il aura consenti à son employeur.

Proposition de loi tendant à organiser le scrutin de liste avec représentation proportionnelle dans les élections municipales.

Proposition de loi tendant à l'institution de la journée de huit heures et du minimum de salaire.

Proposition de loi tendant à l'institution de la journée de huit heures et du salaire minimum pour les ouvriers et ouvrières, employés et employées des travaux, emplois et services de l'État.

Proposition de loi tendant à l'établissement, dans le délai de cinq ans, d'abattoirs publics.

Proposition de loi tendant à réglementer la fabrication et la vente des liqueurs, apéritifs et vins aromatisés.

Proposition de loi tendant à la suppression totale et obligatoire des octrois.

Proposition de loi tendant à modifier la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels.

Proposition de loi tendant à abroger les articles 15, 16, 27 et 28 du décret organique du 2 février 1852.

Proposition de loi tendant à faire application : 1° à la Ville de Paris de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale; 2° au département de la Seine, de la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux.

Proposition de loi tendant à la suppression de tous droits de douane sur les cafés, thés et cacao.

Proposition de loi tendant à la suppression des commandements supérieurs ou gouvernements militaires de Paris et de Lyon.

Proposition de loi tendant à l'organisation démocratique du suffrage universel.

Proposition de loi tendant à instituer des délégués agricoles pour la protection du travail et des travailleurs agricoles.

Proposition de loi ayant pour objet la liberté de la chasse et de la pêche, sans autres restrictions que celles nécessitées par les mesures d'intérêt public pour la protection de l'agriculture.

Proposition de loi d'assurance sociale.

Proposition de loi ayant pour objet : 1° de supprimer le code militaire et les conseils de guerre et de soumettre les soldats comme les autres citoyens et avec eux, à la même juridiction civile; 2° d'enlever aux officiers de grade inférieur et aux sous-officiers le droit de punir disciplinairement.

Proposition de loi abolissant la contrainte par corps.

Proposition de loi sur la perception des frais de justice et les amendes.

Proposition de loi supprimant la solidarité pénale en matière d'amende et de frais de justice.

Proposition ayant pour objet de rendre le mobilier insaisissable jusqu'à 4,000 francs.

Proposition de loi ayant pour objet d'établir un minimum de salaire pour le personnel secondaire, ouvriers et ouvrières de l'Etat.

Proposition de loi ayant pour objet de réglementer les fonctions d'administrateurs judiciaires.

Proposition de loi ayant pour objet de modifier les tarifs de douanes.

Proposition de loi établissant le minimum de salaire pour les mineurs.

Proposition de loi tendant à annexer au domaine public les concessions minières.

Proposition de loi assurant le cumul des rentes viagères servies par les caisses de retraites avec les rentes allouées aux victimes d'accidents du travail.

Proposition de loi modifiant le fonctionnement de la Caisse de retraites pour la vieillesse.

Proposition de loi assurant la défense des inculpés devant les tribunaux correctionnels.

Proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi sur les expropriations pour cause d'insalubrité et d'utilité communale.

Proposition de loi ayant pour objet l'abolition de la peine de mort.

Proposition de loi ayant pour objet de modifier, en ce qui touche les expertises médicales, la loi sur les accidents du travail.

Proposition de loi ayant pour objet de modifier, en ce qui concerne la compétence des juges de paix, la loi sur les accidents du travail.

Proposition de loi ayant pour objet de modifier, en ce qui concerne les enquêtes en cas de décès, la loi sur les accidents du travail.

Proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi sur

les accidents du travail en ce qui concerne l'atteinte portée au libre choix du médecin.

Proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi sur le recrutement de l'armée en ce qui concerne les emplois réservés aux engagés dans le service sanitaire.

Proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi sur les accidents en ce qui concerne certains cas d'incapacité absolue.

Proposition de loi ayant pour but de donner droit aux conseillers généraux et d'arrondissement au remboursement de leurs frais de déplacement nécessités par l'accomplissement de leur mandat.

Proposition de loi ayant pour objet d'établir les droits de naturalisation en France et dans les colonies.

Proposition de loi relative aux conditions de travail et au repos hebdomadaire des employés d'octroi.

Proposition de loi relative aux conditions de travail des employés des établissements financiers.

Proposition de loi sur la compétence des juges de paix entre les propriétaires et les huissiers.

Proposition de loi relative aux contrats qui tiennent à la fois du louage de services et du bail à loyer.

Proposition de loi restituant le droit de vote aux soldats.

Proposition de loi modifiant la loi de 1884 et punissant l'employeur d'amende et de prison lorsque, en cas de conflit, il refusera de traiter avec le syndicat ouvrier légalement constitué.

Proposition de loi portant taxation des loyers.

Proposition de loi ayant pour objet de modifier les conditions de retraites des fonctionnaires coloniaux.

Proposition de loi sur la municipalisation des services publics.

Proposition de loi affectant la plus-value des droits de douane sur les blés et les vins au dégrèvement de la petite

propriété paysanne et à la répartition aux familles ouvrières nombreuses.

Proposition de création d'une Caisse nationale de garantie contre les sinistres agricoles.

Institution d'une assurance sociale.

Suppression pendant un an du droit sur les blés, le bétail et la viande abattue.

Achat au pays de production où il est le moins cher du bétail nécessaire à l'alimentation de l'armée et de la flotte.

Amendement relatif à la taxe du pain et de la viande.

Proposition de loi pour la journée de huit heures et le salaire minimum des ouvriers et employés des services publics; proposition de loi pour la journée de huit heures et le salaire minimum des ouvriers et employés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Proposition de loi modifiant la loi de 1884 pour l'extension et garantie du droit d'association et de coalition ouvrière.

Proposition de loi instituant une assurance ouvrière contre l'invalidité.

Proposition de loi supprimant totalement l'octroi dans toutes les communes.

Proposition de loi concernant l'alimentation de l'armée et les droits de douanes sur les denrées alimentaires.

Proposition de loi tendant à faire bénéficier les délégués à la sécurité des mineurs des dispositions de la loi 1898, accidents du travail.

Proposition de loi tendant à modifier l'art. 549 du Code de Commerce.

CHAPITRE VI

ORGANISATION INTÉRIEURE

DU

GROUPE SOCIALISTE PARLEMENTAIRE

Lors de la fondation de l'Unité (salle du Globe, Paris), les Fédérations avaient versé au Parti 36 élus, dont les noms furent publiés au compte rendu du Congrès, mais au Congrès de Chalon, si des nouveaux noms étaient ajoutés aux premiers inscrits, en revanche, ceux de A. Boyer, Augagneur, Augé, Baron, Briand, Colliard, Charpentier, Gérault-Richard, P. Grousset avaient disparu de la liste du Groupe qui restait ainsi arrêtée :

Aldy (Aude), Allard (Var), Bagnol (Seine), Basly (Pas-de-Calais), Bénézech (Hérault), Bouhey-Alex (Côte-d'Or), Bouveri (Saône-et-Loire), Breton (Cher), Cadenat (B.-du-R.), Chauvière (Seine), Constans (Allier), Coutant (Seine), Dejeante (Seine), Delory (Nord), Devèze (Gard), Dufour (Indre), Ferrero (Var), Jaurès (Tarn), Labussière (Haute-Vienne), Lamendin (Pas-de-Calais), Lassalle (Ardennes), Meslier (Seine), Pastre (Gard), Piger (Loire), Poulain (Ardennes), de Pressensé (Rhône), Roblin (Nièvre), Rouanet (Seine), Selle (Nord), Sembat (Seine), Thivrier (Allier), Vaillant (Seine), Veber (Seine), Vigne (Var), Walter (Seine).

Les élections générales de 1906 donnèrent 52 membres au Groupe socialiste du Parlement (1).

(1) Voir page 82.

Au cours de la législature, le Groupe eut à déplorer la mort de deux de ses membres les plus anciens : J.-B. Bénézech, député de l'Hérault, et Franconie, député de la Guyane.

Il perdit également les trois députés du Gard, qui furent radiés du Parti sur la demande de leur Fédération.

Il s'augmenta de 7 élus aux élections complémentaires : Bouisson, Cabrol, Compère-Morel, Lecoinge, Mille, Nectoux, Rognon, ce qui portait à 54 le nombre des élus à la fin de la législature 1906-1910.

Le Groupe parlementaire comptait, au lendemain des élections d'avril-mai 1910, soixante-seize membres.

La mort le priva du concours de deux de ses meilleurs adhérents : E. Chauvière et E. Tarbouriech.

J.-L. Breton et J.-L. Molle ont donné leur démission ; le premier en 1910, le second en 1912. Enfin, deux élus aux élections complémentaires : Claussat et Bracke sont venus porter le chiffre à 74.

Le Groupe a constitué son bureau pour la législature, avec un secrétariat composé de : Aubriot, Betoulle, Dejeante et II. de la Porte ; un trésorier, le citoyen G. Delory ; Sembat est son délégué au Bureau parlementaire socialiste international.

Il tient une réunion hebdomadaire le vendredi matin au Palais-Bourbon, sans préjudice des réunions extraordinaires nécessitées par les événements.

Dans ces réunions, présidées à tour de rôle, par un des élus, le Groupe examine l'ordre du jour de la Chambre, les propositions de loi et les demandes d'interpellation dont l'initiative est prise par un ou plusieurs de ses membres. Après étude et délibération, il ratifie, approuve, mandate ceux qui parleront en son nom.

Il reçoit les délégations qui lui demandent audience et il prend toutes les décisions qu'il juge utiles et conformes à l'intérêt du Parti.

Pendant les vacances parlementaires, la permanence est assurée par le secrétariat, avec le concours des élus de Paris présents. Il établit un tableau de roulement pour la propagande, avec six élus de service par semaine.

Le Groupe est divisé en 20 Sous-Commissions :

- Commission des Douanes ;
- du Travail ;
- de l'Assurance et Prévoyance sociales ;
- de l'Agriculture ;
- des Travaux publics, chemins de fer ;
- de la Réforme judiciaire ;
- de l'Armée ;
- de la Marine ;
- des Affaires extérieures et Colonies ;
- de l'Enseignement et des Beaux-Arts ;
- de l'Administration générale, départementale et communale ;
- du Commerce et de l'Industrie ;
- de la Législation fiscale ;
- de l'Hygiène ;
- des Postes et Télégraphes ;
- des Économies ;
- des Mines ;
- des Comptes définitifs ;
- des Pensions civiles ;
- du Budget.

Les membres de ces Sous-Commissions font partie des grandes Commissions de la Chambre élues à la Représentation proportionnelle.

Le courrier du Groupe, centralisé au Palais-Bourbon, est réparti, après dépouillement par le secrétariat, entre les sous-Commissions. Le secrétaire respectif de chacune d'elles les convoque pour étudier les dossiers qui lui sont transmis. Ces

Sous-Commissions présentent des rapports avec les conclusions sur les suites à donner aux diverses interventions demandées au Groupe, qui délibère sur ces rapports.

Une cotisation de 10 francs est perçue pour assurer le fonctionnement intérieur du Groupe.

Depuis février 1912, la C. A. P. a mis à la disposition du Groupe, un de ses secrétaires adjoints pour assurer le service du secrétariat.

Les boîtes de scrutin sont placées ensemble, confiées à la garde du secrétariat.

Au Congrès de Limoges, à Nancy, à Saint-Étienne, diverses critiques sur le manque d'unité dans les votes du Groupe avaient été produites, au Congrès de Saint-Quentin, la motion suivante fut adoptée :

Le Congrès est heureux de constater que le Groupe socialiste au Parlement a réussi, répondant au désir exprimé par tous les Congrès précédents, à réaliser dans une mesure de plus en plus grande l'unité de vote nécessaire.

Il espère que les efforts de nos camarades de la Chambre tendront toujours à ce que cet accord se fasse d'une façon permanente sur le terrain de la politique de classe qui est celle du Parti.

Et le rapporteur du Groupe parlementaire au Congrès de Lyon, signalait que :

Au cours des sessions 1911, la Chambre a procédé à 157 scrutins.

Dans 89 de ces scrutins, le vote a été unanime, les absents par congé déduits ;

Dans 21, unanime moins un ;

Dans 14, unanime moins deux ;

Dans 5, unanime moins trois ;

Dans 3, unanime moins quatre ;

Dans 2, unanime moins cinq ;

Dans 9, unanime moins 6, 7, 8, 9 ;

Et enfin, dans 14 scrutins, les membres du Groupe ont émis des votes divergents : Retraites ouvrières, Convention franco-allemande, etc.

CINQUIÈME PARTIE

LES ÉLUS AU PARLEMENT
ET AU
CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS
LEURS PORTRAITS
ET LEURS BIOGRAPHIES

CHAPITRE PREMIER

LES DÉPUTÉS

Albert-Poulain.

Gaëtan-Albert-Poulain, député des Ardennes, est né à Angers le 18 juin 1866.

Ouvrier mécanicien, adhéra au socialisme dès l'âge d'homme, sous l'influence de J.-B. Clément, prit part à ses côtés, avec Lassalle, à l'action socialiste d'éducation et d'organisation dans les Ardennes. Collaborateur, puis rédacteur en chef du journal *Le Socialiste Ardennais*, organisa de nombreux syndicats parmi lesquels ceux des ardoisiers.

Conseiller général, élu à la députation par la 2^e circonscription de Mézières pour la première fois, en 1898. Constamment réélu depuis.



ALBERT-POULAIN

Photo H. Alary, Charleville.

Albert-Thomas.

Aristide-Albert-Thomas, député de la Seine, est né à Champigny-sur-Marne (Seine), le 16 juin 1878. Fils d'un boulanger, fit ses études au Lycée Michelet à Vanves. Lauréat d'histoire et de philosophie au concours général. Entré à l'École Normale supérieure, en sortit agrégé d'histoire en 1902 avec le numéro 1.



ALBERT-THOMAS

Photo Manuel.

Après avoir suivi les cours de l'Université de Berlin et voyagé en Orient, exerça le professorat libre à Paris.

Rédacteur à l'*Humanité* dès 1904, publia *La Revue Syndicaliste* qui a fusionné avec *La Revue Socialiste*, dont il est devenu le rédacteur en chef. Une collection d'ouvrages intitulés : *Les Documents du Socialisme*, paraît également sous sa direction.

Conseiller municipal socialiste de Champigny depuis 1904,

est devenu maire de cette commune aux élections de 1912.

Élu député le 8 mai 1910, par la 2^e circonscription de Sceaux. Auteur de plusieurs ouvrages : *Le Syndicalisme allemand*, *La Russie race colonisatrice*, *Le Second Empire* (volume de l'*Histoire Socialiste* de Jean Jaurès, ainsi que la « Table analytique » de cet ouvrage), *l'Histoire anecdotique du Travail*, ainsi que diverses brochures sur les *Municipalités et le Socialisme*, des extraits de Babœuf, etc., etc.

Aldy.

Félix Aldy, député, avocat, né à Millau (Aveyron), le 17 juillet 1853. Nommé substitut du Procureur de la République à Limoux (1880), puis à Narbonne la même année, le citoyen Aldy devint Procureur de la République dans cette dernière ville en 1883. Il démissionna de cette fonction en 1887, après avoir refusé de prononcer un réquisitoire contre le citoyen Ferroul, qui poursuivait pour diffamation des journaux gouvernementaux.

Élu, en 1888 et en 1892, conseiller municipal de Narbonne, il fut nommé adjoint au maire.

Le citoyen Aldy a été élu député de la 1^{re} circonscription de Narbonne au renouvellement général de 1902, en remplacement du citoyen Ferroul, qui ne se représentait pas, par 6.191 voix, contre 5.772 à M. Turrel, ancien ministre. Il a été réélu dans la même circonscription en 1906 et en 1910. Lors des événements du Midi, le citoyen Aldy interpella à plusieurs reprises, et, à cette occasion, ses collègues du Midi lui offrirent un objet d'art en juillet 1907. Depuis 1912, Aldy représente le canton de Narbonne au Conseil général de l'Aude.



ALDY

Paul Aubriot.

Paul Aubriot, député de la Seine, licencié ès-lettres, est né à Paris, le 30 juillet 1873. Adhérent au Parti depuis son passage au quartier latin, et au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, dont il fut plusieurs fois le candidat au Conseil municipal et à la députation. Employé de commerce, il milita également dans les rangs de la Chambre syndicale des Employés. Il est secrétaire général de la Fédération nationale des Syndicats d'employés. Élu député en 1910 de la 1^{re} circonscription du XV^e arrondissement; secrétaire du Groupe parlementaire.



PAUL AUBRIOT

Photo Manuel.

Barthe.



BARTHE

Edouard-Jean Barthe, pharmacien, député de l'Hérault, né le 28 mai 1882, à Béziers.

Elève à l'École de Pharmacie de Montpellier, il fonda l'*Étudiant*, organe d'informations universitaires; il fit partie du Groupe des Étudiants socialistes, fondé quelques années auparavant par J.-B. Séverac, Maurice Olivier, H. Vernet, E. Soubeyran, etc. Il prit part à l'action socialiste dans l'Hérault, et collabora à l'œuvre de la Fédération, aux journaux socialistes du département *Le Socialiste*

de l'Hérault, et fonda *Le Devoir Socialiste*. Désigné par les Groupes de la 2^e circonscription de Béziers comme candidat socialiste, il était élu député au premier tour de scrutin. Élu conseiller général en juillet 1910; collabore à plusieurs journaux.

Emile Basly.

Emile Basly, né à Valenciennes, le 29 mars 1854; fils d'un ouvrier cordonnier et d'une herscheuse d'Anzin.

Orphelin à 10 ans, descend dans la mine, où il travaille 18 années. En 1880, renvoyé à la suite d'une grève, il organise fortement le Syndicat des Mineurs.

Élu conseiller municipal de Denain en 1883, il est réélu avec toute sa liste en 1884.

Au scrutin de liste de 1885, il est élu député de Paris au ballottage. Battu en 1889, il est réélu le 22 février 1891 député de la 1^{re} de Béthune et constamment réélu depuis, en 1898, en 1902, 1906, 1910.

Conseiller général du canton de Lens (Est) depuis 1901. Élu conseiller municipal et maire de Lens en 1900, il est réélu en 1904, 1908, 1912.

Basly est président du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais.



EMILE BASLY

A. Bedouce.

A. Bedouce, né à Toulouse, en 1869, sorti à l'âge de 12 ans de l'école primaire pour rentrer dans une maison de banque, puis, à 18 ans, voyageur de commerce en papeterie, employé chez un marchand de vins.

En 1889, il entre dans la vie politique et adhère, dès 1891, aux côtés du regretté docteur Bach, au P. O. F. En 1896, il est élu conseiller municipal de Toulouse; battu en 1900, il fonde le journal hebdomadaire *Le Peuple*, et ensuite *La Cité*.



A. BEDOUCÉ

Photo Walery, Paris.

En 1905, il est élu à nouveau conseiller municipal de Toulouse, et en 1906 toute la liste socialiste étant élue, Bedouce devient maire de la grande cité.

Élu député de Toulouse aux élections législatives de 1906, il donna sa démission de maire.

Battu avec sa liste en 1908, il est réélu député en 1910, et conseiller municipal en 1912.

Il fonda le quotidien socialiste *Le Midi Socialiste*, dont il est co-directeur.

Léon Betoulle.



LEON BETOULLE

Photo Manuel.

Léon Betoulle, député de la Haute-Vienne, est né à Limoges, le 25 octobre 1871. Clerc dans une grande étude de Limoges, puis comptable et enfin directeur d'une manufacture de porcelaine.

Milita tout jeune dans les milieux politiques, collaborateur à *L'Express*, puis secrétaire de rédaction au *Rappel du Centre*, et enfin rédacteur à Limoges, de la *Dépêche*, de Toulouse.

En 1901, il fonda un quotidien ouvrier, *Le Réveil du Centre*, dont il fut l'administrateur,

jusqu'au jour où, ne pouvant plus y défendre la cause ouvrière, il fonda, avec le Parti socialiste dont il était un adhérent depuis longtemps, *Le Populaire du Centre*, en 1905.

Élu conseiller municipal en 1900, il devenait adjoint au maire. Réélu en mai 1904, il donna sa démission pour se représenter, et fut battu avec la liste socialiste en février 1906 aux élections complémentaires. Conseiller d'arrondisse-

ment du canton Est depuis juillet 1901, il fut élu député en mai 1906 ; réélu en 1910.

Aux dernières élections municipales de 1912, la liste socialiste ayant triomphé, Léon Betoulle est devenu maire de Limoges.

Bouhey-Alex.

Jean-Baptiste Bouhey-Alex, député de la Côte-d'Or, né à Villers-le-Faye, canton de Nuits-Saint-Georges, le 3 février 1855, fils de cultivateurs, sorti de l'École primaire à 12 ans, cultiva le petit champ paternel.

Élu conseiller municipal en 1881 dans son village natal, les électeurs de son canton en font un conseiller d'arrondissement en 1883, et en 1884 le Conseil municipal de Villiers conquis par le Parti républicain, le nomma maire de la commune, qu'il a administré pendant 20 ans.

Élu conseiller général de Nuits-Saint-Georges en 1880, réélu en 1895, en 1901 et en 1907.

En 1885, il fit campagne avec les radicaux de la Côte-d'Or ; en 1891, il est candidat républicain à l'élection législative complémentaire de la 1^{re} circonscription de Beaune, et en 1893 il affronte à nouveau la lutte comme candidat radical.

Adhéra, au lendemain de cette campagne, au socialisme, fonda un journal socialiste : *Le Réveil des Paysans*, et fit une campagne de réunions de propagande. Candidat à la



BOUHEY-ALEX

Photo A. Dufour, Dijon.

députation une troisième fois en 1898, c'est comme socialiste qu'il se présente aux électeurs de Beaune.

En 1902, appelé par les socialistes de Dijon, il fut élu député. Battu en 1906, il devint petit commerçant dans cette ville, prit part à la constitution de plusieurs Coopératives ouvrières. Fut élu conseiller municipal de Dijon en 1908.

En 1910, les électeurs de Dijon envoyaient à nouveau à la Chambre des députés le vigneron Bouhey-Alex

Bouisson.



FERNAND BOUISSON

Photo Boissonnas et Detaille. Marseille.

Fernand Bouisson (Émile-Honoré), député des Bouches-du-Rhône, est né en Algérie, à Constantine, le 16 juin 1874.

Industriel à Aubagne, il est élu conseiller municipal en 1904, réélu en 1908, il devint maire de cette ville, tandis qu'en 1907 il était élu conseiller général des Bouches-du-Rhône.

Aux élections législatives partielles de 1909, il fut candidat député.

Après son élection, il donna son adhésion au Parti socialiste, qui le représenta aux élections

générales de 1910, où il fut réélu.

Jean Bouveri.

Jean Bouveri, député de Saône-et-Loire, né à Charolles, le 18 juillet 1865. Ouvrier mineur dès son jeune âge à la Compagnie de Blanzy, fut un des fondateurs du Syndicat des mineurs avant le vote de la loi de 1884.

Secrétaire du Syndicat, il prit une part active à toutes

les grèves de la corporation qu'il organisa dans le département.

Fondateur de plusieurs coopératives de production et de consommation.

Elu maire de Montceau-les-Mines par le Conseil municipal socialiste, élu en mai 1900, réélu en 1904, en 1908 et en 1912.

Elu député de la 1^{re} circonscription de Chalon-sur-Saône à l'élection complémentaire du 18 août 1901, il fut réélu en 1902, 1906 et en 1910.



JEAN BOUVERI

Photo Manuel.

Bracke.

Alexandre-Marie Bracke, est né à Lille le 29 septembre 1861, fils du chansonnier Alexandre Desrousseaux et de son épouse Marie Bracke. Il fit ses études au lycée Louis-le-Grand en qualité de boursier; entré, en 1881, à l'École normale supérieure, agrégé de l'Université en 1884. Fut envoyé à l'École française de Rome; en ressort en 1887 pour occuper la chaire de maître de conférences chargé du cours de philologie grecque à la Faculté de Lille.



BRACKE

Photo Manuel.

En 1891, il est à la Sorbonne chargé du même cours à l'École Pratique des Hautes-Études, dont il devient le directeur adjoint.

Adhérent au Parti ouvrier français, il se lia avec Guesde dès son arrivée à Paris; membre du Comité général des organisations socialistes en 1899; secrétaire du P.O.F., devint ensuite secrétaire du Parti socialiste de France et secrétaire pour l'extérieur de la S. F. I. O.

Chargé depuis 1900 de la rédaction du *Socialiste*, avec Dubreuilh. Fut un des artisans de l'Unité; collabora au *Travailleur du Nord*, au *Petit Sou*, aujourd'hui un des leaders de l'*Humanité* et rédacteur au *Socialisme*, dont il est un des fondateurs.

Est l'auteur de nombreux travaux d'érudition; traducteur des auteurs grecs: Hérodote, Babrias, Lucien, etc.; collaborateur à la *Revue de Philologie*; se vit attribuer, par l'Académie française, le prix Jules Janin pour la première traduction française des *Odes de Bacchylide*, dont le texte venait d'être retrouvé sur des papyrus égyptiens. Traducteur du livre de Nietzsche, *Humain trop Humain*.

A traduit également nombre de travaux des socialistes allemands et anglais: Liebknecht, Kautskÿ, Bebel, Rosa Luxembourg, Quelch, Befort, Bax, Hyndman, etc.

Élu député du XIV^e arrondissement de Paris, circonscription de Plaisance-Montparnasse, à l'élection complémentaire de 1912.

Brenier.

Joseph Brenier, député de l'Isère, est né à Vienne le 23 avril 1876. Entré à l'usine au sortir de l'École primaire; d'abord petit employé, puis ouvrier tisseur, prend part à l'organisation du Syndicat de sa corporation, dont il est le secrétaire en 1904, au moment des grèves du tissage viennois.

Devenu principal employé dans l'usine qui l'occupait, il

fut renvoyé pour sa participation à la propagande en faveur de la liste socialiste aux élections municipales de 1900.

Devenu petit patron associé avec un camarade de travail, il organisa le Parti socialiste de sa ville natale et, en 1904, il était élu conseiller municipal. Deux ans après, aux élections complémentaires, il était réélu avec la liste ouvrière socialiste et devenait maire de Vienne.

Réélu en 1908 et en 1912, il a conservé ces fonctions ; conseiller général de Vienne depuis 1907, il fut élu député de la 2^e circonscription aux élections législatives de 1910.



BRENIER

Photo Ollier, Vienne.

Raoul Briquet.

Raoul Briquet, député d'Aras, avocat au barreau de Lens, est né le 4 novembre 1875, à Douai (Nord).

Entra dans le mouvement par son adhésion au groupe des étudiants collectivistes de Paris, collabora en 1900 et en 1901 à la revue *Le Mouvement Socialiste*. Aux côtés de Ferrand, d'Évrard, participa au développement de l'organisation socialiste dans le Pas-de-Calais, où il mit ses connaissances juridiques au service des organisations



RAOUL BRIQUET

Photo Walery, Paris.

ouvrières et socialistes de toute la région.

Elu député de la 1^{re} circonscription d'Arras le 8 mai 1910.

Auteur de plusieurs études sur le mouvement ouvrier en Belgique, en Angleterre, aux États-Unis, et sur la situation légale des Trades-Unions. Collabora à de nombreux journaux.

Elu, en juillet 1910, conseiller général du canton de Vimy.

Pierre Brizon.



PIERRE BRIZON

Photo Rambaud.

Pierre Brizon, député de l'Allier, est né dans ce département, commune de Franchesse, le 16 mai 1878. Elève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud, il adhère dès 1898 au groupe des étudiants collectivistes. Professeur d'École normale, son attitude militante lui valut d'être déplacé plusieurs fois. Il occupa successivement le poste de professeur aux Écoles normales de Laval, La Rochelle, Alençon, où il fonde le premier groupe socialiste, Parthenay, puis professa dans les

Écoles professionnelles d'Armentières, Voiron, Marseille, ensuite dans les Écoles pratiques de commerce et d'industrie de Narbonne, Clermont-Ferrand et Rennes.

Collaborateur à *l'Indépendant de l'Allier*, au *Combat Socialiste*, à *l'Avant-Garde Dauphinoise*, *Avenir d'Armentières*, *Mouvement Socialiste*, *Revue Socialiste*, *Pages Libres*.

Elu, en 1907, conseiller d'arrondissement socialiste dans son pays natal, le Bourbonnais paysan l'envoyait à la Cham-

bre en 1910 comme député de la 2^e circonscription de Moulins.

Auteur de deux brochures : le *Blé rouge* ; *En Bataille*, et de plusieurs ouvrages : *Précis d'histoire contemporaine* (2 volumes), *Histoire du Travail et des Travailleurs*, *L'Apprentissage*, *La France dans les temps modernes*, *L'Église et la Révolution*, etc.

Cabrol.

Albert-Jules Cabrol, député de l'Aveyron, pharmacien, est né à Aubin, le 8 juin 1871, fit ses études au lycée de Rodez, interne aux hôpitaux de Paris, pharmacien en 1906.

Candidat sur une liste de concentration en 1904 aux élections municipales, il fut élu maire d'Aubin en mai de la même année, les électeurs de son canton l'envoyèrent les représenter au Conseil général de l'Aveyron.

Réélu en 1908 à la mairie, fut candidat du Parti aux élections législatives partielles et élu député. Aux élections générales de 1910 il fut réélu député de la 2^e circonscription de Villefranche-du-Rouergue. Il se représenta aux élections municipales d'Aubin avec une liste socialiste complète qui, élue entièrement, le renomma maire.



CABROL

Phot. A. Pepper.

Bernard Cadenat.

Bernard Cadenat, député des Bouches-du-Rhône né à Peixora (Aude), le 2 janvier 1853; ouvrier cordonnier, fut un des premiers adhérents du Parti ouvrier français et fonda



BERNARD CADINAL.

le Conseil le renomma maire en 1910.

Il fut battu en 1912 avec toute la liste du Parti.

à Marseille des groupes du P. O. F. dont il fut l'élu à la Chambre en 1898.

Conseiller municipal de Marseille élu au scrutin sectionnaire de 1886, réélu en 1892 fut adjoint au maire

Réélu député de la 1^{re} circonscription de Marseille en 1902, en 1906, en 1910.

Elu conseiller municipal de Marseille en 1908, il est désigné comme adjoint au maire. Après une élection complémentaire nécessitée par le décès du maire,

Calixte Camelle.



CALIXTE CAMELLE.

Photo Panajou frères, Bordeaux.

Camelle (Calixte), député de la Gironde, négociant, est né à Bressuire (Deux-Sèvres) le 31 juillet 1863. Adhéra au Parti Ouvrier Français dont il fut un des militants à Bordeaux, conseiller d'arrondissement en 1892, conseiller municipal en 1896, il devenait adjoint au maire. Conseiller général en 1898, il est élu député le 8 mai 1910.

Auteur de plusieurs brochures socialistes : *L'Évolution économique et le Socialisme*; *Socialisme et Services publics*;

Memento de l'Ouvrier; Réglementation du Travail; Renseignements et conseils pratiques sur l'application des lois ouvrières.

Claussat.

Joseph Claussat, député du Puy-de-Dôme, est né le 12 octobre 1874, à Pont-du-Château (P.-de-D.). Elève au collège de Thiers, au lycée de Châteauroux, ensuite aux Facultés de Clermont-Ferrand et de Lyon. Docteur en médecine en 1899, exerça à Pont-du-Château, où il fut élu conseiller municipal de 1900 à 1908, puis à Chateldon, où il devint conseiller général en 1907 et maire en 1908.

Candidat du Parti socialiste aux élections complémentaires du 11 juin 1911, dans l'arrondissement de Thiers, il fut élu. Réélu maire en 1912.



JOSEPH CLAUSSAT

Photo Arloing, Vichy

Jean Colly.

Jean Colly, député de Paris, est né à Roche-la-Molière (Loire), le 10 février 1858, fils de mineur. L'enfant, il garde les troupeaux, travaille dans la mine, ouvrier boulanger, entre ensuite à la manufacture d'armes de Saint-Étienne, puis employé aux chemins de fer P.-L.-M., militant syndicaliste, il est révoqué à la suite de la grève des cheminots en 1891.

Venu à Paris, il travaille comme imprimeur. Candidat socialiste au Conseil municipal en 1896, dans le quartier de Bercy, il est élu et réélu dans ce quartier aux élections sui-



JEAN COLLY

Photo Manuel.

vantes, jusqu'en 1910, où il est envoyé à la Chambre des députés en mai 1912, par la 2^e circonscription du XII^e arrondissement, après avoir siégé 14 ans à l'Hôtel de Ville de Paris où il était membre de nombreuses et importantes Commissions municipales.

Un de ses discours sur la dernière grève des cheminots a été édité en brochure. Il a donné de multiples conférences dans tout le pays.

Compère-Morel.



COMPÈRE-MOREL.

Photo Walery. Paris.

Adéodat-Constant-Adolphe Compère-Morel, député du Gard, est né à Breteuil-sur-Noye, le 5 octobre 1872. Horticulteur-pépiniériste, adhère dès 1890 au Parti ouvrier français, fonde le groupe socialiste de Breteuil et s'attache plus particulièrement à l'étude de la question agraire envisagée au point de vue socialiste. Créée, dans sa ville natale, une coopérative de consommation. Élu conseiller municipal en 1903, il est réélu en 1904, 1908 et 1912. Il devient maire de Bre-

teuil en 1904, fonction qu'il occupe depuis lors sans interruption.

Contribue au développement de la Fédération socialiste de l'Oise, dont il resta longtemps le secrétaire, en menant une active campagne de propagande dans le département et en constituant de nombreux groupes.

Rédacteur au journal *La Société Nouvelle*, dont il était l'administrateur, il fonda *Le Travailleur de l'Oise*, qu'il dirigea pendant près de dix ans.

Collabore au *Combat Social*, du Gard, ainsi qu'à plusieurs autres organes départementaux; au *Socialiste*, à la *Revue Socialiste*, au *Socialisme*, à l'*Humanité*, dont il est un des leaders, à la *Neue Zeit*, etc., etc.

A écrit de nombreux ouvrages de propagande sur la question agraire, dont les principaux sont : *La Vérité aux Paysans*, *Les Propos d'un Rural*, *Le Socialisme aux Champs*, *Concentration capitaliste et Organisation collectiviste*, *L'Exploitation agricole et le Socialisme*, *Le Rapport sur la question agraire*, *Le vrai Socialisme*, *Les Paysans et le Socialisme*, *Les Travailleurs de la Terre et le Socialisme*, etc., etc.

Candidat de la Fédération socialiste de l'Oise aux élections législatives dans l'arrondissement de Clermont en 1898, 1902 et 1906, il obtint de croissantes minorités de suffrages contre les élus.

Est l'auteur d'un volume sur *La question agraire et le Socialisme en France*.

Délégué permanent suppléant, parcourut les milieux ruraux de toute la France. Appelé par la Fédération socialiste du Gard, il est son candidat à l'élection complémentaire du 18 avril 1909; il fut élu député de l'arrondissement d'Uzès, qui lui renouvela sa confiance l'année suivante, en 1910.

Dirige la présente *Encyclopédie socialiste, syndicale et coopérative de l'Internationale ouvrière* et continue de mener une incessante action parmi les paysans.

Dejeante.



DEJEANTE

Photo Manuel.

Victor-Léon - Dejeante, député de Paris, est né dans cette ville le 28 décembre 1850. Ouvrier chapelier, engagé volontaire en 1870, après avoir travaillé comme employé de ferme reprit son métier à Paris où il devint un actif militant de la Société des ouvriers chapeliers, qui le délégua au Congrès ouvrier de 1873, à Paris.

Participa à la fondation des associations coopératives de production de sa corporation et s'affilia aux Groupes du Parti Ouvrier Socialiste Révolution-

naire, puis, plus tard, à l'Alliance Communiste.

Secrétaire général pendant 14 ans de la Fédération des ouvriers chapeliers et rédacteur de l'organe de cette Fédération, fondé en 1884.

Candidat en 1884, 1885 et 1890 au siège de Joffrin, il fut battu, mais, en 1893, il fut élu à Belleville en remplacement de J.-B. Dumay. Démissionnaire en 1896, en exécution du mandat impératif qu'il avait signé, fut réélu et siège depuis à la Chambre sans interruption.

A fait beaucoup de propagande dans tout le pays et représenta le Parti socialiste sur de nombreux champs de grève.

Dejeante est le secrétaire du Groupe socialiste de la Chambre depuis 1900.

Gustave Delory.

Gustave Delory, est né à Lille le 10 septembre 1857. Ouvrier filtier, fut des premiers secrétaires du Syndicat en 1879; renvoyé à ce titre de l'atelier, il commence la série de métiers qu'il dut faire par suite des renvois successifs que les patrons firent pleuvoir sur lui.

Apprenti régleur, apprenti peigneran, ouvrier filtier, puis cantonnier de la ville dont il sera le maire plus tard, manœuvre aux chemins de fer du Nord, perceur à l'usine de Fives-Lille, aide boulanger, save-



GUSTAVE DELORY
Photo A. Pepper.

tier, marchand de journaux, débitant, compositeur, imprimeur, clicheur, journaliste et toujours propagandiste de la cause ouvrière.

En 1882, la direction du journal fédéral lui est confiée ainsi que le secrétariat de la Fédération du Nord, qu'il occupe depuis.

En 1888, mène campagne avec Guesde dans toute la région, prend la gérance de l'Imprimerie ouvrière. Arrêté en 1890, à la suite des grandes grèves du 1^{er} mai, il fut inculpé de tentative d'assassinat et d'incendie, mais l'accusation ne put faire maintenir l'arrestation. Élu de protestation au Conseil d'arrondissement la même année. En 1896, le Parti a mis la main sur l'Hôtel de Ville de Lille. Delory est nommé maire. Réélu en 1900, fut battu en 1904.

Élu en 1902 député de la 3^e circonscription de Lille; réélu en 1906 et en 1910.

Trésorier du groupe socialiste parlementaire et auteur, avec Ghesquière, d'une brochure : *Un budget bourgeois*.

Doizy.



DOIZY

Henri-Louis-Aimé Doisy, député des Ardennes, né à Charleville, le 3 janvier 1869. Docteur en médecine. Installé à Flize en 1896, il y fonde un syndicat, plusieurs coopératives et un cercle d'études sociales. Candidat du Parti aux élections au Conseil général dans le canton de Boutancourt où il avait créé le cercle cantonal. En 1904, il est élu conseiller municipal de Flize, et, la même année, il devient conseiller général.

S'est consacré à de nombreuses œuvres pacifistes et laïques. Élu député de la circonscription de Mézières le 24 avril 1910.

Dubled.



DUBLED

Gustave-Auguste Dubled, né à Flers-Lille, le 21 janvier 1864. Issu d'une famille ouvrière, travailla comme apprenti et comme ouvrier dans les usines de la région, adhéra au Syndicat des chaudronniers jusqu'à son départ au régiment.

A son retour, ouvrier dans une teinturerie à Wasquehal, il devient membre du Syndicat textile de Roubaix, et en 1890 du Parti Ouvrier Français.

Fondateur de la Coopérative de boucherie de Wasquehal en

1895. Flu conseiller municipal sur une liste à majorité socialiste en 1904. Désigné par les organisateurs socialistes de sa circonscription comme candidat du Parti aux élections législatives de 1912, il fut élu à une assez grosse majorité.

François Ducarouge.

François Ducarouge, né le 13 octobre 1859, à Molinet (Allier), fils d'ouvrier, travaille dès son plus jeune âge comme domestique de ferme, puis entre à l'usine comme apprenti et devient ouvrier potier. Plus tard, cultivateur.

En 1902, il fut élu conseiller municipal de Digoïn, où il s'était fixé. Réélu avec la liste socialiste en 1904, ses camarades du Conseil municipal le désignèrent comme maire. Réélu en 1908 et en 1912, il est toujours à la tête de l'administration communale.



FRANÇOIS DUCAROUGE

Photo Manuel.

Candidat aux élections législatives complémentaires de décembre 1908 contre un héritier de la dynastie des Sarrien, il fut élu par les paysans et les ouvriers du Charolais, heureux d'envoyer un des leurs au Palais-Bourbon. Réélu en mai 1910, à une forte majorité, il était envoyé au Conseil d'arrondissement par les électeurs du canton de Digoïn.

Jacques Dufour.



JACQUES DUFOUR

Photo Manuel.

Jacques Dufour, né à Issoudun, le 31 décembre 1849, ouvrier tapissier, plus tard marchand de chaussures, conseiller municipal d'Issoudun en 1880, conseiller général du canton Nord de 1889 à 1907.

Élu à l'Hôtel de Ville en 1892, il est placé à la tête de l'administration principale et resta maire d'Issoudun jusqu'en 1899.

Fonde de nombreux groupes socialistes dans l'arrondissement d'Issoudun qui adhèrent au Parti Ouvrier Français.

Participe également à la fondation d'une Coopérative de boulangerie en 1912, à la suite d'une grève de boulangers qu'il solutionna, à la grande satisfaction de la population.

Élu député de l'Indre, en 1898, il fut réélu en 1902, 1906 et 1910.

Charles Dumas.

Charles Dumas, député de l'Allier, est né à Clermont-Ferrand le 21 juillet 1883. Adhéra au Parti socialiste de France en 1902, fut un des fondateurs de la Fédération de la Creuse, collaborateur au *Populaire du Centre* et au *Combat de l'Allier*.

Rédacteur au *Socialisme* et à plusieurs journaux socialistes étrangers.

Candidat du Parti aux dernières élections législatives dans l'arrondissement de Lapalisse, fut élu au 2^e tour.



CHARLES DUMAS

Photo Manuel

Emile Dumas.

Emile Dumas, député du Cher, est né le 18 novembre 1873, à Saint-Amand. Ouvrier mécanicien, s'expatria tout jeune dans la République Argentine où il prit part au soulèvement populaire de 1890 et fut blessé au cours de l'insurrection. Embauché comme ouvrier mécanicien à Bordeaux, à Caen, au Havre, il se mêla au mouvement ouvrier et participa à l'action syndicale partout où il se trouva. Adhéra au Comité révolutionnaire central, et ensuite au P. S. de France.



ÉMILE DUMAS

Photo Manuel.

Secrétaire du Syndicat des métallurgistes de la Seine, il représenta au Comité confédéral de la C. G. T. le Syndicat des Bûcherons du Cher.

En 1903, se fait journaliste et collabore à l'*Humanité* et plusieurs quotidiens.

Élu en 1910 député de Saint-Amand.

Auteur d'une brochure : *Les Bûcherons hors la Loi*.

Emile Faure.



ÉMILE FAURE.

Emile Faure, député d'Indre-et-Loire, né le 17 février 1873, à Montélimar (Drôme). Employé à la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., révoqué pour cause de syndicalisme, fut administrateur du Syndicat national des Travailleurs de la Voie ferrée. Collabora à l'*Action Ouvrière*, gérant de la *Tribune de la Voie ferrée*, fut parmi les fondateurs de l'Orphelinat des chemins de fer. Employé de mairie. Élu député de la 2^e circonscription de Tours le 24 avril 1910.

Gustave Fourment.

Gustave Fourment, député du Var, professeur, est né à Montpellier, le 4 mai 1869.

Après ses études au lycée et à la Faculté de Montpellier, c'est comme professeur de philosophie au lycée de Dragui-

gnan qu'il se fixa dans le Var.

En relations avec Allard, il était adhérent au Parti socialiste et ce fut comme candidat du Parti qu'il fut élu conseiller général. Très actif, il réorganisa sérieusement la Fédération du Var, dont il est toujours le secrétaire, et lorsque Maurice Allard décida de ne plus se représenter à Draguignan, ce furent à Fourment qu'allèrent les voix socialistes qui le firent élire député en mai 1910.



GUSTAVE FOURMENT

Photo A. Fepper.

Ghesquière.

Henri-Jules Ghesquière, député du Nord, est né le 28 août 1863, à Lille.

Homme de peine, renvoyé des diverses usines pour faits de propagande, marchand de journaux, cabaretier, Ghesquière adhéra dès la première heure au P. O. F. et à son syndicat. Toujours sur la brèche, se donnant tout entier à la propagande socialiste, syndicale et coopérative, il fut parmi les militants du Nord, de ceux qui contribuèrent le plus à la fondation des grou-



Ghesquière.

Photo Pierre Petit.

pes politiques, des syndicats et des coopératives. Adjoint au maire de Lille de 1896 à 1904, puis délégué à la rédaction du *Travailleur du Nord*, il fut élu député de la 2^e circonscription de Lille en 1906 et réélu en 1910.

Collabore au *Droit du Peuple*, au *Populaire du Centre* et au *Socialisme*. Auteur de deux brochures : *La Mine et les Mineurs*, et en collaboration avec Delory : *Un Budget bourgeois*.

A écrit plusieurs pièces de théâtre dont : *Les Irresponsables*, en 3 actes. On lui doit aussi la musique de *L'Insurgé*.

Charles Goniaux.



CHARLES GONIAUX

Photo Manuel.

Charles Goniaux, député du Nord, né le 10 juin 1872, à Dornignies-les-Douai. Fils d'un ouvrier mineur, entra dès l'âge de neuf ans dans une verrerie où il portait les bouteilles ; à 12 ans galibot aux mines de l'Éscarpelle qu'il quitta après les grèves de 1889 pour aller travailler aux mines de Belgique, puis à celles d'Aniche où il était secrétaire du Syndicat en 1890. Délégué mineur en 1894, réélu en 1899, prit part à tout le mouvement d'organisation des ouvriers de la mine.

Candidat sur la liste socialiste au Conseil municipal de Douai en 1900, il ne devait y rentrer qu'en 1908 ; réélu en 1912.

Le 20 mai 1906, fut élu député de la 1^{re} circonscription de Douai, et réélu en 1910.

Emile Goude.

Emile Goude, député du Finistère, est né le 20 mars 1870, au Grand-Fougeray (Ille-et-Vilaine). Adjoint au maire de Brest en 1904, élu comme socialiste sur une liste de concentration, fut un des organisateurs du Parti à Brest et dans le Finistère.

Rédacteur au journal socialiste hebdomadaire qui changea maintes fois de titres à la suite de procès où Goude vit ses meubles vendus par les agents du fisc. Commis de marine à l'arsenal, il fut suspendu et révoqué.

Élu député de Brest en 1910 et réélu conseiller municipal avec toute la liste socialiste en 1912.



EMILE GOUDE

Arthur Groussier.

Arthur Groussier, député de la Seine, né à Orléans, le 16 août 1863. Elève à l'École nationale d'arts et métiers d'Angers, dessinateur mécanicien (ingénieur attaché à la construction des tubes Berlier).

Secrétaire de la Fédération nationale des Ouvriers métallurgistes de 1890 à 1893, adhérent au Parti ouvrier révolutionnaire, puis à l'Alliance communiste, au Parti socialiste de France, puis à la S. F. I. O. Élu député de la Seine en 1893, démissionnaire



ARTHUR GROUSSIER

Photo Manuel.

en exécution du mandat impératif, réélu en 1896 et en 1898. Secrétaire de la Chambre des députés en 1899. Battu en 1902.

Réélu en 1906 et en 1912, représente la 1^{re} circonscription du X^e arrondissement de Paris à la Chambre, où il a pris une très grande part aux discussions des lois ouvrières. Rapporteur de plusieurs projets de lois concernant la législation du travail. Chargé du rapport sur la Représentation proportionnelle par la Commission du suffrage universel, il remplit sa mission de rapporteur avec un courage et un talent dignes d'éloge. Aussi est-il un de ceux qui contribuèrent le plus au vote de la réforme électorale.

Jules Guesde.



JULES GUESDE

Photo-Manuel.

Jules Guesde, député du Nord, est né à Paris, dans l'île Saint-Louis, le 11 novembre 1845. Élevé par son père, professeur libre, il conquiert avec dispense d'âge son baccalauréat ès lettres à 16 ans. Collabore tout jeune aux journaux d'opposition à l'Empire.

En 1868, secrétaire de rédaction au *Progrès Libéral* de Toulouse qu'il abandonne, entraînant toute la rédaction lorsque la direction du journal voulut lui donner l'allure politique des amis de M. Piou.

Il passe ensuite à la *Liberté*, de l'Hérault, où il préconise l'organisation du suffrage universel par la représentation proportionnelle. Mène campagne contre la guerre dans les *Droits*

de l'Homme, de Montpellier, dont il est le directeur, ce qui lui vaut une condamnation à 4 mois de prison, en août 1870.

Au 4 septembre, les républicains Cettois venus à Montpellier comme volontaires de la République, sont arrêtés. Guesde, avec ses amis, envahit la préfecture et obtint la mise en liberté des prisonniers.

Le 18 mars 1871, il est avec la Commune et mène dans les *Droits de l'Homme* une campagne en sa faveur, se solidarissant avec l'insurrection parisienne; poursuivi, il est condamné à 5 ans de prison et à 4,000 francs d'amende.

Réfugié en Suisse, il fonde une Section de l'Internationale et un journal, *Le Réveil International*. Nommé au concours professeur de littérature au Collège Cappece, à Maglie, en Italie, il fonde la *Correspondance franco-italienne*; collabore aux journaux italiens d'extrême gauche *L'Italia Nuova* et la *Plèbe*; participe à la constitution d'une nouvelle Section de l'Internationale. Expulsé pour ce fait il retourne en Suisse, pour rentrer en France en 1876, époque où il poursuit une fiévreuse campagne de conférences, jetant à pleines mains la semence socialiste, éveillant les consciences, éclairant les cerveaux, éduquant les militants et créant partout des groupes.

Collabore à Paris, aux *Droits de l'Homme*, au *Radical* et à la *Révolution Française*.

En 1877, publie la première série de *l'Égalité*. Condamné en 1878 à 6 mois de prison comme organisateur du Congrès international, il fait une campagne de réunions dans toute la France lorsqu'il est libéré.

En 1880, publie avec Benoît Malon un quotidien socialiste à Lyon: *l'Émancipation*; en 1881, nouvelle série de *l'Égalité* condamné à 6 mois de prison par la Cour d'assises de Moulins pour avoir attaqué Rothschild.

À sa sortie de prison, collabore au *Citoyen*, puis au *Cri du Peuple*, de Jules Vallès, fonde le *Socialiste* en 1885. En 1889, se présente aux électeurs de Marseille avec la formule: « Ni Ferry, ni Boulanger ». En 1893, élu député de Roubaix.

il prononce une série d'admirables discours sur les *Huit Heures et le 1^{er} Mai*, la *Liberté communale et le Collectivisme*, la *Protection et le Libre-Echange*, le *Socialisme révolutionnaire et le socialisme chrétien*, la *Solution collectiviste du problème social*, sur *l'Alsace-Lorraine*, etc., etc.

Battu en 1898, il reprend ses tournées de propagande et fut réélu en 1906 et en 1910 avec des majorités toujours accrues.

A publié de nombreux ouvrages : *Le Livre rouge de la Justice rurale*, *Essai de Catéchisme socialiste*, *La Loi des salaires et ses conséquences*, etc. (1).

Hubert-Rouger.



HUBERT-ROUGER

Photo Manuel.

Hubert-Rouger, député du Gard, est né à Calvisson, le 6 octobre 1875, fils de paysan, travaille aux champs jusqu'à l'âge de 25 ans, ensuite comptable dans une imprimerie à Nîmes, qu'il transforme en association coopérative ouvrière, dont il devient le directeur. Membre du Syndicat des employés de commerce de Nîmes. Adhérent au Parti Ouvrier Français dès l'âge de 20 ans, fonde à Calvisson, le groupe socialiste et la Maison du Peuple coopérative.

Donne des réunions de propagande dans le Gard et dans les départements voisins, où il fonde de nombreux groupes du Parti Ouvrier. Appelé en 1899 à l'administration du journal *Le Combat Social*, il en

(1) Voir page 26 du *Parti Socialiste en France* (Paul Louis) de l'Encyclopédie Socialiste.

assure depuis la rédaction et la direction. Prend part à la fondation de la Fédération socialiste de la Lozère. Candidat en 1902 dans la 1^{re} circonscription d'Alais et en 1906 dans la 2^e circonscription de Nîmes.

Élu conseiller municipal, adjoint au maire, puis maire de la ville de Nîmes, démissionnaire à la suite de son élection à la Chambre des députés le 24 avril 1910. Collaborateur au *Socialisme* et au *Midi Socialiste*. Il écrivit une brochure intitulée: *Apérçu historique sur le mouvement socialiste dans le Gard*.

Jean Jaurès.

Jean Jaurès, député du Tarn, né à Castres le 3 septembre 1859.

Après de brillantes études, entra à l'École normale supérieure d'où il sortit numéro un. Docteur ès lettres, professeur de philosophie au lycée d'Albi, il fut chargé du même cours à la chaire de la Faculté des lettres de Toulouse.

Dirigea la *Revue Socialiste* où il apporta une féconde collaboration. Tribun populaire, il donna de nombreuses conférences de propagande socialiste dans les principales villes de France, qui influèrent fortement sur les milieux universitaires et intellectuels. Principal rédacteur à la *Petite République*, il entre-



JEAN JAURÈS

Photo Manuel.

prit la tâche de réunir les éléments socialistes épars qui étaient indépendants des vieilles organisations nationales.

Prit une part considérable à l'agitation dreyfusiste par une campagne intense d'articles de presse et de conférences publiques, écrivit un volume *Les Preuves*, qui eut une grande influence sur les événements.

Avant la constitution de l'Unité, défendit au Parlement et dans le Pays la politique du bloc des gauches. Il fut vice-président de la Chambre des députés.

Participa activement à l'unification des forces socialistes.

Élu député du Tarn au scrutin de liste en 1885, non réélu en 1889, il fut élu député d'Albi le 8 janvier 1893 à une élection complémentaire et réélu le 20 août de la même année aux élections générales. Battu en 1898, il se consacra tout entier à l'action socialiste dans le pays, tant par la plume que par la parole.

Réélu en 1902, en 1906 et en 1910, sa puissance de travail et son talent oratoire lui ont permis et ne cessent de lui permettre de prendre une part des plus actives dans tous les débats parlementaire. Ses nombreuses interventions à la tribune de la Chambre sur les affaires du Maroc, sur les grèves des électriciens, des cheminots et des postiers, sur l'impôt sur le revenu, la politique intérieure et extérieure, sur la Représentation proportionnelle — dont il s'est fait l'ardent défenseur — etc., etc., ont été pour lui l'occasion de prononcer de prestigieux et éloquents discours qui, souvent, ont ébranlé la majorité bourgeoise.

Fondateur de l'*Humanité*, il en a été maintenu le directeur par le Parti socialiste tout entier quand ce journal est devenu l'organe officiel de la S. F. I. O.

A collaboré et collabore encore à de nombreux journaux et revues socialistes français et étrangers.

Dirigea l'*Histoire Socialiste*, dont il a rédigé les volumes consacrés à la *Constituante*, la *Législative* et la *Convention*.

A publié plusieurs ouvrages : l'*Action Socialiste*, le *Socialisme et l'Enseignement*, le *Socialisme et les Peuples*, *Études socialistes*, *Discours parlementaires*, *l'Armée nouvelle*, etc. Plusieurs de ses discours et de ses conférences ont été imprimés et édités par le Parti. Citons les *Deux Méthodes* (conférence contradictoire avec Jules Guesde), *Idéalisme et Matérialisme* (conférence contradictoire avec Paul Lafargue), *l'Internationalisme à la Chambre*, etc., etc.

Joseph Lagrosillière.

Joseph Lagrosillière, avocat, député de la Martinique, est né dans cette colonie, le 2 novembre 1872, à Sainte-Marie.

Après avoir fait ses études aux Antilles, vint en 1894 à Paris pour suivre les cours de l'École coloniale; il donna son adhésion au groupe des étudiants collectivistes et se fit inscrire ensuite à la Faculté de droit et au barreau de Paris et de Tunis.

Retourné aux Antilles, il exerça sa profession d'avocat, fut bâtonnier de l'Ordre de Fort-de-France et essaya de relier le mouvement social de la Martinique. Retourne et est élu député de la 2^e circonscription de la Martinique. Dirigea le journal socialiste *Le Prolétaire*.

Collabore à *l'Aurore*, à la *Presse Coloniale* et au *Mouvement Socialiste*.

Auteur d'une brochure sur le socialisme aux Antilles.



JOSEPH LAGROSILLIÈRE

Arthur Lamendin.



ARTHUR LAMENDIN

Photo Manuel.

Arthur Lamendin, ouvrier mineur, député du Pas-de-Calais, est né à Lourches (Nord), le 2 mars 1852.

A travaillé dans la mine de 1862 à 1884 comme galibot ; fut ensuite ouvrier mineur, puis porion. Comme Basly, dès 1882, il n'attend pas la loi de 1884 pour pousser à l'organisation syndicale ; il est le secrétaire du Syndicat des mineurs de Liévin lorsque éclate la grève du bassin d'Anzin qui eut des répercussions dans le Pas-de-Calais, où des coupes sombres furent éga-

lement exercées et dont Lamendin fut une des victimes.

Il fut élu la même année secrétaire du Syndicat général du Pas-de-Calais et se consacra à cette tâche, donnant des réunions et créant des Sections du Syndicat dans le département ; traqué par les Compagnies, il se fit représentant de commerce. Élu délégué à la sécurité des mines de Liévin en 1890, réélu en 1893, il représente au Conseil supérieur du Travail les Syndicats ouvriers des mines, carrières et salines.

Le 6 mai 1892, les ouvriers de Béthune l'envoient à la Chambre et n'ont cessé de le réélire jusqu'en 1902, époque où, par suite de remaniements, il opta pour la circonscription de Lens, qu'il représente depuis à la Chambre.

Conseiller municipal de Liévin en 1891, élu maire en 1892, il n'accepta ces fonctions qu'en 1904 ; réélu en 1908 ; battu en 1912.

Lauche.

Jacques Lauche, ouvrier mécanicien, député de Paris, est né le 27 septembre 1872, à Mont-de-Marsan (Landes). Fils d'ouvrier, militant socialiste, adhéra en 1889 au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire; militant syndicaliste, il est secrétaire de l'Union des ouvriers mécaniciens de la Seine de 1899 à 1906, délégué par son Syndicat à la Fédération des Bourses du Travail à la C. G. T. Fervent coopérateur, il collabore au développement de la *Bellevilloise* et fut l'un des organisateurs du Magasin de Gros. Élu député de la 1^{re} circonscription du XI^e en 1910.



LAUCHE

Photo Manuel.

Lavaud.

Jean-Baptiste Lavaud, ouvrier céramiste, député de Paris, est né à Limoges le 28 mai 1857; participa aux premiers Congrès ouvriers qui suivirent l'amnistie. Fut un des organisateurs, avec Gabriel Fayat, Allemane et Jean Dormoy, du Congrès national des Syndicats tenu à Lyon en 1886. Membre du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire et secrétaire de la Fédération du Centre pendant de longues années, il participe à la fondation



LAVAUD

de la C. G. T. Délégué de la Fédération des Bourses et au Comité confédéral de la Bourse du Travail de Boulogne-sur-Mer.

En 1905, il devient le secrétaire de la Fédération socialiste unifiée de la Seine et membre de la Commission administrative permanente du Parti, dont il fut le trésorier adjoint.

Elu aux élections législatives de 1910 député de la 2^e circonscription du XI^e arrondissement de Paris.

Lecoïnte.



LUCIEN-ADOLPHE LECOÏNTE

Lucien-Adolphe Lecoïnte, ouvrier typographe, député de la Somme, né à Amiens, le 14 avril 1867. Adhérent à la section syndicale de la Fédération du Livre, il fut président de la section pendant 10 ans.

Membre du Parti socialiste d'Amiens, il est élu conseiller municipal de cette ville en 1900. Battu en 1904 avec la liste ouvrière, il était élu conseiller général la même année par les électeurs du canton Nord-Est d'Amiens.

Administrateur des Hospices de la Ville d'Amiens depuis 1907, il est réélu conseiller municipal en 1908. Désigné par la Fédération socialiste de la Somme pour être candidat aux élections complémentaires du 21 mai 1909 dans la 1^{re} circonscription d'Amiens, il est élu avec une grosse majorité. Il a été facilement réélu en 1910.

Joseph-Auguste Lhoste.

Joseph-Auguste Lhoste, né à Meaux, le 5 mars 1876. Apprenti, puis ouvrier typographe, adhère au Syndicat du Livre, dont il est le secrétaire; il fut un des fondateurs de la Bourse du Travail de Meaux et de l'Université populaire de cette ville.

Militant socialiste, participa aux réunions publiques dans le département et administrateur du journal socialiste *Le Semeur*, de Seine-et-Marne.

Élu député de la 2^e circonscription de Meaux aux élections générales de 1910.



JOSEPH-AUGUSTE LHOSTE

Photo Manuel

Pierre Manus.

Pierre Manus, député du Rhône, est né le 11 août 1867, à Jarnioux (Rhône). Petit vigneron, puis marchand de vins à Lyon, adhérant au Parti socialiste dès 1898. Élu conseiller d'arrondissement en 1902, conseiller municipal de Lyon en 1904 sur une liste de concentration comme candidat du Parti socialiste français. Battu en 1908, il était élu député par la Croix-Rousse en mai 1910. Représente la 5^e circonscription de Lyon.



PIERRE MANUS

Photo Manuel.

Jules Marietton.



MARIETTON

Photo Manuel.

Jules Marietton (Joannès), député du Rhône, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Lyon, est né dans cette ville le 27 août 1860.

D'abord clerc d'avoué, puis avocat, collabora au *Courrier de Lyon*, au *Petit Lyonnais*, au *Rhône*, puis au *Peuple*; membre du Parti, il prit part aux réunions de propagande dans le département; plusieurs fois candidat socialiste, exerça les fonctions d'adjoint du 5^e arrondissement, fut conseiller municipal de Lyon, puis élu à l'Assemblée

départementale dont il fut le vice-président de 1902 à 1908. Entré à la Chambre des députés en 1906, la 6^e circonscription de Lyon lui renouvela son mandat en 1910.

Conseiller général du Rhône.

Mauger.

Hippolyte Mauger, ouvrier corroyeur, député du Cher, né le 17 septembre 1857, à Dun-sur-Auron; apprenti chapelier à Nevers, employé de commerce à Bourges, Saint-Amand; ouvrier corroyeur de 1882 à 1909.

Contribue à la fondation de Sociétés mutuelles et coopératives où il assure les fonctions de secrétaire ou de trésorier, administrateur de la Caisse locale du Crédit agricole de Dun-sur-Auron. Secrétaire du Syndicat anti-phylléxérique.

Il est en 1884 et 1888, secrétaire du Comité républicain-socialiste, participe aux côtés de Baudin à la création des Syndicats de bûcherons, et des syndicats de carriers et maçons.

Élu en 1892, 1894 et 1896 conseiller municipal de Dun-sur-Auron; candidat au Conseil d'arrondissement, au Conseil général, à la députation, préconise au Congrès de Bourges de 1904, l'Union fédérative des travailleurs de la terre.

Élu député de la deuxième circonscription de Saint-Amand, en mai 1906 et conseiller général du canton de Nérondes, au mois de juillet de la même année.



HIPPOLYTE MAUGLER

Photo J. Gatté, Bourges.

Adrien Meslier.

Meslier (Adrien), député de la Seine, est né le 13 mars 1868, à Lormes (Nièvre). Docteur en médecine. Adhéra d'abord au Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire, puis au Parti Socialiste Français et enfin à la S. F. I. O. Milita dans la Seine et surtout en banlieue; fut élu conseiller municipal de Clichy, puis choisi par les groupes de la 3^e circonscription de Saint-Denis comme candidat aux élections législatives de 1902, il fut élu député. Réélu en 1906 et en



ADRIEN MESLIER

Photo Manuel.

1910. Auteur de plusieurs études sociologiques, dont quelques-unes furent éditées en brochures.

Arthur Mille.



ARTHUR MILLE

Photo Sazerac, Paris.

Arthur Mille, pharmacien, député de l'Allier, né à Beau-préau (Maine-et-Loire), le 30 juillet 1854. Ancien élève du lycée d'Angers, suivit à Paris les cours de l'École Supérieure de Pharmacie, reçu au concours de l'Internat des hôpitaux de Paris, milita dans les rangs de la Jeunesse Révolutionnaire.

Fondateur du Syndicat des pharmacies commerciales, dont il est le président, rédacteur aux journaux professionnels *Le Guide Médical*, qu'il a créé, et *L'Évolution Pharmaceutique*.

A une élection partielle du 25 mars 1909, la candidature lui fut offerte par la Fédération Socialiste de l'Allier, qui le faisait élire député de la 1^{re} circonscription de Moulins. Réélu en 1910.

Mistral.

Paul-François-Antoine Mistral, député de l'Isère, est né dans ce département, à La Morte, près de Grenoble, le 19 septembre 1872. Fit ses études au collège de La Mure; employé dans l'industrie mécanique en qualité de dessinateur et de comptable, puis négociant en vins à Grenoble, milite dans le Parti Ouvrier depuis l'âge de 21 ans. Membre

du Conseil fédéral de l'Isère depuis 1900, a donné de nombreuses conférences dans le département. Secrétaire du Conseil d'administration et collaborateur au *Droit du Peuple*, poursuivi en Cour d'assises pour avoir défendu un artilleur accusé au suicide, il fut acquitté. Élu conseiller général du canton Est de Grenoble en 1902, rédacteur en chef du *Socialiste de l'Isère*, puis du *Droit du Peuple* lorsque cet organe est repris par le Parti socialiste en 1903.



PAUL-FRANÇOIS-ANTOINE MISTRAL

Photo Manuel.

En 1904 candidat contre Zévaès dans la 1^{re} circonscription de Grenoble, en 1906 dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, et en 1910 élu député de la 2^e circonscription de Grenoble (ville). En 1907 battu au Conseil général.

Pierre Myrens.

Pierre Myrens (Louis-Pierre Symen dit), député du Pas-de-Calais, est né le 4 février 1861, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

Quitte l'école primaire à 13 ans pour faire le petit clerc chez un notaire de Montauban; obtint une bourse d'externat au lycée Ingres de cette ville; bachelier ès-sciences, répétiteur de l'Enseignement secondaire aux lycées d'Agen, Albi, Toulouse, prépare et obtient sa licence ès-sciences.

Professeur de physique dans plusieurs collèges. A Sarlat (Dordogne), il était déjà depuis longtemps membre du P. O.



PIERRE MYRENS

Photo Maiaud.

F. et militait au nom de cette organisation dans ce département. Il mena de vigoureuses campagnes électorales dans la Marne, dans la Somme où il fut candidat dans l'arrondissement de Doullens, étant professeur au collège d'Abbeville. Aux dernières élections les socialistes de Boulogne le présentèrent à la députation; il fut élu par la 1^{re} circonscription.

Pierre Myrens a collaboré activement à de nombreux journaux du Parti socialiste.

Nectoux.



CLAUDE NECTOUX

Photo J. Hubert, Issy-les-Moulineaux.

Claude Nectoux, député de la 5^e circonscription de Sceaux, est né le 29 août 1860, à Saint-Sernin-du-Bois, canton du Creusot (Saône-et-Loire). Fils d'un ouvrier mineur de la Compagnie Schneider, apprenti tourneur, vint à l'âge de 19 ans exercer son métier à Paris.

Accomplissant son service militaire à Bourges, il devint socialiste et, dès sa libération, il se lança dans l'action. Membre de l'Union des Mécaniciens, administrateur de la Société coopérative *L'Avenir de Plaisance*.

Fixé en banlieue, on le trouve parmi les fondateurs du groupe socialiste de Sceaux et de la coopérative *Le Progrès Social*. Candidat en 1902 et en 1906, il fut élu à une élection partielle de 1909 et réélu l'année suivante, en 1910.

Nicolas Léandre.

Nicolas Léandre, député de l'Aube, est le fils d'un modeste cultivateur. Il est né à Laines-aux-Bois, en 1844. Travailla aux champs dès son jeune âge, fut le fondateur de nombreux syndicats agricoles. Est le président de celui du 3^e canton de Troyes. Fonde des Sociétés d'assurances mutuelles. Conseiller d'arrondissement, puis conseiller général, fut élu en mai 1906 député de la 2^e circonscription de Troyes, qui l'a réélu en 1910.



NICOLAS LÉANDRE

Photo L. Pollarolo Troyes.

Amédée de La Porte.

Amédée de la Porte (Henri-Eugène), né à Paris le 17 juin 1880. Fils d'Amédée de la Porte, ancien député des Deux-Sèvres et Sous-Secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies; petit-fils d'Allain-Targé, député de Paris, ancien ministre de l'Intérieur; arrière petit-fils de l'écrivain Villemain qui fut ministre de l'Instruction publique et secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Après ses études au lycée Janson-de-Sailly et au lycée de Rochefort, élève à l'École des Chartes et à l'École des Hau-



AMÉDÉE DE LA PORTE

Photo Manuel.

tes-Études, il est secrétaire du Groupe des Étudiants collectivistes, fonde la Fédération socialiste des Deux-Sèvres, et c'est en sa qualité de secrétaire de cette organisation qu'il dépose au Congrès de Lyon, en 1901, la motion de la Porte, constatant « l'exclusion de Millerand », dont le rejet amena la sortie du P. S. R. et la constitution de l'Unité révolutionnaire (dont il fut secrétaire), qui devint le Parti socialiste de France.

Conseiller d'arrondissement en 1907, les électeurs du canton de Fontenay-Rohan-Rohan lui renouvellent leur confiance et en font leur conseiller général.

Directeur-fondateur du bi-hebdomadaire socialiste des Deux-Sèvres *Le Populaire de l'Ouest*.

Élu député de Niort le 24 avril 1910; maire de Saint-Symphorien depuis mai 1912.

Secrétaire du Groupe socialiste parlementaire.

Gabriel-Ellen Prévôt.

Gabriel-Ellen Prévôt, député de la Haute-Garonne, est né à Auch (Gers), le 11 août 1877.

Ancien élève de l'École Normale Supérieure, professeur agrégé au lycée de Cahors.

Ancien rédacteur à *La Dépêche* de Toulouse, fit partie de

la rédaction de *l'Humanité*. Adhérent au Parti Socialiste Français, puis à l'Unité Socialiste Toulousaine, dont il fut le candidat à la députation en 1905, en 1906 et en 1910.

Prit une part active à la fondation du journal quotidien du Parti. *Le Midi Socialiste* dont il est actuellement le co-directeur avec Bedouce. Élu en 1910 député de la 2^e circonscription de Toulouse, il est un des membres les plus actifs de la Commission de l'Enseignement de la Chambre.



GABRIEL-ELLEN PRÉVÔT
Photo Provost, Toulouse.

Sixte-Quenin.

Sixte-Quenin, député des Bouches - du - Rhône, est né à Arles-sur-Rhône, le 2 juillet 1870. Employé de commerce, il militait dès l'âge de 20 ans et collaborait au *Petit Arlésien*; secrétaire du groupe socialiste en 1894, il fut désigné par ses camarades pour être candidat socialiste aux élections législatives de 1898 dans l'arrondissement d'Arles. Collaborateur au *Combat Social* du Gard, rédacteur aux journaux socialistes de Marseille, il est un des fonda-



SIXTE-QUENIN
Photo A. Pepper, La Garenne-Colombes.

teurs de la Fédération départementale d'unité socialiste révolutionnaire adhérente au Parti socialiste de France.

Élu conseiller municipal d'Arles en 1900, il devint adjoint au maire; en 1906 il est candidat de la Fédération Socialiste de Vaucluse à Avignon et, en 1910, les groupes de l'arrondissement d'Arles lui offrent la candidature qui devait le faire élire député.

Collabore au *Socialiste* et à divers autres hebdomadaires socialistes.

Raffin-Dugens.



RAFFIN-DUGENS

Photo Manuel.

Jean-Pierre Raffin-Dugens, député de l'Isère, est né à Saint-Pierre-d'Allevard (Isère), le 3 décembre 1861.

Fils de cultivateur, il fut d'abord employé aux travaux des champs; ouvrier dans une papeterie, il prépara l'examen d'admission à l'École Normale et devint instituteur.

Rédacteur à *La Tribune Pédagogique*, il fut poursuivi devant le Conseil départemental et censuré; à la suite de ces poursuites il fut élu au Conseil départemental.

Rédacteur au *Droit du Peuple* et ayant beaucoup milité dans la 1^{re} circonscription de Grenoble, les délégués des groupes socialistes le choisirent comme candidat à la députation.

Il fut élu au deuxième tour de scrutin.

Camille Reboul.

Camille Reboul, député de l'Hérault, est né dans ce département, le 25 mai 1869, à Mudaison. Petit propriétaire vigneron, adhérent au Parti socialiste au début de l'organisation dans l'Hérault, conseiller municipal, adjoint, puis maire, il administre sa commune natale depuis plus de quinze ans. Conseiller d'arrondissement du canton de Mauguio, créa à Mudaison une Coopérative vinicole; il fut un des fondateurs de la Fédération socialiste de son département.



CAMILLE REBOUL

Un des principaux membres du Comité socialiste, il battait aux côtés de Bénézech et, à sa mort, les groupes fédérés l'investirent de la candidature. Battu à quelques centaines de voix en 1909, il reprit, l'année suivante, le siège de Bénézech dans la 2^e circonscription de Montpellier.

Réélu maire de Mudaison en 1912.

Ringuier.

Léon-Émile-Célestin Ringuier, député de l'Aisne, est né à Villers-Cotterets, le 30 janvier 1870.

Neveu d'Ernest Ringuier, député de Soissons en 1880, fils d'un vieux militant socialiste, débuta en 1888 comme rédacteur à *L'Écho Soissonnais*, fondé par son père.

Candidat du Parti socialiste en 1896 à Château-Thierry, fut poursuivi à l'occasion de cette campagne et condamné à



LÉON-ÉMILE-CÉLESTIN RINGUIER

une forte amende et à un mois de prison, qu'il purgea à Sainte-Pélagie.

En 1899 il s'installa à Saint-Quentin comme ouvrier typographe, fonde un journal, *Le Combat*, qu'il rédige et compose lui-même.

Pendant les conflits ouvriers de 1900 et 1904, Ringuier apporte son concours aux grévistes et participe activement à la propogande socialiste par la plume et par la parole.

C'est un peu grâce à son incessante action que la Fédération de l'Aisne se développa.

Candidat socialiste en 1902 dans la 2^e circonscription de Saint-Quentin, en 1907 dans la 1^{re}, où il est battu à 57 voix. Elu en 1900 conseiller municipal de Saint-Quentin, il devint administrateur et ordonnateur des hospices. En 1910 à nouveau candidat dans la 1^{re} circonscription de Saint-Quentin, il est élu député au deuxième tour de scrutin.

Ne cesse de diriger le *Combat*, dont il est le rélacteur en chef et qui est un des journaux les plus lus du département.

Roblin.

Louis-Henri Roblin, député de la Nièvre, est né le 22 juillet 1877, à Champvert (Nièvre). Docteur en droit, avocat à la Cour, prit part tout jeune au mouvement ouvrier, au milieu des bûcherons de la Nièvre et des militants de la Fédération départementale. Maire socialiste de Thiauges, occupe ces fonctions depuis 1904.

Élu député à une élection complémentaire de 1905, a conservé en 1906 et en 1910 son siège au Parti socialiste. Représente à la Chambre la

2^e circonscription de Nevers. A publié un volume sur les *Bûcherons de la Nièvre et leurs Syndicats*.



ROBLIN

Etienne Rognon.

Etienne Rognon, député de Lyon, est né dans cette ville le 17 septembre 1869. Sculpteur sur bois, adhérent au P. O. F., puis au P. S. de France, et enfin à l'Unité.

Fondateur de la Fédération de l'Ameublement et du Syndicat des ouvriers sculpteurs, qui le délègue au Conseil d'administration de la Bourse du Travail de 1892 à 1903.

Crée le journal socialiste *Le Tocsin*, fonde avec les militants de Lyon l'organe hebdomadaire *L'Avenir*. Collabore



ÉTIENNE ROGNON

Photo Manuel.

au *Peuple* et à plusieurs journaux corporatifs. Élu conseiller municipal de Lyon en 1904, il siège depuis à l'Hôtel de Ville, par suite de deux réélections successives.

Rognon est un de ceux qui ont le plus énergiquement lutté contre les déviations socialistes dans le département du Rhône.

A l'élection partielle du 21 février 1909, il est élu député par les socialistes de la 4^e circonscription de Lyon, qui lui renouvellent son mandat le 24 avril 1910.

Gustave Rouanet.



GUSTAVE ROUANET

Gustave Rouanet (Armand), député de Paris, né à Oupia (Hérault), le 14 août 1855.

Engagé volontaire, fut envoyé aux bataillons d'Afrique et dès son retour, prit part avec enthousiasme au mouvement ouvrier ; collaborateur à plusieurs journaux socialistes de Paris et de la région méridionale, il milita dans le Gard lors des grèves du bassin houiller en 1881. Poursuivi devant le tribunal d'Alais, condamné à la pri-

son, il quitta le tribunal avant le prononcé de jugement pour venir purger sa peine à Paris.

Disciple et secrétaire de Benoît Malon, il collabora à la *Revue Socialiste*, dont il devint le directeur. Fut rédacteur au *Cri du Peuple* de Jules Vallès (1873) et à la *Petite République* et à l'*Humanité*.

Rouanet a participé à tous les mouvements socialistes parisiens ; en 1890, il fut élu conseiller municipal de Paris par Montmartre qui, à l'élection législative suivante, l'envoyait au Parlement, où il n'a cessé depuis 1893 d'y représenter la 2^e circonscription du 18^e.

Très bon journaliste, Gustave Rouanet collabore à de nombreux journaux et revues de France et de l'étranger.

Roux-Costadeau.

Roux-Costadeau, député de la Drôme, né le 23 avril 1875, aux Mées (Basses-Alpes). Élève à l'École Normale de Valence, instituteur dans la Drôme, et désigné par ses collègues en 1904 pour faire partie du Conseil départemental de l'Instruction publique de la Drôme.

Candidat socialiste en 1906, sa campagne devait lui coûter son poste d'instituteur. Poursuivi devant le Conseil départemental, qui refusa de le condamner, il fut révoqué par le ministre Clemenceau pour avoir affirmé

l'internationalisme ouvrier dans une réunion de propagande.

En 1906, la Fédération socialiste Drôme-Ardèche lui confia la candidature dans la première circonscription de Valence, qui l'envoyait au Palais-Bourbon le 6 mai 1910.



ROUX-COSTADEAU

Photo Marcel-St-Supéry, Valence.

Arthur Rozier.



ARTHUR ROZIER.

Photo Anthony's, Paris.

Arthur Rozier, député de Paris, né à Romilly-sur-Seine (Aube), le 17 mai 1870, crée à Troyes, en 1887, avec son frère aîné, un journal socialiste *La République Sociale*. Fonde la jeunesse socialiste troyenne, correspond au journal d'Allemane *Le Parti Ouvrier*. Renvoyé de l'usine de bonneterie avec ses deux frères, poursuivi en correctionnelle, emprisonné, il se rend à Paris où il collabore au *Prolétaire* de Paul Brousse, participe à la fondation de la revue *La France*

Socialiste et est appelé par les socialistes de la Touraine où il rédige *Le Progrès du Loir-et-Cher* et *l'Éclaircur de l'Ouest*.

Fixé à Blois, il active l'organisation socialiste et syndicale, fonde des groupes et des syndicats: chocolatiers, employés, bâtiment, cheminots, bûcherons, etc.

Élu en 1896 conseiller municipal de Blois, milite au sein de la Fédération des travailleurs socialistes de France, aux côtés de Brousse. Employé dans une minoterie à Paris, il est choisi en 1897 comme secrétaire de la Fédération nationale des Employés, c'est en cette qualité qu'il organise les sections de la Fédération par une tournée de réunions.

Plusieurs fois candidat du Parti, il est élu conseiller municipal du quartier d'Amérique, réélu en 1900 et en 1904.

Élu député en 1906, par la 2^e circonscription du XIX^e arrondissement, qui lui a renouvelé sa confiance en 1910.

Sabin.

Jean-Jules - Joseph Sabin, député du Tarn, est né le 26 décembre 1870, à Gaillac. Militant socialiste de la Fédération du Tarn, propriétaire-cultivateur, il fut élu conseiller d'arrondissement et participa à la propagande socialiste dans le département. Désigné par les groupes socialistes de l'arrondissement de Gaillac pour être candidat aux élections générales de mai 1910, il fut élu député.



SABIN

Auguste Selle.

Auguste Selle, député du Nord, est né à Denain, le 10 mai 1854. Pharmacien, milita activement et contribua au développement du Parti socialiste dans l'arrondissement de Valenciennes, fut un des fondateurs du Syndicat des Métallurgistes de cette région, participa à la création des Coopératives et des groupements ouvriers; représenta pendant de longues années le Parti socialiste à l'Hôtel de Ville de Denain, dont il fut le maire jusqu'en 1911, où il donna sa démission.

Arrêté en 1873 pour port d'emblèmes de la Commune, emprisonné en 1879 à la suite d'une manifestation.

Conseiller municipal du P. O. F. en 1896; Conseiller général de Denain. Élu député pour la première fois en 1902, n'a cessé depuis de représenter à la Chambre la 3^e circonscription de Valenciennes.

Marcel Sembat.



MARCEL SEMBAT

Photo Manuel.

Marcel Sembat, député de Paris, journaliste, né à Bonnières (Seine-et-Oise), le 19 octobre 1862. Fit ses études à Mantes, puis au collège Stanislas à Paris. Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, se lança dans le journalisme où il débuta comme chroniqueur judiciaire de la *République Française*. Fut un des fondateurs de la *Revue de l'Evolution*, puis dirigea la *Petite République*, collabora à *La Revue Socialiste*, à la *Revue de l'Enseignement primaire*, aux *Documents du Progrès*, à la

Lanterne, au *Petit Sou*, à *Paris-Journal* et est actuellement un des leaders de l'*Humanité*.

Se lia avec Ed. Vaillant et adhéra en 1897 au Parti socialiste révolutionnaire, fit partie de l'Unité révolutionnaire et entra à la S. F. I. O. avec son organisation.

Elu en 1893, député de la 1^{re} circonscription du XVIII^e arrondissement (Grandes-Carières), constamment réélu depuis en 1898, 1902, 1906, 1910. Sembat a pris part à de nombreuses discussions à la Chambre des députés, où ses interventions sont toujours des plus goûtées et lui valent de grands succès.

Léon Thivrier.

Thivrier (Léon), député de l'Allier, est né à Commentry, le 17 avril 1871. Fils de Christophe Thivrier, député socialiste du même département, docteur en médecine au 26 octobre 1898, militant socialiste adhérent au Parti socialiste révolutionnaire, fut un des artisans de l'Unité dans son département.

Conseiller général de l'Allier, élu député pour la première fois en 1902, constamment réélu depuis en 1906 et en 1910.

Rédacteur au *Tocsin révolutionnaire*, collabore actuellement au *Combat*, de l'Allier, et au journal corporatif *La France Postale*.



LÉON THIVRIER

Photo Pierre Petit

Adrien Veber.

Adrien Veber, député de Paris, né le 8 mars 1861, à Bambergen (Moselle annexée). Fit ses études au Lycée de Charleville, répétiteur aux Lycées de Saint-Omer, Valenciennes et Saint-Louis, à Paris; suspendu de ses fonctions pour avoir fondé la première Association des maîtres répétiteurs et leur premier journal corporatif *La Réforme Universitaire*. Acheva son engagement décennal comme instituteur de la Ville de Paris, passa sa licence en droit et devint



ADRIEN VLBER

Photo Manuel.

secrétaire de Benoît Malon et de la *Revue Socialiste*. Avocat à la Cour d'appel de Paris.

Conseiller municipal de Paris de mai 1896 à mars 1903, fut vice-président du Conseil municipal et président du Conseil général de la Seine.

Elu député en 1902 par la première circonscription de St-Denis, qui l'a réélu en 1906 et en 1910. Auteur de deux ouvrages : *La suppression des Octrois*, *L'Eclairage*, et de deux brochures : *L'Impôt* et le *Socialisme municipal*.

Octave Vigne.



OCTAVE VIGNE

Photo A. Pepper, Garenne-Colombes.

Octave-Alexandre Vigne, député du Var, né à Montfort-sur-Argens (Var), le 14 avril 1867. Après ses études faites aux Lycées de Marseille et de Toulon, se fixa comme viticulteur dans son pays natal. Il prit part à toutes les batailles politiques de l'arrondissement de Brignoles et du département du Var.

Elu conseiller général par le canton de Cottignac, en juillet 1895, il occupa successivement dans cette Assemblée les fonc-

tions de secrétaire et de vice-président. En 1901, il fut appelé à la présidence du Conseil général. Il consacra ses efforts à la création de coopératives vinicoles et oléicoles dans le canton de Cottignac et dans tout l'arrondissement.

Adhérent au Parti socialiste, prit une grande part à la fondation de la Fédération du Var et fut son candidat aux élections législatives de 1902. Elu député de Brignoles, il fut réélu en 1906 et en 1910.

Edouard Vaillant.

Vaillant (Edouard-Marie), député de Paris, est né à Vierzon (Cher), le 28 janvier 1840. Poursuivit ses études d'une façon complète, possède une culture de savant, docteur en médecine, ingénieur civil, docteur ès-sciences.

Mêlé de très bonne heure au mouvement politique, adhéra à la Jeunesse internationale. Ami de Blanqui, est à ses côtés le 31 octobre 1870, et participa aux événements qui précédèrent et suivirent le 18 Mars. Il fut élu membre de la Commune et fit partie de la Commission exécutive, comme délégué à l'Instruction Publique.

Condamné à mort par les Versaillais, il parvint à échapper aux sbires de M. Thiers et à se réfugier en Angleterre. Il y vécut jusqu'en 1880, avec les exilés de la Commune et fut en relations avec les principaux militants socialistes des autres nations et notamment avec Karl Marx.



ÉDOUARD VAILLANT

Phoio Manuel.

Le Blanquiste se pénétra de Marxisme. Rentré en France, il constitua avec ses amis blanquistes, le Comité révolutionnaire central, fonda de nombreux Comités socialistes dans le Cher, dans l'Allier et à Paris, qu'il relia au C. R. C., fondant ainsi le Parti Socialiste Révolutionnaire.

Collaborateur aux principaux journaux socialistes, il dirigea en 1888, le quotidien *L'Homme Libre*.

Élu conseiller municipal en 1884, fut réélu en 1887, en 1890 et en 1893. La même année, la 2^e circonscription du XX^e envoyait le vieux lutteur à la Chambre des députés, où il siège depuis, ayant été réélu successivement en 1898, en 1902, 1906, 1910, et prend part à toutes les discussions concernant les lois ouvrières.

Éd. Vaillant fut un des meilleurs artisans du rapprochement entre les organisations socialistes. Foncièrement unitaire, il est profondément estimé par tous les socialistes français et jouit d'une grande notoriété dans le socialisme mondial. Il représente la France au Bureau socialiste international.

Lucien Voilin.



LUCIEN VOILIN

Photo Manuel.

Lucien-Auguste Voilin, député de la Seine, est né à Paris, le 1^{er} septembre 1870.

Passa au Lycée Condorcet, puis compléta son instruction générale et professionnelle à l'École Diderot.

Entra à l'atelier en qualité de mécanicien, se mêla aussitôt au mouvement ouvrier, politique et syndical de Saint-Denis. Travailla ensuite à la fonderie de canons à Bourges, où il milita dans les rangs du Parti socialiste révolutionnaire du département

du Cher. Délégué du Syndicat des Travailleurs sur métaux, prit une part active à la fondation de la Bourse du Travail de Bourges. Secrétaire du Comité socialiste, les représsailles administratives l'obligèrent à quitter son travail.

Il se fixa à Puteaux. Membre de l'Union des Mécaniciens, de la Fédération des Bourses du Travail, administrateur du Syndicat des ouvriers des Établissement militaires, qu'il fonda, participa à la création de la Bourse du Travail de Puteaux et administra la Société coopérative ouvrière de cette localité.

Prit l'initiative de l'Unité socialiste et fonda avant la fusion des anciennes organisations, l'Union des travailleurs socialistes de Puteaux.

Conseiller d'arrondissement, puis conseiller général, candidat à la députation en 1902 et en 1906, il fut battu, mais en 1910, les travailleurs de la 7^e circonscription de St-Denis lui donnèrent la majorité dès le premier tour de scrutin.

Walter.

Albert-Joseph Walter, député de la Seine, est né à St-Denis, le 20 juin 1852. Dessinateur mécanicien, adhéra d'abord au Parti socialiste révolutionnaire, fut un des fondateurs du Parti socialiste dyonisien.

Élu conseiller municipal en 1884, siégea à l'Hôtel de Ville jusqu'en 1896, fut élu maire en 1892. Organisa la Conférence des Conseillers municipaux socialistes de France. Il fut à nouveau élu en 1904; battu en 1908, réélu en 1912; déclina les fonc-



WALTER

tions de maire. Elu député en 1893, n'a cessé de représenter à la Chambre la 2^e circonscription de Saint-Denis, qui lui a renouvelé six fois son mandat.

Albert Wilm.



ALBERT WILM

Photo Manuel.

Albert Wilm, avocat, député de la Seine, né à Brest, le 24 novembre 1868, fit ses études au Lycée de Brest et aux Facultés de Rennes et de Paris. Constitua à Brest le premier Groupe d'études sociales, et y organisa les premières réunions de propagande. Collabora au *Petit Breton*, au *Petit Brestois*, au *Travailleur du Finistère*.

Venu à Paris, il s'inscrivit au barreau et s'affilia dès 1896 au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire. Collabora au *Petit Bleu*, au *Petit Sou*, au *Soir*, à

l'Action, au *Socialiste*, à *l'Humanité*.

Plaida de nombreuses affaires de presse et de non moins nombreux procès politiques. Membre du premier Conseil judiciaire de la Bourse du Travail de Paris, vice-président de l'Association professionnelle des Nouvellistes parisiens, membre du Conseil d'administration de l'Association de la presse judiciaire et adhérent au syndicat de la Presse socialiste.

Elu en 1906, député par la 4^e circonscription de Saint-Denis, il a été réélu en 1910.

CHAPITRE II

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SOCIALISTES DE PARIS

Berthaut.

Constant - Clément - Aubin

Berthaut, né le 1^{er} mars 1847, à Crécy-sur-Serre (Aisne), facteur de pianos. Combattit l'Empire, fit partie de la garde nationale pendant le siège et devint un combattant de la Commune des plus résolus. Membre de la Chambre syndicale (pianos et orgues), fut conseiller prud'homme, puis président du Conseil des Métaux. A toujours milité dans les rangs du Parti.

Élu pour la première fois le 4 mai 1890, en remplacement de J.-B. Dumay ; n'a cessé d'être réélu en 1893, 1896, 1900, 1908 et 1912 par le quartier de Belleville.



BERTHAUT

Photo Manucl.

Brunet.



BRUNET

Antoine-Frédéric Brunet, conseiller municipal de Paris, est né le 21 octobre 1868, à Montluçon (Allier). Fils d'un ancien membre de la première Internationale, apprenti et ouvrier menuisier, vint travailler à Paris, où il prit part à l'agitation politique de 1883.

Adhéra à la Fédération des travailleurs socialistes de France et milita aux côtés de Paul Brousse depuis 1888.

Directeur d'une Association ouvrière de production, administrateur en 1889 de la Bourse du Travail, il coopère

à la fondation de plusieurs syndicats et particulièrement à celui de « *l'Atelier syndical de la Menuiserie* ».

Élu conseiller municipal du XVII^e, quartier des Epinettes, en 1907, lorsque P. Brousse fut élu député, fut réélu en 1908 et en 1912.

Secrétaire du Conseil général de la Seine.

Marcel Cachin.

Marcel Cachin, conseiller municipal du XVIII^e, quartier de la Goutte-d'Or (1).

(1) Voir page 107.

Chausse.

Chausse (Emile - Joseph Marie), né le 6 juillet 1850, à Paris.

Ouvrier ébéniste, fut un des premiers candidats ouvriers qui se réclamèrent de ce titre après l'écrasement de l'insurrection parisienne. Il se présenta le 6 janvier 1878 aux électeurs du quartier Ste-Marguerite, avec un programme nettement socialiste, il obtint 391 voix,

Depuis, Chausse a été élu par les électeurs du même quartier, qui l'ont envoyé à l'Hôtel de Ville, et lui ont, à maintes reprises, renouvelé son mandat.



CHAUSSE

Photo Manuel.

André Dherbécourt.

André Dherbécourt, est né à Bouchain (Nord), le 30 mars 1805. Fils d'ouvriers, fut apprenti sellier, puis ouvrier, ensuite employé aux chemins de fer du Nord, il contribua au développement du Syndicat dont il devint trésorier.

Fut révoqué à la suite de la grève de 1808; employé aux ateliers de Dion, il lutta dans les rangs du Syndicat de la



ANDRÉ DHERBÉCOURT

Photo Manuel.

Voiture; renvoyé des ateliers pour participation à la grève des ouvriers carrossiers, il devint administrateur de la Verrerie Ouvrière et de l'Association nationale des ouvriers en voitures.

Adhérant tout jeune au socialisme, les ouvriers socialistes du quartier de Clignancourt l'ont envoyé les représenter au Conseil municipal où il siège dans plusieurs importantes Commissions.

Deslandres.



DESLANDRES

Photo A. Bert, Paris.

Emile-Marie-Joseph Deslandres, est né le 21 avril 1866 à Paris. Typographe, membre de la Chambre syndicale des travailleurs du Livre. Élu conseiller prud'homme en 1899, il devint président du Conseil en 1903. Adhérent au Parti socialiste depuis 1885. Le 5 février 1905, fut élu conseiller municipal de Paris par le quartier de Croulebarbe, en remplacement d'Alfred Moreau. Il a été successivement réélu en 1908 et en 1912.

En outre, il fait partie de nombreuses Commissions municipales: Commissions du Métropolitain, Commission du travail et du chômage, etc., etc., il est secrétaire de la 1^{re} Commission permanente (Préfecture de Police, prisons) du Conseil général de la Seine et vice-président de la 6^e Commission municipale (hygiène, eaux, égouts, navigation).

Pierre Dormoy.

Pierre Dormoy, est né le 9 juillet 1876, à Paris. Adhérent d'abord au Parti ouvrier français, puis au Parti socialiste de France, trésorier de la Fédération de la Seine, organisa avec Tanger les Jeunesses socialistes et rédigea le journal *Le Conscri*, de cette organisation.

Professeur à l'École socialiste, rédacteur au *Mouvement Socialiste*, il a succédé à Lavaud comme secrétaire de la Fédération de la Seine (S. F. I. O.). Très actif, il a été l'organisateur de la dernière campagne électorale municipale dont les résultats furent si favorables à notre Parti.

Elu conseiller municipal en 1912 par le 12^e arrondissement, quartier de Picpus.

Henri Grangier.

Henri Grangier, est né à Montignac (Dordogne), le 13 janvier 1870. Fonda en 1888 le groupe socialiste de Sarlat; sous-agent des postes en 1899, il fut un des fondateurs en 1905, du Syndicat national des sous-agents, dont il fut le secrétaire jusqu'en 1908.



PIERRE DORMOY

Photo Manuel.



HENRI GRANGIER
Photo Allevy, Paris.

Lors de la grève de 1905, il fut révoqué pour sa participation au mouvement. Fut un des fondateurs de l'organe corporatif *Le Cri Postal*.

Réintégré en novembre 1906, il est de nouveau révoqué le 30 avril 1907 pour avoir signé la lettre ouverte à M. Clemenceau.

Membre du Conseil d'administration du Syndicat national et de la 14^e Section, présenté par elle à l'élection municipale de Plaisance-Montparnasse en 1908, il fut battu à 153 voix, mais au

scrutin de 1912, il était élu.

Jean Morin.



JEAN MORIN
Photo Manuel.

Jean Morin est né le 12 septembre 1869 à Saint-Didier-sur-Avron (Saône-et-Loire). Travailla aux champs, puis en 1892, il entra comme poseur à la Compagnie P. L. M. et adhéra en même temps au Syndicat national des chemins de fer et au Parti socialiste.

Fut nommé administrateur de son Syndicat et secrétaire de la Commission de propagande du réseau P. L. M. Lors de la grève des cheminots en 1910, fut révoqué malgré ses 18 ans de service.

Élu conseiller municipal du quartier de Bercy à l'élection complémentaire du 22 janvier 1911, en remplacement de Colly, élu député. Il a été réélu en 1912 par le XII^e arrondissement.

Emile Landrin.

Emile Landrin, né à Paris le 3 juillet 1841. Ouvrier ciseleur sur bronze, appartient dès 1867 à l'Association internationale des travailleurs en 1868; il fit comme secrétaire de la Commission, 3 mois de prison à Ste-Pélagie; fut parmi les protestataires contre la guerre et se trouva au premier rang des défenseurs de la Commune; blessé à la Madeleine, il échappa aux poursuites et s'expatria à Londres où il travailla de son état.



ÉMILE LANDRIN

Photo Manuel.

Après l'amnistie, il reprit en France sa vie de travailleur et sa vie de militant; membre du Comité révolutionnaire central, aux côtés d'Ed. Vaillant. Élu en 1894, conseiller municipal du quartier du Père-Lachaise, en remplacement de Vaillant, élu député; il n'a cessé depuis de représenter à l'Hôtel de Ville le XX^e arrondissement.

Ancien président du Conseil général de la Seine, fut pendant de longues années membre du Conseil central du P. S. R., du Conseil National du Parti socialiste de France et de la Commission administrative permanente (S. F. I. O.).

Paris.



PARIS

Photo Manuel.

Gertrude-Léon Paris est né le 1^{er} avril 1858, à Ville-neuve-Larchevêque (Yonne). Vint à Paris en 1877 travailler comme ouvrier charron et se mêla au mouvement ouvrier parisien. Membre de son Syndicat, il est nommé secrétaire puis trésorier de la Chambre syndicale, gérant des cours professionnels, puis conseiller prud'homme. Candidat socialiste aux élections municipales de 1893 puis de 1896, il est élu conseiller municipal de Paris en 1900. Ré-élu en 1904, en 1908 et en

1912. Fondateur de diverses œuvres post-scolaires.

Henri-Joseph Ranvier.

Henri-Joseph Ranvier, né le 17 octobre 1857, à Paris Peintre sur éventails. Fils de Gabriel Ranvier, maire du XX^e arrondissement en 1870, membre de la Commune en 1871. Arrêté à l'âge de 14 ans, il fut emmené, le 29 mai 1871, à Mazas et à l'Orangerie à Versailles. Après quatre mois de prison, mis en liberté, il rejoignit son père à Londres. Revenu à Paris en 1873, il termina son apprentissage de peintre

sur porcelaine, et devint ensuite peintre éventailiste.

Ranvier fonda divers groupements politiques, et il adhéra au Parti socialiste lorsque celui-ci fut reconstitué.

Élu pour la première fois le 13 mai 1900, conseiller municipal de Paris pour le monde du travail du quartier de la Roquette, il a été réélu en 1904, 1908 et 1912.



HENRI-JOSEPH RANVIER

Photo Manuel.

Eugène Reisz.

Eugène Reisz est né à Paris, le 24 janvier 1863. Ouvrier métallurgiste. Fut un des principaux militants de sa fédération de métier.

Adhérent à la coopérative *La Bellevilloise*, est un des administrateurs de la Confédération des Coopératives Socialistes et Ouvrières de consommation.

Adhérent au Parti Socialiste Révolutionnaire, devint un des meilleurs militants socialistes de la Fédération de la Seine. Aussi lors du der-



EUGÈNE REISZ

nier Congrès de Lyon, fut-il désigné pour faire partie de la Commission administrative permanente.

Désigné comme candidat par les sections de son quartier, il fut élu conseiller municipal du XX^e arrondissement aux dernières élections municipales de 1912.

Tony Michaud.



TONY MICHAUD

Tony Michaud est né le 21 octobre 1866.

Employé au Bon Marché, il fut renvoyé pour avoir organisé le Syndicat des employés de cette maison et tenté un mouvement de grève.

Organisa le Syndicat des garçons livreurs et d'écurie.

Adhérent au Parti, fut son candidat dans le quartier du Bel-Air.

Les groupes du XV^e lui confièrent la candidature en mai 1912 dans le quartier de Necker, et après une vigoureuse campagne de réunions publiques, il fut élu.

Jean Varenne.

Jean-Baptiste Varenne, né le 24 juin 1877, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). D'abord employé de commerce, puis ouvrier coupeur en chaussures, ensuite représentant de commerce à Paris.

Il collabora d'abord comme informateur politique à *La Nouvelle Presse*, puis au secrétariat de rédaction de *Messidor*, et enfin à *l'Humanité*, où il assura également le secrétariat de rédaction.

Élu conseiller municipal de Paris en 1911, à la suite de la démission de Henri Turot, par les Grandes-Carrières, il fut réélu en 1912. Ses collègues socialistes de Paris l'ont désigné comme secrétaire de leur groupe.



JEAN VARENNE

Photo Manuel.

FIN

Juin 1912.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives du Parti socialiste S. F. I. O.* (37, rue Ste-Croix-la-Bretonnerie).
- Encyclopédie Populaire du XX^e siècle*, Paris 1900. Ed. Henry May.
- La France Contemporaine*. Clément Delton éditeur, Paris.
- Encyclopédie Lachâtre*.
- Notices Biographiques de l'Annuaire de la Presse*, 38, rue Saint-André-des-Arts.
- Archives Biographiques Contemporaines*. Rence, 53, boulevard du Montparnasse, Paris.
- CH. VERECQUE. — *Dictionnaire du Socialisme*. Girard Brère 1911.
- PAUL LOUIS. — *Les Étapes du Socialisme*.
- A. ZÉVAËS. — *Les Guesdistes*.
- DA COSTA. — *Les Blanquistes*.
- SYLVAIN HUMBERT. — *Les Possibilistes*.
- ORRY. — *Les Indépendants*.
- Le Socialiste*, organe officiel du Parti socialiste S. F. I. O. ;
Un peu d'histoire par Ch. Rappoport et Compère-Morel (Encyclopédie socialiste, syndicale et coopérative).
- Le Parti socialiste en France*, par Paul-Louis (Encyclopédie socialiste, syndicale et coopérative).

Collections de journaux.

L'Humanité, *La Revue Socialiste*, *Le Mouvement Socialiste*, *Le Socialisme*, *Les Hommes du Jour*, *Le Populaire du Centre*, *Le Droit du Peuple*, *Le Midi Socialiste*, *La Semaine Auvergnate*, *La Tribune du Peuple*, *Le Courrier de la Seine*, *Le Combat Socialiste du Gard*, *Le Travailleur de l'Yonne*, *Le Socialiste*.

TABLE DES MATIÈRES

Avis de la Direction.

PREMIÈRE PARTIE

La Vie du Parti.

| | Pages |
|--|-------|
| CHAPITRE I. — L'unification des Fédérations | 3 |
| Les difficultés vaincues | 3 |
| CHAPITRE II. — L'action du Parti | 5 |
| I. La propagande éducative. | 5 |
| II. Sur les champs de grève. | 7 |
| CHAPITRE III. — La propagande électorale | 9 |
| I. Les élections législatives de 1906. | 9 |
| II. Les élections municipales de 1908. | 12 |
| III. Les élections législatives de 1910. | 14 |
| IV. Les élections municipales de 1912. | 16 |
| V. Les élections complémentaires municipales, cantonales et législatives. Les élections sénatoriales. | 18 |
| VI. Élections municipales complémentaires. | 19 |
| A. En 1905 | 19 |
| B. En 1906 | 19 |
| C. En 1907 | 20 |
| D. En 1909 | 21 |
| E. En 1910 | 22 |
| F. En 1911 | 22 |
| VII. Élections cantonales complémentaires | 22 |
| A. Élections au Conseil général 1905 | 22 |
| B. Élections au Conseil d'arrondissement 1905 | 22 |
| C. Élections cantonales 1906 | 23 |
| D. Élections cantonales 1907 | 23 |
| E. Élections cantonales 1908 | 24 |
| F. Élections cantonales 1909 | 24 |
| G. Élections cantonales 1910 | 24 |
| H. Élections cantonales 1911 | 25 |
| I. Élections cantonales 1912 | 25 |

| | Pages |
|---|---------|
| VIII. Elections législatives partielles. | 26 |
| A. En 1905. | 26 |
| B. En 1906. | 26 |
| C. En 1907. | 26 |
| D. En 1908. | 26 |
| E. En 1909. | 27 |
| F. En 1910. | 28 |
| G. En 1911. | 28 |
| H. En 1912. | 28 |
| IX. Les Elections sénatoriales. | 29 |
| A. Elections sénatoriales 1905 | 29 |
| B. Elections du 7 janvier 1906 (série renouvelable) . | 29 |
| C. Elections sénatoriales complémentaires 1907-1908. | 29 |
| D. Elections sénatoriales du 3 janvier 1909 (série renouvelable). | 29 |
| E. Elections sénatoriales partielles 1909- 910-1911 . . | 30 |
| F. Elections sénatoriales du 7 Janvier 1912 (série renouvelable) | 30 |
| CHAPITRE IV. — Les crises, les grèves et le Parti. | 31 |
| I. Les divers aspects de la vie du Parti. | 31 |
| II. La crise viticole. | 33 |
| III. La cherté de la vie | 38 |
| IV. Les grèves des fonctionnaires | 45 |
| V. La grève des chemins de fer. | 47 |
| VI. Les grèves sanglantes. | 54 |
| CHAPITRE V. — Pour l'Internationale. | 57 |
| I. La solidarité internationale. | 57 |
| II. Pour la Révolution russe. | 57 |
| III. Contre le tsarisme. | 60 |
| IV. L'aventure marocaine | 65 |
| V. Pour la Catalogne révolutionnaire | 69 |
| VI. Contre la guerre. | 72 |
| CHAPITRE VI. — Les résultats. Statistique d'ensemble | 77 |
| I. Les cotisants socialistes de 1905 à 1912. | 78 à 81 |
| II. Résultats électoraux de 1906 à 1912. | 82 à 85 |
| Observations au tableau des résultats électoraux. . . . | 86 |
| III. Nos élus. | 88 |
| A. Liste des Conseillers généraux élus en 1907. . . . | 90 |
| B. Liste des Conseillers d'arrondissement élus en 1907 | 91 |
| C. Liste des Conseillers généraux élus en 1910 | 92 |

| | Pages |
|---|-------|
| D. Liste des Conseillers d'arrondissement élus le 24 juillet 1910. | 93 |
| E. Les municipalités socialistes. | 95 |

DEUXIÈME PARTIE

Les organismes d'administration et de propagande du Parti

| | |
|--|------------|
| CHAPITRE I. — L'administration du Parti. | 103 |
| I. Siège du Parti socialiste. | 103 |
| II. La Commission administrative permanente et la Com- mission de contrôle. | 104 |
| III. Le Bureau de la C. A. P. | 106 |
| Louis Dubreuilh. | 106 |
| Marcel Cachin. | 107 |
| Maxence Roldes. | 108 |
| IV. Les finances du Parti | 109 |
| Louis Camélinat. | 114 |
| E. Gérard | 115 |
| V. La Librairie. | 115 |
| Lucien Roland. | 117 |
| CHAPITRE II. — Les organismes de propagande | 118 |
| I. La délégation permanente | 118 |
| René Cabannes | 119 |
| Jules Nadi. | 119 |
| Adrien Pressemane | 120 |
| Gaston Lévy. | 121 |
| Henri Laudier | 122 |
| II. Le Socialiste. | 122 |
| III. Le Bureau de la Presse | 123 |
| IV. La Presse socialiste. | 125 |
| CHAPITRE III. — Les principaux militants | 140 |
| Maurice Allard. | 140 |
| Miguel Almercyda | 142 |
| P.-Marius André. | 141 |
| Paul Argyriadès. | 141 |
| Eugène Baudin | 143 |
| Alexandre Blanc. | 143 |
| Max Bræmer | 144 |

| | Pages |
|---------------------------------|-------|
| Emmanuel Chauvière | 145 |
| Clovis-Hugues. | 146 |
| Amilcare Cipriani | 147 |
| Paul Constans. | 148 |
| Duc-Quercy | 149 |
| André Dubois | 150 |
| Ducos de la Haille. | 151 |
| Henri Durre. | 151 |
| Gustave Hervé. | 152 |
| Hubert Lagardelle. | 153 |
| Raymond-Félix Lavigne | 154 |
| Philippe Landrieu. | 155 |
| Victor Méric. | 154 |
| Eugène Merle | 151 |
| Emile Meo. | 155 |
| André Morizet. | 155 |
| Auguste-Louis Navarre | 156 |
| Etienne Pédron | 157 |
| P. Perceau. | 153 |
| Ernest Poisson. | 158 |
| Francis de Pressensé. | 159 |
| Pierre Renaudel. | 160 |
| Louis Révelin | 161 |
| Ferdinand Roussel. | 162 |
| Ernest Tarbouriech | 163 |
| Tissier | 155 |
| Alexandre Varenne | 164 |

TROISIÈME PARTIE

Les Congrès nationaux. — Les principales résolutions.

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE I. — Les Congrès. | 167 |
| I. De 1905 à 1912. | 167 |
| II. Le Congrès de Chalon. | 168 |
| III. Le Congrès de Limoges. | 173 |
| IV. Le Congrès de Nancy. | 177 |
| V. Le Congrès de Toulouse. | 182 |
| VI. Le Congrès de Saint-Etienne. | 184 |
| VII. Le Congrès de Nîmes | 188 |
| VIII. Le Congrès de Saint-Quentin | 193 |
| IX. Le Congrès de Lyon. | 196 |

| | Pages |
|---|----------------|
| CHAPITRE II. — L'action générale du Parti | 202 |
| I. Motion d'unanimité de Toulouse 1908. | 202 |
| II. Les retraites ouvrières. | 204 |
| A. Résolution de Nîmes 1910. | 204 |
| B. Résolution du Conseil national du 9 Juillet 1911. | 206 |
| III. La politique de laïcité. | 210 |
| A. Résolution de Saint-Quentin 1911 | 210 |
| B. Résolution de Lyon 1912. | 212 |
| IV. L'antisémitisme. | 213 |
| V. La reprise des chemins de fer. | 213 |
| VI. Syndicats des fonctionnaires. | 213 |
| A. Résolution de Limoges 1906. | 213 |
| B. Résolution de Nancy 1907. | 214 |
| C. Résolution de Lyon | 215 |
| VII. L'organisation des Jeunesses. | 215 |
| Résolution de Lyon 1912. | 215 |
| CHAPITRE III. — La Tactique électorale. | 216 |
| I. Pour les élections législatives. | 246 |
| A. Les résolutions du Congrès de Chalon 1905. | 216 |
| B. Les résolutions de Saint-Etienne 1909. | 221 |
| C. Les résolutions de Nîmes 1910 | 222 |
| II. Pour les élections municipales. | 227 |
| A. Les résolutions de Saint-Quentin 1912. | 227 |
| III. Le programme municipal. | 233 |
| A. Résolution adoptée à l'unanimité par le Congrès de Saint-Quentin 1912 | 233 |
| IV. La représentation proportionnelle. | 234 |
| A. Résolution de Limoges 1905. | 234 |
| B. Résolution de Saint-Quentin 1911 | 234 |
| C. Résolution de Lyon 1912. | 235 |
| V. Le suffrage des femmes | 235 |
| A. Résolution de Limoges | 235 |
| B. Résolution de Lyon 1912 | 235 |
| CHAPITRE IV. — Le Parti socialiste et les Syndicats | 236 |
| I. Rapport des Syndicats et du Parti socialiste. | 236 |
| A. Les résolutions de Limoges 1906. | 236 |
| B. Les résolutions de Nancy 1907. | 238 |
| II. Les discours Ghesquière et Compère-Morel | 240 |
| A. Résolution de Lyon 1912. | 240 |
| B. Motion de la Commission. | 242 |

| | Pages |
|--|-------|
| CHAPITRE V. — La Coopération et le Socialisme | 244 |
| I. L'action coopérative, sa valeur | 244 |
| A. Résolution de Paris 1910 | 244 |
| CHAPITRE VI. — La Franc-Maçonnerie et le Parti. | 249 |
| I. L'attitude du Parti devant la Franc-Maçonnerie | 249 |
| A. Résolutions du Congrès de Limoges | 249 |
| B. Résolution de Lyon | 250 |
| CHAPITRE VII. — La question agraire. | 253 |
| I. Le Parti socialiste et les paysans | 253 |
| A. Résolution de Limoges 1906 | 253 |
| B. Résolution de Nancy 1907 | 255 |
| C. Conclusions du rapport Compère-Morel | 255 |
| D. Résolution de Toulouse 1908 | 257 |
| E. Résolution de Saint-Etienne 1909 | 257 |
| F. Résolution de Saint-Quentin | 260 |
| CHAPITRE VIII. — Les Nationalités, le Militarisme et les Conflits internationaux. | 261 |
| I. Contre la guerre | 261 |
| A. Les résolutions de Limoges | 261 |
| B. Les résolutions de Nancy | 265 |
| C. Résolution de Paris | 269 |
| II. L'arbitrage international et le désarmement | 269 |
| A. Résolution de Paris 1910 | 269 |
| B. Résolution de Saint-Quentin | 272 |
| CHAPITRE IX. — Autres résolutions. | 273 |
| I. La législation ouvrière internationale | 273 |
| A. Résolution de Paris 1910 | 273 |
| II. Le chômage | 275 |
| III. Emigration et immigration | 276 |
| A. Résolution de Nancy 1907 | 276 |
| IV. Le 1 ^{er} Mai | 277 |
| A. Résolution de Chalon 1905 | 277 |
| B. Résolution du Congrès de Saint-Etienne 1909 | 278 |
| V. La politique coloniale | 280 |
| A. Résolution du Congrès de Nancy 1907 | 280 |
| VI. Contre l'expédition marocaine | 287 |
| A. Résolution de Nancy 1907 | 287 |

QUATRIÈME PARTIE

L'action parlementaire.

| | Pages |
|--|-------|
| CHAPITRE I. — Le Groupe parlementaire socialiste et les ministères bourgeois. | 291 |
| I. Son action devant les gouvernants bourgeois. | 291 |
| II. Le ministère Sarrien. | 293 |
| III. Le ministère Clemenceau | 293 |
| IV. Le ministère Briand. | 294 |
| V. Le ministère Monis. | 300 |
| VI. Le ministère Caillaux | 301 |
| VII. Le ministère Poincaré. | 302 |
| CHAPITRE II. — Contre le régime capitaliste | 303 |
| CHAPITRE III. — Les réformes. | 303 |
| CHAPITRE IV. — Refus des crédits à la bourgeoisie. | 310 |
| CHAPITRE V. — Les propositions de loi présentées par les députés socialistes. | 314 |
| CHAPITRE VI. — Organisation intérieure du Groupe socialiste parlementaire. | 326 |

CINQUIÈME PARTIE

Les élus au Parlement et au Conseil municipal de Paris Leurs portraits et leurs biographies.

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE I. — Les députés. | 333 |
| Albert-Poulain. | 333 |
| Albert-Thomas. | 333 |
| Aldy. | 334 |
| Paul Aubriot | 335 |
| Barthe. | 336 |
| Emile Basly | 336 |
| A. Bedouce. | 337 |
| Léon Betoulle | 338 |
| Bouhey-Allex. | 339 |
| Bouisson | 340 |
| Jean Bouveri. | 340 |
| Bracke. | 341 |
| Brenier | 342 |

| | Pages |
|--------------------------------|-------|
| Raoul Briquet. | 343 |
| Pierre Brizon. | 344 |
| Cabrol. | 345 |
| Bernard Cadenat. | 345 |
| Calixte Camelle. | 346 |
| Claussat. | 347 |
| Jean Colly. | 347 |
| Compère-Morel. | 348 |
| Dejeante. | 350 |
| Gustave Delory. | 351 |
| Doizy. | 352 |
| Dubled. | 352 |
| François Ducaroge. | 353 |
| Jacques Dufour. | 354 |
| Charles Dumas. | 355 |
| Emile Dumas. | 355 |
| Emile Faure. | 356 |
| Gustave Fourment. | 356 |
| Ghesquière. | 357 |
| Charles Goniaux. | 358 |
| Emile Goude. | 359 |
| Arthur Groussier. | 359 |
| Jules Guesde. | 360 |
| Hubert-Rouger. | 362 |
| Jean Jaurès. | 363 |
| Joseph Lagrosillière. | 365 |
| Arthur Lamendin. | 366 |
| Lauche. | 367 |
| Lavaud. | 367 |
| Lecointe. | 368 |
| Joseph-Auguste Lhoste. | 369 |
| Pierre Manus. | 369 |
| Jules Marietton. | 370 |
| Mauger. | 370 |
| Adrien Meslier. | 371 |
| Arthur Mille. | 372 |
| Mistral. | 372 |
| Pierre Myrens. | 373 |
| Nectoux. | 374 |
| Nicolas Léandre. | 375 |
| Amédée de la Porte. | 375 |
| Gabriel-Ellen Prévôt. | 376 |
| Sixte-Quenin. | 377 |

| | Pages |
|--|------------|
| Raffin-Dugens. | 378 |
| Camille Reboul | 379 |
| Ringuier. | 379 |
| Roblin. | 381 |
| Etienne Rognon. | 381 |
| Gustave Rouanet | 382 |
| Roux-Costadeau. | 383 |
| Arthur Rozier. | 384 |
| Sabin | 385 |
| Auguste Selle | 385 |
| Marcel Sembat. | 386 |
| Léon Thivrier. | 387 |
| Adrien Veber. | 387 |
| Octave Vigne. | 388 |
| Edouard Vaillant. | 389 |
| Lucien Voilin | 390 |
| Walter. | 391 |
| Albert Wilm. | 392 |
| | |
| CHAPITRE II. — Les Conseillers municipaux socialistes de Paris. . | 393 |
| Berthaut. | 393 |
| Brunet. | 394 |
| Marcel Cachin. | 394 |
| Chausse. | 395 |
| André Dherbécourt. | 395 |
| Deslandres. | 396 |
| Pierre Dormoy. | 397 |
| Henri Grangier | 397 |
| Jean Morin. | 398 |
| Emile Landrin. | 399 |
| Paris | 400 |
| Henri-Joseph Ranvier. | 400 |
| Eugène Reisz | 401 |
| Tony Michaud. | 402 |
| Jean Varenne | 403 |

Bibliographie.

TABLE

des

PLANCHES HORS-TEXTE EN NOIR

| | Pages |
|---|-------|
| <i>L'Humanité</i> | 1 |
| <i>Le Socialiste</i> | 16 |
| <i>Le Socialisme</i> | 32 |
| <i>La Guerre Sociale</i> | 48 |
| Les quotidiens départementaux du Parti. | 64 |
| Les bi-hebdomadaires départementaux du Parti. | 72 |
| Les hebdomadaires du Parti. | 96 |
| Les hebdomadaires du Parti. | 112 |
| Les hebdomadaires du Parti. | 128 |
| Gustave Hervé. | 152 |
| Jules Giesde sortant du Congrès de Limoges (1906). | 166 |
| Sortie du Congrès de Limoges (1906). | 172 |
| Sortie du Congrès de Toulouse (salle des Jacobins, 1908). | 182 |
| Congrès socialiste de Saint-Quentin de 1911 (Discours d'Albert Thomas sur Babeuf). | 192 |
| Congrès de Lyon (1912), la manifestation sur le pont Lafayette. | 196 |
| Congrès de Lyon (1912), le citoyen Vaillant prononçant un discours devant l' <i>Unitaire</i> , après la manifestation. | 200 |
| Congrès de Nîmes (1910). | 204 |
| Congrès socialiste de Saint-Quentin (1911, Palais Fervaques). | 208 |
| Congrès de Saint-Quentin (1911). | 260 |
| Congrès socialiste de Saint-Quentin (1911, Palais Fervaques). | 272 |



PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HX
21
E6
t.3

Encyclopedie socialiste,
syndicale et cooperative de
l'Internationale ouvriere

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 11 10 05 15 014 9